

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE D'ALGER

THÈSE DE DOCTORAT EN SCIENCES DE GESTION
OPTION : MANAGEMENT

**LA PRIVATISATION COMME POLITIQUE D'ATTRACTION
DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (I.D.E):**

Etat des lieux, analyses et perspectives.

CAS: ALGERIE

Présentée par :

Mme. RABIA Lamia

Sous la direction du Professeur:
THABET Mohamed Nacer

Soutenue publiquement le **jeudi 30 juin 2016** devant un jury composé de:

- **Mr. BOUSSAFI.K** : *Président* , **Professeur** , (ESC);
- **Mme.TOUMLM** : *Examineur*, **Professeur**, (ESC);
- **Mr.KERNANE.H** : *Examineur*, **Professeur**, (INPS);
- **Mr.HERRACHE.B** : *Examineur*, **Maitre de conférences**, (INPS) ;
- **Mr. Bensaada.A** : *Examineur*, **Maitre de conférences**, (Université Alger 3).

Année Universitaire : 2015-2016

Remerciements

Je remercie, tout d'abord, Dieu le tout puissant et miséricordieux , qui m'a donné la force et la patience pour accomplir ce modeste travail.

Je remercie vivement toutes les personnes qui m'ont aidé à mener à terme la rédaction de la présente thèse. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de recherche, le Professeur **THABET Mohamed-Nacer**, pour son encadrement, son soutien et ses précieux conseils.

Je remercie également les membres de jury, d'avoir accepter d'évaluer ce travail.

Cette thèse a largement bénéficié des discussions et séances de travail tenues avec **Mme. Rabia Nadia**, présidente de Directoire de la SGP (**GESTRAMAR**). Ma dette envers elle est grande.

DEDICACES

À ma très chère mère Nadia: Toutes les lettres ne sauraient trouver les mots qu'il faut... Tous les mots ne sauraient exprimer la gratitude, l'amour, le respect, la reconnaissance...

À mon très cher père Ammar: Autant de phrases et d'expressions aussi éloquents soit-elles ne sauraient exprimer ma gratitude et ma reconnaissance.

Tu as su m'inculquer le sens de la responsabilité, de l'optimisme et de la confiance en soi face aux difficultés de la vie. Tes conseils ont toujours guidé mes pas vers la réussite.

À mes très chers grands parents: Que ce modeste travail, soit l'expression des vœux que vous n'avez cessé de formuler dans vos prières. Que Dieu vous préserve santé et longue vie.

À mes adorables filles Hadjer, Sarah et Meriem: Les fleurs de ma vie.

À mon cher époux: Redha

Ton encouragement et ton soutien étaient la bouffée d'oxygène qui me ressourçait dans les moments pénibles. Je te prie de trouver dans ce travail l'expression de mon estime et mon sincère attachement.

À toi ma chère sœur: Ahlem.

À vous mes chers frères: Riad et Anis.

À toi mon amie de toujours : Amel.

À tous ceux que j'aime.

Je dédie ce travail.

LAMIA

Résumé:

Cette thèse propose de mettre en évidence le rôle que peut jouer la privatisation dans la promotion des IDE en Algérie, en se plaçant dans le contexte actuel marqué par la mondialisation et l'ouverture sur l'extérieur.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes fixés comme but de notre recherche la mise en évidence des interactions qui puissent exister entre l'adoption de la politique de privatisation et l'attraction des IDE sur une période de vingt ans (1995 à 2014).

Au bout de cette analyse, nous sommes parvenus à conclure que le processus de privatisation n'est pas un acte technique mais éminemment politique ce qui pose la problématique de l'efficacité de ce programme. La privatisation ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais comme un moyen permettant d'améliorer les performances de l'économie algérienne, et ceci dans le cadre de la politique de réforme économique. Nous nous sommes concentrés, à cet effet, sur les possibilités d'attirer vers l'Algérie des investissements directs étrangers à travers la privatisation.

Partant du principe que la décision d'investir, chez l'investisseur étranger, repose sur de multiples facteurs déterminants et indispensables à la réussite de toute entreprise privée; et dans le but de cerner l'effet de l'adoption de la politique de privatisation sur l'afflux des IDE, nous avons distingué cet effet des autres variables qu'on considère comme étant déterminantes dans le processus décisionnel d'entreprendre un IDE en Algérie.

Nous avons effectué une étude économétrique afin d'estimer les principaux déterminants macroéconomiques susceptibles d'encourager les investisseurs étrangers à s'implanter en Algérie en général et de participer aux programmes de privatisation dans le cadre de cessions d'entreprises publiques en particulier. Cette étude économétrique s'est basée sur les travaux empiriques comme ceux d'**Edwards.S** (1990) et **Sader.F** (1995) visant à estimer l'importance de la privatisation comme déterminant de l'investissement direct étranger dans les pays en développement d'une part, ainsi que les travaux sur la littérature la plus récente portant sur les IDE, qui suggèrent les facteurs d'attractivité (comme par exemple: **Chakrabati.A** (2001), **Wilhelms** (1998)...etc.) d'autre part.

Cette étude économétrique a nécessité la mobilisation de plusieurs tests statistiques visant à respecter la méthodologie en la matière et à obtenir des résultats fiables.

A partir des résultats obtenus, nous pouvons conclure que l'Algérie attire les capitaux étrangers grâce à plusieurs facteurs dont notamment:

- Le degré d'agglomération des investissements déjà existants à travers le message fort que ceux-ci adressent aux investisseurs concernant l'environnement des affaires et la souplesse en matière d'établissement;
- La disponibilité de la main d'œuvre;
- Un niveau compétitif de rémunération de ce facteur humain.

Mots clés: Privatisation, Investissement Direct Étranger, Déterminants d'attractivité, Climat des affaires, Capital humain.

ABSTRACT:

This thesis suggested to highlight the potential role of privatization in promoting FDI in Algeria, putting them in the current context of globalization and opening to the abroad.

It is in this spirit, we set as a goal of our research highlighting the interactions that may exist between the adoption of the policy of privatization and attraction of FDI over a period of twenty years (**from 1995 to 2014**).

After our analysis, we concluded that the privatization process is not a technical but highly political act which poses the problem of the efficiency of this program. Privatization should not be considered as a goal in itself but as a means to improve the performance of the Algerian economy, and this in the context of economic reform policy. We focused, for this purpose, on the possibilities of attracting foreign direct investment, to Algeria, through privatization.

Assuming that the decision to invest in the foreign investor, based on multiple determinants and essential to the success of any private company; and in order to determine the effect of the adoption of the privatization policy of the influx of FDI, we distinguished the effects of other variables we consider as determinative in the decision to undertake FDI Algeria.

We conducted an econometric study to estimate the main macroeconomic determinants likely to encourage foreign investors to set up in Algeria in general and participate in privatization programs in the context of sale of public enterprises in particular. This econometric study is based on empirical work as **Edwards.S** (1990) and **Sader.F** (1995) to estimate the importance of privatization as a determinant of foreign direct investment in developing countries, one hand, and the work on the latest literature on FDI, which suggests the attractiveness factors (eg. **Chakrabati.A** (2001), **Wilhelms** (1998) ... etc) d 'somewhere else.

This econometric study required the mobilization of several statistical tests to respect the methodology in this regard and to obtain reliable results.

From the results, we can conclude that the Algeria attracts foreign capital thanks to several factors including:

- The degree of agglomeration of existing investments through the strong message that those undertakings send to investors about the business environment and flexibility in establishing;
- The availability of labor;
- A competitive salary level of this human factor.

Keywords: Privatization, Foreign Direct Investment, attractiveness Determinants, Business Environment, Human Capital

SOMMAIRE

Remerciements.....	i
Dédicaces.....	ii
Résumé.....	iii
Sommaire.....	v
Liste des tableaux.....	ix
Liste des figures	xi
Liste des abréviations.....	xii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
<u>PREMIERE PARTIE</u> : Privatisation et investissements directs étrangers (IDE) : Fondements théoriques et pratiques.....	11
<u>CHAPITRE PREMIER</u>: Les fondements théoriques et pratiques de la politique de privatisation.....	12
<u>Section 1: Histoire de la privatisation: vers un choix entre la gestion publique et la gestion privée.....</u>	14
1.1.1 Histoire de la privatisation.....	14
1.1.2 Les fondements théoriques de l'entreprise publique.....	18
1.1.3 La remise en cause de la gestion publique.....	20
<u>Section 2: Justifications théoriques et empiriques de la privatisation.....</u>	24
1.2.1 Incidence de la privatisation sur la rentabilité des entreprises publiques.....	24
1.2.2 Notions de performance d'entreprises.....	26
1.2.3 Revue des justifications théoriques et empiriques en faveur de la privatisation.....	33
<u>Section 3: Evolution du concept de privatisation.....</u>	46
1.3.1 Définition de la privatisation.....	46
1.3.2 Les objectifs affichés par la privatisation.....	57
1.3.3 Les techniques et les modalités de la privatisation.....	64
1.3.4 Les obstacles liés à la privatisation.....	73

Section 4: Etude du processus de privatisation dans les pays en transition: Cas des pays d'Europe de l'Est.....76

1.4.1 Contexte économique et politique de la transition en Europe de l'Est.....76

1.4.2 Le déroulement du processus de privatisation.....76

1.4.3 Bilan des privatisation des économies d 'Europe de l'Est.....81

CHAPITRE DEUXIEME: Les investissements directs étrangers (I.D.E): Eléments fondamentaux.....88

Section 1: Fondements théoriques des IDE.....89

2.1.1Revue générales des théorie sur les IDE.....89

2.1.2 Définitions opérationnelles des IDE.....101

2.1.3 Les firmes multinationales "FMN": Eléments fondamentaux.....106

Section 2: Politiques des pays d'accueil: Pour une meilleure attractivité du territoire.....116

2.2.1Principaux facteurs de croissance des IDE dans le monde.....116

2.2.2 Les effets des IDE sur leurs pays d'accueil.....128

2.2.3 Les facteurs déterminants dans un processus d'attractivité des IDE.....133

Section 3: Privatisation et Investissement direct étranger (IDE): Quelle relation?.....147

2.3.1 Débats sur l'incidence de la politique de privatisation sur l'attraction des IDE.....148

2.3.2 Le lien entre le programme de privatisation et attraction des IDE.....152

2.3.3 Aperçu sur les principales études analysant le lien entre le programme de privatisation et attraction des IDE.....154

DEUXIEME PARTIE : La politique de privatisation et attraction des IDE en Algérie: Etat des lieux, analyses critiques et perspectives.....163

CHAPITRE TROISIEME : Analyse du processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses.....164

Section 1: Le cadre national du phénomène de privatisation en Algérie.....165

3.1.1 Historique de la conjoncture politique et économique en Algérie.....165

3.1.2 Intervention des entités internationales au secours d'une économie en crise.....166

3.1.3 L'ajustement structurel en Algérie.....170

Section 2: Le cadre juridique et institutionnel du processus de privatisation.....175

3.2.1 Le cadre juridique de la politique de privatisation.....175

3.2.2 Le cadre institutionnel du processus de privatisation.....183

3.2.3Présentation détaillée du déroulement du processus de privatisation en Algérie.....189

Section3: Bilan et perspectives du processus de privatisation en Algérie.....202

3.3.1 L'économie algérienne en chiffres.....202

3.3.2 Evaluation du programme de privatisation des entreprises publiques: Un processus en panne.....208

3.3.3 Les facteurs de blocages du processus de privatisation et attraction des IDE.....214

CHAPITRE QUATRIEME Les IDE en Algérie : Caractéristiques, état des lieux et perspectives.....217

Section 1: Examen de la politique de promotion des IDE en Algérie.....218

4.1.1 Le cadre légal des I.D.E en Algérie.....218

4.1.2 Les institutions chargées de la promotion des investissements en Algérie.....222

4.1.3 Mesures spécifiques aux investisseurs étrangers.....226

4.1.4 Analyse des forces et des faiblesses du potentiel d'investissement en Algérie.....236

<u>Section 2:</u> Analyse du lien entre l'adoption de la politique de privatisation et l'attraction des IDE en Algérie (Période: 1995-2014).....	239
4.2.1 Tendances globales des IDE en Algérie.....	239
4.2.2 Analyse du climat des affaires en Algérie.....	244
4.2.3 Les privatisations ont-elles attiré les investisseurs étrangers ?.....	247
<u>Section 3:</u> Les déterminants d'attractivité des IDE en Algérie: Etude empirique.....	256
4.3.1 Spécification du modèle économétrique, données et méthodologie.....	257
4.3.2 Etude économétrique.....	266
4.3.3 Synthèse et analyse économique des résultats.....	279
CONCLUSION GENERALE.....	285
BIBLIOGRAPHIE.....	291
ANNEXES.....	308
TABLE DES MATIERES.....	340

LISTE DES TABLEAUX

N°	Titre	Page
1-1	Raison de privatisation des services des gouvernements locaux	22
1-2	Critères d'établissement d'un tableau de bord de gestion	31
1-3	Les différentes actions dans le cadre du NPM	42
1-4	Méthodes de privatisation principales mises en œuvre dans les PECO et les pays de la CEI en 1999	84
2-1	La théorie de cycle du produit selon Vernon (1966)	94
2-2	Modes d'implantation des firmes multinationales selon la théorie Electique	100
2-3	Les dix première multinationales dans le monde selon leurs actifs à l'étranger	108
2-4	Fusion et acquisitions transfrontalières et flux d'IDE pour la période 1994-2001	119
2-5	Rôle de certains événements internationaux dans la montée du libéralisme économique	127
2-6	Répartition des IDE entre les pays candidats (PECO)	150
2-7	Construction de la variable méthode de privatisation	151
2-8	Le flux des investissements directs étrangers (IDE) en Egypte 1986-1995	153
2-9	Réestimation du modèle d' Edwards, Sader (1995)	156
2-10	Les privatisations comme déterminante l'IDE, Sader (1995)	158
2-11	Les privatisations par secteur comme déterminante l'IDE, Sader (1995)	159
3-1	Méthode utilisées selon le secteur et la taille des entreprises à évaluer	195
3-2	Evolution PIB 2009-2012	202
3-3	Evolution PIB 5hors hydrocarbures) 2009-2012	203
3-4	Croissance globale 2009-2012	203
3-5	Evolution du taux d'inflation (2009-2013)	204
3-6	Evolution du taux de chômage (2009-2013)	204
3-7	Evolution de la balance commerciale (B.C)	205
3-8	Evolution importations/exportations	205
3-9	Bilan du programme de privatisation (2001-Aout 2008)	212
4-1	Nombre de projets d'investissement (locaux et étrangers) par type d'investissement (2002-2014)	227
4-2	Nombre de projets d'investissement (locaux et étrangers) par secteur d'activité	229
4-3	Le potentiel d'investissement en Algérie: Forces et faiblesses	237
4-4	Répartition des projets d'investissement étrangers réalisés par secteur d'activité (2002-2012)	242
4-5	Le potentiel sectoriel d'investissement en Algérie	243
4-6	Flux d'IDE par pays d'origine (2012)	243
4-7	Les IDE en chiffres	245
4-8	Classement de l'Algérie au Doing Business (2008-2014)	247
4-9	Flux d'IDE entrants Algérie (1990-2014)	252

LISTE DES TABLEAUX (SUITE)

N°	Titre	Page
4-10	Synthèse des variables retenues, abréviations, sources de données et signes attendus	265
4-11	Statistiques descriptives des variables	266
4-12	Matrice de corrélation	267
4-13	Résultats de la stratégie du test (ADF)	270
4-14	Résultat de l'estimation des paramètres du modèle	271
4-15	Résultats du test de Breusch-Pagan	273
4-16	Résultats du test de White	274
4-17	Résultats du test de Breush-Godfrey d'autocorrélation des résidus	275
4-18	Résultats de la régression par la méthode des MCG (Cochrane-Orcut)	277
4-19	Résultats de l'estimation du modèle optimal	278

LISTE DES FIGURES

N° de figure	Titre	Page
1-1	Couple efficience/efficacité	27
1-2	Domaine de la performance	29
2-1	Typologie des IDE selon la mode de Croissance	105
2-2	Stratégies des firmes multinationales	115
2-3	Entrées IDE, à l'échelle mondiale et par catégorie de pays (1995-2014)	117
2-4	Fusions acquisitions transfrontalières et flux d'IDE pour la période 1994-2001	120
2-5	La chaine de valeur selon Michel porter (1993)	124
2-6	La composante de la chaine de valeur	124
2-7	Cadre de la compétitivité industrielle	126
2-8	Complémentarité d'Approches	135
3-1	Cadre institutionnel de la privatisation mise en place par l'ordonnance 95-22	185
3-2	Le cadre institutionnel de la privatisation mise en place par l'ordonnance 01-04	188
3-3	Déroulement du processus de privatisation	190
3-4	Le diagnostic stratégique de l'entreprise à privatiser	193
3-5	Due diligence et mesures du couple risques-opportunités	198
3-6	Préparation et finalisation des accords par le C.P.E	201
3-7	Le portefeuille des entreprises publiques	210
4-1	Nombre de projet déclarés (2002-2014) (Par type d'investissement	228
4-2	Nombre de projets d'investissement (locaux et étrangers) par secteur d'activité (2014)	229
4-3	Répartition des projets d'investissement déclarés selon l'origine des capitaux (2002-2012)	240
4-4	Répartition des projets d'investissement étrangers réalisés par secteur d'activité	242
4-5	Répartition IDE par pays d'origine (2012)	244
4-6	Flux des IDE en destination de l'Algérie	251
4-7	Diagramme des résidus	272
4-8	Histogramme des résidus	272
4-9	Test CUSUM	276

LISTE DES ABBREVIATIONS

A.M.G.I: Agence Multilatérale de Garanties des Investissements.

ADF: Dickey Fuller Augmenté.

ALENA : Accord de Libre Echange Nord Américain.

ANDI: Agence Nationale de Développement d'Investissement.

ANIREF : l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière.

APC: Assemblée Populaire Communale.

APEC : Asia-Pacific Economic Cooperation.

APSI: Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement.

APT: Arbitrage Pricing Théory.

BA: Banque d'Algérie.

BAD: La Banque Africaine de Développement.

BIRD: Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

BIRD: La Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

BM: Banque Mondiale.

BOT : Build Opérate Transfert.

BSC: Balanced scorecard.

BTPH: Bâtiment, Travaux Publics et Hydraulique.

CNI: Conseil National d'Investissement.

CALPIREF: Comité d'Assistance à la Localisation et à la Promotion des Investissements et de la Régulation du Foncier.

CASNOS: Caisse Nationale de Sécurité Sociale des non salariés.

CEI: Pays de la Communauté des États Indépendants.

CFROI: Cash Flow Return On Investment.

CIRDI: Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etat et ressortissants d'autres Etats.

CNAS: Caisse Nationale des Assurances Sociales des travailleurs salariés.

CNUCED: Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement.

DGI: Direction Générale de l'Investissement.

DW: Durbin et Watson.

EPE: Entreprise Publique Economique.

EPE: Entreprises Publiques Economiques.

EVA: Economic Value Added.

FBCF: Formation Brute de Capital Fixe.

FMI: Fonds Monétaire International.

FMN: Firme Multinationale.

GUD: Guichet Unique Décentralisé.

IDE: Investissement Direct Étranger .

IP: Investissement de Portefeuille.

IRG: Impôt sur le Revenu Global.

J-B: Test Jacque-Bera.

J-V: Joint Venture.

IBS: Impôt sur le Bénéfice des Sociétés.

LF: Loi de Finances.

LFC: Lois de Finances Complémentaire.

LM: Multiplicateur de Lagrange.

LMBO : Leverage Management Buy Out.

MCG: Moindres Carrés Généralisés.

MCO: Moindres Carrés Ordinaires.

MEBO: Management-Employee Buy-Out.

MERCOSUR : En espagnole Mercado Comun del Sur.

MIPI :Ministère chargé de l'Industrie et de la Promotion des Investissements.

NPM: New Public Management.

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

OIT: Organisation Internationale de Travail.

OLI: Ownership, Location and Internalization specific advantages.

OMC: Organisation mondiale du commerce.

OPV: Offre Publique de Vente.

P.H: Pays Hôte.

PAS : Programme d'Ajustement Structurel.

PECO: Pays d'Europe Centrale et Orientale.

PER: Price Earning Ratio.

PESM: Pays de l'Est et du Sud Méditerranée.

PIB: Produit Intérieur Brut.

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement.

PSRE Programme de Soutien et de Relance Economique.

PVD: Pays en Voie de Développement.

R&D: Recherche et Développement.

RNB: Revenu National Brut.

ROI: Return On Investment.

SGP: Sociétés de Gestion des Participations.

TAP: Taxe sur l'Activité Professionnelle.

TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée.

UE: Union européenne.

UGTA: Union Générale Travailleurs Algériens.

USD: United States Dollar (dollar américain).

VF : Versement Forfaitaire.

WDI: World Development Indicators.

INTRODUCTION GENERALE

La mondialisation de l'économie se caractérise par la croissance du commerce international ainsi que l'expansion des investissements directs étrangers (IDE) et des flux financiers internationaux. Bien plus que le commerce international et les flux financiers à court terme, les flux d'IDE ont connu une forte progression depuis le milieu des années 1980, aussi bien en termes absolus que par rapport au PIB mondial. La forte croissance des flux d'IDE dans les années 1990 a permis d'accroître leur part dans le financement des économies des pays en voie de développement (P.V.D).

Le développement des relations économiques internationales, dans le temps et dans l'espace ainsi quant à leur nature, débouche de plus en plus vers l'intégration des PVD dans le processus de l'internationalisation commerciale.

En effet, et suite à une croissance lente, un chômage élevé et une faible productivité, les PVD ont besoin d'intégrer un programme de développement qui leur permet d'attirer le plus de capitaux afin de dépasser cette situation économique défavorable.

Ces pays doivent effectuer des investissements qui leur génèrent des capitaux, mais l'Etat ne peut pas, à lui seul, assurer le financement de ces investissements. Même les entreprises publiques sont des sources à faible rendement. C'est pour cette raison que ces pays doivent changer la structure de propriété de leurs entreprises par le passage du secteur public au secteur privé en adoptant une politique de privatisation.

Les privatisations, voilà un sujet depuis longtemps à l'ordre du jour et qui suscite toujours autant de débats aussi bien dans les pays développés que pour les pays émergents. Si les privatisations sont utilisées dans les pays développés pour réduire la dette publique, elles sont plutôt considérées comme un véritable instrument de politique économique dans les pays en transition.

Optant pour la privatisation comme moyen encourageant les IDE pour figurer sur les agendas politiques et économiques de la plupart des Etats, ces investissements constituent l'un des moteurs de la mondialisation voire même sa source principale ainsi qu'un élément important du processus de restructuration, de modernisation et de l'éventuelle réorientation de l'économie. En plus, les IDE possèdent le grand privilège de créer des opportunités supplémentaires de financement sans toute fois alourdir la dette extérieure des pays. C'est pour cette raison que les PVD cherchent, par tout les moyens, une meilleure attractivité de leurs territoires. L'attractivité des territoires est devenue, au cours des dernières années, une question cruciale en matière de théorie économique.

La privatisation a été l'un des moteurs de la hausse rapide de l'investissement direct étranger dans les pays en développement au cours des dernières années. De nombreux pays ont recherché activement la participation des investisseurs étrangers à leurs programmes de privatisation dans le but de renforcer les effets produits par les ventes, qu'il s'agisse de maximiser les recettes réalisées ou d'assurer la viabilité et une meilleure performance des entreprises cédées.

Beaucoup de grandes entreprises ont vu dans la participation de sociétés étrangères le moyen indispensable de recevoir l'apport de compétences de gestion, de savoir-faire technique et de ressources d'investissement dont elles avaient le plus grand besoin mais qu'elles ne pouvaient trouver sur place.

Environ **33** milliards de dollars de devises représentent la participation étrangère aux privatisations durant la période **1988-1993** sous la forme de prises de participation de portefeuille et d'IDE direct. Cependant, et malgré une légère baisse du total des recettes de privatisation en **1993**, le montant de la participation étrangère a continué d'augmenter, atteignant un niveau record de **11** milliards de dollars et une proportion de **44 %** du total des recettes de privatisation¹.

Toutefois, les conclusions tirées dans les autres pays sont que la privatisation constitue un énorme défi pour les gouvernements; en particulier ceux des pays en transition, peu habitués à faire face aux sociétés multinationales privées actives dans le secteur des services publics.

¹ Sader.F., "La privatisation des entreprises publiques et l'investissement étranger dans les pays en développement,(1988-1993), Banque mondiale,1995, Washington ,p.ix.

L'Algérie, comme tant d'autres pays en développement, a eu recours à la privatisation suite à la dégradation de la situation macroéconomique qui s'est manifestée notamment par une baisse sensible des recettes en devises et l'aggravation de l'endettement public. En effet, l'Algérie comme d'autres pays (**Maroc, Tunisie...etc.**) a adopté le Programme d'Ajustement Structurel (**PAS**) orchestré principalement par la Banque Mondiale et le FMI, aspirant ainsi d'opérer un retour en force sur la scène internationale.

La doctrine du **FMI** est inspirée des théories économiques libérales dont le fondement principal est le rôle assigné à l'Etat dans l'économie. Selon cette doctrine, l'Etat ne doit pas intervenir directement et se substituer à l'initiative privée. Au contraire, il doit encourager celle-ci et mettre en place les conditions de son développement. Constatant la faible productivité des entreprises publiques, cette théorie considère que l'Etat ne doit pas être gestionnaire. Ainsi les économies étatisées doivent être libéralisées et l'Etat doit se désengager en ne conservant, dans l'économie, que son rôle de régulateur.

De ce fait, la privatisation a été la forme la plus importante du désengagement de l'Etat et souvent les deux sont confondus. En réalité la privatisation recouvre un sens plus restrictif².

L'ordonnance **95/22** du 26 août 1995 a été le premier texte de loi relative à la privatisation des entreprises publiques économiques (**E.P.E**) qui codifie l'opération de privatisation en définissant les objectifs, les secteurs concernés, la méthode et le dispositif technique de privatisation.

L'ordonnance **95-22**, se présente en effet comme étant un texte large qui traite tous les aspects de la privatisation. Il couvre à la fois la privatisation du capital social des entreprises détenues par l'Etat et/ou par les personnes morales de droit public et la cession des actifs des entreprises publiques autonomes et non autonomes. Les privatisations d'entreprises publiques ont été rendues possibles par la loi algérienne depuis que ces dernières ont été transformées en Sociétés par actions (**SPA**) par des lois sur les "capitaux marchands de l'Etat" qui datent de 1988.

² Une définition détaillée de la privatisation est présentée en chapitre premier.

Des privatisations partielles ou totales en Algérie, il y en a déjà eu quelques unes. Elles ont connu des fortunes diverses. Certaines ont été un échec, comme celle qui a conduit au rachat récent par l'Etat du complexe sidérurgique d'**El Hadjar** dans lequel il a décidé de réinvestir près d'un milliard de dollar. D'autres ont eu plus de succès comme par exemple celle de l'ancien **ENAD** par le groupe allemand **Henkel** qui a conduit à la création des produits vendus sous la marque **Isis** ou bien de la **Maghrébine des Transports** par **MSC Suisse** ...etc.

Malheureusement, l'absence d'un environnement favorable à la privatisation est une source de contraintes; en ce sens l'Algérie ne réunit pas toutes les conditions nécessaires que ce soient économiques, politiques ou sociales, ce qui constitue en effet des difficultés majeures pouvant entraver la réalisation de son programme.

Il faut noter que parmi les grandes réformes, qui devraient aboutir en 2016, la nouvelle loi sur la normalisation, le nouveau code des investissements ou la loi d'orientation sur les **PME**.

Ces réformes "structurelles" joueront pleinement à un horizon de 2 à 4 ans, la loi de finance (**LF**) 2016 vise à accompagner ces réformes par des mesures conjoncturelles de soutien à l'investissement.

De plus, l'article 66 de cette loi est lié à l'ouverture du capital des entreprises publiques, et donc le retour de notre pays à la privatisation.

En outre, avec la chute sensible des prix de pétrole ces dernières années, les recettes de privatisation ainsi que les partenariats stratégiques que pourrait conclure l'Algérie avec des partenaires étrangers peuvent se révéler très intéressants dans la contribution au financement de l'économie nationale, au développement économique et au transfert de savoir faire.

De ce fait, il est judicieux de dresser un bilan du programme de privatisation, d'analyser ce processus afin de détecter les facteurs de blocage qui ont mené à son échec, de savoir est ce que l'Algérie, à travers la privatisation, a pu intéresser les investisseurs étrangers et garantir ainsi une meilleure attractivité territoriale en matière d'IDE.

Ce travail de recherche sur un sujet sensible est d'une importance capitale, qu'on propose d'approfondir grâce aux aimables critiques des membres du jury, il s'appuie d'abord sur la conjoncture internationale et les tendances lourdes qui façonnent le monde d'aujourd'hui et de demain. Le pays est fort de certains atouts mais son attraction des IDE reste au dessous de ses potentialités en matière d'investissement. En fait, ce sujet s'inscrit toujours dans l'actualité et c'est la raison pour laquelle nous l'avons choisi comme thème de notre thèse.

Cette thèse examine le lien entre les IDE et la privatisation des entreprises publiques. Nous proposons de mettre en évidence les interactions existantes entre ces deux phénomènes.

Nous essayerons, plus particulièrement, de montrer le rôle que peut jouer la privatisation dans la promotion des IDE en Algérie, en se plaçant dans le contexte actuel marqué par la mondialisation et l'ouverture sur l'extérieur.

A cet effet, nous nous sommes fixés comme but de notre recherche l'analyse des répercussions de la privatisation, sur l'afflux des IDE vers l'Algérie, afflux qui pourrait contribuer à la relance de la croissance économique ainsi que la détermination des principaux déterminants d'attractivité de notre pays. Ce travail essayera, en outre, d'étudier les déterminants et facteurs de localisation permettant d'expliquer l'attractivité de l'Algérie en ce qui concerne les IDE.

Nous essayerons, à travers cette étude, de répondre à la problématique suivante:

Dans quelle mesure la politique de privatisation se révèle intéressante en matière d'attractivité des IDE et peut conférer ainsi plus d'efficacité et de développement durable de ces investissements en Algérie?

Pour mieux développer notre problématique centrale, nous avons jugé intéressant de la subdiviser en sous questions suivantes:

1. Les privatisations ont-elles attiré les investisseurs étrangers?
2. Le Climat d'affaire, en Algérie, est il aujourd'hui propice à l'investissement ?
3. Quelles sont les grandes étapes de l'évolution des investissements étrangers en Algérie ?
4. Quels sont les principaux facteurs déterminants de l'attractivité de l'Algérie en matière des IDE.

Afin de répondre à la problématique de notre recherche, nous formulons trois hypothèses centrales, à savoir:

- I. Le processus de privatisation, depuis son lancement, a permis à l'Algérie de drainer des IDE dans la mesure où il donne la possibilité aux firmes multinationales de s'y implanter à la fois pour tirer avantages de nouveaux marchés et de bénéficier des avantages en terme de coût de facteurs et des mesures de facilitation et d'allègement relatives à l'investissement d'un côté et de mettre à niveau les secteurs les plus compétitifs de notre économie de l'autre, mais sa participation reste faible dans la promotion des IDE;
- II. Un cadre macroéconomique sain constitue un environnement favorable à la privatisation ce qui entrainera, sans doutes, l'accroissement de l'attractivité des capitaux étrangers.
- III. L'Algérie attire les capitaux étrangers grâce à plusieurs facteurs dont notamment: Le degré d'agglomération des investissements déjà existants; la disponibilité de la main d'œuvre; et un niveau compétitif de rémunération du facteur humain, ainsi que la taille du marché.

Dans le but de répondre à notre problématique centrale et confirmer ou infirmer nos hypothèses, nous avons articulé notre travail autour de deux grandes parties (théorique et pratique). Chaque partie est composé de deux chapitres.

Trois grands champs de la littérature ont été investi à travers la première partie théorique qui s'intitule: La privatisation et les IDE: Fondements théorique et pratiques

1. Les fondements théoriques et pratiques de la politique de privatisation (Chapitre 1);
2. Les fondements théoriques et pratiques des IDE (Chapitre 2; section 1 et 2);
3. Les répercussions de l'adoption de la politique de privatisation sur l'attraction des investissements étrangers (chapitre 2; section3).

1. Les fondements théoriques et pratiques de la politique de privatisation:

La privatisation a fait l'objet d'un nombre important de travaux théoriques et empiriques dont la question relève de la problématique centrale du lien entre la nature publique/privée de la propriété et la performance. En effet, **Sader** (1995) soutient la thèse qu'il est très intéressant pour les pays du tiers-monde de céder au secteur privé leurs entreprises publiques, c'est dans ce sens là que tous ceux qui ont procédé dans cette voie auraient vu les I.D.E croître de façon remarquable sur leur territoire. De plus, ces I.D.E auraient eu des effets positifs sur les économies de ces pays : amélioration des infrastructures, consommation et distribution de l'énergie, modernisation et apports technologiques, relations et contacts ...etc.

Pour **Sader** (1995), les privatisations effectuées dans les P.V.D ont des répercussions positives aussi bien pour les entreprises considérées (augmentation de la richesse de l'entreprise, gestion plus efficace, productivité accrue, capitalisation améliorée, modernisation effectuée, etc.) que pour les États concernés.

2. Les fondements théoriques et pratiques des IDE:

Les fondements théoriques auxquels nous avons recourus sont issus des théories de l'économie internationale. Il s'agit principalement de la théorie éclectique de **Dunning** (1979), appelée également le paradigme **OLI** (**O**wnership, **L**ocation and **I**nternalization specific advantages). Celle-ci stipule que l'entreprise préfère investir à l'étranger (plutôt que d'exporter ou de céder une licence) si trois familles d'avantages sont réunies, à savoir : les avantages de propriété, de localisation et d'internalisation. La théorie de **Dunning** (1979) met en lumière les avantages de localisation comme principaux déterminants des IDE.

Wilhems et Witter (1998) ont adopté une théorie qui consiste à intégrer trois types de variables, à savoir:

- **Variables microéconomiques:** Concernent l'investisseur;
- **Variables macroéconomiques:** qui adaptent les caractéristiques du pays hôte;
- **Variables méso-économiques:** qui vérifient l'effet des institutions gouvernementales en faveur des politiques d'IDE.

Le modèle développé dans cette théorie regroupe les quatre notions suivantes: la notion d'adaptation du gouvernement, du marché, de l'éducation et des conditions socioculturelles à l'IDE. Ce modèle a permis de développer le concept d'Adaptation institutionnelle à l'IDE et refléter ainsi la capacité d'un pays à attirer, absorber et maintenir les IDE.

3. Les répercussions de l'adoption de la politique de privatisation sur l'attraction des investissements étrangers:

Les recherches menées dans ce champs tentent de répondre à la question suivante:

Les privatisations attirent-elles des investisseurs étrangers?

Les pays qui ont appliqué des programmes de privatisation dynamiques ont assisté généralement à une hausse rapide des entrées d'investissements étrangers au-delà des apports liés directement à la cession des entreprises publiques à des étrangers. Les privatisations n'ont donc pas seulement une influence immédiate sur le montant total des apports d'IDE direct, mais produisent aussi un effet indirect en attirant encore d'autres investissements. Cet effet indirect s'explique notamment par le fait que les opérateurs étrangers qui investissent dans une société privatisée consacrent généralement des capitaux supplémentaires à rénover et améliorer les installations existantes. En outre, les privatisations attirent d' autres investisseurs de l' étranger a cause du message qu' elles adressent au marche.

Pour déterminer l'impact des privatisations sur le total des flux d'IDE il faut, tout d'abord, distinguer cet effet des autres variables dont on considère généralement qu'elles déterminent (au moins en partie) la décision d'entreprendre un investissement étranger direct. Un modèle utilisé initialement par **Edwards** (1990) a servi ici pour estimer l'importance de la privatisation comme déterminant de l'investissement étranger direct dans les pays en développement. A partir de travaux empiriques et théoriques sur l'investissement étranger direct, **Edwards** a choisi un ensemble de variables structurelles à prendre en compte, selon lui, dans le processus de décision de l'investisseur étranger. Il a utilisé ces variables pour estimer le niveau moyen d'IDE par rapport au PIB, ainsi que la proportion en pourcentage de l'investissement étranger direct total, pour un échantillon de **58** pays en développement durant la période **1971-1981**. Les variables indépendantes utilisées par **Edwards** dans ses calculs sont les suivantes : Le revenu par habitant, le commerce extérieur, l'investissement intérieur la consommation publique, le taux de change réel. A l'aide des mêmes variables indépendantes, ce modèle a été réestimé par **SADER** (1995), avec seulement

des modifications mineures, pour un échantillon de **36** pays pour la période **1988-1993**. Le choix des pays s'est fondé sur l'existence de programmes de privatisation d'une taille suffisante durant la période étudiée et sur la disponibilité des données voulues.

Grâce à ce survol de la littérature théorique et empirique, nous allons spécifier un modèle économétrique, qui met en relation les flux d'IDE entrant avec des variables macroéconomiques issues de la littérature.

Dans ce modèle, nous allons considérer, un ensemble de variables macroéconomiques (au nombre de huit), sur une période de vingt ans allant de **1995 à 2014**, dans le but est d'estimer les principaux déterminants macroéconomiques des afflux d'IDE en Algérie susceptibles d'encourager les investisseurs étrangers à s'implanter en Algérie en général et de participer aux programmes de privatisation dans le cadre de cessions d'entreprises publiques en particulier. Cette étude économétrique nécessitera la mobilisation de plusieurs tests statistiques visant à respecter la méthodologie en la matière et à obtenir des résultats fiables.

Le plan adopté pour la rédaction de la présente thèse est constitué de deux parties. La première à caractère théorique tandis que la deuxième à caractère pratique.

La première partie vise à alimenter en concepts fondamentaux notre recherche sur la privatisation et les IDE . Pour comprendre l'essence de ce domaine, notre travail sera organisé de la manière suivante :

En chapitre premier, nous présenterons l'évolution historique du phénomène de privatisation dans le monde; exposerons les justifications en sa faveur; affinerons la compréhension du concept de privatisation à travers son évolution et enfin analyserons le processus de privatisation dans les pays en transition.

En chapitre deuxième, nous essayerons de comprendre l'essence du phénomène des IDE, en procédant ainsi:

- Présentation de quelques théories phares de l'IDE et de l'entreprise multinationale. Notre thèse ne prétend pas passer en revue d'une manière exhaustive les théories en présence, mais plutôt à se limiter à certaines d'entre-elles (**Hymer** 1960 ; **Vernon** 1966 ; **Dunning** 1979,...etc.);

- Définition et exposition des principales politiques des pays d'accueil en matière d'attractivité du territoire;
- Exposition des principaux travaux qui ont tenté de trouver le lien existant entre la politique de privatisation et l'attraction des IDE dans le monde.

La deuxième partie vise à analyser le processus de privatisation d'une part et dresser un état des lieux des IDE en Algérie d'autre part pour arriver enfin à cerner le lien qui puisse exister entre l'adoption de la politique de privatisation et l'attraction des investissements étrangers . Pour y parvenir, notre travail sera organisé de la manière suivante :

Le chapitre troisième présentera le contexte économique national qui a accompagné le mouvement de privatisation de nos entreprises publiques; le cadre juridique et institutionnel du processus de privatisation ainsi qu'une description détaillée du déroulement de ce processus; pour arriver enfin à dresser un bilan et présenter les facteurs de blocages et les perspectives des privatisations en Algérie.

Le chapitre quatrième examinera la politique de promotion des IDE en Algérie dans un premier lieu; établira le lien entre l'adoption de la politique de privatisation et l'attraction des IDE en Algérie **(1995-2014)** en second lieu et présentera les principaux déterminants macroéconomiques d'attractivité des IDE en Algérie pour la période examinée en dernier lieu.

PREMIERE PARTIE : Privatisation et investissements directs étrangers (IDE): Fondements théoriques et pratiques

Introduction de la première partie:

Cette partie propose d'apporter un éclairage sur les contours théoriques et pratiques de la privatisation dans le premier chapitre, et ceux relatifs aux IDE dans le deuxième chapitre.

Les privatisations dans les pays en voie de développement (PVD) sont l'une des causes qui ont contribué à la hausse rapide des IDE et ce à travers les cessions massives des entreprises publiques en faveur des investisseurs étrangers.

Ceci-dit, les pays qui ont entrepris de vigoureux programmes de privatisation ont vu également les flux d'IDE augmenter au delà même de l'effet direct de ces programmes sur la participation étrangère dans la reprise des entreprises publiques.

Malgré cela, de nombreux pays recherchent toujours à intéresser des repreneurs étrangers quant à leurs participation dans leurs programmes de privatisation.

A cet effet, et dans le but d'arriver à comprendre notre problématique central, nous envisageons , en premier lieu, de présenter, **dans le premier chapitre**, les fondement théoriques et pratiques de la privatisation à travers la présentation des principales théories en faveur de la privatisation et de justifier le recours à la privatisation en exposant les principaux travaux de recherche empiriques dans ce cadre .

En second lieu, nous présenterons les fondements théoriques auxquels nous nous baserons dans ce travail, et qui sont issus des théories de l'économie internationale. Il s'agit principalement de la théorie éclectique de **Dunning** (1979), appelée également le paradigme **OLI** (**O**wnership, **L**ocation and **I**nternalization specific advantages). Celle-ci stipule que l'entreprise préfère investir à l'étranger (plutôt que d'exporter ou de céder une licence) si trois familles d'avantages sont réunies, à savoir : les avantages de propriété, de localisation et d'internalisation. La théorie de Dunning (1979) met en lumière les avantages de localisation comme principaux déterminants des IDE.

En dernier lieu, nous tenterons d'établir le lien entre ces deux phénomènes économiques, à savoir la privatisation et les IDE, et ce par l'examen des principaux travaux qui ont tenté de trouver le lien existant .

Chapitre premier: Les fondements théoriques et pratiques de la politique de privatisation

Introduction du chapitre premier:

Dés le début des années 70, sous l'effet du ralentissement de la croissance, de la recrudescence du chômage et de l'accélération de l'inflation, un mouvement de libéralisme opposé à l'interventionnisme de l'Etat s'est répandu en Europe.

Cette opposition envers toute intervention de l'Etat, renforcée par l'effondrement du bloc des pays de l'Est et la mondialisation de l'économie s'est étendue petit à petit jusqu'à gagner les pays à orientation socialiste où la faiblesse des performances des entreprises publiques, le déficit budgétaire et l'aggravation de l'endettement ont inévitablement contraint ces derniers à négocier un programme d'ajustement structurel avec les institutions internationales à savoir la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International et se sont engagés à mettre en œuvre des mesures économiques et financières ayant pour but de réduire le rôle de l'Etat dans la sphère économique et de promouvoir la liberté de l'entreprise.

L'Algérie n'a donc naturellement pas échappé à ce mouvement et a entamé un programme de réformes profondes visant à définir les fondements d'une nouvelle économie ; l'économie de marché basée sur le dynamisme du secteur privé et le désengagement de l'Etat de la gestion directe de l'économie. Ces réformes concernent la réorganisation et la restructuration industrielle et financière de manière générale et plus précisément la privatisation des entreprises publiques qui est indéniablement la formule la plus initiatrice de changement et la plus importante du désengagement de l'Etat.

La notion de privatisation se distingue d'un pays à l'autre, en effet " La privatisation est synonyme de restructuration (Tunisie), d'autonomie (Algérie), de transfert (Maroc), de désétatisation (Brésil), de réaction face à la croissance de la bureaucratie (Etats-Unis), changement surtout des structures organisationnelles (Pays-Bas), de dénationalisation des entreprises compétitives et bénéficiaires (France) "¹.

En effet, le concept de privatisation est très vaste, c'est pour cette raison et d'autres que nous avons juger utile d'en clarifier les contours et de cerner la stratégie de privatisation à travers les objectifs visés mais aussi les différentes méthodes de transfert à travers ce chapitre.

¹ Sadi.N.E, "La privatisation des entreprises publiques en Algérie", l'Harmattan, Paris, 2005, p. 69.

Le plan de ce présent chapitre s'établira comme suit:

- La première section présentera brièvement l' Histoire de la privatisation;
- La deuxième section présentera les justifications théoriques et empiriques de la privatisation;
- La troisième section est consacrée à la définition et évolution du concept de privatisation;
- La quatrième section sera consacrée à l'étude du processus de privatisation dans les pays en transition : Cas des pays d'Europe de l'Est et ce afin de cerner le contexte international de la privatisation en Algérie.

Section 1: Histoire de la privatisation: Vers un choix entre la gestion publique et la gestion privée

1.1.1 Histoire de la privatisation:

L'un des faits les plus marquants de l'histoire économique dans le monde du 20^{ème} siècle était le monopole de l'Etat sur l'ensemble des activités économiques, traduisant ainsi une évolution remarquable de la croissance économique et une nette amélioration de la situation économique et sociale.

Selon Polir Gabriel Wackerman², c'est la modernité telle que nous l'avons connue jusqu'à présent, fondée sur la construction de puissants États-Nations intégrés, qui est en train de subir de profondes mutations. Alors que notre monde s'est construit sur la logique d'Etats Nations œuvrant progressivement à ériger une dynamique d'internationalisation, la postmodernité qui s'ouvre aujourd'hui se caractérise par l'effet d'une globalisation/mondialisation qui diminue la souveraineté des États-Nations et laisse la place à tous les acteurs économiques sans exception à un réalignement brutal et à une soumission totale aux impératifs du capital financier international.

Selon Max Weber³, notre monde, jadis gouverné par une logique du politique, est maintenant gouverné par une logique "économique et économiste".

Pour cet auteur, nous vivons une crise écologique planétaire, ce qui produit des mutations profondes sur tout les plans.

Tout d'abord boostées par une accélération des flux d'échanges de biens matériels, les progrès réalisés dans les transports, les télécommunications et les systèmes informatiques ont permis, tout en intensifiant la logique du marché à l'échelle mondiale, d'augmenter l'économie matérielle d'une économie mondiale de plus en plus immatérielle (information, contrôle, gestion, idées, propriété intellectuelle, images, services, etc.). Ce sont donc toutes les dimensions de l'existence humaine qui se trouvent projetées dans la mondialisation, un processus qui engendre des types nouveaux de concentrations.

² Wackerman. G., " De l'espace mondial à la mondialisation", Ellipses, Paris, 1995, p.192 .

³ Weber.M., " Économie et société", Plon, Paris, 1971 (1922), p.467 .

Pour Joseph Pestieau⁴, les facteurs qui ont poussés à la mondialisation sont au nombre de cinq, et se définissent ainsi:

- Les progrès dans les communications et les transports;
- La dématérialisation de l'économie (plus d'intelligence et de recherches-développement dans les produits);
- La division de plus en plus poussée du travail et la délocalisation industrielle;
- La mobilité accrue des capitaux;
- La standardisation des modes de vie et des mœurs socio- économiques.

Il faut rappeler que jusqu'à la fin des années 1960-1970, les économies nationales demeuraient largement protégées et autarciques. Les échanges concernaient surtout les produits manufacturés et les capitaux circulaient de manière non intensive. Puis, on assista peu à peu à la "transnationalisation " des différentes économies et des activités productives . Par la suite, ce fut la fin des mesures compensatoires (protectionnisme) et la mise en forme légale, à l'échelle planétaire, de la doctrine du libéralisme économique. Depuis, les pays se sont retrouvés dans un nouvel espace "déterritorialisé" entièrement gouverné par l'impératif à la fois totalement impersonnel et entièrement "psycho- économique" d'optimisation des profits engrangés et d'extraction maximale de la plus-value⁵ .

Il faut rappeler que la mondialisation n'est pas un phénomène totalement nouveau et toutes les nations démocratiques se sont dotées d'un ensemble d'instruments (sociaux, politiques, économiques, associatifs, réglementaires,... etc.), capables de gérer et régler les crises économiques engendrées par le capitalisme au fil des temps.

Évidemment, on ne peut parler de la mondialisation sans s'interroger sur les transformations qu'a subies le capitalisme au cours du 20ème siècle. On connaît la thèse célèbre d'Alain Mine⁶ sur le sujet, pour qui les bouleversements actuels, s'ils sont contrôlés et bien assimilés par les différents acteurs, peuvent permettre d'accéder à un surcroît de liberté, de justice et de bien-être. Pour lui, le marché n'est pas qu'un construit artificiel, c'est une tendance naturelle, voire quasiment une nécessité anthropologique.

⁴ Pestiau.J., "Les citoyens au bazar", P.U.L., 1999, p.119-189.

⁵ Aglietta.M., " Régulation et crises du capitalisme: L'expérience des Etats-Unis", Odile Jacob, Paris, 1997,p.289.

⁶ Mine.A., "La mondialisation heureuse", éd.Plon, Paris, 1997, p. 9-11.

Avec la chute du mur de Berlin, la fin du communisme et l'émergence des pays du tiers-monde, les firmes les plus puissantes font circuler tous les facteurs économiques à l'échelle de la planète et soumettent le monde aux lois de la force économique⁷. Après l'effondrement du système communiste comme mode de gestion des entreprises, à la fin des années 1980 et, depuis, en grande partie, comme idéologie politique, le mouvement de privatisation s'est largement répandu dans le monde.

En effet, Des cessions partielles ou totales d'entreprises publiques au secteur privé ont déjà eu lieu dans les années 1950. Mais, à l'époque, la privatisation n'était pas un élément de l'action politique à l'échelle mondiale. En régime d'économie mixte, les pouvoirs publics ont toujours assuré directement une partie des services et sous-traiter d'autres services à des entreprises spécialisées, tout en maintenant la gratuité dans un certain nombre de cas.

Le mouvement de privatisation des entreprises publiques a véritablement commencé dans les années 1980, avec le lancement du gouvernement de **Thatcher** des privatisations en Grande-Bretagne qui a joué un rôle d'initiateur⁸. Le secteur public de ce pays qui représentait 12 % du PNB, 8 % de l'emploi et 17 % du capital national, a été réduit à moins d'un cinquième de sa taille originale en 1993⁹. C'est ainsi que presque toutes les entreprises d'État britanniques ont été vendues au secteur privé et que ce gouvernement a privatisé les chemins de fer, les télé-communications à l'exception de la poste et de certaines entreprises considérées comme relevant du service public. Le succès du programme britannique de privatisation et surtout la privatisation de 50,2 % de la société British Telecom en 1984 a incité beaucoup d'autres pays industrialisés à privatiser leurs entreprises publiques. Il s'agit notamment du **Japon** (1980), de la **France** (1986), du **Canada** (1990), de l'**Italie** (1992), de l'**Allemagne**, de la **Suède** et de l'**Espagne**. La révolution britannique dans le domaine des privatisations est devenue un phénomène mondial qui a touché la plupart du pays du monde (l'Europe centrale et de l'Est, l'Amérique Centrale et du Sud, l'Asie, l'Afrique, le Moyen Orient, ainsi que les pays développés et en voie de développement). On assiste, aujourd'hui, à des vagues de privatisations, et il est difficile de citer un pays qui n'envisage pas ou qui n'effectue pas actuellement, une privatisation.

⁷ Mine.A., op-cit , p. 75-110.

⁸ Saadi.N.E., "La privatisation des entreprises publiques en Algérie", O.P.U, Alger, 2005, p. 16.

⁹ Megginson W.L., et Netter J.M., "From State To Market : A Survey of Empirical Studies on Privatization ", Journal of Economic Literature, vol. 39,2001, n° 2, p.p. 321-389.

Ce mouvement ne concerne pas uniquement les pays industrialisés du Nord, il concerne également les pays en voie de développement ; citons notamment en Amérique Latine la **Bolivie**, le **Brésil**, l'**Argentine** et le **Mexique**. Dans ce dernier pays, le gouvernement a privatisé en juin 1992, 361 entreprises parmi les 1 200 publiques ¹⁰. Les programmes des privatisations touchent également des pays d'Europe de l'Est tels que la **Pologne** (1990), la **République Tchéco-slovaque** (1990), la **Hongrie** (1991), la **Roumanie**, la **Bulgarie** (1992) et, enfin, la **Russie** qui a commencé à céder ses entreprises en 1992. L'Asie de l'Est et du Sud, le Moyen Orient et l'Afrique ont également mis en place des programmes de privatisation dans les années 1990. La deuxième moitié des années 1990, a connu plusieurs programmes de privatisations dans des pays moins développés, tels que l'**Inde**, le **Pakistan**, la **Turquie**, **Taiwan**, la **Malaisie**, le **Portugal**, l'**Egypte** et le **Maroc**.

Après une décennie d'augmentations des privatisations au cours des années 1990, on assiste maintenant à une décroissance progressive dans ce domaine. Ainsi dans certains pays développés, comme la Nouvelle-Zélande, où l'on a beaucoup privatisé au cours des années 1990, on assiste maintenant à un renversement de cette tendance. Les problèmes du marché et la montée des contestations altermondialistes, en ce début de troisième millénaire, expliquent en partie cette situation. On peut aussi considérer que le nombre des biens publics qui pourraient être vendus au secteur privé est moins important qu'il l'a déjà été. Il reste peu de ces entreprises de grande envergure qui faisaient régulièrement l'objet de privatisations au cours des deux dernières décennies du vingtième siècle. De plus, un certain nombre d'entreprises ont connu des difficultés d'ordre économique ou n'ont pas su ou pu respecter les règles et conditions qui avaient présidé à leur transfert du secteur public au secteur privé, ce qui a occasionné dans certains cas un retour à leur statut antérieur. De tels renversements impliquent des dépenses majeures pour les États, et leurs conséquences socio-économiques sont difficiles à anticiper et à gérer.

¹⁰ Boubakri N. et Cosset J.C., "The Aftermarket Performance of Privatization Offerings in Developing Countries", Document de recherche, HEC Montréal, 2000.

1.1.2 Les fondements théoriques de l'entreprise publique:

Après avoir abordé l'histoire de la privatisation dans le monde, il apparaît que la privatisation constitue un remède potentiel aux problèmes récurrents soulevés dans le secteur public. En effet, les indicateurs de mauvais fonctionnement que rencontrent les entreprises ainsi que les services publics sont en pratique ceux qui affichent une demande de privatisation ou d'autres réformes structurelles de fond.

La théorie économique traditionnelle justifie le recours à l'entreprise publique en cas de défaillance du marché, d'incapacité de ce dernier à couvrir un besoin avéré, et par la possibilité de bénéficier de rendements d'échelle.

Dans ce cadre, la production des biens et services par le secteur public se substitue à la production de ces mêmes biens et services par le secteur privé notamment lorsqu'il s'agit de biens collectifs purs: l'éclairage, les routes, la défense nationale...etc.; dans le cas de la non concurrence entre les consommateurs; et lorsqu'il existe des monopoles naturels comme dans la production d'énergie électrique par exemple.

Les approches interventionnistes, qui trouvent leur origine plus ou moins directe dans la théorie keynésienne, insistent sur le rôle instrumental des entreprises publiques dans la politique économique. En effet, la hausse de tarifs en périodes inflationnistes ont souvent été retardées ou différées afin de peser favorablement sur l'évolution de l'indice des prix¹¹. A cet effet, le secteur public trouve son fondement dans certaines circonstances liées à des considérations d'intérêt général et en particulier à son mode de coordination. Les entreprises publiques, ont le pouvoir de coordination supérieur à celui du marché. En effet, le fonctionnement du marché est relativement coûteux et il implique la confrontation des informations avant la prise de décision. Au sein d'une seule entité, cette gestion de l'information est plus aisément centralisée et se révèle moins coûteuse.

¹¹ Comme par exemple au début des années 1980, les entreprises françaises ont été incitées à accroître les recrutements afin de lutter contre le chômage.

Si l'on excepte les intentions de nature idéologique ou politique, de nombreuses motivations d'ordre économique ont guidé les gouvernements lors de la mise en œuvre des nationalisations qui ont connu un large essor un peu partout dans le monde au cours des années 1950 et 1960 et jusqu'au début des années 1970.

- **Une stratégie antitrust :** dans un certain nombre de pays en voie de développement, les nationalisations ont été lancées afin de permettre à l'Etat de s'approprier une ou des productions considérées comme stratégiques (nationalisation des entreprises pétrolières en Iran, en Algérie) ou pour mettre fin à des pratiques anticoncurrentielles en raison de la position dominante occupée par l'entreprise dans un secteur-clef de l'économie.

- **Pallier la défaillance du marché :** et ce dans la mesure où les entreprises privées n'ont pas toujours eu la possibilité ou les moyens financiers de répondre à des besoins jugés importants par les pouvoirs publics.

- **Un moyen de restructuration de l'appareil productif:** la détérioration de la rentabilité des grands groupes privés installés dans des secteurs clés (sidérurgie, chimie) résultait des conséquences de la crise économique mais aussi, dans une certaine mesure, d'un niveau d'investissement insuffisant, lui-même imputable aux faibles concours en fonds propres des actionnaires privés traditionnels. Les nationalisations étaient ainsi considérées comme un moyen de renforcer le capital des entreprises nationalisées, la contrainte de financement étant différente pour l'Etat de celle d'un actionnaire privé.

- **Une refonte du financement de l'économie :** le contrôle du crédit par les pouvoirs publics devait permettre une distribution plus aisée des financements au secteur productif, dans la mesure où des banquiers publics étaient supposés avoir un horizon temporel plus éloigné que des prêteurs privés.

- **Un instrument du changement social :** le gouvernement voulait aussi contribuer à changer les rapports sociaux au sein de l'entreprise, notamment en permettant un renforcement du dialogue social et une meilleure représentation des salariés au sein de l'entreprise.

Pourtant un économiste comme **Lange**¹², dès les années 30 puis dans l'après-guerre, avait montré que la nationalisation des entreprises n'était pas l'instrument le plus efficace pour maîtriser et utiliser efficacement l'ensemble de l'information économique. **Lange**¹³ a ainsi montré qu'une planification intégrale de l'économie pouvait aboutir à une allocation aussi efficace que celle des marchés privés en utilisant les signaux de prix. De ce fait, la nationalisation de l'ensemble de l'économie devient inutile voire inefficace. Le marché doit continuer à fonctionner librement et seules les industries situées en amont du processus de production ainsi que le taux d'intérêt devraient être contrôlés par les autorités.

1.1.3 La remise en cause de la gestion publique:

La question de la gestion des entreprises publiques est ancienne. En France, le rapport Nora de 1967¹⁴ sur la gestion des entreprises publiques émettait déjà plusieurs recommandations destinées à améliorer la gestion des entreprises publiques.

Il s'agissait ainsi de rapprocher les objectifs des entreprises publiques des objectifs entrepreneuriaux classiques, en posant comme principe l'équilibre du compte d'exploitation et non la tarification au coût marginal.

¹² **Oskar Lange** (de son nom complet **Oskar Ryszard Lange**) est un économiste et diplomate polonais, né le 27 juillet 1904 à Tomaszów Mazowiecki et mort le 2 octobre 1965 à Londres. Avec **Fred M. Taylor**, Lange tenta de dépasser l'impossibilité pratique d'une économie socialiste avancée par Mises en proposant un « socialisme de marché », où les prix, sans être libres, seraient fixés par l'État, par « essai et erreur », en reprenant des mécanismes de marché. Son œuvre tente de relier la théorie économique marxiste et celle de l'École néoclassique. Il était en particulier très critiqué de la théorie de la valeur-travail marxiste.

¹³ Lange. O., " On the economic theory of socialism", Review of Economic Studies, October 1936 et February 1937.

¹⁴ *Rapport sur la gestion des entreprises publiques ou "Rapport Nora". Il avance l'idée totalement nouvelle que les entreprises publiques doivent se soumettre aux lois du marché et de la concurrence et estime que société d'Etat et gestion rigoureuse ne sont pas incompatibles. Le général de Gaulle n'a accepté de le rendre public qu'en 1968.*

Il faut noter que les agences, activités, entreprises publiques représentent des candidats potentiels à la privatisation et ce à cause de plusieurs facteurs à savoir:

- Inefficience, sureffectifs, faible productivité;
- Mauvaise qualité des biens et services;
- Pertes récurrentes et augmentation de la dette pour les entreprises publiques à vocation commerciale;
- Absence de compétences en management ou d'une autorité managériale suffisante;
- Insuffisance d'adaptation au public;
- Mauvais entretien des installations et des équipement;
- Financement insuffisant des investissements nécessaires;
- Objectifs multiples et divergents;
- Actifs sous utilisés et sous performants;
- Pratiques illégales;...etc.

Derrière tous ces facteurs se cachent souvent le fait que de nombreuses activités du gouvernement sont assurées par des monopoles, qui ne se soucient guère de l'efficacité d'utilisation de leur ressources ou à appliquer des méthodes rentables en matière de main d'œuvre et qui ne sont pas pénalisés si leurs résultats sont mauvais. La privatisation d'une entreprise s'accompagne parfois d'une suppression de son monopole et de ses statuts particuliers, du fait qu'une rente de monopole ne doit pas être confisquée par des personnes privées.

Dans le cas d'entreprises nationales exerçant à l'étranger, le cas de la concurrence déloyale peut se poser si l'entreprise bénéficie d'avantages particuliers. Ainsi, une entreprise concurrente privatisée ne bénéficiant pas des mêmes avantages est défavorisée face à l'entreprise publique étrangère.

C'est pour cette raison que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), par l'accord général sur le commerce des services ou, sur son territoire, la commission européenne sanctionnent les pays qui ne traitent pas toutes les entreprises d'un même marché sur un pied d'égalité. Ainsi, ils obligent ces pays à accepter la présence d'entreprises étrangères aux mêmes conditions que les entreprises nationales. De ce fait, les gouvernements doivent réglementer le marché privatisé avec, bien entendu, la possibilité de conserver des parts relativement importantes dans les entreprises privatisées. En outre, des secteurs stratégiques

Chapitre premier: Les fondements théoriques et pratiques de la politique de privatisation

tels que: la santé, l'éducation, l'accès aux ressources en eau, l'énergie ou la défense peuvent bénéficier de règles particulières.

Cependant, cette privatisation peut provoquer des dysfonctionnements dans l'économie en question lorsque les pouvoirs gèrent mal ou que la réglementation est inadaptée. Les conséquences ne sont guère bonnes: les dirigeants des entreprises privées peuvent favoriser leurs intérêts particuliers à l'intérêt général et les multinationales peuvent obtenir, dans ces cas, le contrôle de l'économie d'un pays et provoquer des crises majeures.

Mais il apparaît opportun de se poser la question suivante:

Pourquoi les gouvernements privatisent-ils?

Lors d'un sondage de 1992, on a distribué un questionnaire à des directeurs administratifs de communes américaines de plus de dix mille habitants de comtés de plus de 25.000 habitants, soit au total 4.935 gouvernements locaux, 1.504 questionnaires furent remplis, soit un taux de réponse de 31%. Le but était de connaître les raisons qui les poussent à privatiser.

Tableau 1.1: Raisons de privatisations des services des gouvernements locaux

Raisons	Pourcentage des responsables invoquant cette raison d'envisager une privatisation
1. Tentatives internes de réduction des coûts	90
2. contraintes fiscales extérieures	53
3. Propositions spontanées du secteur privé	23
4. climat politique	23
5. Obligations étatiques	20
6. Préoccupation de responsabilité civile	18
7. Groupement de citoyens	8
8. Autres	7

Source: D'après Rowan Miranda et Karlyn Anderson, "Alternative Service Delivery in Local Government, 1982-1992", municipal year book 1994, Washington, D.C., International City Management Association, 1994, p.p.26-35, figure 3/1.

La lecture des résultats de ce sondage montre que la première raison de la privatisation est la recherche d'une réduction des coûts (à peu près 90% des réponses reçues), suivies par des contraintes fiscales extérieures (environ 53%). Autrement dit, on privatise pour faire des économies.

D'un point de vue plus général, on a assisté, à partir des années 1960, à une remise en cause de l'intervention de l'Etat dans l'économie sur le fondement de la théorie du choix public (**Public Choice**) et des droits de propriété (que nous allons aborder ultérieurement). Ces conceptions, très proches de l'analyse sociologique, s'appuient sur une étude économique de la bureaucratie. La sphère publique tend à défendre les intérêts propres de ses membres au détriment de l'intérêt collectif. La gestion privée par le jeu du marché qu'elle implique permet en définitive une amélioration du bien-être de la société. Les entreprises se sont lancées dans des programmes d'investissement lourds, peu rentables et globalement inefficaces dans les pays sous influence soviétique (Europe centrale et orientale, Algérie).

Dans d'autres pays, les entreprises, en servant d'instruments de politique de l'emploi, ont vu leur productivité se dégrader fortement à mesure des embauches réalisées (Amérique latine).

Depuis la remise en cause de l'efficacité des entreprises publiques dans les années 1960, les privatisations dans le monde ont fortement progressé.

En effet, une des questions essentielles abordées par les chercheurs dans le domaine du management des organisations relève du choix entre la nature (publique ou privée) de la propriété et son impact sur la performance des entreprises privatisées.

De nombreux travaux académiques ont mis en évidence des améliorations significatives des indicateurs de performance des entreprises à la suite de leur privatisation (*Voir une présentation détaillée de ces travaux dans les points suivants*): **Global et al** (1994), **La Porta et Lopez de Silanes** (1999), **Meggison et al** (1994). Mais des études plus récentes contestent cette vision. Ainsi, **Harper** (2001) observe que le changement de propriété n'a pas d'impact significatif sur la performance opérationnelle des entreprises, mais que les facteurs explicatifs sont le type d'industrie et le niveau de la concurrence.

Selon **Shleifer** (1995), l'entreprise privée ne cherche qu'à réaliser le maximum de profits, ce qui n'est pas le cas de son homologue dans le secteur public. Il s'avère que la maximisation du profit n'est que l'un des divers objectifs possibles définis par un processus politique ce qui ne favorise pas l'efficacité en termes de performance financière. Autrement dit, le seul transfert des titres du secteur public à des acteurs privés ne suffit pas à garantir une meilleure gestion et donc une meilleure allocation des ressources au sein des entreprises.

Les changements liés aux méthodes de gouvernance, la pression de la concurrence avec l'ouverture des marchés de biens et services et le rôle de discipline exercé par le marché

financier sont également des facteurs importants dans cette amélioration des performances économiques et financières des entreprises privatisées.

Section 2: Les justifications théoriques et empiriques de la privatisation:

Au cours de ces dernières années, de nombreux chercheurs ont essayé de comparer, à travers diverses études théoriques et empiriques, les performances des entreprises publiques et des entreprises privées. Nombreux en sont arrivés à expliquer les écarts de performance entre ces deux modes d'organisation à travers un ensemble de facteurs et de phénomènes. Pour ces auteurs, la logique organisationnelle qui structure le comportement de la firme n'est pas la même selon qu'il s'agisse d'une entreprise publique ou d'une entreprise privée.

En effet, le débat portant sur la relation entre la forme de propriété et la performance¹⁵ de l'entreprise suscite un vif intérêt sur le plan de la recherche surtout depuis que les privatisations occupent une place importante dans l'agenda politique des gouvernements à travers le monde.

Il faut noter qu'après plusieurs années d'augmentations des privatisations au cours des années 1990, on assiste maintenant à une décroissance progressive dans ce domaine. Ainsi dans certains pays développés, (comme la Nouvelle-Zélande.

1.2.1 Incidence de la privatisation sur la rentabilité des entreprises publiques :

De nombreux auteurs sont arrivés à expliquer les écarts de performance entre les deux modes d'organisation (publique et privé) à travers un ensemble de facteurs et de phénomènes.

Sader.F. (1995)¹⁶ soutient la thèse qu'il est très intéressant pour les pays du tiers-monde de céder au secteur privé leurs entreprises publiques, c'est dans ce sens là que tous ceux qui ont procédé dans cette voie auraient vu les Investissements Direct Etrangers (I.D.E) croître de façon remarquable sur leur territoire.

De plus, ces I.D.E auraient eu des effets positifs sur les économies de ces pays : amélioration des infrastructures, consommation et distribution de l'énergie, modernisation et

¹⁵ Arena et al. (1991) définissent la performance d'une entreprise comme un résultat que celle-ci réalise et dont la nature et l'unité varient selon les critères qui peuvent être, entre autres, ceux de profitabilité, de productivité.

¹⁶ Sader.F., "La privatisation des entreprises publiques et l'investissement étranger dans les pays en développement", Banque Mondiale, Washington, 1995, p. 32.

apports technologiques, relations et contacts ...etc¹⁷. Pour **Sader.F.** (1995), les privatisations effectuées dans les P.V.D ont des répercussions positives aussi bien pour les entreprises considérées (augmentation de la richesse de l'entreprise, gestion plus efficace, productivité accrue, capitalisation améliorée, modernisation effectuée, etc.) que pour les États concernés¹⁸.

En outre, Xavier Denis-Judicis et Jean-Pierre Petit¹⁹ adhèrent à l'idée de Frank Sader et vont même confirmer cela en soulignant la profondeur des effets positifs produits par la privatisation des entreprises publiques productrices de biens et services (élimination des rigidités administratives, amélioration de la rigueur financière, rejoindre réellement l'usager et le consommateur, transparence dans la fixation des prix,... etc.)²⁰, mais ces derniers n'excluent pas l'idée que l'État doit intervenir dans certains domaines stratégiques et pour diverses raisons selon les réalités considérées: lorsqu'il s'agit de remédier aux défaillances du marché ou d'en corriger les imperfections (monopole, demande trop faible, biens collectifs,... etc.); lorsqu'il s'agit de restructurer l'appareil de production ou de dynamiser un secteur-clef de l'économie nationale; lorsqu'il s'agit de " Monopole naturel " (optimum de second rang selon le théorème WALRAS) ou d'activités " non rentables par nature" qui doivent obligatoirement être assurées par l'État (santé, éducation, police, prestations sociales,... etc.) ou encore lorsqu'il s'agit de jouer un rôle contre cyclique dans l'économie et de briser des tangentes dépressives (politique keynésienne)²¹.

En revanche, des auteurs comme **Michel G. Bédard et Viviane Lemay**²² pensent que le secteur privé est capable de prendre le relais de l'État et de remplir les fonctions socioéconomiques auparavant assurées par une gestion purement publique, étant formés à l'école du management moderne, ils mettent l'accent sur le fait que les privatisations réussissent d'une part à jouer leur rôle sur le plan socio-économique et à mettre l'accent et s'appuient davantage sur les facteurs organisationnels d'autre part (structure, stratégie, design,... etc.), ainsi que sur la notion de performance à tous les niveaux²³.

¹⁷ Sader.F., Ibid, p.p. 1-4.

¹⁸ Sader.F, op-cit, p.p. 30-40.

¹⁹ Denis-Judicis.X et Jean-Pierre Petit.J.P., "*Privatisations*", Montchrétien, coll. " Économie-clefs ", Paris, 1998, p.160.

²⁰ Denis-Judicis.X et Petit.J.P, op-cit, p.p.20-51.

²¹ Denis-Judicis.X et Petit.J.P, op-cit, p.p. 15-20.

²² Bédard.M et Lemay. V, "*Privatisations*", Guérin, Montréal, 2000, p.263.

²³ Bédard.M et Lemay. V, Ibid, p.p. 55-139

D'autres auteurs, toutefois, contestent durement cette supériorité trop nette souvent attribuée au secteur privé, et croient nécessaire la création d'entreprises mixtes (Public/Privé).

Selon André Forget par exemple²⁴, il s'avère très difficile d'évaluer la performance réelle aussi bien des entreprises que des managers privés, puisque dans les analyses habituelles, les de facteurs sociopolitiques pèsent de tout leur poids sur la réalité de l'entreprise, mais que la comptabilité ne prend tout simplement pas en considération d'autres facteurs comme le coût de la paix sociale, les coûts de pollution de l'environnement, les coûts liés à la justice,... etc.²⁵

L'histoire économique du 20^{ème} siècle, notamment depuis le milieu des années 1960, lors des vagues de privatisation dans les années 1980 jusqu'à aujourd'hui, continue d'animer ce débat controversé sur l'efficacité des organisations publiques ou privées. Il est opportun d'aborder la notion de performance des entreprises (publiques ou privées).

1.2.2 Notions de performance d'entreprises:

1.2.2.1 Définition de la performance:

a) La notion d'efficacité:

Le concept de performance intègre d'abord la **notion d'efficacité**, c'est-à-dire l'idée d'entreprendre et de mener une action à son terme. La performance consiste donc à obtenir un certain résultat conformément à un objectif donné. Dans une entreprise, l'objectif doit être :

- En cohérence avec la finalité de l'entreprise ;
- Préalablement défini et mesurable ;
- Accompagné du résultat attendu.

Il faut noter que l'objectif n'est pas nécessairement quantifié, mais le résultat doit être mesurable.

²⁴Forget.A, "Des effets de la privatisation sur la gouvernance et la performance des entreprises", Centre de recherche en gestion, Montréal, 1998, p.51 .

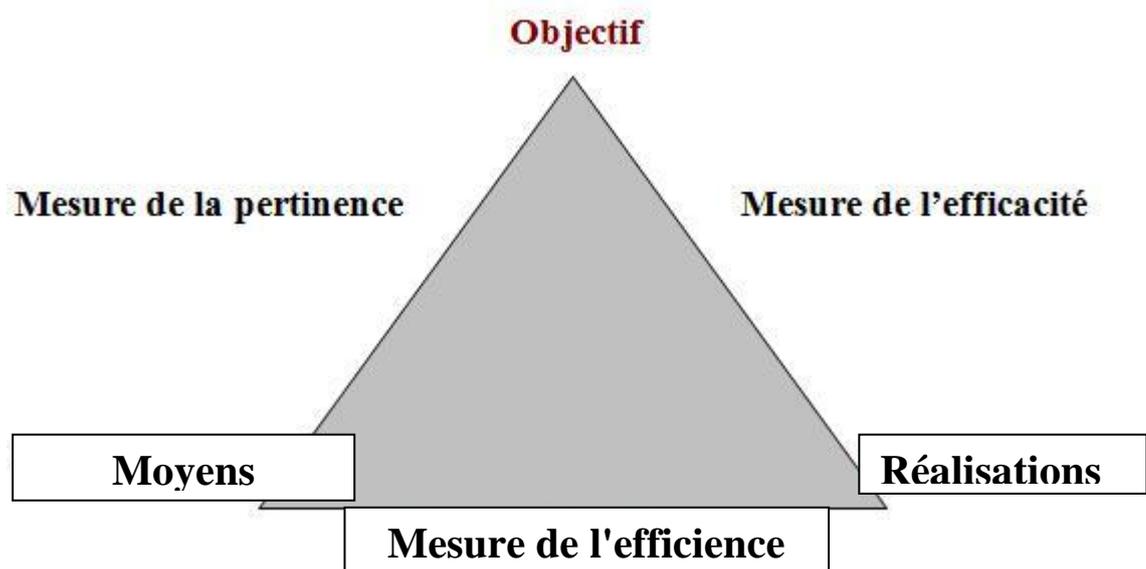
²⁵ Forget.A, Ibid, p.p. 11-41.

b) La notion d'efficience:

Le concept de performance intègre ensuite la **notion d'efficience**, c'est-à-dire l'idée que les moyens utilisés pour mener une action à son terme ont été exploités avec un souci d'économie. Une action sera donc considérée comme efficiente si ***elle permet d'obtenir les résultats attendus au moindre coût.***

La performance est donc un résultat optimal obtenu par l'utilisation la plus efficiente possible des ressources mises en œuvre. La performance est donc toujours une notion relative.

Figure 1.1: Couple efficience/efficacité



Source: Elaboré par nos soins à partir de Bartoli A., "Le management des organisations publiques ", Dunod, Paris, 1997, p.79 .

Au final, on peut dire que la performance renvoie à la capacité de mener une action pour obtenir des résultats conformément à des objectifs fixés préalablement en minimisant (ou en rentabilisant) le coût des ressources et des processus mis en œuvre.

1.2.2.2 Les liens Performance/Stratégie:

a) L'articulation stratégie / performance:

Dans une entreprise, la performance mesure l'adéquation entre les objectifs stratégiques initialement définis et les résultats effectivement atteints. Mais la performance constitue également le critère d'évaluation de la stratégie de l'entreprise puisqu'elle prend en compte les ressources mobilisées pour atteindre les objectifs stratégiques. Le plus souvent, les objectifs de performance précèdent la stratégie, mais la stratégie peut parfois précéder les objectifs de performance.

Il est donc important de définir la stratégie de l'entreprise :

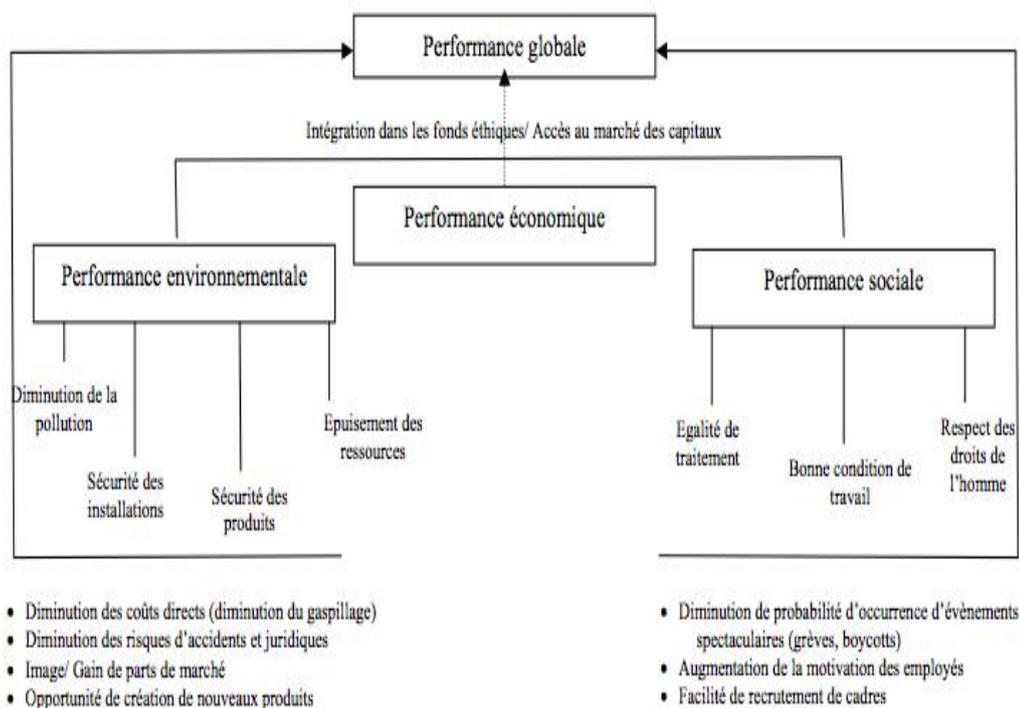
- *"L'art de construire des avantages concurrentiels durablement défendables." D'après **Porter** (1986);*
- *"La stratégie, c'est l'acte de déterminer les finalités et les objectifs fondamentaux à long terme de l'entreprise, de mettre en place les actions et d'allouer les ressources nécessaires pour atteindre les dites finalités." D'après **Alfred Chandler** (1962);*
- *"Elaborer une stratégie c'est choisir les domaines d'activité dans lesquels l'entreprise entend être présente et allouer les ressources de façon à ce qu'elle s'y maintienne et s'y développe." D'après **Stratégor** (1997).*

Au final, une stratégie est un ensemble d'hypothèses sur des causes et leurs effets. Le tableau de bord doit permettre de visualiser les relations entre les objectifs (et leurs indicateurs de performance) dans les différents domaines suivis, pour que ces objectifs soient validés et qu'ils servent à accomplir les actions et à réaliser la stratégie. Un bon tableau de bord doit comporter des mesures de résultats et des déterminants de la performance. Les mesures doivent être nécessairement associées aux déterminants pour savoir comment obtenir les résultats.

b) Le rôle du management:

La fonction essentielle du management est d'obtenir des résultats de manière performante conformément aux objectifs stratégiques. Ces objectifs stratégiques doivent être clairs et partagés par tous ceux qui contribuent à leur réalisation et, par conséquent, à la finalité de l'entreprise. Pour être performants, les acteurs de l'entreprise doivent avoir des objectifs personnels en cohérence avec les objectifs spécifiques de l'entreprise. La performance globale d'une entreprise suppose alors la combinaison de performances individuelles et de performances collectives. Elle intègre désormais trois grands domaines de performance : **la performance économique, la performance sociale et la performance environnementale.**

Figure 1.2: Domaines de la performance



Source: Reynaud E, "Développement durable et entreprise : vers une relation symbiotique ?", Journée AIMS, ESSCA Angers France, 15 mai 2003, p10.

1.2.2.3 Evaluation de la performance:

a) Définition des critères de performance:

La complexité actuelle du management requiert du dirigeant d'entreprise un contrôle de la performance sous plusieurs angles simultanément. C'est pourquoi l'évaluation de la performance d'une entreprise nécessite la définition de critères prenant en compte ce que les différentes parties prenantes (actionnaires, clients, salariés et société civile essentiellement) attendent de l'entreprise. L'une des fonctions du management est donc de concilier des critères de performance pouvant être contradictoires afin d'évaluer la performance globale de l'entreprise. Ces critères doivent intégrer plusieurs dimensions : court terme et long terme ; quantitatif et qualitatif ; individuel et collectif ; local et global...etc.

b) Le Tableau de Bord : *Un éventail d'indicateurs pour améliorer la performance*

Il n'existe pas un modèle bien défini au tableau de bord en management mais des tableaux de bord spécifiques propres à chaque type de décision et parfois même propres à chaque décideur. C'est ce que traduit la définition suivante empruntée à **Bouquin** (2001) :

Le tableau de bord "est un ensemble d'indicateurs peu nombreux (cinq à dix) conçus pour permettre aux gestionnaires de prendre connaissance de l'état et de l'évolution des systèmes qu'ils pilotent et d'identifier les tendances qui les influenceront sur un horizon cohérent avec leurs fonctions "

Le tableau de bord est donc un ensemble d'indicateurs mais pas n'importe quels indicateurs. En effet, un tableau de bord équilibré rassemble des indicateurs financiers et non financiers portant sur la clientèle, les processus internes, l'apprentissage organisationnel, la valeur pour les actionnaires, la qualité, les relations avec la collectivité, ...etc.

Le tableau de bord équilibré permet aux gestionnaires d'améliorer plus rapidement, et de façon continue, la performance, facilite l'élaboration et l'exécution de la stratégie et renforce la transparence interne et externe en vue de la création de valeur. Nous avons ci-dessous le tableau n°1.2 résumant les critères d'établissement d'un bon tableau de bord.

Tableau1.2: Critères d'établissement d'un Tableau de Bord de gestion

Critères d'un bon tableau de bord de gestion	Critères d'un mauvais tableau de bord de gestion
<ul style="list-style-type: none">• Accepté par tous;• Compris de tous;• Utile à tous;• Prospectif;• Performance équilibrée et quantifiée;• Des indicateurs financiers et non financiers.	<ul style="list-style-type: none">• Collection d'indicateurs préexistants;• Imposé;• Rétrospectif;• Evaluant partiellement la performance;• Outil de surveillance;• Outil financier ou budgétaire.

Source: Synthèse élaborée par l'auteur à partir de ses supports de cours: **Analyse financière.**

c) Les mesures et les indicateurs de la performance:

Le terme "**mesure** " renvoie à une variable tangible, à des éléments que l'on peut compter, comme le pourcentage de produits défectueux dans un lot.

Le terme "**indicateur** ", quant à lui, désigne une variable intangible, difficilement mesurable, comme, par exemple, le degré de satisfaction des clients.

Enfin, il y a des **mesures témoins**, qui font état de résultats passés, et des **inducteurs** qui correspondent à des facteurs qui sont à l'origine de la performance, donc qui induisent la performance.

Il faut noter que le choix des indicateurs de performance dépend principalement de la structure organisationnelle de l'entreprise. Cette dernière doit nécessairement refléter la stratégie adoptée par l'entreprise. En effet, la structure organisationnelle est un moyen pour atteindre une fin et non une fin en soi.

La meilleure structure organisationnelle ne garantira pas alors les résultats ni la performance. Mais une mauvaise structure est la garantie d'une non performance. La bonne structure organisationnelle est donc un pré-requis à la performance.

d) Les indicateurs pour mesurer la performance:

Les analystes financiers ont cherché, durant les années quatre-vingt dix, à améliorer la mesure de leur performance, soit en utilisant de nouveaux outils d'évaluation de la performance financière, soit intégrant des mesures non financières.

Historiquement, la performance a depuis longtemps été mesurée sur la base d'indicateurs financiers (Return On Investment: R.O.I, chiffre d'affaires, résultat...). Le but est de donner une image de la richesse des actionnaires ainsi que le patrimoine de l'entreprise. Les données financières et comptables sont alors considérées comme des indicateurs avancés de la performance boursière.

Mais ces indicateurs traditionnels ont fait l'objet nombreuses critiques ce qui a poussé à :

- ✓ Définir des indicateurs financiers plus représentatifs de la création de valeur de l'entreprise tels que : *Economic Value Added (E.V.A)* ou *Cash Flow Return On Investment (C.F.R.O.I)*... e.t.c;
- ✓ Utiliser des indicateurs non financiers qui seraient des indicateurs avancés d'une performance de plus en plus immatérielle. Le développement des actifs immatériels est en effet mal pris en compte par les documents comptables selon **Kaplan et Norton** (2001) citant plusieurs études.

Cette double proposition fait l'objet de débats. Concernant les indicateurs non financiers, un outil est d'ailleurs apparu durant les années quatre-vingt dix et a connu un certain succès, le *balanced scorecard (BSC)*²⁶.

En effet, une des nouveautés du BSC a été de mettre en avant l'importance des indicateurs non financiers. Pourtant, les études montrent que la plupart des entreprises continue à accorder l'essentiel de leur attention aux indicateurs financiers.

²⁶ Pour les tenants du BSC, les indicateurs comptables et financiers sont des indicateurs de résultat (*lagging indicators*) alors que les indicateurs non financiers peuvent être considérés comme des indicateurs avancés (*leading indicators*).

1.2.3 Revue des justifications théoriques et empiriques en faveur de la privatisation:

La privatisation fait l'objet d'un nombre important de travaux théoriques et empiriques dont la question relève de la problématique centrale du lien entre la nature publique/privée de la propriété et la performance. Ces travaux portent pour l'essentiel sur les théories que nous allons aborder ci-après.

1.2.3.1 La théorie de l'agence:

Lorsqu'une firme est dirigée par un propriétaire-manager, il n'y a pas a priori de conflit d'intérêts entre le dirigeant et l'actionnaire. Par contre, dans toutes les entreprises où est instaurée une séparation du contrôle et de la propriété, apparaît un problème d'agence.

L'origine de l'étude de la relation d'agence et des questions qu'elle soulève remonte à l'origine dans les réflexions d'**Adam Smith** sur l'inefficacité des sociétés par action dont la direction est confiée à un agent non-propriétaire qui ne serait pas incité de ce fait à gérer au mieux les affaires qui lui sont confiées.

Les fondements théoriques de la relation d'agence ont été établis par Jensen et Meckling²⁷ qui ont défini cette relation comme " *un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engage une autre personne (l'agent), pour exécuter en son nom une tâche quelconque qui implique une délégation d'un certain pouvoir de décision à l'agent* ". Charreaux²⁸ définit la relation d'agence comme un contrat dans lequel une (ou plusieurs) personne (s) a recours aux services d'une autre pour accomplir, en son nom, une tâche quelconque. Cette relation implique, de la part du principal, une délégation de nature décisionnelle à l'agent. Dans le cas où les intérêts des deux parties convergeraient, les problèmes de l'agence n'apparaîtraient plus. Par contre, les problèmes d'agences se posent, lorsque les intérêts sont divergents et, surtout, dans la mesure où il y a information imparfaite et asymétrie d'information entre les parties. En effet, la théorie de l'agence ou théorie des mandats remet en cause le postulat représentant l'entreprise comme un acteur unique pour

²⁷ Jensen M.C. et Meckling W.H. , " Theory of the Firm : Managerial Behaviour, Agency Costs and Ownership Structure", Journal of Financial Economics, vol. 3, n° 4, 1976, p.p. 305-360.

²⁸ Charreaux.G. , "Pour une véritable théorie de la latitude managériale et du gouvernement des entreprises", Revue Française de Gestion, n° 111, novembre-décembre, 1996, p.p. 50-64.

mettre l'accent sur les divergences d'intérêts potentielles entre les différents partenaires (dirigeants, actionnaires et créanciers...).

Le comportement de l'entreprise résulte dès lors d'un processus complexe d'équilibrage qui occasionne un certain nombre de coûts appelés: **Coûts d'agence** et qui sont nécessaires pour que les dirigeants, par exemple, adoptent un comportement conforme à l'intérêt des actionnaires qui les ont mandatés.

Il est important de diminuer au mieux ces coûts. On distingue trois types de coûts :

- ✓ **Les coûts de surveillance** : Ils sont supportés par l'actionnaire et permettent de s'assurer que le dirigeant agit au mieux de ses intérêts et en conformité avec la politique globale de l'entreprise et limiter ainsi son comportement opportuniste. (Mise en place de procédure de contrôle, de systèmes d'audit, rémunération du mandataire...etc.).
- ✓ **Les coûts d'obligation ou coûts d'engagement** : Ils sont supportés par le dirigeant et ayant pour but de rassurer le propriétaire sur la qualité de sa gestion. Ils permettent de garantir l'exécution des obligations du dirigeant et de mettre en confiance l'actionnaire. (Mise en place de rapports annuels,...etc.).
- ✓ **Les coûts résiduels** : Comme les coûts de surveillance, ils sont supportés par l'actionnaire. Ils peuvent être dénommés aussi " perte résiduelle ", qui s'assimile à la perte d'utilité subie par l'actionnaire par suite d'une divergence d'intérêt avec le mandataire (Stratégie globale non rentable, mauvaise allocation des ressources...etc.).

La théorie de l'agence ou des mandats correspond donc à une tentative de mise en parallèle de la théorie financière et de la théorie des organisations.

En outre, comme le fait remarquer Albouy²⁹, la relation d'agence entre les propriétaires de l'entreprise publique (les citoyens en théorie) et les dirigeants est bien plus complexe que celle qui prévaut entre les actionnaires de la firme privée et ses dirigeants. En effet, si les citoyens choisissent, dans une démocratie, leurs représentants et leur gouvernement, ce dernier nomme les dirigeants de l'entreprise publique ; chaque acteur poursuivant ses propres objectifs. Au lieu de se jouer à deux (actionnaires/dirigeants), la partie se joue à trois (citoyens/gouvernement/dirigeants) et les coûts d'agence risquent fort d'en être augmentés.

²⁹ Albouy. M., "Finance des organisations publiques et des entreprises privées : convergence ou rupture ? " in G. Cliquet et G. Orange, *Organisations Privées, Organisations Publiques*, Publication de l'Université de Rouen,2002, p.p. 13-32.

La minimisation des coûts d'agence est considérée comme le gage de l'efficacité de la structure organisationnelle interne de la firme et, par conséquent, de sa performance financière. Par ailleurs, il apparaît que les moyens de contrôle à la disposition des actionnaires de la firme privée sont plus nombreux et plus efficaces que ceux à la disposition de l'actionnaire public représenté par des représentants non impliqués financièrement.

Au final, on conclut à travers ces théoriques d'émettre l'hypothèse d'une supériorité intrinsèque de la performance économique et financière de l'entreprise privée par rapport à celle de l'entreprise publique.

1.2.3.2 La théorie des droits de propriété:

Les approches libérales et néolibérales ont engendré, surtout aux États-Unis, tout un ensemble d'écoles dérivées par rapport à ces dernières, écoles qui pour l'essentiel ont cherché à radicaliser et à formaliser la pensée libérale, la plupart du temps en construisant un composé synthétique basé sur une image simplifiée, sur laquelle viennent se fondre quelques éléments empruntés aux théories du management et aux théories des organisations. Parmi ces théories: **La théorie des droits de propriété.** Cette théorie s'est construite à partir des années soixante en vue de montrer la supériorité du système privé sur toutes les autres formes de propriété collective. Le fondement de l'économie des droits de propriété réside dans l'idée que tout échange entre agents peut être considéré comme un échange de droits de propriété sur des objets³⁰. Pour les partisans de ce courant théorique, les raisons qui expliquent la supériorité des performances économiques et financières des entreprises privées par rapport aux entreprises publiques tiennent à l'amoindrissement des droits de propriété de la firme publique et au risque de faillite. En effet, le risque de faillite est quasi-inexistant dans les organisations publiques, alors qu'il constitue une réalité avec laquelle les dirigeants du secteur privé doivent composer. Ceci incite forcément ces derniers à gérer efficacement leur entreprise en vue d'assurer, non seulement, sa survie, mais aussi et surtout sa pérennité.

³⁰ Nellis. J," Time to Rethink Privatization in Transition Economies? ", *International Finance Corporation Working Paper*, n° 38, World Bank Group, Washington D.C,1999.

Selon la définition classique, les droits de propriété associés à un actif consistent en trois éléments :

- ✓ le droit d'utiliser l'actif (*usus*);
- ✓ le droit de s'approprier les revenus générés par l'actif (*fructus*);
- ✓ le droit de disposer de l'actif (*abusus*).

Le droit de propriété est le droit réel le plus complet, il permet en principe de faire ce que l'on veut avec la chose objet du droit de propriété. Ainsi, le droit de propriété confère à son titulaire le droit d'user des actifs, d'en retirer les fruits et d'en disposer. Comparés aux droits de propriété des actionnaires privés sur leurs actions, force est de constater que les citoyens possèdent sur l'entreprise publique des droits considérablement amoindris dans la mesure où ils ne peuvent vendre leur participation dans l'entreprise publique qui reste en fait virtuelle. Quant au *fructus*, il est moins tangible que dans le cas de l'entreprise privée qui verse des dividendes à ses actionnaires.

En effet, cette théorie renvoie à une conception générale des relations sociales et des institutions. Tout échange entre des agents doit être considéré comme un échange de droits de propriété. Acquérir un droit de propriété permet l'utilisation de la chose comme on veut. Le système de propriété privée est supérieur à tous les autres car lui seul mène à une productivité maximale et ce, sans atteinte à la liberté de l'homme. Toute entreprise privée, parce qu'elle risque d'affaiblir sa performance, se voit donc obligée d'innover, de réussir et de satisfaire ses usagers. Dans ces conditions, on comprend aisément la préoccupation continue des dirigeants du secteur privé pour la productivité, la rentabilité et la solvabilité de la firme³¹.

En outre, la théorie des droits de propriété insiste sur le fait que la supériorité des performances de l'entreprise privée sur l'entreprise publique tient au fait qu'il existe des mesures disciplinaires émanant du marché boursier qui obligent les gestionnaires à rendre des comptes. À cela s'ajoute le fait que l'actionnaire dans la firme privée joue le rôle de créancier résiduel et qu'il supporte le risque d'entreprendre, ce qui l'oblige à contrôler de façon plus étroite les dirigeants. Mais on constate que ce statut de créancier résiduel est fortement effacé dans la firme publique : leurs dirigeants (managers et représentants de l'État) ne supportant pas ce risque, d'où un contrôle amoindri.

³¹ Simon. Y. et Tezenas Du Montcel. H, "Théorie de la firme et réforme de l'entreprise. Une contribution de la théorie des droits de propriété ", Revue Économique, mai 1977, p.p. 321-351.

La thèse avancée par les théoriciens de l'école des droits de propriété pour justifier l'inefficacité de l'entreprise publique par rapport à l'entreprise privée (et donc pour justifier les programmes de privatisation) est que l'attribution aux individus des droits de propriété selon une répartition claire est la condition de l'efficacité économique. Selon eux, la performance organisationnelle dépend des mesures incitatives particulières au mode de propriété.

1.2.3.3 La théorie des choix publics:

C'est fondamentalement vers la fin des années 1960 que l'analyse économique des choix publics prend véritablement son essor. Cette théorie a été élaborée essentiellement par des économistes comme Buchanan³², qui selon lui, l'entreprise publique présente des dysfonctionnements en matière de gestion car:

- Le dirigeant public n'est pas soumis aux lois du marché;
- Chaque citoyen devient un propriétaire indivis (obligé et aliéné);
- Le coût du contrôle de tous les agents est supérieur à celui qui existe sur le marché;
- La puissance incitative du marché n'exerce plus de pression ni sur l'ouvrier, ni sur le décideur, ni sur le produit.

Cette théorie postule que l'inefficacité des entreprises publiques est due notamment aux groupes d'intérêts et aux jeux politiques qui caractérisent les organisations publiques.

L'argumentation de l'École du "**Public Choice**" est que les personnes qui sont supposées prendre les décisions, notamment les administrateurs d'entreprises publiques, les hommes politiques et les fonctionnaires, le font non pas en privilégiant les intérêts de la société dans son ensemble, mais plutôt leurs intérêts propres. Les théoriciens de cette école expliquent que l'inefficacité des entreprises publiques tient exclusivement à la motivation des hommes politiques et des dirigeants, à qui on reproche de ne pas œuvrer dans l'intérêt général.

³² Buchanan J. et Tollison R, " Theory of Public Choice : Political Application of Economics ", The University of Chicago Press, Chicago, 1972.

Ceci dit, l'intervention des pouvoirs publics (État, Collectivités territoriales, etc...) par la réglementation ou par la création d'entreprises publiques, n'est pas, selon ce courant théorique, un facteur de performance économique. En effet, selon des auteurs comme **Vickers et Yarrow**³³, la privatisation des entreprises publiques n'est qu'un retour à une situation considérée comme normale: un juste retour au marché et à l'efficience.

On peut conclure par dire que la théorie des droits de propriété et celle des choix publics constituent deux approches complémentaires permettant de comparer aisément les différences en matière de performances entre l'entreprise publique et l'entreprise privée. De cela ressort quatre justifications fondamentales de la supériorité de la performance économique de l'entreprise privée par rapport à celle du publique :

- ✓ Les décideurs dans le système public ne subissent pas, les conséquences monétaires et financières de leurs actions et décisions;
- ✓ Le citoyen-proprétaire devient propriétaire bien malgré lui et par ailleurs il est propriétaire *indivis* sans possibilité de vendre;
- ✓ Étant donné que les droits de propriété des entreprises publiques ne peuvent faire l'objet d'échange sur le marché, il s'ensuit alors que le coût du contrôle des mandataires devient nettement plus élevé que celui des agents privés qui sont directement contrôlés par le marché financier;
- ✓ Le propriétaire privé, pouvant facilement vendre ou échanger ses droits de propriété, se préoccupe davantage de préserver voire d'augmenter la qualité ou la performance de son bien, ce qui n'est pas le cas du propriétaire public qui ne peut ni vendre ni échanger facilement ses droits de propriété.

³³ Vickers. J. et Yarrow.G., "Economic Perspectives on Privatisation", Journal of Economic Perspectives, vol. 5, n° 2,1991, p.p. 111-132.

1.2.3.4 La théorie de l'efficience - X:

La théorie de l'efficience-X a été développée par **Leibenstein** (1978) pour prendre en compte le fait que certaines inefficacités ne résultent pas uniquement d'un défaut d'allocation des facteurs de production, mais elles sont notamment liées à la motivation du personnel ou à une mauvaise organisation de l'entreprise.

Pour l'auteur³⁴, il existe un facteur-X caché, responsable de l'inertie et de l'inefficience de chaque type d'entreprise. Il faut développer l'analyse micro-économique conventionnelle et élargir la notion "d'efficience allocative ": *Pourquoi deux firmes qui allouent de manière identique les facteurs rares peuvent telles réussir de manière si différente?*

Il fait remarquer qu'à travers le postulat selon lequel le marché alloue de manière optimale, les facteurs de production entre firmes et secteurs, la théorie traditionnelle n'analyse qu'un seul type d'efficience : l'efficience allocative. Pour les entreprises publiques, les facteurs qui seraient source d'inefficience-X sont structurels et ne peuvent être combattus qu'en privatisant ces entreprises. Le fait de détenir une situation monopolistique, protégée par l'État, constitue un premier facteur (absence de pression externe); puis il y a " l'immortalité" de ces entreprises, l'État épongeant les déficits enregistrés; ensuite il y a la multiplicité des objectifs à atteindre, objectifs contradictoires ou difficilement compatibles; enfin il y a la structure organisationnelle, trop fortement bureaucratisée.

Ainsi, les théoriciens de l'efficience X soutiennent que la privatisation pourrait contribuer à réduire de manière substantielle les sources d'inefficience dans les entreprises publiques, permettant ainsi à celles ci, de renouer avec la performance et la compétitivité. Selon les postulats des théoriciens de l'efficience X, la privatisation devrait donc permettre de soustraire les entreprises publiques aux mauvaises influences politiques et, par conséquent, de simplifier et de clarifier leur fonction d'objectifs.

³⁴ Leibenstein.H., " Economic theory and organizational analysis", éd.Harper, New-York, 1966, p.257 .

1.2.3.5 La théorie du New Public Management (N.P.M):

Cette école de pensée s'intéresse avant tout aux dysfonctionnements administratifs et à l'inefficience bureaucratique et institutionnelle. Les principes qui inspirent les penseurs du NPM sont la "performance, l'atteinte des objectifs, la transparence et l'imputabilité". L'apparition au cours de ces dernières années de ce nouveau mode de gestion, adaptant au secteur public des méthodes de management traditionnellement réservées au secteur privé, a contribué à atténuer les divergences et le cloisonnement de gestion entre les secteurs public et privé. Pour autant, nous pouvons nous demander jusqu'à quel point le transfert des méthodes de management privé est soluble dans le secteur public et dans quelle mesure il participe à la satisfaction des usagers et à la qualité des services publics.

En effet, cette théorie propose d'instaurer des contrats de performance dans les entreprises publiques, d'orienter l'activité vers les résultats davantage que vers les procédures, de substituer à l'approche juridique une approche " gestionnaire ", d'introduire dans la fonction de travail des éléments de compétition, et dans la fabrication du produit des impératifs de réduction des coûts et de majoration de la qualité. Cette école de pensée cherche à introduire donc la logique du privé dans les administrations publiques. Les recettes proposées par cette doctrine espèrent enfin régler le problème criant des déficits publics et des dettes accumulées tout en redonnant toute leur noblesse aux services publics³⁵.

D'un point de vue théorique, le NPM est un concept qui puise ses fondements dans de nombreux courants de pensée (courant néoclassique, théorie des organisations, théorie de l'agence, théorie des droits de propriété,... etc.) et qui par bien des aspects rejoint l'idéologie du **Public Choice** reposant sur l'individualisme méthodologique, le recours aux privatisations et une plus grande souplesse et décentralisation des unités administratives.

L'idée principale du NPM est que les méthodes de management du secteur privé, supérieures à celles du secteur public, peuvent lui être transposées. Le secteur public est jugé inefficace, excessivement bureaucratique, rigide, coûteux, centré sur son propre développement, non innovant et ayant une hiérarchie trop centralisée.

³⁵ Sanni Yaya.H., "L'économie politique de la désétatisation et de la privatisation des entreprises publiques", Faculté des sciences de l'administration, Université Laval, Québec, 2003, p.p.99-102.

Dès lors, pour le perfectionner il est nécessaire d' accroître les marges de manœuvre des gestionnaires pour leur permettre de mieux répondre, au moindre coût, aux attentes des citoyens. Ces derniers sont désormais assimilés à des clients (logique consumériste) tandis que les administrateurs deviennent de véritables managers. Cette conception du secteur public ,et plus particulièrement de l'administration, reposant sur les TROIS-E " Économie, Efficacité, Efficience" ³⁶ ,est à l'opposée de celle de **Weber** pour lequel la "bureaucratie", véritable idéal type, est la condition même de l'efficacité par sa dimension rationaliste.

En pratique, de nombreuses actions s'inscrivent dans le champ du NPM. Nous pouvons les regrouper par fonction (**voir le tableau 1.3**).

³⁶ Urio.P. , "La gestion publique au service du marché ", éd. PUF et Les nouveaux Cahiers de l'IUED, Paris et Genève,1998, p.p. 91-124.

Tableau1.3: Les différentes actions dans le cadre du NPM

FONCTIONS	ACTIONS NPM
<p style="text-align: center;">Fonction stratégique</p> <hr/>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion par les résultats; • Mise en place d'une planification stratégique; • Privatisation d'entreprises publiques, externalisation ; • Mise en place de partenariats public/privé; • Séparation des fonctions politique (conception) et administrative (mise en œuvre); • Déconcentration et/ou décentralisation; • Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication en interne (l'intranet permet de décloisonner les services).
<p style="text-align: center;">Fonction finance</p> <hr/>	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation de l'évaluation (culture de la performance); • Simplification des formalités administratives; • Réduction des déficits; • Budgétisation par programme; • Plus grande transparence de la comptabilité (par exemple par la mise en place d'une comptabilité analytique pour comparer les résultats aux prévisions).
<p style="text-align: center;">Fonction marketing</p> <hr/>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du marketing public (consultations, enquêtes, sondages, observatoires, etc.); • Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication en externe (pour une meilleure

	communication).
Fonction ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">• Réduction des effectifs;• Responsabilisation et motivation des fonctionnaires (individualisation des rémunérations, primes au rendement, etc.);• Développement de la participation.

Source : D'après plusieurs lectures : Laufer et Burlaud (1980) ; Hood (1991) ; Pollitt et Bouckaert (2000) ; Gruening (2001).

Les droits de propriété ont constitué pendant des décennies, le principal soubassement théorique et empirique des travaux relevant de la privatisation des entreprises. Les droits de propriété définissent l'ensemble des lois, des règles et des usages qui contribuent à fixer les droits de chacun par rapport à l'usage, à l'appropriation et au transfert des biens produits.

La plupart des études empiriques démontrent que l'entreprise privée est supérieure à l'entreprise publique. **Miller. R** (1982) a ainsi démontré la supériorité du taux de rentabilité des capitaux investis des entreprises privées britanniques par rapport à celui des entreprises publiques de 1968 à 1980, **Davies** (1971), démontre au travers une étude , que la rentabilité des banques australiennes privées est supérieure à celle des banques publiques. L'étude de **Crain et Zarokoohi** (1978), conclue à la supériorité des coûts publics en matière de transport d'eau, alors que celle de **Meyer** (1975), met en évidence l'importance des coûts publics en matière de transport d'électricité.

Des travaux plus récents concluent également à la supériorité de l'entreprise privée sur l'entreprise publique. **Boardman et Vining** (1989), à partir d'un échantillon de **500** entreprises privées, mixtes, publiques de divers pays révèlent cette supériorité de l'entreprise privée sur l'entreprise publique, il en est de même des travaux de **Megginson, Nash et Van Randenborgh** (1994), de **Villalonga** (2000), **Alexandre et Charreaux** (2004).

Les travaux de **Meggison et al** (1994), **Villalonga** (2000), **Alexandre et Charreaux** (2004), bien qu'ils concluent à la supériorité des entreprises privées, démontrent cependant que la privatisation aurait des effets progressifs et contingents sur la performance. La théorie des droits de propriété centrée sur le système d'incitation et le contrôle des dirigeants ne saurait donc expliquer à elle seule, la différence de performance entre entreprises publiques et entreprises privées. C'est ce qui explique le développement d'un nouveau courant de pensée sur la question, *la théorie de la gouvernance*, centrée sur l'analyse du pouvoir discrétionnaire des dirigeants et sur le lien existant entre leur attitude et la performance de l'entreprise. Le système de gouvernance serait l'une des explications de la supériorité des entreprises privées sur les entreprises publiques.

La gouvernance des entreprises est selon **Charreaux** (1997), "l'ensemble des mécanismes qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, autrement dit qui gouvernent leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire". En effet depuis les travaux de **Jensen et Meckling** (1976) sur la théorie de l'agence, le dirigeant (agent) est considéré comme pouvant poursuivre des buts opposés à ceux de l'actionnaire (principal).

Dans cette perspective, la théorie de la gouvernance vise à minimiser les coûts d'agence et de transaction entre propriétaires et dirigeants par la mise en œuvre de mécanismes de contrôle assurant la performance de l'entreprise et la création d'une valeur actionnariale maximale.

Parce que L'entreprise publique est soumise à une tutelle, au demeurant multiple et multiforme, elle apparaît comme une forme particulière de propriété à laquelle est associée un jeu complexe de relations d'agence car selon **Charreaux** (1997), si on attribue, comme il est d'usage, le rôle du principal aux citoyens, la relation avec le dirigeant de l'entreprise publique est loin d'être directe. Il y a interposition à un premier niveau des élus parlementaires (députés), à un deuxième niveau des membres du gouvernement et à un troisième niveau de la bureaucratie publique. Ce qui tend à accroître la latitude discrétionnaire des dirigeants des entreprises publiques dont certains font sans doute un lien entre la durée de leur mandat et celle du gouvernement en place. Par ailleurs, les mécanismes internes et externes de gouvernance dans ces entreprises apparaissent peu efficaces.

En outre, et au-delà de l'impact du politique dans le recrutement des dirigeants des entreprises publiques, **Stiglitz J. E et Edlin A.S** (1992) montrent, comment des dirigeants opportunistes peuvent manipuler le processus d'enracinement qui tend à réduire l'efficacité du marché managérial

et qui ne peut être réduit que si le coût de sortie du dirigeant opportuniste et donc la perte de rente concernant les l'information pour dissuader les managers concurrents de postuler à la direction de l'entreprise.

Les mécanismes de gouvernance tant internes qu'externes dans les entreprises publiques s'avèrent peu efficaces pour discipliner les dirigeants et les conduire à maximiser la valeur actionnariale. Ce qui explique aussi la faible performance des entreprises publiques par rapport aux entreprises privées.

Au final, on arrive clairement à conclure que sur le plan théorique, plusieurs courants viennent supporter la thèse de la supériorité de la forme privée de propriété comme : la théorie des droits de propriété, la théorie des choix publics et la théorie d'agence. On constate que, les entreprises publiques, contrairement aux entreprises privées, ne sont pas fondées dans le but ultime de maximiser les profits. De plus, le risque de faillite est quasi-inexistant pour les entreprises publiques, ce qui n'incite pas les gestionnaires de ces sociétés à une rigueur dans leur tâche et à une recherche de l'efficacité comparativement à leurs pairs du secteur privé.

Sur un plan purement empirique toutefois, le débat sur l'accroissement de la performance, induit par la privatisation comme le prévoit la théorie de l'efficience-X, a toujours suscité une grande controverse. En effet, les méthodes utilisées par les différents auteurs pour filmer cette relation ont connu une évolution. On est parti des études faisant une comparaison entre les entreprises publiques d'une part et les entreprises privées d'autre part. Ces études ne portaient pas directement sur la privatisation. Et même si, un très grand nombre d'études sur les privatisations se regroupent dans cette vague, cette méthode suscite de vives polémiques. En effet, on ne saurait comparer des entreprises différentes dans leurs objectifs, leurs tailles (petites, moyennes, grandes), leurs contextes (monopole, concurrente). La critique majeure ici est que ces recherches comparent des entreprises, et non pas le phénomène de la privatisation ou mieux les effets du passage du public au privé.

A la lumière de ces critiques, on a évolué vers des recherches portant sur l'incidence du transfert d'une entreprise du secteur public au secteur privé. La performance d'une entreprise privatisée peut être comparée respectivement avec sa propre performance avant la privatisation ou avec des firmes qui n'ont pas encore été privatisées. Une des limites que l'on attribue à ces études est que malgré l'accent qui est mis sur le phénomène de privatisation, il reste que l'ambiguïté des résultats, déjà critiquée dans la première vague de recherche est toujours présente. En effet, certaines de ces études arrivent à la conclusion que la privatisation n'est pas forcément synonyme d'accroissement de performance. D'autres, par contre aboutissent à une forte performance consécutive aux privatisations. Face à cette ambiguïté persistante, on est en droit de se poser la question de savoir

Pourquoi cet écart entre prédictions théoriques et observations empiriques ?

Le fait que les résultats des études empiriques soient aussi divergents d'une méthode à une autre nous pousse quand même à constater que le problème n'est pas forcément au niveau de son opérationnalisation. Il faudrait peut-être chercher dans sa conception ou dans celle des variables prises en compte dans les analyses pour trouver ses origines.

Aujourd'hui, il serait intéressant de s'interroger d'avantage sur le phénomène encore en cours dans plusieurs pays en voie de développement. Si la littérature actuelle recense plusieurs fondements théoriques en faveur des privatisations, il reste que les études empiriques n'arrivent pas toujours à corroborer entièrement l'hypothèse d'accroissement de performance induite par la privatisation.

Section 3: Evolution du concept de privatisation:

1.3.1 Définition de la privatisation:

Dans son sens le plus étroit, le mot "**Privatisation**" désigne la vente totale ou partielle d'entreprises appartenant à l'État à des investisseurs du secteur privé. Cette définition est conforme à celle de 1965 donnée par le *Petit Robert* qui décrit la privatisation comme: "*Cession d'une activité relevant jusqu'alors du secteur public*".

Un certain nombre d'auteurs donnent un sens plus large au mot *privatisation*. **Martin (1993)**³⁷, par exemple, semble dire que c'est un changement au rôle, aux responsabilités, aux priorités et au pouvoir de l'État plutôt qu'un simple changement de prise en charge.

Donahue (1989), laisse entendre que le mot *privatisation* peut correspondre à quelque chose d'aussi général que l'affaiblissement du rôle de l'État-providence et la promotion de l'entraide et du bénévolat.

Des définitions aussi étendues du mot privatisation font ressortir la nécessité pour le secteur public de poursuivre son évolution, comme celle que propose **Kent** (1987), mettent l'accent sur les dimensions économiques de la privatisation et ne tiennent pas compte des aspects politiques qui y correspondent. Selon **Kent**³⁸, la privatisation désigne le transfert, au secteur privé, de fonctions exécutées auparavant exclusivement par le gouvernement, à des prix nuls ou inférieurs à tous les coûts de production, pour que ces mêmes fonctions soient exercées par des entreprises à des prix auxquels l'offre est égale à la demande et qui tiennent compte du coût total de production.

La définition présentée par **Donahue**³⁹, c'est-à-dire le fait de confier à des entreprises privées la prise en charge de fonctions exécutées par le secteur public, permet de faire ressortir la question fort pertinente de la responsabilité du gouvernement face au recours à la privatisation comme instrument d'intervention.

Kolderie (1985) distingue deux notions différentes, souvent confondues, dans le mot privatisation. La première notion, celle qui touche la prestation, désigne le fait de fournir un bien ou un service. La seconde, celle qui concerne la production, désigne l'action de produire ce bien ou ce service⁴⁰. Cette conceptualisation des choses est fort nécessaire en ce qu'elle montre que le gouvernement peut choisir de privatiser la prestation des services, la production de biens et de services ou les deux. Elle permet également d'examiner et de comprendre les diverses formes de privatisation qui ont été adoptées à travers le monde.

³⁷ Martin.B, "In the Public Interest?", Privatisation and Public Sector Reform, London, Zed Books, 1993, p. 11.

³⁸ Kent.C.A. , " Privatization of Public Functions: Promises and Problems" , Entrepreneurship and the Privatizing of Government, éd. C.A. Kent., Westport, Quorum Books, 1987, p. 4.

³⁹ Donahue.J.D. , "The Privatization Decision", New York, Basic Books, 1989, p. 4.

⁴⁰ Kolderie.T, « Let's Not Say Privatization », Urban Resources 2, 4, 1985, p. 11.

Au final, nous pouvons dire que *la privatisation est toute cession par l'Etat de la totalité ou d'une partie de ses parts dans une entreprise publique à des capitaux privés*⁴¹.

Il faut noter que le concept de privatisation peut prendre différentes formes et peut être utilisée différemment en fonction des politiques et des objectifs visés. Les différentes définitions laissent régner une certaine confusion sur le sens à lui donner : "La privatisation est synonyme de restructuration (Tunisie), d'autonomie (Algérie), de transfert (Maroc), désétatisation (Brésil), de réaction face à la croissance de la bureaucratie (Etats-Unis), de changement surtout de structures organisationnelles (Pays-Bas), de dénationalisation des entreprises compétitives et bénéficiaires (France)"⁴².

La notion de privatisation varie beaucoup d'un pays à l'autre. Schématiquement deux conceptions s'opposent. La conception anglo-saxonne et notamment américaine est très large et englobe toutes les formes de désengagement (déréglementation, libéralisation...etc.)⁴³. A l'opposé il y a la conception française qui est très restrictive et selon laquelle il n'y a privatisation que lorsqu'il y a transfert de propriété du secteur public au secteur privé.

En effet, le désengagement de l'Etat est un vaste mouvement auquel peu d'Etats échappent dans le monde. Qu'ils soient de pays développés ou de PVD, les Etats reculent et cèdent le terrain au privé. Ce désengagement peut prendre des formes très variées et l'on constate que ce terme est employé pour désigner des situations très diverses.

1.3.1.1 Conception anglo-saxonne: Notions de désengagement:

Les auteurs sont partagés et aucun ne donne la même définition. Toutes les formes que nous avons regroupées sous le terme désengagement sont souvent aussi considérées comme étant des formes de privatisation au sens large.

⁴¹ Définition proposée par nos soins.

⁴² Bouachic.A., "Les privatisations au Maroc", Marroco printing and publishing.co, 1982, p.252.

⁴³ Prosser.V.T., " La privatisation en Grande Bretagne ", Paris, 1989, p.247.

Nous allons essayer de présenter les différentes définitions que peut signifier la notion de désengagement au sens large:

- ✓ **Désétatisation** : La **désétatisation** est une mesure économique qui vise à un désengagement de l'État de l'activité économique. La désétatisation est une mesure qui est notamment défendue par le courant des économistes de l'offre qui considèrent que l'État, par son intervention dans la sphère économique, vient, en particulier, augmenter les rigidités de l'offre. La désétatisation fut notamment appliquée par **M. Thatcher** en Angleterre et **R. Reagan** aux États-Unis.

Pour **Jacquillat**, la désétatisation est: " .. un ensemble de procédures et d'actions dont la mise en œuvre permettra de rééquilibrer la société civile au détriment de l'Etat"⁴⁴.

Selon **Benachenhou**⁴⁵, la désétatisation pourrait signifier d'abord le redécoupage dans l'organisation de l'économie, des frontières entre le secteur public économique et le secteur privé, par la privatisation totale ou partielle du premier et l'encouragement du second. Elle peut aussi signifier le retrait de l'Etat du secteur social ; elle peut concerner les formes de gestion sans changement du type de propriété. Enfin elle a un autre sens lorsqu'elle signifie une moindre ou une non intervention de l'Etat dans la régulation de l'économie. Ces différentes significations recouvrent tous les aspects du désengagement tels que nous les avons cernés.

- ✓ **L'encouragement du secteur privé** : L'Etat peut mener un certain nombre d'actions et prendre des mesures qui vont dans le sens d'une plus grande participation du privé à l'activité économique. Ces actions sont généralement menées parallèlement à des actions de privatisation proprement dites ⁴⁶. Cependant, dans les PVD, ces politiques d'encouragement du secteur privé ont souvent précédé les privatisations. Elles

⁴⁴ Jacquillat.B., "Désétatiser", Laffont, Paris, 1985, p.28.

⁴⁵ Benachenhou.A., "L'aventure de la désétatisation en Algérie", Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée, vol. n°3,1992, p.p. 175-185.

⁴⁶ J.P.Gonon, "La promotion du secteur privé dans les pays en voie de développement", Revue française d'administration publique, n° 61, janv-mars 1992, p.p.33-40.

correspondent à une première phase d'ouverture économique et de libéralisation, dans laquelle est assurée une grande cohérence des mesures d'encouragement du secteur privé en ayant trois finalités essentielles:

- Celle de la croissance;
- Celle de la compétitivité;
- et celle de l'emploi.

En effet, la croissance du secteur privé pendant longtemps est, en tout pays, une variable dépendante du secteur public de production et du budget d'équipement de l'Etat. Donc l'Etat reconnaît la nécessité et l'importance du rôle que peut jouer le privé dans le développement économique, mais sans admettre encore l'idée de la remise en cause du secteur public. Si le privé national est le premier concerné par ces mesures d'encouragement, les investisseurs étrangers sont également visés et toutes les législations très incitatives élaborées ces dernières années attestent de l'importance que leur accordent les PVD dans le cadre d'une plus grande libéralisation de leurs économies.

L'encouragement du secteur privé peut prendre plusieurs formes tels que: les allègements fiscaux, la suppression des monopoles, l'encouragement de la concurrence ainsi que d'autres mesures qui ne peuvent qu'aboutir au développement du secteur privé d'un pays.

Les moyens employés par les pays de l'O.C.D.E, par exemple, sont classés dans trois catégories:

- **Moyens d'ordre fiscal:** et ce pour les entreprises déjà soumises à l'impôt sur le bénéfice afin de réduire le coût de l'adaptation;
- **Aides financières directes:** et ce soit aux entreprises, soit au groupement d'entreprises, soit à des organisations professionnelles;
- Offres de l'Etat de services de formation ou d'information.

Ces trois types de mesures peuvent être mis en œuvre dans un programme national de mise à niveau, de développement régional et de l'emploi, dans le cadre d'un accord de coopération avec l'E.U qui concerne prioritairement les entreprises existantes et les nouveaux investissements .

✓ **Le transfert d'activités du public au privé** : Autant il existe des différences marquées entre les définitions de la *privatisation*, autant les opinions divergent sur les fonctions qui peuvent et devraient être privatisées. Certains auteurs soutiennent que les fonctions de direction, notamment celles qui touchent les politiques et la réglementation, doivent être assumées par le gouvernement. Sans un processus global de gestion des affaires publiques, une société ne dispose d'aucun mécanisme pour prendre des décisions communes ni de moyen pour fixer les règles du marché. Ils affirment également que de nombreuses fonctions de vérification du respect des lois et des règlements doivent être laissées au gouvernement. Il semble que plus une fonction comporte des risques et des difficultés, plus les citoyens préfèrent qu'elle soit confiée au gouvernement. Les services de police, la gestion des pénitenciers, la perception de l'impôt sur le revenu et les fonctions judiciaires seraient considérés comme faisant partie de ce groupe de fonctions. On a aussi laissé entendre que certaines fonctions pouvaient être entièrement confiées à l'entreprise privée.

En effet, il existe trois conditions essentielles avant de prendre cette décision:

1. L'entreprise privée doit pouvoir assumer ces fonctions;
2. Ces fonctions doivent procurer des " biens de consommation privée " qui profitent principalement à des personnes ou des groupes plutôt qu'à l'ensemble de la société;
3. L'accès universel ou équitable aux produits et aux services que procurent ces fonctions ne doit poser aucun problème.

D'autres auteurs ne tiennent pas compte d'autant de facteurs pour décider s'il convient de transférer l'activité au secteur privé. **Waters** (1987)⁴⁷, par exemple, semble dire que ce qu'il faut simplement considérer, c'est l'aspect rentabilité, c'est à dire que si le secteur privé peut produire un bien demandé à un coût inférieur à celui du secteur public, alors la fonction en question doit être privatisée. Waters se concentre sur des facteurs d'ordre économique et ne tient pas compte des facteurs politiques. c'est ce qu'on considère comme étant un raisonnement trop simpliste pour permettre la prise de décisions stratégiques pertinentes.

⁴⁷ Waters.A.R, "Privatization: A Viable Policy Option? ", Entrepreneurship and the Privatizing of Government, éd. C.A. Kent, Westport, Quorum Books, 1987, p. 59.

Le point de vue adopté par **Mitchell et Sutherland** (1977)⁴⁸ fait ressortir la dimension politique intrinsèque de la prise de décisions. En prenant à titre d'exemples les services de santé et d'éducation, les auteurs font valoir que ces activités ne sont pas soumises aux lois du marché et ne peuvent être définies selon les concepts et les principes des entrepreneurs privés. Elles font partie du domaine de compétences des politiciens qui se conforment à un cadre de responsabilités politiques et à l'obligation de rendre compte qui s'y rattache. Les activités dont la gestion est confiée à un privé sont traditionnellement des activités de service public.

Les exemples qui reviennent le plus souvent pour illustrer ce transfert sont les activités de nettoyage de rue, de ramassage des ordures ménagères confiées par la collectivité locale à des organismes privés. L'intérêt de cette formule dans des secteurs plus sensibles, est qu'elle permet à l'Etat de se dessaisir de la gestion tout en restant propriétaire.

Appliquée à des entreprises, elle permet à un gouvernement qui, par crainte de réaction d'hostilité ne veut pas céder les entreprises publiques, de les "privatiser" sans toucher à la propriété. Dans le secteur des télécommunications, cette forme de privatisation a été retenue par plusieurs pays (l'Argentine et la Colombie par exemple ont octroyé des concessions d'exploitation).

- ✓ **Application des règles de gestion privée** : Cette forme de désengagement également appelée "privatisation formelle" ou "Autonomie de gestion", consiste à introduire des règles d'organisation et de gestion privées dans l'entreprise publique. C'est dans cette forme de désengagement que l'entreprise dont la gestion a été privatisée se voit contrainte de modifier son statut et se transformer en société commerciale, ce qui entraîne sa soumission aux règles de droit commun. Cette soumission a pour conséquence de soustraire la société à l'autorité de l'Etat. La réforme de 1988 consacrant l'autonomie de l'entreprise en Algérie, illustre parfaitement cette forme de privatisation. L'entreprise est transformée en société par actions ou à responsabilité limitée, l'Etat en est le seul actionnaire, mais il n'est plus gestionnaire. Il exerce les prérogatives qu'il détient en tant qu'actionnaire par l'intermédiaire de fonds de participation, organismes chargés de gérer le portefeuille de l'Etat. Parallèlement au changement de statut, l'entreprise publique se voit appliquer des méthodes de gestion privée visant à accroître sa rentabilité (Exemple Hôtel Sofitel géré par le groupe

⁴⁸ Mitchell.J.R et Sutherland.S, "Relations between Politicians and Public Servants ", Nouveau management public et administration publique au Canada, éd. M. Charih et A. Daniels, Toronto, Institut d'administration publique du Canada, 1977, p. 183.

français ACCOR dans le cadre d'un contrat de gestion avec l'Entreprises de Gestion Touristique du Centre E.G.T.C) .

✓**La déréglementation** : Au cours de la décennie 1980, le terme "déréglementation" s'est progressivement imposé dans le vocabulaire économique courant, qui consiste pour un gouvernement à restreindre son pouvoir réglementaire sur un secteur d'activité afin de permettre le développement de la concurrence. La déréglementation implique la diminution des contrôles exercés par l'Etat et l'abolition de règles considérées comme bloquant l'initiative privée. La déréglementation est apparue principalement dans les pays anglo-saxons, c'est sous cette forme que s'est principalement opérée la privatisation dans ces pays ⁴⁹.

En effet, les expériences de M. Thatcher en Grande- Bretagne ou celle de R.Regan aux Etats-Unis ont été placés sous les auspices de la déréglementation même si la signification à donner à cette expérience n'est évidemment pas identique dans les deux, par suite de contextes forts différents⁵⁰.

La définition de la déréglementation n'est pas aisée. Tout d'abord il faut préciser que la déréglementation ne signifie pas l'absence de réglementation. Au contraire, l'intervention de l'Etat dans la réglementation de certains secteurs est indispensable pour définir des règles du jeu que les intervenants devront respecter. C'est le cas dans le domaine de la concurrence notamment, lorsque l'Etat se retire d'une activité dont il avait le monopole, une réglementation de cette activité est alors nécessaire.

La déréglementation est souvent considérée comme une forme de privatisation dans le sens où elle a pour conséquence de réduire la sphère d'intervention de l'Etat et permettre ainsi un plus grand développement du secteur privé. Par ailleurs, elle est étroitement liée au transfert d'entreprises au secteur privé car souvent des mesures de déréglementation sont nécessaires

⁴⁹ Leruez.J., "Le phénomène Thatcher", éd. Complexe, 1991, p.143.

⁵⁰ Les cahiers français n°218, "Les politiques économiques", éd. La documentation française, 1984, p.p.8-18.

après des cessions d'entreprises publiques, notamment lorsque celles-ci constituaient des monopoles.

L'Algérie a pratiquement utilisé toutes ces formes de désengagement, La réforme de 1988 consacrant l'autonomie de l'entreprise en Algérie, illustre parfaitement ces dernières:

- **Le transfert d'activités du public au privé** : la concession dans le domaine des mines, du transport et de la distribution du gaz et de l'électricité, la collecte et le traitement des déchets ménagers;
- **Application des règles de gestion privée** : comme les contrats de management dans le secteur hôtelier;
- **La déréglementation** : comme celle opérée dans le secteur bancaire et financier, dans le transport, l'éducation et la formation professionnelle, l'information et la presse écrite, les télécommunications,...etc.

Au final, il est important de se poser la question suivante:

Quelle est la place de la privatisation dans le désengagement?

La privatisation est la forme la plus importante du désengagement de l'Etat et souvent les deux sont confondus. En réalité la privatisation recouvre un sens plus restrictif.

1.3.1.2 La privatisation:

La privatisation dans le sens restrictif du terme consiste dans le transfert de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé.

Cette approche restrictive dite "micro-économique" de la privatisation est soutenue et défendue par **S. Merten-Beissel** (1988) qui donne une définition très complète :"*.. la privatisation apparaît comme le transfert au secteur privé de la propriété des participations majoritaires détenues directement ou indirectement par l'Etat dans les entreprises du secteur public, soit par l'échange de titres, par des cessions pures et simples, par des augmentations de capital ou encore par l'ouverture à l'investissement étranger dans le respect de la réglementation qui lui est applicable*"⁵¹.

⁵¹ Merten-Beissel.S., "Les privatisations au Grand Duché du Luxembourg", in *Les privatisations en Europe*, vol. XI,1988, p. 25.

Cependant, la privatisation de l'entreprise publique peut conduire au transfert partiel ou total de la propriété et du contrôle de l'Etat au secteur privé:

✓ **Privatisation partielle :**

La privatisation est dite "partielle" lorsque l'Etat ne veut céder qu'une partie de l'entreprise, c'est à dire que l'Etat demeure ,dans une certaine mesure, propriétaire majoritaire du capital de l'entreprise publique privatisée et maintient, à cet effet, les pouvoirs de décisions. C'est ce que **Rivero** (1981) appelle la privatisation "douce" (par opposition à la privatisation "dure") et qu'il définit ainsi : "... privatiser ce sera alors non pas faire sortir une entreprise du secteur public pour la faire entrer dans le secteur privé, mais faire pénétrer à l'intérieur de l'entreprise publique un certain nombre d'éléments en provenance secteur privé " ⁵².

Le problème qui se pose en cas de privatisation partielle est de savoir si l'Etat conserve le contrôle de l'entreprise, car on ne peut pas considérer qu'il y a privatisation lorsque c'est le cas. La détermination d'un seuil de participation de l'Etat en dessous duquel on considère qu'il n'y a pas de privatisation revêt un grand intérêt dans un pays comme la France alors que l'intérêt est moindre pour d'autres pays comme la Grande-Bretagne où les pouvoirs du gouvernement dans le domaine des privatisations ne sont pas limités.

Le problème du contrôle de l'entreprise est une question importante également dans les PVD. En effet dans ces pays les privatisations se font rarement par cession de la totalité de l'entreprise. Généralement la cession de plus de 50% du capital de l'entreprise publique entraîne la perte du contrôle par l'Etat. Cependant l'Etat peut, malgré une participation minoritaire, conserver son droit de contrôle⁵³. C'est le cas lorsque la cession se fait au profit d'un actionnariat fragmenté composé de petits porteurs. Ce mécanisme a été appliqué en Tunisie et en Algérie.

⁵² Rivero.J., "Rapport de synthèse", Revue internationale de droit comparé, Vol. 33 N°2, Avril-juin 1981, p. 13.

⁵³ *II est inspiré de la "Golden-Share" en Grande-Bretagne qui permet à son détenteur même s'il n'en possède qu'une seule, de participer activement aux décisions importantes de la gestion de l'entreprise. Par le biais de ces actions l'Etat maintient un véritable contrôle sur l'entreprise.*

✓ **Privatisation totale :**

Il y a privatisation totale lorsque l'Etat transfère la totalité de ces droits de propriété au secteur privé. Ce transfert peut s'opérer de différentes manières. Les plus répandues sont la cession d'actions et la cession d'éléments d'actifs⁵⁴.

Ce mode de privatisation reste le mode le plus répandu dans le monde du fait qu'il permet d'utiliser des formes de transfert adaptées à la situation politique et sociale des pays engagés dans ces processus de privatisation.

Elle est en effet utilisée par les pays au contexte politique difficile tels que les pays à ex-orientation socialiste et les PVD.

Prenons le cas des pays maghrébins (**ALGERIE, TUNISIE, MAROC**) donnent à la privatisation une définition restrictive qui est celle de la cession d'actions ou d'actifs. Néanmoins elles considèrent qu'il y a privatisation quel que soit le pourcentage de capital cédé. Ainsi sont répertoriées comme opérations de privatisation toutes les cessions qu'elles soient partielles ou totales⁵⁵. C'est sous cet aspect de la privatisation que notre étude va se concentrer dans les développements pratiques suivants.

A notre sens et sous ces différentes appellations, la privatisation a plusieurs significations:

- **Au sens restreint:** Le concept privatisation renvoie à l'idée de décharger l'Etat de certaines responsabilités ou de certains biens pour les confier au secteur privé.
- **Au sens large:** Elle vise la mise en place d'un cadre organisationnel et institutionnel favorable à l'encouragement du secteur privé et les lois du marché libéralisation du commerce extérieur, démonopolisation des marchés, l'emprunt par le secteur public des modes de gestion privé.
- **Au sens managérial:** La privatisation est une technique de management public qui introduit dans le secteur public privatisé la logique propre à celles des entreprises privées (rentabilité) et des pratiques habituelles du marché (concurrence).

⁵⁴ Abdeladim.L., "Les privatisations d'entreprises publiques dans les pays du maghreb: Maroc, Algérie, Tunisie", éd. Internationales, 1998, p.54.

⁵⁵ Abdeladim.L., Op-cit, p.56.

Au final, le concept de privatisation peut revêtir différentes formes et peut être utilisé dans plusieurs acceptions différentes selon les politiques et objectifs visés. Mais dans sa forme complète et courante, la privatisation recouvre toutes les formes de délégations et de transfert de propriété ou de droit contractuel au secteur privé.

1.3.2 Les objectifs affichés par la privatisation:

Les expériences dans les différentes économies du monde ont montré une nette supériorité de l'entreprise privée sur l'entreprise publique en matière de garantie d'une économie efficace. Les objectifs de la recherche de l'efficacité économique, et celui de la contrainte budgétaire, sont envisagés par tous les programmes de privatisation. A côté de ces derniers, supposés comme principaux objectifs de la privatisation, on peut noter également plusieurs autres objectifs, à savoir le développement de l'actionnariat populaire par l'accès du peuple à la propriété des entreprises publiques, la protection de l'emploi, l'animation et le développement du marché financier national, l'appel au capital étranger...etc.

Dans ce point, nous allons essayer d'aborder les principaux objectifs affichés par les programmes de privatisation dans le monde⁵⁶:

1.3.2.1 Parvenir à une plus grande efficacité de l'économie:

La recherche de l'efficacité productive et allocative de l'économie nationale, est l'un des plus importants objectifs du transfert de propriété des entreprises publiques au secteur privé. Ce dernier est appelé à contribuer à l'amélioration et au rendement économique. Cet objectif est fondé sur le principe théorique, qui suggère que la propriété privée a une supériorité de l'efficacité sur l'entreprise publique, dont nous avons abordé les justifications théoriques et empiriques précédemment.

En effet, le renouveau des privatisations dans le monde s'explique dans le cadre du succès, au moins théorique, des principes du marché, à l'encontre des mécanismes réglementaires et centralisés d'allocation des ressources, traduisant par là même l'échec des solutions dirigistes dans les pays occidentaux; des modèles autocentrés pour le tiers monde et des systèmes d'économie centralisée dans les pays d'Europe de l'Est. Dans ce dernier cas, il s'agit de

⁵⁶ Naffouti. Z., "La privatisation et ses effets socio-économiques Cas de la Tunisie", thèse MSC, Université de Montréal, 2004, p.p.31-37.

renverser les processus d'étatisation et de bureaucratisation qui prélèvent l'essentiel des ressources. L'idée de base est que les entreprises publiques, n'étant pas sanctionnées par le marché, ne peuvent pas être, à capital égal, aussi performantes que des entreprises analogues du secteur privé. L'analyse est néanmoins différente, selon que l'entreprise gère, ou non, une activité de service public.

En règle générale, les théories du service public pur, du monopole naturel, ou de l'optimum de second rang, excluent toute privatisation d'un certain nombre de secteurs d'activités où l'allocation optimale des ressources ne peut être obtenue par la concurrence. Encore faut-il noter toutefois que pour un certain nombre d'activité (santé, éducation), certains réclament une privatisation partielle afin de rationaliser les choix et de responsabiliser les acteurs⁵⁷. Par ailleurs, un certain nombre d'auteurs, comme le prix Nobel d'économie *Stigler*⁵⁸, dénoncent les pertes d'efficience enregistrées par les monopoles (moindre incitation des dirigeants à réaliser de bons résultats, pressions des salariés pour obtenir des avantages dérogatoires, poursuite d'objectifs propres de la part de ces entreprises, qui ne concordent pas nécessairement avec l'intérêt général ...etc.).

1.3.2.2 Suppression des rigidités:

Il s'agit ici de redonner une réelle autonomie de gestion aux entreprises concernées par les programmes de privatisation. Il faut noter que les rigidités peuvent être de plusieurs ordre:

- **Rigidités administratives:** il s'agit principalement de la lenteur du processus de décision, système de nomination politique des dirigeants, existence de statuts du personnel...etc.

⁵⁷ Ces idées ont été à l'origine de réformes dans les pays anglo-saxons (délivrance de « chèques » aux étudiants, institution des "**Health Maintenance Organizations**" aux Etats-Unis...etc.).

⁵⁸ **George Joseph Stigler**, né le 17 janvier 1911 à Seattle, est un économiste américain. Il a reçu le « prix Nobel » d'économie en 1982. Stigler est connu pour avoir développé une théorie économique de la réglementation, également connu sous le terme de théorie de la capture ou économie positive de la réglementation. Cette théorie décrit comment des groupes d'intérêts et des acteurs politiques, vont utiliser les moyens de réglementation et le pouvoir coercitif des États pour orienter les lois et les règles dans des directions qui les favorisent. Le problème est donc le suivant : l'autorité réglementaire étant soumise à l'influence des groupes de pression, elle n'est plus garante de l'intérêt général.

Les entreprises publiques sont souvent caractérisées par des changements très courants des dirigeants ce qui nuit à la définition de stratégies à long terme. En outre, l'existence de statuts du personnel, plus protecteurs pour les salariés que le droit contractuel, impose des contraintes dans la gestion du personnel.

- **Rigidités politiques:** provenant de l'utilisation par les pouvoirs publics des entreprises publiques, à des fins de politique économique conjoncturelle (politique de l'emploi qui aboutit à maintenir des sureffectifs, politique des prix qui empêche les entreprises de dégager des ressources suffisantes pour financer leurs investissements ...etc.) ou structurelle (politique industrielle, aménagement du territoire ...) qui les ont obligées à consentir des modulations tarifaires ou divers avantages (cessions d'entreprises, commandes publiques par exemple) en faveur de certains types d'agents économiques. Cette pratique a non seulement entravé l'autonomie financière des firmes mais aussi et surtout a débouché sur une moindre transparence des relations entre l'Etat et les entreprises, ce qui empêchait de porter une véritable appréciation sur la gestion des entreprises en question.
- **Rigidités financières:** dans la mesure où elles ne peuvent pas librement faire appel à des capitaux propres externes (à l'exception de produits financiers complexes et hybrides comme les titres participatifs). A l'heure des grandes restructurations mondiales dans l'industrie et de la nécessité de mener des stratégies d'alliance ambitieuses, ces contraintes de financement se révèlent un handicap redoutable pour la croissance de ces entreprises. Le plus souvent, l'Etat actionnaire ne dispose ni des moyens nécessaires ni d'une volonté suffisamment continue pour permettre de financer le développement des entreprises publiques.

1.3.2.3 Alléger les contraintes budgétaires:

Les privatisations peuvent représenter une occasion parmi d'autres pour mener une stratégie de réduction des déficits publics. En effet, la privatisation représente un double avantage pour les finances publiques. A court terme, elle tend à diminuer le déficit budgétaire dans la mesure où elle va générer des recettes supplémentaires (grâce au produit de la vente des actifs cédés) et contribuer à une moindre expansion des dépenses de l'Etat puisque celui-ci devait auparavant assurer ses responsabilités d'actionnaire exclusif ou principal de l'entreprise

concernée et subvenir également pour une grande part à ses besoins de fonctionnement A moyen terme, elles peuvent permettre de réduire le poids de la dette publique et la contrainte de solvabilité de l'Etat, si les recettes de privatisation sont affectées au désendettement et/ou aux dépenses d'investissement .

Il n'est d'ailleurs pas anodin que les deux tiers du produit net des privatisations françaises de 1986-1988 (56,4 milliards sur 83,7 milliards) aient été consacrés au remboursement anticipé de la dette publique, et le tiers restant à l'augmentation de la dotation en capital des autres entreprises publiques. On estime généralement que ceci a contribué au ralentissement de la progression de la dette publique d'environ un tiers. Il est vrai qu'aujourd'hui, cette nécessité apparaît d'autant plus que les déficits publics ont tendance à se creuser dans les pays occidentaux depuis 1990 en raison du ralentissement économique et, dans un proche avenir, un certain nombre de dépenses publiques structurelles sont amenées à s'élever (dépenses de retraite, dépenses de santé, dépenses d'éducation ...). Par ailleurs, les programmes d'économies budgétaires et de maîtrise des dépenses publiques mis en place depuis plus de dix ans dans les différents pays industrialisés ont déjà montré leurs limites, les taux d'intérêt réels en Europe demeurent supérieurs au taux de croissance et il n'est pas question, dans l'ensemble, pour les autorités de relever fortement les niveaux d'imposition.

C'est pourquoi cet objectif est très présent dans les années 90 dans la mesure où l'on observe depuis 1990 une progression des déficits publics et de la dette publique dans les pays occidentaux.

1.3.2.4 Contribuer à la compétitivité et à la modernisation des places financières :

Les privatisations répondent aussi aujourd'hui à la plus grande fluidité des flux financiers. L'internationalisation financière et la montée de la concurrence ont incité les Etats à renforcer la compétitivité de leur propre système financier. Or, les privatisations présentent l'avantage de renforcer la capitalisation boursière d'une place, d'augmenter considérablement le nombre des transactions et d'améliorer la liquidité du marché et, partant, la capacité d'attraction de l'épargne étrangère. C'est particulièrement le cas de la France où l'existence d'un secteur public important entravait autrefois le développement de la place de Paris. Pour les mêmes raisons, la place de Londres a pu, quant à elle, consolider son rôle de première place boursière en Europe, sa capitalisation rapportée au PIB s'élevant à plus de 140% du PIB à la fin de 1996 .

Plus encore, les opérations de privatisation ont constitué le plus souvent un puissant stimulant à la modernisation des marchés financiers (amélioration des infrastructures de télécommunication, de routage des ordres, mise en place du marché continu, développement des opérations de couverture ... etc.) .

C'est l'objectif de la privatisation le plus important auquel attendent la plupart des gouvernements. En effet, l'impact macro-économique de la privatisation sur le marché des capitaux, notamment sur le marché financier, est tributaire du choix de la part accordée par les pouvoirs publics aux options et procédures de vente des entreprises publiques, facilitant ainsi et par nature le développement des marchés financiers nationaux .

1.3.2.5 Développement de l'actionnariat populaire et salarial:

Cet objectif se base sur la promotion de l'actionnariat de la population, soit par la vente d'actions sur le marché financier, pour absorber l'épargne populaire et donc faire des petits porteurs une multitude d'actionnaires (privatisations par un flottant), soit par la distribution gratuite des actions.

Le développement de l'actionnariat en Algérie, n'a pas retenu la privatisation de masse par distribution gratuite d'actions, il a maintenu seulement la deuxième méthode. Il est organisé par l'ordonnance de 1995 et le décret 96-134 et reconduit par la nouvelle ordonnance de 2001. Ce développement n'a pas été utilisé avec force comme dans les pays développés, il a été développé d'une manière très limitée, (environ 4% du capital offert pour les entreprises cotées en Bourse d'Alger : ERIAD Sétif, SAIDAL, El Aurassi).

Le développement de l'actionnariat, peut être basé notamment sur la participation des salariés au capital social de leur entreprise, en tant que procédure complémentaire, ou la cession total de l'entreprise à leur profit afin de les motiver.

Cette action contribue au développement du capitalisme populaire, c'est un moyen de réduire le blocage et les obstacles créés par les syndicats et les travailleurs contre la privatisation.

L'actionnariat des salariés en Algérie, a été institué selon l'ordonnance initiale 95-22 et l'ordonnance 97-22 du 19 mars 1997. L'intérêt à la participation des salariés peut s'expliquer par la puissance des organismes des travailleurs (l'Union Générale Travailleurs Algériens "UGTA"), et par la situation politique et sécuritaire difficile du pays à cette époque.

Toutefois, il est important de noter que seules les petites entreprises sont susceptibles d'être reprises par les salariés :

- Entreprise de faible taille et à faible effectif, car il y a nécessité de cohésion du collectif qui reprend la société;
- Faible endettement, car la spirale d'un fort endettement peut bloquer tout effort de croissance de l'entreprise;
- Faible exigence en investissements;
- Ne nécessitant pas de technologie, d'où l'orientation à la reprise des entreprises commerciales et de services qui demeurent les plus aptes à ce type de reprise.

1.3.2.6 Attrait des investissements étrangers:

Conscients que le capital étranger et donc le financement extérieur est sollicité partout dans le monde et constitue une ressource complémentaire indispensable à l'épargne nationale, les gouvernements des pays en voie de développement ne cessent de mener une course contre la montre afin d'attirer ces investisseurs étrangers et d'empêcher ces ressources de se déplacer ailleurs. Si de nombreux pays ont assoupli les restrictions pesant sur les investissements directs étrangers et ont pris des mesures pour les encourager, c'est qu'ils ont pris conscience des avantages qu'ils sont susceptibles de leur fournir.

En effet, l'intégration des investissements étrangers dans les économies des pays ex-socialistes, est une politique délicate, face aux lois spécifiques qui la rejettent. Ces pays aujourd'hui se précipitent à offrir au capital étranger des incitations et des avantages.

Entre 1988 et 1993, sur les **2.279** privatisations établies dans les pays en voie de développement, **671** ont représenté la contribution d'investissement étranger, et entre 1988 et 1995, ils atteignent **58.4 milliards** de dollars US, soit **45%** du total des recettes de la

privatisation. Pour l'année 1997, l'investissement étranger a représenté dans ces pays **149 milliards** de dollars US, soit **37%** de l'IDE total⁵⁹.

L'objectif de la plupart des pays qui ont opté pour la privatisation comme canal d'attraction des investissements directs étrangers, réside dans le choix des investisseurs stratégiques puisque ces derniers, outre leurs apports en capital, ils contribuent au transfert de nouvelles technologies et facilitent l'accès aux nouveaux marchés pour l'exportation. De même, ils participent à la promotion d'une gestion efficace des entreprises.

A cet égard la privatisation constitue un vecteur important pour stimuler l'investissement étranger. Certaines privatisations sont considérées comme un moyen supplémentaire d'attraction de cette catégorie d'investissement qui contribue, notamment, à la dynamisation du managérial productif, au transfert de technologie et au développement de l'exportation.

Le programme de privatisation offre, ainsi, de larges opportunités susceptibles de susciter l'intérêt des investisseurs étrangers.

En outre, le programme de privatisation offre, certes, des opportunités susceptibles de drainer davantage d'IDE eu égard de plusieurs autres facteurs comme la stabilité politique, économique et sociale dont jouit le pays en question, la proximité des grands marchés du monde, aux compétences et qualifications dont dispose ce pays ainsi qu'aux réformes engagées pour améliorer le climat d'investissement.

Prenons le cas de la **Tunisie**⁶⁰, de tels facteurs ont permis de favoriser l'entrée des IDE qui ont atteint un niveau relativement élevé soit **19%** du total des investissements au cours de la dernière décennie. Ces investissements se concentrent principalement dans le secteur de l'énergie et dans les industries manufacturières avec, toutefois, une tendance à la baisse de la part de ces secteurs entre les périodes 1992-2001 et 2002-2009 et ce, en faveur des services. La part de ces derniers a plus que doublé suite, notamment, à la privatisation bancaire et à l'ouverture du marché aux télécommunications dont les recettes de privatisation ont été destinées au financement du programme d'infrastructures autoroutières et au remboursement

⁵⁹Sadi.N, "Privatisation des entreprises publiques en Algérie", op. cit., p. 100.

⁶⁰D'après le Rapport sur la privatisation et le développement du secteur privé en Tunisie , ITCEQ, Janvier 2011,p.25-26.

d'une partie de la dette extérieure qui a été ramenée à **59.1 %** du PIB en 2006 contre **65.4 %** en 2005. Comparativement à certains pays de la région, la Tunisie a été considérée jusqu'à la fin des années 90 comme le pays du Maghreb le plus attractif d'IDE, période durant laquelle les réformes dans ces pays étaient timides.

Cependant et depuis 2000, certains pays de la région ont pu rattraper le retard comme en témoigne la part des IDE dans le PIB qui a **doublé** en Algérie, **quadruplé** en Turquie et augmenté de près de **10 fois** au Maroc alors qu'elle n'a évolué que de **10%** en Tunisie.

1.3.3 Les techniques et les modalités de la privatisation:

La privatisation s'opère selon plusieurs modalités dont chacune se réalise selon des techniques qui restent dépendantes en premier lieu des objectifs recherchés, et en second lieu du comportement des différents agents économiques concernés : bourse, investisseurs, ménage et classe d'industriels...etc.

Il faut différencier la méthode des techniques de privatisation. Chaque méthode ou technique n'est pas neutre mais traduit la volonté politique soit de l'accélération rapide ou le gradualisme vis-à-vis des privatisations.

En effet, Selon **W. Andreff**⁶¹, les méthodes de privatisation sont au nombre de trois, chacune pouvant recourir à plusieurs techniques. Il distingue ainsi :

- Les techniques de privatisation rapide par vente des actifs ;
- Les techniques marchandes par vente lente et/ou partielle;
- Les techniques de privatisation non marchandes sans vente d'actifs.

Les techniques par vente visent le transfert de propriété de l'Etat aux privés qui obtiennent à la fois les droits d'**usus**, de **fructus** et d'**abusus**. Alors que les autres techniques de privatisation ne transfèrent généralement pas le droit d'aliénation, ce qui atténue le pouvoir des propriétaires privés de contrôler l'entreprise. Ce ci conduit à recommander l'utilisation des techniques par vente pour une meilleure efficacité de la privatisation. Les techniques de ventes rapides regroupent notamment la vente aux enchères, l'introduction

⁶¹ Professeur émérite à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, expert international auprès du gouvernement algérien (1994).

en bourse, l'offre publique de vente (**O.P.V**), la vente de gré à gré et le rachat de l'entreprise par son personnel.

En ce qui concerne le choix des techniques à adopter, les partisans de l'accélération veulent bouleverser l'ordre économique actuel, tenant compte des résistances des couches sociales attachées à la gestion administrative, qui crient au chaos car durant une période transitoire, la mise en place de nouvelles institutions et mécanismes économiques entraînent une baisse de l'activité économique. Les partisans du gradualisme veulent agir par étapes pour permettre aux anciennes couches rentières, notamment la nomenklaturas bureaucratique de reconvertir son capital argent et éviter qu'elles bloquent les réformes.

Dans ce point précis, nous allons essayer de présenter les modalités de privatisation les plus utilisées à travers le monde afin notamment d'analyser celles prévues par les textes législatifs algériens. Mais avant d'aborder ces techniques, il est judicieux de faire ressortir quelques caractéristiques désirables permettant d'apprécier ces techniques.

Il est possible d'énoncer quatre caractéristiques fondamentales que devraient respecter les techniques de privatisation, à savoir⁶² :

1. **La transparence:** c' est la condition essentielle de succès et de crédibilité de tout programme de privatisation. L'Etat doit veiller à assurer cette condition dans toutes les étapes de la privatisation, et ce afin d'éviter par exemple: l'existence de manœuvres déloyales ainsi que le risque que la privatisation devienne un moyen de blanchiment d'argent...etc. C'est dans ce cadre qu' il est prévu une commission de contrôle des opérations de privatisation qui a pour rôle de veiller à la transparence ,de sincérité et d'équité du déroulement des opérations de privatisation⁶³ .
2. **Mise en concurrence des acquéreurs:** du fait que la privatisation est une des politiques visant la transition vers l'économie de marché, cette dernière doit s'appliquer dans un environnement concurrentiel et veiller à ce qu'il le soit. Donc elle devrait faire un large appel à la concurrence des acquéreurs et donner lieu à une large publicité afin de rendre l'information peu coûteuse.

⁶² Gliz.. A., " Les techniques de privatisations ", Revue Algérienne de comptabilité et d'audit, N° 15, 1997, p.p 19-20.

⁶³ Voir article 40 de l'ordonnance n° 95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques.

3. La continuité des entreprises: l'objectif de la privatisation est la continuité de l'entreprise. C'est pour cela que le transfert des entreprises publiques doit se faire d'une manière très sélective en termes de choix des acquéreurs. Il est donc important de préciser à qui sera vendue l'entreprise et quelles sont les motivations d'une telle participation au capital
4. L'efficacité opérationnelle: la privatisation doit permettre le transfert à moindre coût. La célérité est une condition indispensable qui garantit le transfert convenable. En outre, la cohérence des textes législatifs, la définition claire des compétences et la compréhension précise des concepts sont aussi des conditions permettant de réduire le coût de la privatisation.

1.3.3.1 Les méthodes de privatisation de référence:

Les méthodes de privatisation varient d'un pays à l'autre selon les objectifs et les priorités. L'expérience montre aussi qu'en faveur des deux logiques (d'équité ou d'efficacité) que se détermine la méthode principale et secondaire de privatisation⁶⁴.

En effet, les techniques de privatisation sont classées selon différents critères parfois selon le fait qu'elles impliquent le transfert de gestion ou de capital et d'autres fois selon qu'elles transitent par le marché financier ou pas.

L'article 26 de la l'ordonnance n° 1-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques les classe comme suit :

I. Les privatisations par le marché financier :

Souvent utilisées pour la privatisation de grandes entreprises, ces techniques sont pratiquées par les pays possédant un marché financier développé en mesure de mobiliser des montants importants. Les pays en développement ont eux aussi adopté ces méthodes afin de promouvoir leurs marchés financiers locaux. Il y'a lieu de distinguer deux techniques :

- L'offre publique de vente.
- L'augmentation de capital.

⁶⁴ Labarone. D., "Les privatisations...qui tardent à s'achever", Problèmes économiques, N° 2638-2639, Nov 1999, 1999, p.p25-38 .

- **L'offre publique de vente (OPV) :**

L'O.P.V est une technique particulière de cession via le marché financier qui consiste à céder une partie ou la totalité des titres jusque là détenus par l'Etat à un ensemble d'acheteurs privés. En Algérie, le règlement général de la Bourse d'Alger a défini deux types d'O.P.V :

- a) **L'OPV à prix fixe :***

Cette procédure consiste à mettre à la disposition des acquéreurs privés un certain nombre de titres à un prix prédéterminé. La connaissance préalable du prix est un facteur d'encouragement pour les éventuels investisseurs. L'offre publique à prix fixe a été largement privilégiée dans les pays occidentaux et plus particulièrement en France qui constitue un des pays pionnier dans la privatisation et ce grâce aux multiples avantages qu'elle offre, soit l'égalité entre les donneurs d'ordre, transparence, diffusion dans le public, toutefois elle présente le problème de l'évaluation du prix de l'action tel que résultant des méthodes d'évaluation qui ne sont pas toujours adaptées aux spécificités de l'entreprise publique.

- b. **L'OPV à prix minimal(par adjudication à prix plancher) :***

L'offre publique de vente à prix minimal consiste à mettre à la disposition des investisseurs un certain nombre de titres à un prix minimal, auquel les introducteurs sont disposés à les céder.

Cette technique a été privilégiée au départ par la Grande-Bretagne car contrairement à l'offre publique à prix fixe, elle ne nécessite pas une aussi grande préparation notamment pour l'évaluation, en effet, c'est le marché (**offre/demande**) qui détermine le prix de vente des actions.

Cependant, cette méthode a connu plusieurs échecs car la réussite de cette dernière est étroitement liée à la conjoncture boursière du moment, elle ne favorise pas non plus l'adhésion des petits porteurs vu l'incertitude qui plane sur le prix.

L'offre publique de vente est privilégiée par plusieurs pays, notamment pour sa souplesse, sa transparence et l'adhésion populaire qu'elle entraîne mais elle reste tout de même une procédure contraignante surtout pour les pays en développement, du fait de la complexité de sa préparation, de la difficulté des techniques d'évaluation, de son coût très élevé et des mesures de restructuration préalables des entreprises éligibles à la privatisation.

- **L'augmentation de capital :**

Cette méthode consiste à l'émission de nouveaux titres via le marché primaire par un appel public à l'épargne avec renonciation de l'Etat à son droit préférentiel de souscription.

Il faut noter que l'augmentation de capital est "*une opération complexe qui nécessite un calendrier précis, des choix d'opportunités permettant de déterminer les caractéristiques de l'émission, et une intervention des banques pour en assurer la réalisation dans de bonnes conditions*"⁶⁵.

Cependant, l'augmentation de capital est parfois impraticable en période de crises boursières ou de tendances baissières de l'action (dans le cas où la société est préalablement cotée en Bourse) et entraîne des dépenses plus élevées que les autres moyens de financement comme l'emprunt obligataire par exemple.

II. **Les privatisations hors marché financier :**

En raison de la difficulté des cessions via le marché financier et la complexité des procédures, les pays en voie de développement ont largement opté pour ce type de procédure pour les opérations de privatisation. Nous pouvons citer dans cette catégorie :

- **La cession par appel d'offres et le gré à gré :**

Ces deux procédures diffèrent du fait que l'appel d'offre, constituant la règle, sollicite la concurrence tandis que le gré à gré, étant l'exception, est une opération de cession directe.

a. L'appel d'offre :

La cession par appel d'offre consiste en la vente de tout ou d'une partie du capital d'une entreprise publique à un ensemble d'acheteurs choisis sur la base de critères tant quantitatifs (prix) que qualitatifs (expérience et garanties). Cette méthode favorise la transparence, l'équité et évite la corruption et le favoritisme.

b. Le gré à gré :

Cette méthode consiste à céder un certain nombre de titres à un ou à plusieurs acquéreurs présélectionnés. Elle vient répondre à un besoin de technologie, de savoir faire ou de capacités industrielles et commerciales précis.

- **La cession d'éléments d'actif :**

Cette méthode consiste à transférer à une entité privée, la propriété de biens, meubles ou immeubles (matériels, locaux,...) ou de droit (brevets ou parts de marché,...) qui constituent l'actif de l'entreprise à privatiser. Cette technique convient aux programmes de privatisation partielle mais surtout pour les cessions délicates, celles des entreprises en difficulté.

⁶⁵ Choinel.A.,Rouyer.G., " Le marché financier : structures et acteurs ", Banque Editeur, Paris, 1993, p.197.

- **Cession au petit actionariat et aux salariés :**

a. L'actionariat populaire :

Cette modalité consiste en la vente de titres aux petits épargnants pour favoriser l'adhésion publique que recherchent tant les gouvernements. Afin d'encourager la participation des petits porteurs dans certains pays développés, des dispositions ont été prises comme la priorité pour l'acquisition d'un certain pourcentage d'actions par exemple ainsi que d'autres avantages financiers.

Dans les pays à ex-orientation socialiste, où des vastes programmes de privatisation ont été lancés, afin d'accélérer la transition vers l'économie de marché, cette technique s'avéra peu adaptée, on opta alors pour les privatisation de masse qui consistaient à distribuer des actions à titre gratuit à toute personne intéressée . Cette forme de privatisation donne lieu à la distribution gratuite (ou à prix très bas) à l'ensemble de la population ou aux seuls travailleurs de coupons d'investissement (vouchers) qui donnent à leur détenteur le droit de les échanger contre les actions des entreprises en privatisation.

b. L'actionariat des salariés :

Ce rachat, inspiré de la technique anglo-saxonne " **L.M.B.O** : Leverage Management Buy Out" constitue une méthode particulière de cession et nécessite la création préalable d'une société holding par les salariés. Cette société holding se portera acquéreur de la société cible. Deux stratégies peuvent être envisagées par les salariés repreneurs :

- **Racheter directement la société**: Deux cas peuvent se présenter :
 - ✓ Les salariés reprennent seuls la société sans avoir besoin d'un financement externe;
 - ✓ Les salariés acquièrent la majorité des actions et ouvrent le capital à des investisseurs extérieurs.
- **Constituer un holding de reprise**.

En Algérie, le décret 94-415 relatif à l'ordonnance n°95-22 stipule que les travailleurs de l'entreprise désirant exercer une activité indépendante peuvent bénéficier d'un droit de préférence et d'un abattement de 10% maximum du prix de marché, déterminé sous réserve qu'ils s'engagent à utiliser les actifs acquis, lesquels sont frappés d'une inaccessibilité durant une période de deux ans. L'ordonnance n° 97-12 du 19 mars 1997 a prévu d'autres dispositions particulières concernant la privatisation au profit des salariés. En effet, la méthode de gré à gré peut s'appliquer lorsque l'acquéreur est le collectif de salariés. C'est notamment le cas de la cession des actifs des entreprises publiques non autonomes dissoutes et des entreprises publiques économiques

dissoutes. De plus, les salariés peuvent bénéficier d'un paiement à tempérament sur vingt (20) ans au taux d'intérêt de 6% par an.

- **La privatisation de la gestion :**

La privatisation de la gestion est une modalité qui consiste à transférer au secteur privé les prérogatives de gestion. Cette modalité est préconisée dans le cas où la privatisation ne peut avoir lieu pour des raisons politiques, institutionnelles ou lorsqu'il s'agit d'un monopole naturel. Elle peut également être perçue comme une étape vers la privatisation. Dans ce cas, la privatisation de la gestion permet de restructurer l'entreprise publique et de mieux révéler sa valeur commerciale.

De ce fait, la gestion privée permet donc d'améliorer la rentabilité des entreprises sans entraîner pour autant un transfert de propriété ni désengagement de l'Etat, elle permet également de contourner les obstacles que rencontrent certaines cessions comme la détermination du prix de l'action par exemple.

Il existe différentes formes de gestion privée :

a. Les contrats privés de délégation de gestion : différents mécanismes existent à savoir :

-Le contrat d'assistance technique: est le contrat par lequel une entreprise procure une assistance technique dans des domaines déterminés à une autre entreprise contre rémunération. Plus qu'une véritable technique de privatisation de la gestion, ce contrat est plutôt utilisé dans le cadre du redressement d'une entreprise en difficulté et se situe souvent en amont de l'opération de privatisation.

-Le contrat de gestion d'entreprise: est le contrat par lequel une société propriétaire des murs et des équipements d'une entreprise en confie la gestion à une société spécialisée dans l'activité projetée et disposant, à cet effet, d'un important savoir faire. Ce type de contrat entraîne un transfert de la responsabilité de la gestion au profit d'un tiers, transfert devant porter sur une entreprise autonome et non un simple service. Dans ce schéma, le propriétaire continue à assurer l'entretien et l'aménagement des biens. La rémunération du gestionnaire est généralement établie sur la base du pourcentage du chiffre d'affaire de l'entreprise.

-Le contrat de location-gérance: La location gérance est le contrat par lequel le propriétaire ou l'exploitant d'un fonds de commerce en concède totalement ou partiellement la location à un gérant qui l'exploite à ses risques et périls.

En Algérie, le contrat de management n'a pas connu un grand succès, malgré une expérience dans ce domaine depuis 1991 (la gestion contractuelle privée dans le secteur des hydrocarbures avec les contrats de partages de production, et les contrats de service élaboré par la **SONATRACH** avec des partenaires étrangers, français, américains et italiens). Le secteur d'hôtellerie a lui aussi connu la concrétisation de quelques contrats depuis le début des années 1990, mais il y a eu d'importantes difficultés de maîtrise, quant au secteur industriel, il n'a connu que quelques rares contrats de gestion, qui représentaient la phase préalable d'une privatisation effective exigé par le partenaire.

b. Les contrats de délégation de services publics: Lorsque l'activité assurée par l'entreprise à privatiser est considérée comme caractéristique d'un service public, les modalités de privatisation de la gestion sont constitutives de ce qu'on appelle couramment les conventions de délégation de services publics. On entend par la délégation de service public, l'ensemble des hypothèses dans lesquelles une collectivité publique confie un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est liée substantiellement au résultat d'exploitation du service.

Les différentes conventions de délégation de services publics sont :

-La gérance : La gérance constitue le contrat par lequel une collectivité publique confie à une personne physique ou morale privée agissant pour le compte de cette collectivité l'exploitation d'un service public moyennant une rémunération forfaitaire calculée conformément aux stipulations du contrat.

-La régie intéressée : La régie intéressée, se définit de la même façon que la gérance. Le régisseur est un mandataire de la personne publique. Elle se distingue qu'en ce qui concerne la rémunération du régisseur qui comporte un élément incitatif lié au niveau des recettes ou à la réalisation de certains objectifs. En effet, le régisseur est, en règle générale, rémunéré par un intéressement sous forme d'un pourcentage du chiffre d'affaires et, éventuellement par une prime de productivité. En revanche, il pourra subir une pénalisation en cas de non atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

-La concession : La concession est un contrat qui charge un particulier d'exécuter un ouvrage public ou d'assurer un service public, à ses frais, avec ou sans subventions, et que l'on rémunère en lui confiant l'exploitation de l'ouvrage public ou l'exécution du service public avec le droit de percevoir des redevances sur les usagers de l'ouvrage ou sur ceux qui bénéficient du service public.

En Algérie, cette opération n'a été considérée comme mode de privatisation que dans les textes spécifiques, particulièrement dans les infrastructures routières, le transport, la distribution du gaz et de l'électricité, les télécommunications, l'exploitation des mines,...etc.

Cependant, les difficultés que connaît le financement et le manque d'efficacité de l'administration publique dans la gestion des projets lourds, ont mené les pays en développement à utiliser une nouvelle forme de concession qui est « les programmes construction-exploitation-transfert » ou « Le **Build Opérate Transfert /BOT** » qui consiste en la concession au secteur privé de construire ou de gérer un ouvrage, et au lieu de dépenser les fonds du Trésor public, le concessionnaire exploitera cet ouvrage pendant une période déterminée, qui lui permet de récupérer son capital investit dans cette concession. Cette formule convient à tous les services publics (énergie, eau, transport, télécommunication, hydrocarbures,...etc.).

-L'affermage : C'est le mode de gestion par lequel une personne publique confie par contrat, à un fermier, la gestion d'un service public à ses risques et profits, grâce à des ouvrages qu'elle lui remet moyennant le versement d'une contrepartie, prélevée sur les ressources provenant de l'exploitation du service.

- **La privatisation par conversion de la dette extérieure:**

Par cette technique l'Etat doit atteindre simultanément deux objectifs: la privatisation et le remboursement de la dette extérieure. Elle consiste dans la première phase, en l'achat (sur le marché secondaire de la dette extérieure) de titres représentatifs de la dette extérieure par des entreprises souhaitant investir dans les pays émetteurs de ces titres. Et dans la seconde phase, en l'échange de ces titres contre des actions des entreprises à privatiser. Donc cette technique vise à encourager l'échange de la dette extérieure contre les parts des entreprises en privatisation.

1.3.3.2 Les principales méthodes de privatisation en Algérie:

Dans le cadre de l'expérience algérienne, certaines méthodes ont été privilégiées en tenant compte de l'environnement où se trouvaient les entreprises. Ces principales méthodes sont:

- ✓ Le marché financier (introduction en bourse ou offre publique de vente à prix fixe);
- ✓ L'appel d'offre;
- ✓ La procédure de gré à gré (conditionnée dans certains cas seulement, quant il s'agit de transfert de technologie, nécessitant d'avoir recours à une gestion spécialisée, caractère infructueux de l'appel d'offre après deux lancements, cession au profit des salariés après décision du gouvernement);
- ✓ Le contrat de gestion;
- ✓ et finalement la privatisation de masse.

L'Etat conserve certains droits d'intervention dans ces entreprises grâce à l'action spécifique (**durant 5 ans**). Il a le droit de nomination de deux représentants au sein du Conseil d'Administration sans voix délibérative, il peut aussi s'opposer à certaines décisions comme le changement d'objet social ou d'activité de la société... etc.

1.3.4 Les obstacles liés à la privatisation:

La privatisation apparaît comme une opération rapide et facile, qui s'inscrit dans le cadre d'une transformation rapide et profonde de l'économie . Mais, on n'a pas pris en considération une série de difficultés apparentes dans le stade de la pratique. En effet, on constate que la vente des entreprises de grande taille est un processus long, complexe et coûteux. Le transfert des droits de propriété au secteur privé provoque de nombreuses résistances et contrarie l'intérêt d'un certains nombres d'acteurs économiques.

De plus, le processus de privatisation, comportant plusieurs étapes, peut être considéré comme long eu égard au mode de cession par mise en concurrence régie par un cahier des charges. Or, les spécialistes s'accordent à dire que pour bien vendre, il faut vendre rapidement du fait que les investisseurs agissent selon un schéma d'opportunité . Ainsi, une opération qui met trop de temps n'est pas à l'abri d'un changement de conjoncture économique (matière première, prix des transports, ouverture et déréglementation qui change les termes de la concurrence).

Dans ce point, nous allons essayer d'exposer les difficultés que peut rencontrer une opération de privatisation. En se basant sur l'expérience des pays en développement en général et de l'Algérie en particulier, on distingue des difficultés d'ordre économique, technique, juridique institutionnelle et comportemental..

1.3.4.1 Obstacles économiques :

Ces obstacles se résument en:

1. La privatisation s'est mise en œuvre dans les PVD, et spécialement en Algérie, dans un contexte difficile avec une très forte **instabilité macro-économique** : chute de la production, chômage, inflation, déficit de la balance commerciale,... etc. Cette déstabilisation de l'économie a donnée comme conséquence le manque de capital (non étranger) qui permet aux individus l'obtention des actions des entreprises privatisables.
2. **Le chômage**, et les pertes d'emploi ont réduit les revenus des acteurs économiques et donc leur capacité d'épargne. Les consommateurs préfèrent utiliser leur revenus pour satisfaire leurs besoins de consommation, notamment en achetant des produits importés plutôt que de reconstruire leur épargne.
3. **L'inflation**, ou encore l'hyperinflation a diminué la valeur de l'épargne des acteurs économiques, et donc leur capacité d'achat d'actions des firmes privatisées. Par conséquent, elle a rendu difficile l'évaluation marchande des entreprises à privatiser.

1.3.4.2 Obstacles techniques:

Ces obstacles se résument en:

1. L'insuffisance d'informations financières et comptable a créé des difficultés dans l'appréciation de la propriété publique à privatiser.
2. Les difficultés de l'évaluation de l'amortissement des immeubles et des équipements et la valorisation des actifs immatériels des créances et des terrains, ont rendu l'estimation du passif et de l'actif des entreprises privatisables très difficile.
3. L'absence d'un véritable marché, avec vente et achat de propriétés industrielles ou commerciales, l'inefficience du marché boursier et les carences du marché financier.

4. Les modalités de cession des entreprises publiques aux repreneurs ont ralenti la privatisation en causant de sérieux problèmes (choix du repreneur, sélection des biens à céder, choix de la base monétaire de cession: valeur initiale ou actualisée,...etc.

1.3.4.3 Obstacles juridiques:

Ces obstacles se résument en:

1. Les retards de mises en œuvre des dispositifs juridiques accompagnants le processus de privatisation, le vote et l'application de ces dispositifs ralentissent le processus de privatisation.
2. L'instabilité de la réglementation juridique, la multiplicité des textes réglementaires et la complexité des dispositions administratives sont d'autres contraintes qui conduisent à la panne du processus de privatisation.

1.3.4.4 Obstacles institutionnels:

Ces obstacles se résument en:

1. Le processus de privatisation s'est accompagné de la mise en place d'un cadre institutionnel chargé de procéder au transfert des actifs publics au secteur privé : les sociétés de gestion des participations, le Conseil des participations de l'Etat (C.P.E), et les entreprises publiques (E.P.E). Ces organes travaillent normalement en coopération et donc une répartition des tâches aux différents niveaux s'avère indispensable. Mais cela est absent en pratique.
2. Selon quels critères on choisit le bureau chargé de l'évaluation de l'entreprise, quel est le nombre de bureaux d'études qui contribuent dans une opération de privatisation. Les conflits de compétences entre les administrations de privatisation, la complexité de leurs relations institutionnelles, la multiplicité des intervenants n'ont pas facilité le déroulement du processus de la privatisation

1.3.4.5 Obstacles comportementales:

Ces obstacles se résument en:

1. La complexité et l'abstraction des opérations de privatisation suscite une méfiance, un désintérêt, voire un rejet de la population. Cela peut conduire à l'échec des plans de privatisation.

2. Les modalités de privatisation peu transparente semblent inéquitables et provoquent une résistance du public à l'égard du processus.

Section 4: Etude du processus de privatisation dans les pays en transition:

Cas des pays d'Europe de l'Est

Dans cette section, nous allons essayer d'étudier le processus de privatisation dans lequel se sont engagées les économies de l'Europe de l'Est, suite à l'implosion du système socialiste dans cette région, et ce afin de clarifier certaines spécificités vis-à-vis à leurs situations de départ.

1.4.1 Contexte économique et politique de la transition en Europe de l'est:

Au moment où les institutions internationales venaient à l'aide de l'Algérie, en 1994, on disposait d'un premier bilan de la transition dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO)⁶⁶.

En effet, la transformation du régime de propriété des entreprises est un des éléments fondamentaux de la transition de l'Europe de l'Est vers l'économie capitaliste de marché. La privatisation passe par le développement d'un nouveau secteur privé et la cession des entreprises publiques.

La privatisation et la restructuration ont constitué le difficile programme auquel doivent s'astreindre l'ensemble des pays d'Europe de l'Est afin de rejoindre l'Union européenne et de rattraper le plus rapidement possible le niveau de développement des économies capitalistes.

La privatisation de l'économie fut la plus avancée en Pologne, Hongrie et en République tchèque. Elle a progressé dans les autres pays d'Europe centrale et orientale et, avec des aspects spécifiques, en Russie. Le déroulement et les formes des processus de privatisation sont largement dépendants du contexte social et politique. L'insuffisance de l'épargne intérieure a abouti, soit à donner un rôle essentiel aux investissements étrangers dans la privatisation des grandes entreprises publiques, soit à la mise en œuvre de programmes de

⁶⁶ **Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO):** décomposés en pays d'Europe centrale (**P.E.C**): Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et pays d'Europe orientale (**P.E.O**): Albanie, Bulgarie, Croatie, Macédoine, Roumanie. Etats baltes (**E.B**): Estonie, Lituanie, Lettonie.

"privatisation de masse ", où les modalités retenues qui privilégient les salariés et les dirigeants en place (principalement en Russie).

Mais avant de parler de la transition, il est judicieux de préciser dans quel contexte économique et politique ce processus a été entamé.

En effet, le monopole de l'Etat régnait dans tous les domaines. Tous les agents économiques étaient complètement subordonnés au centre. Les dirigeants d'entreprises n'étaient ni propriétaires ni mandatés par des propriétaires privés, ils étaient élus et nommés par le parti et donc ne disposaient pas de prérogatives à déterminer les objectifs ni les moyens à les atteindre.

Outre les objectifs de recherche de l'efficacité économique, de l'équité sociale, de la préservation de l'emploi et de la réduction de la contrainte budgétaire de l'Etat qu'on retrouve pratiquement dans tous les programmes de privatisation, les pays de l'Est avaient d'autres objectifs spécifiques qu'on ne retrouve pas dans la plupart des pays en développement (sauf justement ceux à économie publique/planifiée comme l'Algérie).

Cinq objectifs essentiels avaient été fixés dans les programmes de privatisation standard de la transition mais aucun d'eux n'a véritablement été atteint dans l'ensemble des économies de l'Est en transition (**Grosfeld** [1990], **Lipton et Sachs** [1990], **Frydman et Rapaczynski** [1994], **Labaronne** [2001]).

- **Un objectif politique**: La privatisation des actifs publics devait entraîner une dépolitisation des firmes par l'élimination du contrôle direct ou indirect de l'Etat dans la gestion des entreprises. En fait, comme le montre une étude de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (B.E.R.D)⁶⁷ conduite dans plus de 3000 entreprises publiques et privées de 20 pays en transition⁶⁸, l'intervention de l'Etat, même réduite par rapport à la période pré-transition, reste encore prédominante dans les décisions des firmes privatisées.

⁶⁷ Depuis sa création en 1991, la BERD est devenue le principal investisseur dans sa région d'opérations, qui s'étend de l'Europe centrale et de l'Ouest des Balkans à l'Asie centrale. Forte de sa capacité et de sa détermination à assumer des risques pour le compte de ses clients, elle aide les pays de cette région à réussir la transition vers l'économie de marché. Le Capital de la Banque est fourni par 64 pays et deux organisations intergouvernementales la Banque européenne d'investissement et l'Union européenne.

- **Un objectif de rapidité:** La privatisation devait permettre de transférer sans délai et à grande échelle, notamment au moyen de la privatisation de masse, les actifs publics au secteur privé. Le transfert des actifs par la méthode des vouchers ou des bons de privatisation, méthode qui avait été présentée comme la modalité la plus rapide et la plus simple pour transférer massivement les actifs publics, est apparu comme une modalité technique longue et complexe à mettre en œuvre. En dehors de la Russie ou de la République tchèque, qui ont instauré rapidement cette méthode, elle n'est vraiment rentrée en application qu'à la fin de la décennie 90 dans la plupart des économies en transition.
- **Un objectif d'équité:** La privatisation devait permettre de donner des titres de propriété à deux catégories d'ayants droits potentiels : les anciens propriétaires des actifs qui ont été spoliés par l'Etat (privatisation sous forme de restitution); la population tout entière, légitimement dépositaire de l'ancienne propriété publique (privatisation de masse). Dans les faits, la restitution n'a jamais été une méthode principale de privatisation. Quant à la privatisation de masse, sa mise en œuvre est intervenue après celle du rachat des entreprises par leurs salariés. Cette méthode, la plus couramment employée à l'Est, a permis aux employés ou cadres dirigeants des firmes privatisables de s'approprier, de façon souvent avantageuse, les actifs des anciennes entreprises publiques. Les insiders, « actionnaires-salariés » des firmes, ont été les grands gagnants des politiques de privatisation au détriment de l'ensemble de la population et des outsiders, actionnaires extérieurs aux firmes.
- **Un objectif d'efficacité:** La privatisation devait conduire à une amélioration significative des performances des firmes privatisées grâce à l'instauration de mécanismes efficaces de gouvernement d'entreprise. Or, les études empiriques appliquées aux firmes de l'Est qui ont cherché à comparer les performances respectives des firmes privées et publiques n'ont apporté que des résultats partiels et peu

⁶⁸BERD, "Transition Report", 1999, Londres.

concluants. En présence de marchés imparfaits, de contrats incomplets et d'une méthode de privatisation favorisant largement les insiders, les mécanismes traditionnels de gouvernement d'entreprise ont été généralement inopérants.

- **Un objectif institutionnel:** La privatisation devait permettre l'émergence d'une classe moyenne d'entrepreneurs privés favorables aux réformes. La mobilisation de ces acteurs, et de la société civile tout entière, allait exercer une pression politique conduisant à la mise en œuvre d'une politique d'intérêt général. En fait, la privatisation a largement été "capturée" par des groupes de pression soucieux avant tout de défendre leurs avantages acquis. La coalition de ces acteurs (insiders, oligarques) s'est traduite le plus souvent par des politiques publiques « sous influence » servant moins l'intérêt général que des intérêts privés.

En 1989, avec la chute du régime socialiste, les responsables politiques de l'époque chargés de mener la transition du régime ont retenu des solutions accordant une place primordiale à la stabilisation macroéconomique ainsi qu'à la privatisation.

En effet, la privatisation a été caractérisée par⁶⁹:

- Des réformes économiques dont le contenu était la stabilisation macroéconomique;
- Loi sur l'entreprise et démantèlement de la planification;
- Libération des prix et suppression des subventions;
- Etablissement de banques commerciales;
- Ouverture de l'économie vers l'extérieur;
- Prises de mesures d'ordre institutionnel comme : création de nouvelles formes de propriétés non étatiques, concurrence aux marchés, ouverture aux investissements étrangers,... etc.

⁶⁹ Holeblat.N, "La privatisation en Europe de l'Est: Problèmes, méthodes et réalités", Revue d'économie et statistiques, n°279-280, 1994, p.101.

1.4.2 Le déroulement du processus de privatisation:

L'entrée dans le processus de transition, au début des années quatre-vingt-dix, a été marquée, pour chacun des vingt-cinq pays de l'Est, par une chute sensible de leur niveau d'activité économique⁷⁰. Cette récession initiale comme une conséquence directe des chocs systémiques induits par la transition, est sans doute le seul élément commun qui caractérise la croissance des économies de l'Est durant la décennie quatre-vingt-dix. Au terme de cette décennie, les profils d'évolution de la production nationale n'ont plus rien de comparable.

Selon **Labaronne** (2001), les divergences de trajectoire s'observent à trois niveaux:

1) interzones: d'abord. Les PECO ont enregistré, depuis 1993, d'un taux annuel de croissance positif alors que les pays de la Communauté des États Indépendants (CEI)⁷¹ n'ont affichés que des taux annuels négatifs (sauf en 1997: + 0,9% et 1999: + 2,5%);

2) intra-zones: ensuite. Les PEC ont retrouvé, en 1998, le même niveau de production qui était le leur en 1989, alors que les PEO ou les États baltes n'ont récupéré, en 1998, que les trois-quarts de leur production initiale;

3) au niveau des pays qui constituent les sous-ensembles géographiques: enfin. La Pologne et la Hongrie ont affiché, à partir de 1993, des taux de croissance positifs et élevés alors que la République tchèque a connu des taux moyens et quelquefois négatifs.

Des études économétriques ont essayé d'expliquer ce phénomène c'est à dire ces taux de croissance différents enregistrés dans les pays de l'Est depuis la transition⁷². Ces études proposent soit un bilan des dix années de la transition comme celles de (**Kolodko, 1999; Linn, 1999; Fischer & Sahay, 2000; Wyplosz, 2000**), soit l'estimation d'une fonction de croissance des économies de l'Est depuis la transition. En effet, ces travaux économétriques supposent que l'évolution économique est expliquée par trois séries de facteurs: la libéralisation de l'activité économique de **Melo & al.**(1996); la stabilisation

⁷⁰ Labaronne.D, "Privatisation et croissance dans les pays de l'Est", *Économie internationale*, la revue du CEPII n° 86, 2^{ème} trimestre 2001, p.78.

⁷¹ Pays de la Communauté des États Indépendants (CEI) : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Turkménistan, Tadjikistan, Ukraine

⁷² Labaronne.D, op-cit, p.78.

macroéconomique **Fischer & al.**(1996a); les conditions initiales à la transition de **Melo & al.** (1997, 2001). Dans des travaux plus récents, la croissance est présentée comme la conséquence directe de la combinaison de ces trois facteurs conjugués (**Havrylyshyn & al.**, 1998; **Berg & al.**, 1999), et en prolongement de ces études économétriques **Labaronne** (2001), ou on relie les macro-phénomènes (la croissance) à des micro-phénomènes (la performance des firmes) et à des facteurs institutionnels (les modalités de transfert des droits de propriété dans le cadre des politiques publiques de privatisation).

La récession a été la conséquence directe de plusieurs facteurs, mais le plus important est la désintégration de l'Union Soviétique en 15 Etats souverains conduisant ainsi à un règlement des transactions en devises fortes tandis que leurs prix se rapprochaient des prix internationaux. Ceci a rendu les entreprises existantes inadaptées aux nouveaux rapports de prix et donc ne pouvant pas faire face à la concurrence rude des produits importés.

Il faut noter qu'il était difficile de privatiser certaines grandes entreprises publiques de secteurs stratégiques sans que ces dernières soient profondément structurées financièrement et organisationnellement.

Après avoir effectué des réformes structurelles au cours des années 90 dans l'ensemble des économies, on a procédé à des privatisations rapides tant dans le domaine industriel (grandes privatisations) que dans le commerce de détail et la distribution (petites privatisations)⁷³.

1.4.3 Bilan des privatisation des économie d 'Europe de l'Est:

Au terme de dix années de politique de privatisation à l'Est, le bilan du transfert des actifs publics au secteur privé montre l'écart existant entre les résultats actuels et les objectifs initiaux assignés à cette politique.

Il faut rappeler que dans le système socialiste, le rôle de l'entreprise était d'atteindre des objectifs purement quantitatifs de production fixés par les responsables qui établissent les plans. Autrement dit, les dirigeants des entreprises socialistes étaient jugés selon des critères basés sur le volume de production et non pas sur la qualité de leur gestion ainsi que le degré de satisfaction des clients.

⁷³ Atelier "Continent Européen", "PECO: Bilan des politiques de transition vers l'économie de marché", Revue Problèmes Economiques, n° 2345, 1993, p.3.

C'est ce qui a été confirmé dans un rapport de la Banque Mondiale: " les objectifs et les méthodes de production ainsi que les investissements étaient régis par le plan, lequel mettait généralement l'accent sur l'industrie lourde, l'énergie et les biens d'équipement aux dépens des biens de consommation et des services"⁷⁴.

Les résultats de la transition ont été très différents et dans certains cas totalement contradictoires des objectifs des réformes, les plus significatives se situent au niveau des changements institutionnels. Il s'agit de la difficulté à élaborer les institutions formelles d'une économie de marché, plus encore à modifier les institutions informelles héritées de l'économie planifiée et administrée et à les remplacer par l'application de nouvelles règles, des comportements différents, d'autres habitudes, basés en économie de marché sur la confiance et la réputation, dont l'apprentissage demande du temps . Dans ce contexte, la conduite des politiques économiques nées de la réforme n'a pas atteint sa pleine efficacité .

En effet, l'enracinement des managers est la principale conséquence de l'utilisation des méthodes non standards de privatisation, il désigne l'évidence empirique suivante: les anciens managers conservent le contrôle des entreprises privatisées.

Selon **Labaronne** (1998), dans les firmes privatisées des PECO, les managers ont eu recours, sans aucun scrupule, à des comportements très actifs, légaux ou illégaux, pour s'enraciner dans leur position de pouvoir sur l'entreprise.

C'est là qu'apparaissent les problèmes qui ont conduit à une propriété publique défaillante dans le processus de transition des pays d'Europe de l'Est:

- **Les problèmes d'agence:** et ce dans la mesure où le manager qui exerce l'autorité par délégation recherche son intérêt propre. Ce problème apparaît également dans les entreprises privées dès qu'il y a séparation entre propriété et contrôle. C'est ainsi que les mesures prises par des dirigeants ,conscients de la faiblesse de leur économie donnant le droit de décision, s'avéraient inefficaces du fait qu'elles n'ont jamais envisagé le transfert véritable des droits de propriété c'est à dire le risque résiduel-abusus, **Kornai** (1996);

⁷⁴ Rapport sur le développement dans le monde, "De l'économie planifiée à l'économie de marché", Banque mondiale, Washington, 1996, p.p. 53-54.

- de plus, les hommes politiques ne s'intéressent pas à l'atteinte des objectifs économiques des entreprises lorsqu'il s'agit d'obtenir des voix supplémentaires (**Boycko et al [1996], Shleifer et Vishny [1994]**).

En 1994, on pouvait dresser un premier bilan de la transition dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) . Hélas, la stabilisation y a été plus lente que prévu, mais nécessaire, et la libéralisation de l'économie a progressé non sans quelques conséquences néfastes tels que :

- Un choc inflationniste (freinant la stabilisation);
- L'appauvrissement d'une partie de la population;
- La fuite des activités vers le secteur informel;
- L'effondrement de la production et l'explosion du chômage dans un premier temps;
- Suivis d'un retour plus ou moins rapide à la croissance dans un second temps.

Il faut noter que la transition qui s'est manifestée le plus rapidement dans les PECO s'est faite dans un processus de privatisation forcée mené par des intentions politiques et effectué selon des méthodes de privatisation non standards retenues pour la simple raison de rapidité, et cela s'avère souvent inefficace.

En effet, la privatisation des entreprises a été réalisée, en Hongrie et en Estonie particulièrement en vendant les actifs à des investisseurs privés, souvent étrangers (ventes à des out-siders). Ceux-ci ont restructuré les firmes privatisées, désormais compétitives. Mais dans les autres PECO, on a privilégié des méthodes "**non standard**" de privatisation :

- Remise de l'entreprise à ses employés et/ou managers (le *Management-Employee Buy-Out* (MEBO), c'est à dire la remise gratuite ou à prix privilégié de la propriété de l'EPE à son personnel, la restitution des actifs aux anciens propriétaires (d'avant la nationalisation) ou leur indemnisation
- Privatisation de masse (distribution gratuite à toute la population de coupons échangeables contre des actions des firmes à privatiser);
- la privatisation spontanée c'est à dire le détournement illégal ou illicite d'actifs par les managers dirigeant les entreprises à privatiser vers leur patrimoine personnel privé.

Chapitre premier: Les fondements théoriques et pratiques de la politique de privatisation

Ces méthodes ont le plus souvent conduit au maintien du contrôle des anciens managers sur l'entreprise. Ces managers adoptent des comportements de survie et de recherche de l'intérêt personnel, au lieu de maximiser le profit, la compétitivité et la concurrence. Les restructurations sont alors beaucoup moins avancées.

Tableau n° 1.4 : Méthodes de privatisation principales mises en œuvre dans les PECO et les pays de la CEI en 1999

Méthode de privatisation principale mise en œuvre dans chacun des PECO et des pays de la CEI en 1999			
	Vente*	RES**	MASSE***
Hongrie	+		
Pologne	+		
République slovaque	+		
République tchèque			+
Slovénie			+
Albanie		+	
Bulgarie	+		
Croatie		+	
Macédoine		+	
Roumanie			+
Estonie	+		
Lettonie	+		
Lituanie			+
Arménie			+
Azerbaïdjan			+
Biélorussie		+	
Géorgie			+
Kazakhstan	+		
Kirghizstan			+
Moldavie			+
Ouzbékistan		+	
Russie			+
Tadjikistan	+		
Turkménistan		+	
Ukraine			+

* Vente : ventes directes à des investisseurs domestiques ou étrangers.
 ** RES : rachat des entreprises par leurs salariés (managers ou employés).
 *** Masse : privatisation de masse avec distribution gratuite de coupons de privatisation à la population.

Source : D'après BERD (1999, p. 24).

Source: BERD, "Transition Report", Londres, 1999, p.24.

Ce tableau montre nettement que les méthodes de privatisation utilisées ont été différentes d'un pays à l'autre, alors que la finalité principale est la même. Cependant, la diversité des modalités n'a pas été sans inconvénients dans la pratique.

Prenant le cas de la **Russie**, comme celui de la **République tchèque**, le processus de transfert a comporté deux phases :

- **Première phase** : les citoyens ont été invités à acheter des coupons (ou vouchers) contre un prix symbolique et;

- **en deuxième phase**: à les échanger contre des actions d'entreprises privatisées. l'échange des coupons en deuxième phase n'a pas obéi aux mêmes modalités dans les deux pays : en Russie la population a échangé ses coupons directement contre des actions d'entreprises d'Etat éligibles à la privatisation.

Il faut noter que l'absence ou l'insuffisance des marchés financiers et la faiblesse de l'épargne nationale, ont rendu la mise en œuvre des différentes méthodes de privatisation difficile. Parmi toutes les méthodes de transfert utilisées à l'Est, deux méthodes contribuent fortement au renforcement de la spécificité de leurs programmes de privatisation par rapport à ceux de l'Europe de l'ouest et de nombreux pays en développement. Il s'agit de la privatisation de masse et de la privatisation par restitution des actifs à leurs anciens propriétaires.

La transition comporte de forts coûts sociaux : chômage, extrême inégalité des revenus, pauvreté, dégradation de l'éducation et de la santé, réapparition de maladies naguère éradiquées, détérioration de certains indicateurs démographiques . En effet, des mesures correctives doivent être prises qui visent à améliorer la régulation du marché du travail, à développer la protection sociale hors des entreprises, à réformer le système des retraites, à mieux appliquer les nouvelles lois, à renforcer le rôle de l'État, à lutter contre la corruption, très répandue, et à créer une administration fiscale efficace dans la collecte des impôts. En outre, il faut promouvoir le contrôle des firmes par les actionnaires, accélérer les restructurations et la concurrence, assainir le nouveau système bancaire (criblé de créances irrécouvrables) et réguler les marchés financiers émergents des PECO (notamment affectés par la crise russe de 1998). Cependant, une théorie complète de la transition du socialisme au capitalisme reste à bâtir.

Au final, après leur conversion à l'économie de marché, les pays d'Europe de l'Est devront affronter une deuxième phase de transition avant de devenir membres à part entière de l'Union Européenne (U.E), et de bénéficier pleinement de ses mécanismes de solidarité. Une épreuve difficile pour la cohésion européenne, et dont les principes mêmes de certains acquis communautaires pourraient être transformés.

C'est dans ce contexte international que l'Algérie ait entamé son processus de privatisation en 1995. En effet, le rapport cadre du PNUD prévoyait le renforcement des capacités nationales de planification stratégique au sein de l'Etat et dans l'EPE, le rééquilibrage entre le secteur privé et le secteur public en matière de valorisation et de développement productif, l'enrichissement des politiques commerciales et financières en vue de passer à la convertibilité du dinar, et une politique sociale de soutien à la réforme économique et à l'ajustement, notamment de correction des effets sociaux de ce dernier. Il entendait ainsi appuyer le processus de transition de l'Algérie vers l'économie de marché et s'adressait en premier lieu aux décideurs de haut niveau en charge des politiques macroéconomiques, aux cadres et fonctionnaires de l'administration et aux responsables des EPE et des banques.

Conclusion du premier chapitre:

Les enseignements tirés sur la privatisation permettent de formuler une esquisse de démarche permettant d'évaluer les paramètres qui entrent en jeu tels que l'épargne nationale et de dresser un diagnostic traitant des atouts et des inconvénients propres à la réforme mais aussi, des opportunités et des menaces que présente l'environnement dans lequel beigne cette même réforme.

En effet, nous avons pu exposer et même constater la rigueur des principes et fondements même de la privatisation qui sont en fait des principes prometteurs. Les techniques et modalités offertes sont à la fois souples et adaptées à chaque type de situation. La longueur du processus permet par ailleurs de rassurer les parties prenantes quand à la protection de leurs intérêts.

La privatisation est considérée comme la pierre angulaire du processus de transformation institutionnelle dans les économies en transition, car indispensable à l'efficacité économique et au passage à l'économie de marché. Sa réussite est souvent évaluée par rapport à des critères quantitatifs tels que le nombre d'entreprises privatisées, la valeur des actifs transférés au secteur privé, le poids de la production de ce dernier dans le PIB ou le volume des investissements directs étrangers attirés à l'occasion des programmes de privatisation.

S'il on s'intéresse à la privatisation comme politique d'attraction des investissements étrangers (**objet de notre thèse**), le prochain chapitre présentera les éléments théorique et empiriques fondamentaux des IDE tout en mettant l'accent sur l'incidence de l'adoption de la politique de privatisation sur l'attraction de ces derniers.

CHAPITRE DEUXIEME: Les investissements directs étrangers (I.D.E): Eléments fondamentaux

Introduction du chapitre deuxième :

Certains pays en voie de développement (P.V.D) semblent être exclus du processus d'intégration de l'économie mondiale véhiculé par les IDE. Caractérisé par une épargne domestique insuffisante par rapport à leurs besoins en investissements (déficit de leur balance courante), le recours aux sources de financement externes est indispensable.

De nombreux pays (dont l'Algérie) ont opté pour une libéralisation de la réglementation et une mise en place d'une politique de privatisation.

La recherche d'une attractivité du territoire consiste à ouvrir l'économie nationale aux investisseurs étrangers dans l'espoir que leur arrivée entraînera des créations d'emplois, un accroissement de la valeur ajoutée, un accès aux marchés étrangers, un transfert de technologie dans l'organisation et les méthodes de production, l'introduction de nouveaux produits, la modernisation de la gestion des entreprises et une stimulation de leur esprit d'innovation par l'intensification de la concurrence (*Michalet, 1999*).

- *Pourquoi certaines entreprises décident-elles de s'implanter à l'étranger ?*
- *Pourquoi certains pays accueillent plus d'IDE que d'autres ?*
- *Quelles sont les facteurs déterminants de cette attractivité des IDE ?*
- *Quel est le lien entre l'adoption d'un pays hôte d'une politique de privatisation et l'attraction de ce dernier aux IDE?*

C'est à ces questions que ce chapitre est consacré. Les réponses apportées à ces questions sont aujourd'hui bien connues et globalement acceptées par les économistes qui étudient ce domaine, même si de nouvelles approches viennent régulièrement nuancer ou compléter des aspects spécifiques du panorama théorique que nous allons maintenant mettre en exergue.

Dans cette optique, la première section présentera les fondements théoriques des IDE, et ce en abordant les théories phares de la localisation des activités économique, et en définissant les grands concepts économiques relatifs aux IDE et les firmes multinationales.

La deuxième section présente les politiques des pays d'accueil susceptibles de garantir une meilleure attractivité territoriale et ce en présentant les principaux facteurs de croissance des IDE dans le monde, les effets des IDE sur leurs pays d'accueil ainsi que les déterminants de localisation des ces derniers.

La dernière section propose d'établir la relation entre l'adoption de la politique de privatisation et l'attraction des IDE et ce en présentant un débat sur le lien qui puisse exister à travers la présentation de plusieurs études élaborées dans ce but.

Section1 : Fondements théoriques des IDE

La littérature traitant des I.D.E est abondante. Elle se rapporte essentiellement à trois problématiques : les déterminants des IDE (**facteurs d'attractivité**), aux modes d'entrée des Firmes Multinationales (FMN) et leurs stratégies d'implantation, aux effets des IDE notamment en termes de création d'emplois et de transferts technologiques vers les entreprises locales et les économies d'accueil.

2.1.1Revue générales des théorie sur les IDE :

2.1.1.1 Synthèse des principales théories explicatives des IDE :

Plusieurs théories ont traité les IDE, les plus récentes sont celle de **Dunning** (1993) et de **Caves** (1996). Par ailleurs, on peut remarquer que les théories les plus importantes sont basées sur l'économie industrielle.

En effet, plusieurs champs économiques ont traité l'investissement direct étranger : de la théorie de la firme, du commerce international, de localisation ou encore de l'économie industrielle, chacun cherche à expliquer ce phénomène de son propre angle de vision. Dans ce point, nous essayerons justement, de regrouper, analyser et expliciter ces théories et d'en sortir les principaux déterminants des IDE dans le monde, ce qui nous permettra de mieux appréhender l'analyse empirique.

a) L'approche de la microéconomie financière:

La microéconomie financière est une discipline de l'économie qui cherche à expliquer les comportements des agents économiques. Elle tente de comprendre comment les agents déterminent leurs choix et leurs actions en fonction des conditions du marché.

Le principe de rationalité des agents suppose donc l'existence d'objectifs déterminés. Dans ce sens, la microéconomie financière s'intéresse alors à l'évaluation des actifs financiers et des questions d'allocation de richesse des agents économiques.

Il faut noter que les principales pratiques de gestion de portefeuille relèvent essentiellement aux travaux de **Markowitz** (1952 et 1959), **Sharpe** (1964), **Lintner** (1965), **Mossin** (1973) et **Ross** (1976).

C'est dans cette logique que s'inscrivent les travaux d'internationalisation de **Solnik** (1974), **Black** (1974), **Stulz** (1981 et 1983), **Dumas et Adler** (1983) et de **Simon et Adler** (1986).

Le modèle de choix de portefeuille de **Markowitz** (1959), explique comment l'investisseur (rationnel et ayant de l'aversion au risque) procède à des estimations probabilistes des rendements futurs des actifs financiers, ensuite il détermine l'ensemble des portefeuilles efficients en terme de rendement-risque, enfin il sélectionne parmi les portefeuilles efficients celui qui correspond à ses préférences. Le rendement de ce portefeuille est mesuré par la moyenne pondérée des rendements des actifs financiers le constituant, le risque de ce portefeuille est mesuré par l'écart-type de son rendement.

Le modèle de l'évaluation par arbitrage de **Ross** (1976), appelé **APT** (*Arbitrage Pricing Theory*), permet aux agents économiques intervenants sur le marché financier, de constituer des portefeuilles d'arbitrage ayant une mise initiale nulle et un risque zéro. Le modèle de **Ross** (1976) suppose que le taux de rendement de tout actif financier est une fonction linéaire de m facteurs. Mais le modèle ne donne pas d'indications sur ces facteurs explicatifs du rendement ; il laisse le soin à l'agent économique de déterminer les facteurs qu'il juge les plus susceptibles à influencer le taux de rendement. **Sharpe** (1982), propose comme variables explicatifs : le bêta du titre, le ratio dividendes sur cours de l'action (**PER** : *Price Earning Ratio*), la taille de la firme et la sensibilité au taux d'intérêt.

En effet, L'arbitrage est une combinaison de plusieurs opérations permettant de réaliser un bénéfice sans risque en tirant partie des seules imperfections susceptibles d'apparaître entre différents marchés. L'arbitrage permet d'assurer l'égalité des prix à un même moment. Il assure la fluidité entre les différents marchés et contribue à leur liquidité. C'est l'opération de base qui permet de garantir l'efficacité des marchés.

Aussi longtemps que des différences de prix ou de taux d'intérêt existent entre les marchés, les capitaux (même étrangers) seront attirés vers les marchés dont la rémunération est la plus élevée.

b) Théorie de l'imperfection du marché et de l'oligopole:

Les théories classiques et néoclassiques de l'économie internationale ont toujours écarté l'IDE et l'entreprise multinationale de leurs champs d'analyse du fait que l'étude des phénomènes relevant des IDE ne répondent pas aux hypothèses de leurs modèles : marché parfait et concurrence pure, immobilité des facteurs de production, similitude des niveaux technologiques, rendements constants d'échelle, ...etc.

Dans cette situation d'imperfection du marché, **Stephen Hymer** (1960) , d'après **Calvet** (1981)¹, a été le premier chercheur à proposer une théorie de l'IDE et de l'entreprise multinationale et à distinguer entre l'investissement de portefeuille et l'investissement direct. Il montre qu'il existe une contradiction entre les hypothèses d'arbitrage sur le capital expliquant les mouvements internationaux de capital et le comportement des multinationales menant ainsi à la difficulté de comprendre les causes des IDE à travers le monde.

Hymer indique dans sa théorie que la firme est un moyen institutionnel pratique qui se substitue au marché. Pour cet auteur, c'est parce que le marché a des imperfections qu'il est ainsi remplacé, celles-ci ne tiennent pas seulement aux impuretés déjà connues, mais également à l'incertitude qui peut entraîner des conflits dans les évaluations et rend la coopération entre firmes difficile².

¹ Calvet A.L., "A Synthesis of Foreign Direct Investment: Theories and Theories of the Multinational Firm", Journal of International Business Studies, vol.12, n°01,1981, p.p.43-59.

² Hymer, S., "The international operations of multinational firms: a study of direct foreign investment", MIT press, Cambridge , 1976, Cité par Benesrighe, D., "Du processus de multinationalisation des firmes industrielles", Revue Regard sur l'Economie, n° 3 - 2005 .

En appliquant les théories d'économie industrielle, Hymer pense que les firmes multinationales sont identiques aux firmes locales. Seulement, ces firmes multinationales doivent posséder des avantages spécifiques de localisation qui permettent de dépasser les barrières locales et d'être compétitives face aux entreprises locales.

Hymer était aussi le premier à souligner la nécessité de l'existence de certains avantages, grâce auxquels une entreprise aurait profit à surmonter les risques et les coûts inhérents à une activité en pays étranger.

Il y a, selon lui, deux raisons qui expliquent l'IDE : la première a trait à **l'incertitude** quand à la rentabilité de son investissement. La deuxième serait l'**existence d'opérations internationales** effectuées par la firme.

En effet, Stephen Hymer avait observé que la plus grande partie de l'IDE entrant au Canada, était destiné à un petit nombre d'entreprises menant des activités oligopolistiques. Hymer avait posé ainsi l'hypothèse que les entreprises qui disposent d'avantages oligopolistiques ou qui sont en bonne position pour tirer partie des "*imperfections du marché*" peuvent en profiter pour contrebalancer les coûts et les risques qu'engendre la production à l'étranger et concurrencer les autres entreprises dans les pays d'accueil. En ce sens, il donne à entendre que les entreprises oligopolistiques peuvent juger plus avantageux de créer des filiales que d'exporter vers les marchés étrangers. Lorsqu'une entreprise estime nécessaire et/ou profitable d'établir une filiale de production à l'étranger, une autre possibilité existe normalement pour elle : celle de vendre ou louer son avantage à un producteur étranger, ou en autoriser l'exploitation par l'octroi d'une licence ; cependant, précise Hymer, un tel choix n'est pas fréquent de la part des grandes entreprises.

Des recherches ont été menées afin d'identifier, les avantages de délocalisation tel que : la capacité technologique, expérience, structure industrielle, différenciation des produits, connaissances du marché, et les compétences organisationnelles par Kindleberger³, Caves⁴ et Dunning.

³ Kindleberger. C. P, "International economics", Londres, 1958.

⁴ Caves R.E "International corporation, the industrial economy of foreign direct investment " éd.Economica, Paris , 1983.

c) Théorie de cycle de vie:

Cette théorie donne une interprétation dynamique des liens entre le commerce international (importations et exportations) et l'IDE. Selon l'approche de Vernon⁵ (1966), il explique les IDE selon le cycle de vie du produit.

En effet, le produit est au départ coûteux et destinés au marché domestique. La croissance de la demande locale stimule la production en grande série et par conséquent, arrivé à un autre stade du cycle de vie, une certaine croissance et connaissance du marché, de synergie a pour effet immédiat, la réduction des coûts moyens de production et favorise ,ainsi, les exportations vers l'étranger.

Le cycle de vie du produit était, ainsi, la première interprétation dynamique des déterminants des IDE et de leurs relations avec le commerce international.

Vernon (1966) appelle ce processus "*le cycle de vie international du produit*". Le cycle de vie d'un produit (ou même d'une industrie) débute généralement par des travaux scientifiques qui font l'objet de développement technologique afin de le commercialiser. Le cycle de vie comprend en général quatre grandes phases : le lancement, la croissance, la maturité et le déclin .

⁵ C'est l'économiste qui, dans les années 1960, a développé la théorie du cycle de vie du produit pour lui permettre de rendre compte des comportements d'implantation à l'étranger des entreprises multinationales américaines.

Tableau n°2.1: La théorie de cycle de du produit selon Vernon (1966)

	Phases de lancement et de croissance	Phase de maturité	Phase de déclin
Pays développés innovateurs	Grâce à son avance technologique, liée à un effort préalable de R&D l'entreprise innovatrice produit et vend son produit localement. Il n'y a pas de concurrent, le produit nécessite une main d'œuvre très qualifiée.	Apparition des premiers concurrents étrangers. Début de délocalisation de la production. Le produit est imité par les concurrents des autres pays développés.	Baisse importante de la production locale. Ensuite, arrêt définitif de la production. Le produit est importé à partir des filiales à l'étranger, mais aussi des concurrents.
Autres pays développés	Importation des produits innovants en provenance des pays innovateurs. Les produits sont destinés aux revenus aisés.	Début de la production sous licence ou par des concurrents. Réduction des importations. Début des exportations.	Baisse de la production et début de l'importation. Le produit se banalise de plus en plus
Pays en voie de développement	Faible importation des produits innovant en provenance des pays innovateurs. Les prix sont élevés. Les produits sont très différenciés. La technologie est difficilement imitable.	L'importation continue d'augmenter. Premières prospections dans le but de planter des usines. Le produit nécessite de moins en moins de main d'œuvre qualifiée. Début des exportations.	Production par les usines délocalisées et exportation vers les pays développés. Le produit est fabriqué avec des équipements standardisés. La technologie est parfaitement maîtrisée et largement diffusée dans les pays en voie de développement.

Source: Vernon R., "International investment and international trade in the product cycle", Quarterly Journal of Economics, vol.80, 1966, p.199.

Cette théorie permet d'expliquer pourquoi une fois produits dans les pays développés, les biens sont finalement fabriqués à moindres coûts dans les pays en développement, et ensuite exportés vers leurs pays de production d'origine. De manière plus limitée, les entreprises rallongent parfois la durée de vie d'un produit en concédant des licences de production à des pays moins développés. C'est là le problème de cette théorie. Elle n'explique pas pourquoi une entreprise devrait privilégier l'IDE à la concession de licences ou même à l'exportation depuis le territoire national par exemple. S'il est vrai que le coût de la main d'œuvre peut être plus bas dans un pays en développement, les économies d'échelle ne pourront être réalisées qu'en concentrant la production dans une usine implantée sur le territoire national.

d) Approche d'internationalisation:

Dans les années soixante dix, les économistes ont essayé d'expliquer la croissance des firmes multinationales en se basant sur la théorie des coûts de transactions.

Buckley et Casson (1976), **Lundgren** (1977), et **Swedenborg** (1979), ont proposé l'application de la théorie d'internationalisation . En effet, **Buckley et Casson** (1976) considèrent que la firme multinationale est une entreprise qui préfère internaliser ses activités avec l'étranger, plutôt que de s'en remettre au marché (exporter, céder une licence de fabrication, fabriquer à l'étranger et importer ensuite,...etc.).

Le choix entre servir un marché extérieur par l'exportation ou par le franchisage et d'y investir, dépend de certains coûts, tels que les coûts d'opportunité, d'installation ou encore des coûts de maintenance...etc. Tant que ces coûts existent, la firme multinationale préfère internaliser ses activités et d'être à proximité du marché en question, comme elle peut exporter, céder une licence de fabrication, fabriquer à l'étranger et importer ensuite,...etc. Le cas le plus éminent est sans doute le cas de "**Coca-Cola**" qui a élaboré un système de franchise à l'échelle internationale lui permettant d'être présente sur tous les marchés.

L'analyse de la théorie d'internationalisation montre l'existence des imperfections sur le marché, développé au début des années soixante par **Hymer** (1960). Donc, les firmes multinationales décident de délocaliser leurs productions afin de minimiser les coûts de transactions et d'améliorer l'efficacité de la production.

Par conséquent, on néglige les spécifications internes de localisation⁶ qui jouent un rôle prépondérant à la fois dans la décision de délocalisation et du choix du pays d'accueil.

Il faut noter que la théorie des coûts de transaction a été développée par **Coase** (1937), qui a essayé de trouver les facteurs qui poussent l'entreprise multinationale à réaliser certaines activités en interne plutôt que de les acquérir sur le marché auprès de fournisseurs, sous traitants ou partenaires. En d'autres termes, pourquoi une entreprise préfère assumer elle-même un processus de production (ou un segment intermédiaire), plutôt que de le réaliser à l'extérieur. Les coûts de transaction sont un élément important du choix entre l'internalisation ou l'externalisation.

⁶ Ce sont les données économiques, sociales et politiques du pays hôte.

Par ailleurs, **Buckley et Casson** (1998) arrivent à affirmer que le choix de l'internalisation est particulièrement adapté à un environnement volatil, du fait que ce choix de l'internalisation s'avère non seulement moins coûteux, mais dans certains cas la seule solution techniquement possible. Autrement dit, les entreprises multinationales préfèrent la voie hiérarchique à un marché encore mal organisé ou trop faible pour assurer des transactions satisfaisantes et sécurisées, notamment dans le domaine des services aux entreprises.

De plus, les travaux de **Mayer et Mucchielli** (1999) sont parvenus à déduire quatre facteurs déterminants :

- ✓ La demande du marché des biens;
- ✓ Le coût des facteurs de production;
- ✓ Le nombre d'entreprises locales et étrangères déjà installées sur place ;
- ✓ La synthèse des différentes politiques d'attraction menées par les autorités locales.

Plus tard , **Wilhelms et Witter (1998)** ont créé le concept "*Adaptation institutionnelle à l'IDE*", publié dans un article intitulé « Foreign Direct Investment and its Determinants in Developing Countries »⁷.

La théorie élaborée considère trois principaux types de variables expliquant l'I.D.E, à savoir:

- ✓ Des variables microéconomiques (concernant l'investisseur);
- ✓ Des variables macroéconomiques (couvrant les caractéristiques de l'économie réceptrice de l'IDE);
- ✓ Des variables méso économiques (représentant les institutions liant l'investisseur et le pays hôte tels que les agences du gouvernement qui publient les politiques concernant l'investissement direct étranger).

⁷ Wilhelms. S.K.S et Witter Stanley M.D" Foreign Direct Investment and its Determinants in Emerging Economies", African Economic Policy Discussion Paper n°09, United States Agency for International Development, Office of Sustainable Development, Washington DC,1998, p.79.

Enfin, les travaux de *Morisset et Neso* (2002) ont montré quant à eux que les procédures administratives complexes, nécessaires à l'établissement et au fonctionnement des affaires, constituent un frein à l'entrée des flux d'IDE.

e) La théorie éclectique de Dunning (1979):

La littérature qui explique les différents arguments de l'attraction d'un pays en matière d'IDE est très riche. La première tentative fut celle de Dunning en 1973. Plus tard, en 1980, il a développé une théorie intéressante sur les déterminants des IDE. Il a conceptualisé un paradigme réunissant trois types d'avantages afin de disposer d'un cadre unifié des déterminants des IDE.

Dunning (1973, 1980, 1993 ...) a synthétisé les éléments les plus importants dans l'explication des IDE. Il propose ainsi trois conditions exigées pour que la firme fasse des investissements à l'étranger. Ces conditions sont : les avantages de possessions "*Ownerships advantages*", les avantages de localisation "*Location advantages*" et les avantages d'internationalisation "*Internalisation advantages*". Dunning regroupe ainsi la plupart des théories sur les IDE en ce qu'il appelle la théorie "**O.L.I**".

- **Les avantages de possession** : Représentent l'exclusivité de la firme multinationale à fabriquer un produit, ou de posséder une stratégie de production propre à cette firme que les autres firmes n'en ont pas accès. Bien entendu, ces avantages sont spécifiques à la firme et sont reliés directement à ses caractéristiques technologiques et managériales. Des nouvelles technologies, des informations exclusives, des expériences managériales, en sont l'illustration et l'exemple de ces avantages. Les « *Ownership advantages* » confèrent des positions de leader lui donnant ainsi une marge de manœuvre importante sur le marché extérieur en lui permettant de surmonter les coûts d'installation et de localisation, de dépasser la concurrence interne.
- **Les avantages de localisation**: Représentent l'ensemble des avantages qui permettent à la firme de produire directement dans plusieurs pays plutôt que d'exporter à partir du pays d'origine. Ces avantages n'incluent pas seulement les dotations en ressources naturelles, mais aussi les facteurs économiques et sociaux tels que: la taille du marché, les infrastructures, le degré de développement, la culture, les réglementations, les

institutions politiques et environnementales et le système politique en générale (stabilité, démocratie, degré de corruption, politique de privatisation...etc).

- **Les avantages d'internalisation** : Selon cette théorie, une firme aurait éventuellement intérêt à se localiser dans le pays hôte qu'à exporter dans le cas où il existe un avantage dans le processus de production ou dans la propriété d'un produit spécifique. Bien évidemment, elle peut procéder par franchise ou vente de licence de production à une entreprise locale.

C'est ainsi que plus le pays hôte procure des avantages répondant aux critères suscités, plus il est attractif en matière d' IDE. Cette vision des déterminants des IDE est une vision dynamique, puisqu'elle évolue au fur et à mesure de l'évolution de l'attractivité du pays et des avantages spécifiques de la firme multinationale.

Les implications de la théorie **O.L.I** sont très importantes pour cette étude. En effet, on peut diviser les déterminants des IDE en deux catégories : les facteurs d'offre "*supply-side factors* " et dans lesquels on retrouve les avantages de possessions et d'internalisation ; et les facteurs de demande "*demand side factors* " relatifs aux avantages de localisation.

- **Les facteurs d'offre:**

Sur le plan de l'offre, le potentiel d'investissement des entreprises est déterminé par la nature et le degré de leurs avantages de possession, mais aussi par les incitations d'internalisation de la production. Cependant, ceci est dépendant des caractéristiques du pays hôte sur le plan technologique et des capacités d'adaptation et d'innovation. C'est ainsi que selon les caractéristiques du pays hôte, les avantages de possession peuvent différer d'un pays à l'autre. Plus l'investissement est intensif en technologie et en innovation plus les avantages de possession sont importants. Par conséquent, il vaudrait mieux internaliser la production et, ainsi, la mieux contrôler. Les firmes des pays développés, ayant des capacités managériales et technologiques très importantes, ont plus intérêt à internaliser leurs activités que celles des pays en voies de développement.

○ **Les facteurs de demande:**

Sur le plan de la demande, l'attractivité du pays hôte dépendra des caractéristiques géographiques. En effet, étant donné, que les ressources ne sont pas les mêmes pour tous les pays, que les facteurs économiques et sociaux diffèrent et de même pour les politiques de gouvernance, l'attractivité du pays hôte est aussi aléatoire. Cette dernière est étroitement liée à la valeur que donnent les FMN aux pays. L'objectif est devenu, d'être présent sur la "*short list*"⁸ des investisseurs, une sorte de classement et de notes attribuées aux pays selon leurs attractivité.

L'une des principales implications de l'explication éclectique de **Dunning** est qu'elle permet de montrer que la présence ou l'absence d'un ou plusieurs de ces avantages déterminent la modalité d'expansion de l'entreprise à l'étranger.

Pour simplifier, seuls trois modes principaux d'implantation sont envisagés :

- L'investissement direct (filiale « Greenfield » ou prise de participation) ;
- La production ou la vente sous licence ;
- L'exportation/importation.

Le tableau ci-après le montre clairement.

⁸ Michalet C.A. , "*La Séduction des Nations ou Comment Attirer les Investissements*", édition Economica, Paris,1999.

Tableau n°2.2: Modes d'implantation des firmes multinationales selon la théorie Electique

<div style="text-align: center;">Avantages</div> <div style="text-align: left; padding-left: 5px;">Modes D'implantation</div>	Spécifiques	Localisation	Internationalisation
L'investissement direct (filiale « Greenfield »)	OUI	OUI	OUI
La production ou la vente sous licence	OUI	NON	OUI
Exportation/Importation	OUI	NON	NON

Source: Dunning. J, "Multinational Enterprises and the Global Economy", Reading, Mass., Addison-Wesley,1993.

Enfin, on peut conclure que parmi toutes les théories étudiées précédemment, la théorie **O.L.I** semble être la plus complète, compréhensible et applicable à la réalité. Elle englobe les différents modes d'investissement et permet par conséquent de mieux appréhender le sujet sur toutes ses facettes. La théorie **OLI** explique les déterminants des IDE de façon à inclure les différents motifs de délocalisation. En effet, puisque les IDE ont plusieurs aspects et plusieurs objectifs, il convient de présenter une définition détaillée de ces derniers .

2.1.2 Définitions opérationnelles des IDE:

Le sujet des investissements directs étrangers a été traité dans plusieurs disciplines économiques. Les diverses théories existantes s'accordent à donner leur définition propre, en y joignant des éléments susceptibles de préciser le champ d'application d'une telle notion. Ce champ s'applique aux déterminants de l'investissement, à ses modalités de financement, à ses critères d'efficience et des incitations offertes par le pays hôte aux investisseurs potentiels.

En ce sens, l'investissement international se comprend à travers deux points de vue : celui du pays hôte (P.H), pour lequel l'investissement direct offre des opportunités de développement et celui du pays investisseur, l'investissement direct permettant de délocaliser des activités devenues coûteuses dans le pays d'origine et d'obtenir d'autres avantages d'ordre législatif, fiscal et financier. Ainsi les trois principaux acteurs de l'investissement direct sont : les entreprises privées multinationales, les investisseurs publics nationaux et internationaux et les banques commerciales et financières.

En effet, on est en présence d'un **investissement international** ou **étranger** lorsque le ressortissant d'un Etat effectue un investissement sur le territoire d'un autre Etat. Le rattachement d'un investissement à une économie nationale et à un Etat repose généralement sur le critère de la nationalité pour les personnes physiques et celui de l'incorporation et du siège social pour les personnes morales. La résidence, le domicile ou le lieu d'établissement n'intéressent qu'exceptionnellement le législateur alors que les notions de contrôle et d'intérêt prépondérant servent dans plusieurs codes d'investissements à définir l'investissement étranger et dans plusieurs conventions à compléter la description du lien du rattachement d'une société.

Selon *Jacquemot (1990)*, l'investissement international (notion plus large que l'investissement direct étranger) est formellement défini comme l'emploi des ressources financières qu'un pays fait à l'étranger. C'est ainsi qu'en termes de flux, l'investissement correspond à trois éléments essentiels de la balance des paiements, à savoir :

- L'investissement à long terme du secteur non monétaire ;
- Les transferts unilatéraux privés et publics ;
- Le solde des revenus des capitaux à l'étranger.

Il est judicieux de noter que les sorties de capitaux enregistrées dans les balances de paiements donnent une vision tronquée des investissements directs réalisés. Ces investissements peuvent croître sans sorties de capitaux, grâce aux réinvestissements des profits des filiales des firmes multinationales et grâce à leur appel aux marchés financiers non comptabilisés dans les balances de paiements. Ce qui biaise l'estimation des flux réels d'IDE.

En terme de patrimoine, l'investissement direct correspond à l'ensemble des avoirs en biens et créances que détiennent les investisseurs d'un pays et qu'ils ont accumulé à l'étranger dans des périodes passés. Par opposition au prêt et à l'investissement de placement, l'investissement direct implique le fait de contrôler une entreprise localisée en dehors du pays d'origine. En tant que catégorie de flux financiers, il correspond au souci de tenir compte, dans la mesure du possible, de la stratégie de l'investisseur.

2.1.2.1 Définition des IDE selon l'OCDE:

L'OCDE (1983) a défini les IDE de la manière suivante : " Toute personne physique, toute personne publique ou privée ayant ou non la personnalité morale, tout gouvernement, tout groupe de personnes physiques liées entre elles est un investisseur direct étranger s'il possède lui-même une entreprise d'investissement direct, c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale faisant des opérations dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs directs. Par entreprise d'investissement direct, on entend une entreprise jouissant ou non de la personnalité morale dans laquelle un seul investisseur étranger contrôle :

- ✓ Soit 10 % ou plus des actions ordinaires ou des droits de vote dans une entreprise jouissant de la personnalité, ou de l'équivalent dans une entreprise n'ayant pas la personnalité morale, à moins qu'il ne puisse être établi que cela ne permet pas à l'investisseur d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise ;
- ✓ Soit moins de 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote dans l'entreprise, mais à pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise.

Le pouvoir de décision effectif implique seulement que l'investisseur direct soit en mesure d'influencer la gestion de l'entreprise ou d'y participer, et non qu'il dispose d'un contrôle absolu"⁹ .

Ceci dit, un investissement direct est effectué en vue d'établir des liens économiques durables avec une entreprise, tels que notamment, les investissements qui donnent la possibilité d'exercer une influence sur la gestion de ladite entreprise au moyen :

- De la création ou de l'extension d'une entreprise ou d'une succursale appartenant exclusivement au bailleur de fonds ;
- De l'acquisition intégrale d'une entreprise existante ;
- D'une participation à une entreprise nouvelle ou existante ;
- D'un prêt à long terme (5 ans et plus).

Il faut noter que la notion de prise de contrôle est interprétée de la façon suivante : il y a présomption d'investissement direct au sens de l'OCDE s'il y a contrôle de 20% ou plus des actions ordinaires, " *à moins qu'il puisse être établie que cela ne permet pas à l'investisseur d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise* " (*Andreff, 1987*).

L'OCDE définit les IDE ainsi: " *L'IDE est une activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidant dans un autre pays. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions). Sont également définis comme des investissements directs étrangers d'autres types de transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital* "¹⁰. Ces derniers incluent notamment les prêts accordés par une maison-mère à sa filiale implantée à l'étranger.

⁹ Rapport O.C.D.E,"Définition et référence détaillées des investissements internationaux", éd. Economica, 1983, p.31.

¹⁰ Rapport O.C.D.E, " Définition de référence des investissements directs internationaux ", 4ème édition, Paris,2008, p.45.

2.1.2.2 Définition des IDE selon le F.M.I :

Le manuel de la balance de paiement du Fonds Monétaire International donne une autre définition des investissements directs : *" Les investissements effectués dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise. Les entités ou les groupes d'entités associés non-résidentes qui effectuent les investissements sont appelés « investisseurs directs » et les entreprises, érigées ou non en société (respectivement filiales ou succursales) dans lesquelles ces investissements directs ont été effectués, sont distinguées par le terme: entreprises d'investissement"*¹¹.

On déduit que le terme d'IDE regroupe deux grands types d'opérations¹²:

- **D'une part:** Celles réalisées par **croissance interne** au sein d'une même firme transnationale entre la maison mère et ses différents établissements implantés à l'étranger (filiales, bureaux de représentation,... etc.): exemples de l' extension des capacités de production des unités déjà existantes; flux financiers entre établissements (augmentation de capital, prêts et avances de trésorerie par la maison mère,...etc.); réinvestissement local des bénéfices. En effet, ce type de stratégie vise à placer les firmes multinationales en situation d'oligopole, en optimisant les alliances entre les différentes unités de la maison mère de telle sorte qu'elles atteignent la taille critique.

- **D'autre part:** Celles réalisées par **croissance externe**, à condition d'atteindre au moins **10% du capital de l'entreprise étrangère convoitée**: ce seuil est désormais retenu internationalement pour distinguer les IDE des Investissements de Portefeuille (IP), par définition beaucoup plus volatils et correspondant aux prises de participation inférieures à 10% du capital d'une entreprise. Les investissements directs étrangers se réalisent principalement par "**croissance externe**".

¹¹ FMI, Manuel de la balance des paiements, " Une nouvelle présentation de la balance des paiements et de la position extérieure ", 5ème édition, N°14, Février 1995,p.6.

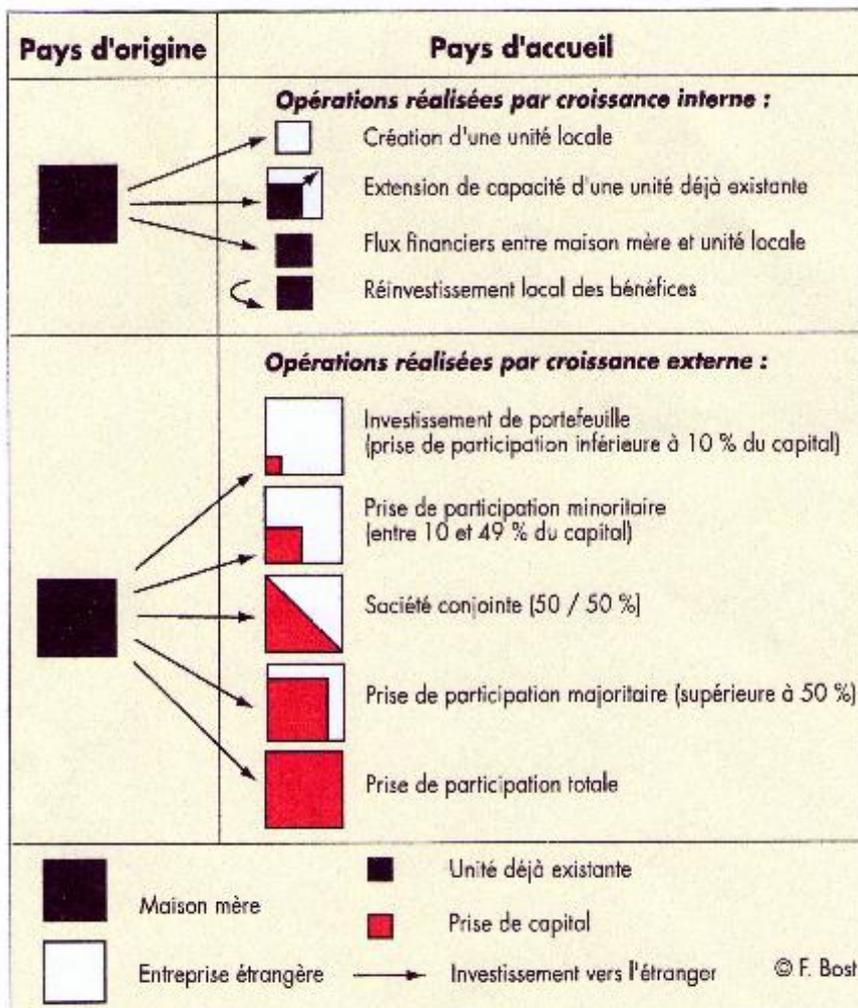
¹² Bost.F.," Les investissements directs étrangers, révélateurs de l'attractivité des territoires à l'échelle mondiale"-N°75, 2004.

Deux vecteurs y contribuent:

1. Les fusions-acquisitions géantes (Offres Publiques d’Achat-O.P.A) destinées à placer les firmes transnationales en situation d’oligopole et à leur fournir dans les plus brefs délais la fameuse taille critique destinée à les protéger contre les tentatives concurrentes.

2. Les programmes de privatisation d’entreprises publiques lancés dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement depuis le début des années 1980. En effet, c'est cette catégorie d'IDE qui nous intéressera dans le champs de notre recherche. On rappelle que notre travail consiste à retrouver les facteurs clés de succès du programme de privatisation lancé dans notre pays depuis plusieurs années afin de rendre ce dernier un véritables vecteur d'attraction de ces IDE.

Figure 2.1 : Typologie des IDE selon le mode de croissance



Source : Mucchielli.J.L "Multinationales et mondialisations", éd. du seuil,1998, p. 373.

2.1.2.3 Définition des IDE selon l'O.M.C:

L'OMC définit les investissements directs étrangers comme : " L'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert des actifs dans un autre pays (pays d'accueil), avec l'intention de les gérer. "¹³

Au final, on voit bien que les firmes multinationales jouent un rôle très important dans l'analyse du phénomène. Elles représentent le premier acteurs majeur de la décision d'investissement. Ce qui nous mène à se poser la question quant à la définition du terme "*Firme Multinationale*".

2.1.3 Les firmes multinationales "FMN": Eléments fondamentaux

2.1.3.1 Définition de la firme multinationale:

Selon **Michalet** (1987), la FMN (firme multinationale) peut être défini comme étant "*Une entreprise (ou un groupe), le plus souvent de grande taille, qui, à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçues à l'échelle mondiale*".

Les entreprises multinationales ont joué un rôle particulièrement important dans le développement des P.V.D.

Frank.I (1981) définit une multinationale comme étant "*une société qui opère dans plusieurs pays étrangers à travers de filiales qui sont soumises à un certain degré de contrôle central*".

Les Nations- Unis préfèrent utiliser le terme de transnationale au terme multinationale, lorsqu'elles veulent indiquer qu'il s'agit d'une société mère basée dans un pays avec des filiales dans un certain nombre de pays étrangers. Le terme multinationale signifierait alors qu'il s'agit d'une société détenue par plusieurs nations, qu'elle ait ou non des filiales dans d'autres pays.

¹³ Bellon.B., et Gouia.R., "Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen", éd. Economica, Paris,1998, p.3.

L'implantation de filiales correspond à un **IDE**, qui implique une relation à long terme se traduisant par la prise de participations par une entreprise non résidente dans le capital d'une entreprise résidente dans le but de contrôler non seulement le capital mais aussi l'activité de management et de production de la firme du pays d'accueil¹⁴.

En 1960, **D.E. Lillienthal** (cité par *Aharoni,1971*¹⁵), utilise le terme de " firme multinationale " pour la première fois et la définit comme étant " *Une entreprise qui a son siège dans son pays d'origine mais qui opère et vit sous les lois et les devoirs d'autres pays* ". Pour investir à l'étranger, une entreprise est dans l'obligation de déployer d'importants efforts, aussi bien financiers qu'humains.

Les firmes multinationales sont des entreprises d'investissements directs ayant une envergure internationale. Elles occupent une place très importante dans les échanges internationaux, à tous les niveaux, aussi bien dans la production et l'exportation de produits primaires que de produits finis et de services. Elles étendent leurs ramifications dans plusieurs pays du monde et, pour cela, elles ont une politique bien précise de localisation stratégique¹⁶.

¹⁴ Boualem.F., "Les Institutions et Attractivité des IDE " Colloque International "Ouverture et émergence en Méditerranée", 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc, Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER, p.6.

¹⁵ Aharoni.Y ; "On the definition of a multinational corporation", Quarterly Reviews of Economics and Business, New York, 1971.

¹⁶ Mwana.A et Ngeleza.A., "Déterminants de l'investissement direct à l'étranger dans les pays en voie de développement : application faite à la RDC ", UNIGOM, 2009.p.65.

Tableau n°2.3: Les dix premières multinationales dans le monde selon leur actifs à l'étranger

Unité: millions de \$

Rang	Société	Pays d'origine	Activité	Actifs à l'étranger
1	General Electric	Etats-Unis	Matériel électrique et électronique	442 278
2	British Petroleum Compagny Pic	Royaume unie	Pétrole	170 326
3	Toyota Motor Corporation	Etats-Unis	Véhicules automobiles	164 627
4	Royal Dutsh / Shell group	Pays bas / royaume unie	Pétrole	161 122
5	Exxonmobil Corporation	Etas-unis	Pétrole	154 993
6	Ford Motor Compagny	Etats-Unis	Véhicules automobiles	131 062
7	Vodafone	Royaume unie	Télécommunication	126 190
8	Total	France	Pétrole	120 645
9	Electricité de France	France	Electricité, gaz et eau	111 916
10	Wal-Mart stores	Etas unis	Distribution	110 199

Source: CNUCED, "Rapport sur l'investissement dans le monde: Les sociétés transnationales et le défi des infrastructures", 2008.

Une question légitime se pose alors :

Pourquoi les entreprises qui s'intéressent à un marché international, ne déploie-t-elle pas toute sa compétence pour produire dans son pays et exporter, ou bien concéder des licences à des entreprises étrangères pour l'exploitation de sa technologie ?

La réponse à cette question réside dans les circonstances qui font de l'entreprise multinationale ce qu'elle est :

- **Premièrement**, les actifs de l'entreprise peuvent être exploités d'une manière plus rentable à une échelle plus large. Nous, visons par actif : la propriété technologique (technologie et noms de marques), l'organisation, la gestion et le réseau de distribution.
- **Deuxièmement**, il s'avère plus rentable de produire avec ces actifs dans plusieurs pays que de produire dans le pays d'origine et d'exporter.
- **Troisièmement**, l'octroi de licences à des entreprises étrangères semble moins rémunérateur que d'exploiter le potentiel des actifs de l'entreprise à l'étranger.

Les investissements directs à l'étranger constituent certainement l'un des aspects les plus visibles de la mondialisation. Les entreprises multinationales représentent une part croissante de la production, de l'emploi et des échanges commerciaux dans le monde¹⁷.

¹⁷ Levasseur.S., "Investissements directs à l'étranger et stratégies des entreprises multinationales", Département des études de l'OFCE. Mars 2002, p.40.

2.1.3.2 Les IDE et stratégies des FMN:

2.1.3.2.1 Les formes des IDE:

Dans le cadre de la théorie de l'échange international, l'installation de filiales à l'étranger constitue la forme la plus courante de l'expansion multinationale. Cela nous amène à nous intéresser principalement à l'investissement direct étranger comme stratégie d'implantation directe des firmes multinationales dans les pays étrangers.

En effet, l'expansion d'une firme multinationale sur des marchés étrangers peut prendre plusieurs formes :

- Exportation directe à partir de sa base nationale;
- Implantation d'une filiale de commercialisation;
- Possession d'une unité de production (par création ou par rachat d'une entreprise locale);
- Concession d'une licence de production à une firme étrangère ou bien formation d'une *Joint-Venture (J-V)* avec une firme nationale du pays hôte.

Il faut noter que l'O.C.D.E.¹⁸ reprend fréquemment dans ses analyses une distinction selon la forme des IDE. Pour se constituer un réseau de filiales à l'étranger, l'investisseur peut :

- Soit créer une filiale entièrement nouvelle, avec l'installation de nouveaux moyens de production et le recrutement de nouveaux employés. On parle alors d'IDE de création (*Greenfield investment*);
- Soit acquérir une entité étrangère déjà existante. Dans ce cas, l'IDE d'acquisition se traduit principalement par un transfert de propriété des titres de la filiale acquise. Cette catégorie est également connue sous le terme anglais de (*Brownfield investment*). Les fusions-acquisitions transfrontalières appartiennent à cette forme des IDE

¹⁸ Rapport O.C.D.E, " Définition de référence des investissements directs internationaux ", 4ème édition, Paris,2008, p.50.

Une fois la filiale créée, l'investisseur peut encore décider :

- D'accroître les capacités de production des filiales déjà existantes. L'IDE d'extension se traduira alors par l'injection de fonds nouveaux permettant l'extension des moyens de production et/ou le recrutement de nouveaux employés. Cette catégorie est parfois confondue avec celle des IDE de création;
- De soutenir l'activité d'une filiale qui connaît des difficultés financières en y injectant des fonds nouveaux afin de compenser les pertes résultant de l'exploitation. L'OCDE parle alors d'IDE de restructuration financière.

2.1.3.2.2 Les IDE et stratégies des FMN:

Les stratégies poursuivies par les FMN pour contourner les barrières à l'entrée aux marchés étrangers, varient entre: *Stratégies d'accès aux ressources du sol et du sous-sol, horizontale et stratégie verticale.*

Il n'est pas dans notre intention d'approfondir la distinction formelle entre ces trois finalités de décisions d'investissement¹⁹ mais nous essayerons tout de même de montrer les choix de localisation des firmes entre cette trilogie propre aux comportements stratégiques des entreprises en matière d'IDE dans le cadre de l'économie globale.

- La stratégie primaire d'accès aux ressources du sol et du sous-sol:

La stratégie d'accès aux ressources naturelles était la première raison d'attraction des IDE. Son évolution et son ampleur étaient déjà existant dès le XVI^{ème} siècle. Elle n'est pas une caractéristique de l'économie multinationale ou globale puisque elle est apparu avant même l'évolution du concept "Globalisation".

De manière générale, la stratégie d'accès aux ressources naturelles est assimilée à la recherche d'approvisionnements inexistant dans le pays d'origine, ou de meilleure qualité et/ou de moindre coût à l'étranger.

¹⁹ Cf. par exemple, **Michalet** (1999), **Mucchielli** (1999), **Markusen** (1995).

Néanmoins, l'importance relative des ressources s'est considérablement modifiée au cours de l'histoire. Fondamentalement il s'agit toujours d'exploiter des ressources naturelles afin de les transformer et de les exporter vers le pays d'origine ou vers le reste du monde.

Cet aspect des IDE est le plus simple à comprendre et le plus évident à expliquer. Son déterminant principal est en fait l'existence des ressources naturelles dans le pays hôte. Cependant, l'existence d'autres facteurs relevant de dimensions politiques et économiques sont impératifs dans le processus d'attraction des IDE.

En effet, Dans plusieurs études économétriques portant sur les déterminants des IDE, des variables comme l'infrastructure, la corruption et la stabilité politique paraissent toujours significatifs et ayant une influence sur les flux d'IDE et ce, quelle que soit la stratégie adoptée par les FMN.

- **Les IDE sont horizontaux:** lorsque les avantages comparatifs à s'implanter à proximité des consommateurs sont proportionnellement élevés par rapport aux avantages liés à la concentration des activités. Dans ce cas, la F.M.N reproduit à l'étranger l'activité qu'elle développe dans son pays d'origine, ce choix est effectué en alternative avec l'exportation de produits finis et avec la fabrication sous licence par une entreprise locale.

L'entreprise multinationale préfère donc d'implanter plusieurs sites de productions {filiales relais} pour approvisionner les marchés locaux. tout en profitant d'assistance technique des firmes multinationales surtout sur le plan de savoir faire et de transfert de technologie.

Plusieurs facteurs peuvent conduire une multinationale à opter pour un investissement direct dont :

- ✓ Les coûts de transport (pour les produits pondéreux comme le ciment ou les boissons gazeuses) ;
- ✓ Lorsqu'un produit atteint sa maturité dans son pays d'origine qui se traduit bien évidemment par une demande saturée dans son pays d'origine ou par l'atteinte d'une part maximale du marché en question ;
- ✓ Enfin, les avantages que l'entreprise étrangère peut tirer de l'utilisation des ressources propres à un territoire.

Ainsi, on peut comprendre que les IDE horizontaux sont très spécifiques et leur déterminant principal est l'existence d'un marché intérieur porteur. Il implique un engagement durable vis à vis du pays hôte. Par ailleurs, l'investisseur est intéressé non seulement par le développement du marché pour son produit particulier, mais aussi par le développement de l'économie du pays hôte en général. Le facteur prépondérant pour la réalisation de ce type d'investissement est l'existence de main d'œuvre qualifiée et d'infrastructure adéquate. Les pays en voie de développement se trouvent, bien évidemment, à la marge de ce type d'investissement.

La stratégie horizontale est actuellement la plus répandue. Les investissements directs qui en résultent représentent à l'heure actuelle au moins les deux tiers des flux totaux ; en terme de stock, la proportion est encore plus élevée.

- **Les IDE sont verticaux** lorsqu'une entreprise se rapproche de ses fournisseurs ou de ses clients par prise de participation dans leur capital.
 - ✓ **En amont** : Il s'agit principalement de l'internationalisation en direction des pays producteurs de matières premières ainsi que des pays susceptibles de produire en sous-traitance.
 - ✓ **En aval** : Il s'agit des pays qui ont de fortes demandes en consommation, et donc, ceux qui peuvent abriter des industries diversifiées de transformation.

Il faut noter que les politiques verticales d'investissement direct apparaissent d'abord comme des politiques de marché, elles visent à renforcer le pouvoir de marché acquis par la firme et à limiter la concurrence, elles peuvent également viser à limiter les effets de barrières à l'entrée qui sont naturellement érigées par les entreprises qui sont déjà présentes sur ces marchés. C'est la stratégie d'investissement qui intéresse le plus notre étude .

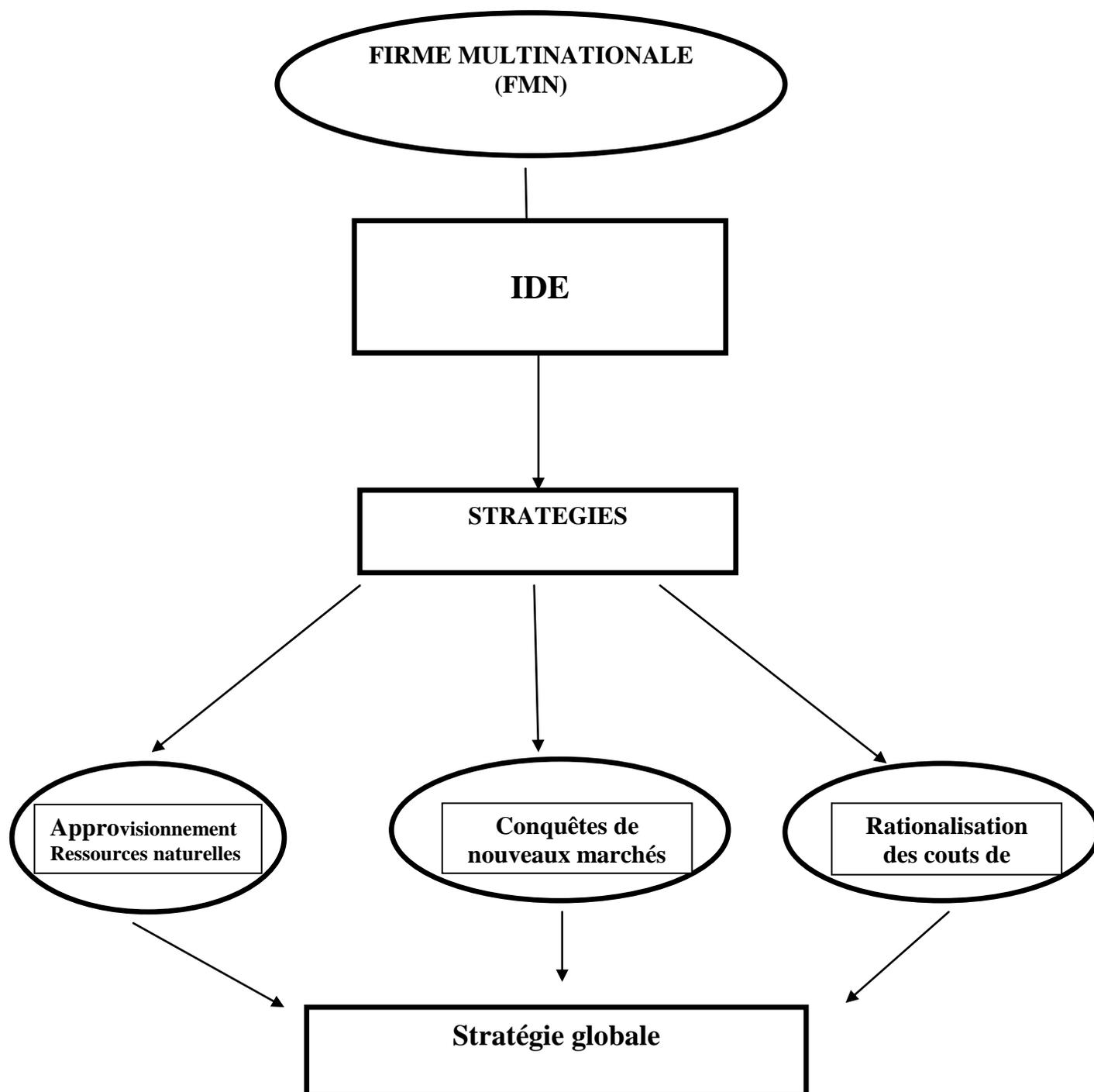
Au final, cette distinction conventionnelle entre les décisions des firmes en matière de stratégies d'IDE est sans doute restée valable jusqu'au milieu des années 1980. Toutefois, avec la mondialisation, cette distinction a été dépassée . En effet, il semble que, fondamentalement, les firmes suivent des stratégies *transversales ou bien globales* qui combinent, de façon alternative ou simultanée, la recherche de sources d'approvisionnement fructueuses avec les avantages d'un marché dynamique de grande taille(stratégie horizontale) et la minimisation des coûts de production(stratégie verticale).

Comme le précise **W. Andreff** (1999): "*Les stratégies globales, apparues dans certaines FMN depuis une quinzaine d'années, ont plusieurs caractéristiques, la première d'entre elles étant précisément que la FMN joue systématiquement sur les trois stratégies, en fonction (...) de ses contraintes microéconomiques propres (...) de l'état des marchés nationaux et mondiaux, et des localisations avantageuses qui se présentent à elle, sinon à tout instant, du moins au moment de chaque décision stratégique.*"²⁰.

Dans l'économie globale, les firmes multinationales sont simultanément plus sélectives dans les choix de localisation de leurs activités financières, commerciales ou productives, et plus crédibles dans la capacité à déterritorialiser leurs investissements et leurs implantations.

²⁰ Andreff. W., "Peut-on empêcher la surenchère des politiques d'attractivité à l'égard des firmes multinationales?" in A. BOUËT et C. LE CACHEUX, éd., éd. Economica, Paris,1999, p.402.

Figure n°2.2: Stratégies des firmes multinationales



Source: Synthèse élaborée par l'auteur.

Section 2: Politiques des pays d'accueil: Pour une meilleure attractivité du territoire

2.2.1 Principaux facteurs de croissance des IDE dans le monde:

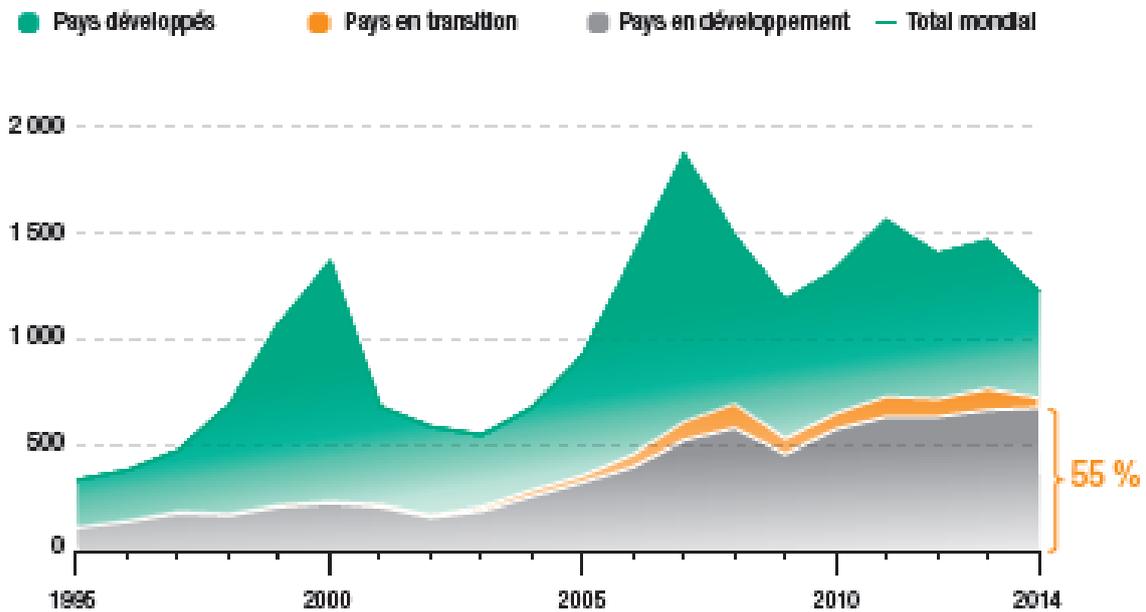
Une forte expansion des flux d'investissements internationaux a permis l'accélération des mouvements d'échanges entre différentes zones, avec une variété accrue de ses formes et une évolution quantitative de son contenu. Les pays deviennent promoteurs de la mondialisation de la production en créant un climat d'investissement favorable. Pour les pays d'accueils, le recours à l'investissement direct étranger (IDE) constitue un enjeu suffisamment important de développement local, de formation du capital fixe, et de progrès technique due à la technologie qu'il incorpore. Les IDE permettent aux pays hôtes (**PH**) un accroissement des échanges, la création de pôles de compétitivité par des phénomènes d'agglomération d'activités, le transfert de technologie, la mise à niveau des firmes locales, et la création d'emplois. Conscientes de ces effets, les P.V.D ont mis en place des mesures d'attractivité pour bénéficier de l'installation des firmes étrangères.

De plus en plus de pays analysent les relations économiques internationales sous l'angle de l'IDE et plus seulement, sous l'angle du commerce international (**Import/ Export**).

Comme suite à la croissance économique relativement faible qui a marqué ces dernières années, les IDE ont reculé de **16 %** à **1 200** milliards de dollars en **2014**. Mais, en **2015**, la reprise est en vue. Aujourd'hui, les IDE représentent plus de **40 %** du financement extérieur du développement des pays en développement et des pays en transition²¹.

²¹ CNUCED, "Rapport sur l'investissement dans le monde", 2015.

Figure n°2.3: Entrées IDE, à l'échelle mondiale et par catégorie de pays (1995-2014)



Source: CNUCED, "Rapport sur l'investissement dans le monde" , 2015, p.1.

La littérature propose divers éléments pour justifier des flux d'IDE dans un pays ²²:

- **Industriels** (coûts de transport, coûts d'implantation, de production, avantages technologiques, agglomérations d'activités...etc.) ;
- **Commerciaux** (taille du marché, proximité de la demande, barrières à l'échange...etc.) ;
- **Institutionnels** (la politique fiscale ou commerciale, les dispositions législatives en matière de rapatriement des capitaux ou de mouvement de capitaux, le risque pays, l'appartenance à une zone d'intégration...etc.).

²² Boualem. F. , "Les Institutions et Attractivité des IDE" Colloque International "Ouverture et émergence en Méditerranée " 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER, p.4.

Tous cela nous amène à nous interroger sur les facteurs qui augmentent les flux des IDE à travers le monde.

D'après de diverses lectures dans le cadre de notre recherche, nous sommes parvenus à déterminer sept (07) principaux facteurs de croissance:

- Les privatisations;
- Les fusions acquisitions transfrontalières;
- L'internationalisation des entreprises;
- Une gestion spécifique aux entreprises internationalisées;
- Le développement des technologies de l'information et de la communication;
- Le déploiement international de la chaîne de valeur par la délocalisation;
- La montée du libéralisme économique.

2.2.1.1 Les privatisations:

Les privatisations constituent une source importante d'IDE, mais ponctuelle. L'essoufflement des programmes en cours tient au fait que la plupart des privatisations ont été finalisées ou bien arrêtées. Certains pays ont tardé à ouvrir le capital de leurs entreprises publiques et devront attendre que les investisseurs internationaux s'intéressent à nouveau à ce mode d'investissement.

Prenons le cas des pays d'Afrique du Nord: ces pays n'offrent pas encore aujourd'hui un environnement jugé suffisamment porteur par les investisseurs privés, nationaux ou étrangers, qu'il s'agisse du cadre réglementaire et de son application, ou de la segmentation des marchés. En effet, malgré les privatisations qu'ont connues ces pays, l'Union européenne, certes premier investisseur, oriente peu ses nouveaux investissements dans la région. Dans ce contexte, une politique de privatisation sans mise en place d'un véritable marché régional porte en elle le risque d'une aggravation de cette tendance.

Prenons le cas de l'Algérie (Objet de notre étude), Benachenhou (2006)²³ affirme que les investisseurs étrangers préfèrent prendre des prises de participation importante dans des entreprises publiques existantes, plutôt que de créer de nouvelles entreprises.

²³ Benachenhou. A. , "Les Nouveaux Investisseurs", éd. Alpha Design, Alger, 2006, p.p.258-263.

En effet, il s'avère que ce choix de mode d'implantation leur éviterait toutes les difficultés bureaucratiques et autres liées à un projet neuf, notamment en matière d'accès aux fonciers, aux locaux et aux infrastructures de tous types. De plus, l'auteur nous informe que le redressement de la rentabilité des entreprises publiques algériennes est souvent une question de management plutôt que d'investissement.

2.2.1.2 Les fusions acquisitions transfrontalières:

Ces opérations constituent, une composante majeure des flux d'IDE pour les pays développés tout en reflétant la stratégie suivie par les entreprises transnationales, c'est à dire se retirer de leurs secteurs d'activité secondaires, et renforcer, par le biais d'acquisition, leur avantage concurrentiel dans leur secteur d'activité principal.

Cette évolution a eu pour résultat une concentration accrue de certaines branches d'activité entre les mains d'un petit nombre d'entreprises, en générale des transnationales.

Depuis les années 1990, les IDE ont essentiellement pris la forme de fusions-acquisitions permettant d'atteindre plus vite que par la croissance interne une taille suffisante pour se maintenir sur un marché grâce à l'accroissement des parts de marché. L'objectif est aussi de minimiser les coûts et les risques des investissements en recherche et en commercialisation. Les FMN doivent adapter leurs produits aux spécificités des consommateurs locaux et il est souvent plus aisé de réaliser une fusion-acquisition.

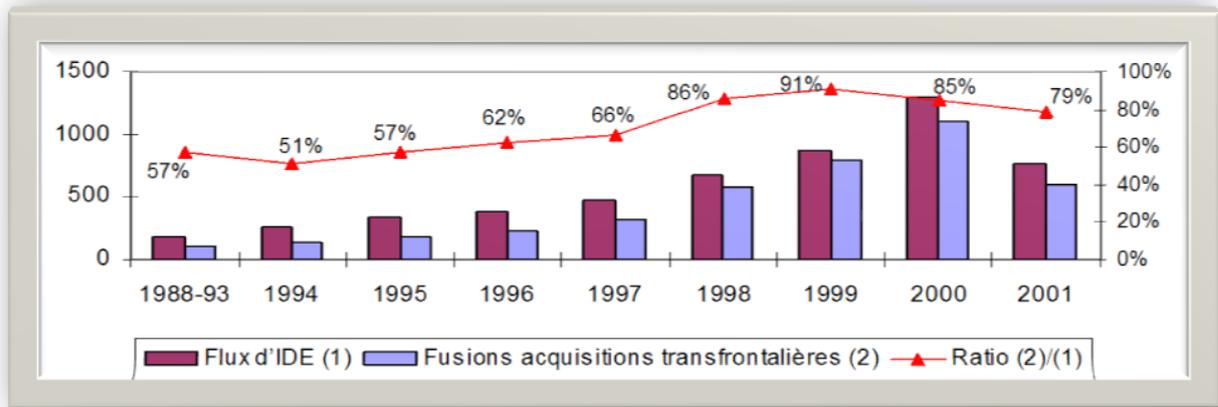
Tableau n°2.4:Fusions et acquisitions transfrontalières et flux d'IDE pour la période
1994-2001

(En milliards USD)

Années	88-93	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Flux d'IDE (1)	191	256	332	378	474	680	865	1 300	760
Fusions acquisitions transfrontalières (2)	110	132	189	232	314	583	792	1 100	600
Ratio (2)/(1)	57%	51%	57%	62%	66%	86%	91%	85%	79%

Source: Rapport CNUCED (1999 et 2002).

Figure n°2.4: Fusions acquisitions transfrontalières et flux d'IDE pour la période 1994-2001.



Source: Rapport CNUCED (1999 et 2002).

2.2.1.3 L'internationalisation des entreprises:

De plus en plus d'entreprises s'internationalisent et s'engagent à l'étranger de façon croissante. Qu'il s'agisse d'investissements ex nihilo (*greenfield investment*) ou de fusions, acquisitions, partenariat,...etc., l'IDE prend une place de plus en plus importante dans les stratégies d'internationalisation des entreprises.

L'internationalisation traduit la stratégie de développement de l'entreprise dans un marché étranger. L'internationalisation des entreprises a joué un rôle important dans l'essor que connaît actuellement le phénomène de l'IDE. En effet, l'entreprise décide de s'implanter à l'étranger quand ses produits ont conquis une part de marché suffisante. Elle peut :

- **Créer des réseaux de distribution** : Points de vente ou filiale qui joue le rôle d'importateur des produits de la maison-mère. Elle assure ainsi une présence permanente à l'étranger.
- **Créer des unités de production locales** : Les produits peuvent alors être mieux adaptés aux spécificités locales. Elle peut le faire seule ou en association avec des partenaires locaux (on parle de *joint-venture*). Les joint-ventures sont souvent imposées par certains pays pour protéger leur économie locale.

L'internationalisation peut s'effectuer par croissance interne mais aussi par croissance externe, avec le rachat d'une entreprise locale. Dans ce dernier cas, elle bénéficie du savoir-faire de l'entreprise rachetée.

Cependant, l'internationalisation n'est pas sans risques. Elle expose les entreprises à des risques spécifiques à l'environnement international (risque de change, risque pays, manque de familiarité, barrière de la langue, différences de culture,...etc.). Elle engendre par voie de conséquence des coûts supplémentaires. L'internationalisation ne peut donc être que prudente et progressive.

2.2.1.4 Une gestion spécifique aux entreprises internationalisées:

L'entreprise de ce début de siècle ne peut plus tout maîtriser, l'autosuffisance constatée durant l'ère antérieure est révolue. Elle se doit d'être flexible, réactive et performante. Pour cela, les entreprises acceptent de plus en plus de sous-traiter leurs activités, tant localement qu'à l'étranger. Elles acceptent aussi de s'allier à l'échelle nationale et mondiale, à travers divers montages juridiques et commerciaux (partenariat, joint-venture, fusion acquisition, contrat de gestion, licence d'exploitation,...etc.). Tout cela a favorisé l'apparition d'une nouvelle forme organisationnelle. Il s'agit de "*l'entreprise réseau*".

Qu'est ce que l'entreprise réseau?

L'entreprise réseau est un ensemble d'entreprises qui s'entendent à assumer un cycle de production. Chacune d'entre elles rajoute une valeur rajoutée à ce cycle. En effet, les entreprises font face à une concurrence globalisée qui les pousse à former des réseaux dans lesquels se mêlent partenaires, alliés, sous traitants, fournisseurs et distributeurs.

L'émergence de ce nouveau mode d'organisation est due en partie au développement des technologies de l'information et de la communication, la réduction des coûts et des délais de transport et l'abaissement général des barrières tarifaires et non tarifaires.

L'entreprise réseau est une pyramide extrêmement structurée qui réalise à plusieurs entreprises au lieu de le réaliser au sein d'une seule. Les avantages sont ainsi multipliés:

- Economie d'échelle;
- La variété et la puissance des compétences mobilisées;
- La force et la puissance de l'entreprise qu'en termes de couts, de délais et d'efficacité décuple le pouvoir de réalisation.

- Créer un environnement d'apprentissage par l'échange entre les entreprises membres du réseau. Ceci est particulièrement intéressant pour les PME qui manquent souvent de ressources nécessaires pour apprendre rapidement. Cet échange de savoir et de savoir-faire finit par améliorer les capacités productives de chaque entreprise et de l'ensemble du réseau.

2.2.1.5 Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC)

La révolution des TIC a transformé l'industrie des services financiers à l'échelle mondiale. Grâce aux liaisons informatiques, les investisseurs peuvent connaître en temps réel les prix des actifs financiers. La puissance de calcul grandissante des ordinateurs permet d'établir rapidement les corrélations entre les prix des actifs et d'autres variables. Ajoutons à cela, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour assister les dirigeants d'entreprises dans leurs décisions²⁴. En outre, le développement technique et technologique a facilité l'émergence d'importants groupes mondiaux organisés sous forme de réseaux à l'intérieur desquels, les relations hiérarchiques sont remplacées par des relations de coopération, de partenariat et d'autres formes de relations marchandes. Une telle organisation donne à l'entreprise réseau la flexibilité et la compétitivité requises pour aborder le marché dans sa dimension mondiale. En effet, grâce à la révolution de l'informatique, les processus de communication et de production ont changé. Plus besoin des grandes usines et des grands établissements où se tassent hommes et machines.

²⁴ On cite comme exemple : Le modèle DSS (*Decision Support System*) proposé par les deux technologues américains M. Scott Morton et P. Keen (1978) pour les décisions de type semi structuré (choix d'un budget publicité par exemple).

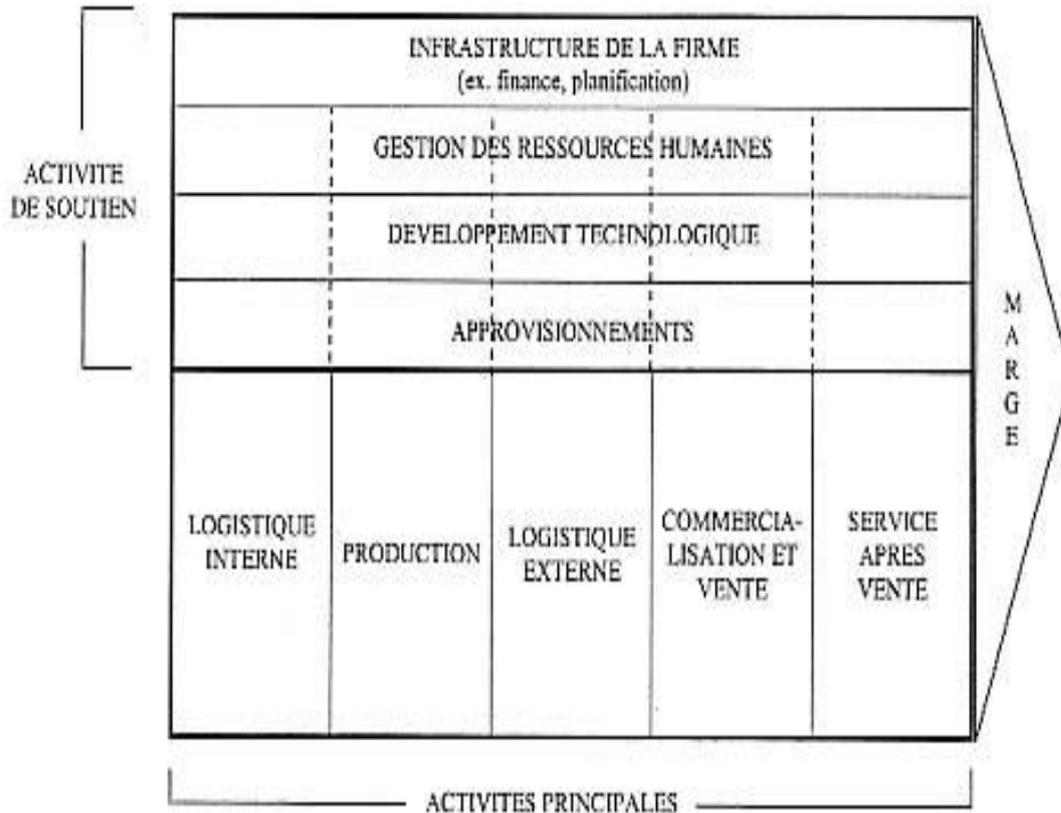
2.2.1.6 Le déploiement international de la chaîne de valeur par la délocalisation:

Les fonctions d'une entreprise sont d'autant plus variées que la firme est importante. Pour un seul produit, ces fonctions appartiennent à ce que Porter appelle la chaîne de valeur.

" La chaîne de valeur consiste à représenter la firme à travers une série d'activités séparées mais inter reliées. La firme est découpée en neuf catégories d'activités : infrastructures de la firme, gestion des ressources humaines, développement technologique, approvisionnement, logistique interne (amont), production, logistique externe (aval), commercialisation et service après vente. Ces activités sont groupées selon leur nature : d'une part, les activités principales ou primaires qui suivent le flux du processus de production et d'autre part, les activités de soutien qui viennent en appui des activités primaires ".²⁵

²⁵ Tarandeu J-C. et Huttin C. , "Dictionnaire de Stratégie d'Entreprise", édition Vuibert, Paris, 2001, p.32.

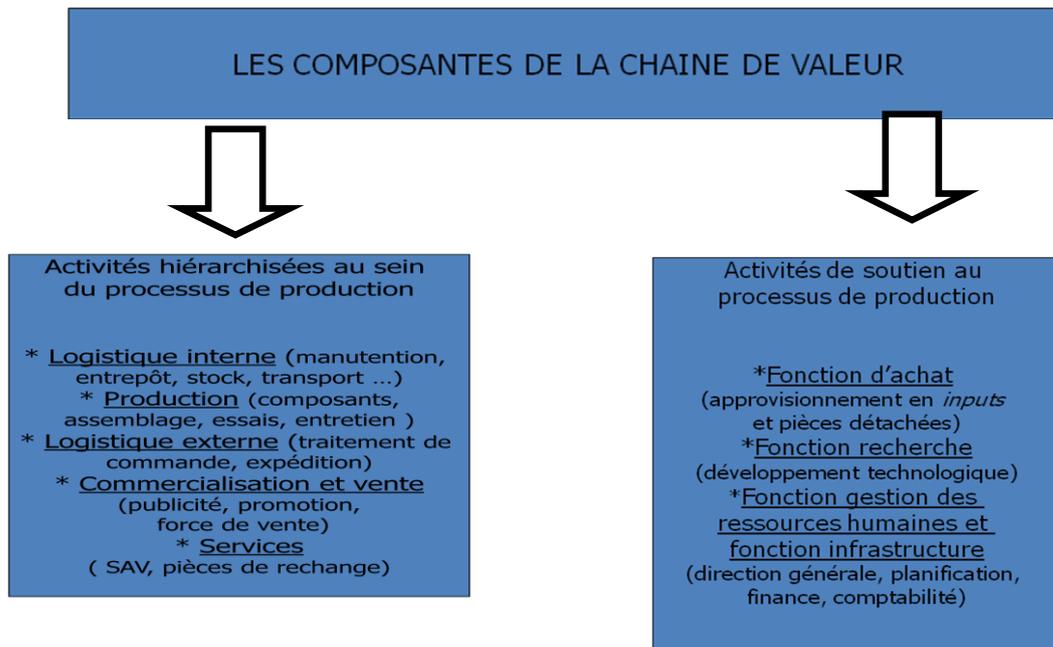
Figure n°2.5: La chaîne de valeur selon Michael Porter (1993)



Source : Porter M., "L'avantage concurrentiel des nations", InterEditions, Paris, 1993, p.44.

La chaîne de valeur comprend deux éléments :

Figure n°2.6: Les composantes de la chaîne de valeur



Source: Elaboré par l'auteur

Ces différentes fonctions peuvent ne pas se trouver sur le même lieu géographique. Dans ce cas on parle de « *chaîne de valeur mondiale* ». Les activités de la chaîne de valeur sont parfaitement séparables et peuvent être localisées n'importe où dans le monde, ceci est d'autant plus facilité grâce aux possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication et la baisse substantielle des coûts de transport.

Les délocalisations transfrontalières ont fortement contribuées à l'internationalisation de la chaîne de valeur. **Mais qu'entend-on par délocalisation transfrontalière ?**

La délocalisation transfrontalière désigne le transfert (partiel ou total) de l'activité de production d'une entreprise de son pays d'origine vers un pays étranger pour être ensuite, importée par le pays d'origine, ceci est évidemment motivé par la recherche d'avantages comparatifs. Il s'agit alors de déplacer son site de production à l'étranger afin de : se rapprocher d'un marché (ou groupe de clients importants), se rapprocher d'une source de matières premières, vendre sa production sur place,...etc. On parle alors de relocalisation d'entreprise. De plus, , la délocalisation ne concerne pas uniquement l'activité de production, toutes les composantes de la chaîne de valeur sont plus ou moins "*délocalisables*". Qu'il s'agisse de délocalisation ou de relocalisation, elles constituent toutes les deux des investissements à l'étranger.

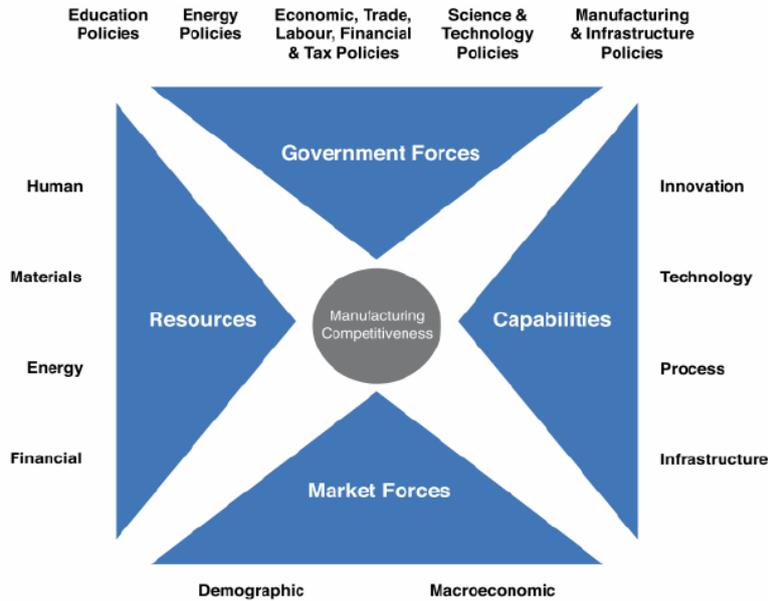
Les changements qui influenceront l'organisation des chaînes de valeur à l'avenir ne seront pas celles qui ont provoqué le déploiement international de la chaîne de valeur des activités. Une tendance vers la régionalisation est identifiée.

En effet, selon le rapport du *WEF*²⁶, plusieurs déterminants de la compétitivité dans le nouveau contexte industriel concernent à la fois les entreprises et les territoires. Dans le but de développer le tissu industriel, le soutien aux PME industrielles apparaît comme un enjeu majeur. Parmi l'ensemble des mutations économiques, politiques, sociales et technologiques qui ont affecté l'organisation des activités industrielles, trois ont fortement favorisé la fragmentation des chaînes de valeur (WEF, 2012). Ce sont la mondialisation de l'industrie et l'émergence de nouvelles classes moyennes dans les pays en développement, la multiplication des accords de libre-échange et la diffusion rapide des technologies numériques.

²⁶ World Economic Forum (WEF) , "The Future of Manufacturing: Opportunities to drive economic growth", A World Economic Forum Report en collaboration avec Deloitte Touche Tohmatsu Limited, 2012.

À l'avenir, les paramètres essentiels de la concurrence entre territoires pour attirer les implantations industrielles sont liés à ces mouvements contrastés mais conjoints de mondialisation et de régionalisation, à la recherche de la meilleure formule de compétitivité.

Figure n°2.7: Cadre de la compétitivité industrielle



Source: World Economic Forum (WEF) , "The Future of Manufacturing: Opportunities to drive economic growth", A World Economic Forum Report en collaboration avec Deloitte Touche Tohmatsu Limited, 2012, p.7.

2.2.1.7 La montée du libéralisme économique:

Depuis le début des années 1980, plusieurs bouleversements d'ordre politique et économique, contribuent à intégrer à un rythme rapide l'espace dans lequel évoluent les agents économiques. L'entreprise opère désormais dans un environnement mondialisé. L'internationalisation n'est plus une question de conquête de nouveaux marchés, mais plutôt une voie de réponse à la globalisation de la concurrence et des marchés. La puissante montée du libéralisme économique a été impulsée par les grands pays anglophones (Etats-Unis et Royaume-Uni). Le tableau ci après résume clairement les principaux événements qui ont conduit à un tel degrés de libéralisme économique.

Tableau n°2.5: Rôle de certains événements internationaux dans la montée du libéralisme économique

Facteurs déclencheurs	Conséquences
Arrivée au pouvoir aux Etats-Unis de Ronald Reagan (en 1981) et au Royaume-Uni de Margaret Thatcher (en 1979).	Désengagement de l'Etat, dérégulation et libéralisation financière, fin du contrôle des mouvements de capitaux avec l'étranger, décloisonnement des systèmes financiers nationaux.
Crise d'endettement des pays en développement à partir de 1982.	Coup d'arrêt de l'expansion des crédits aux pays en développement, recours au FMI, plans d'ajustement structurels, rééchelonnement, conversion de la dette en investissement, libéralisation économique sous l'égide du FMI.
Arrivée au pouvoir en ex.URSS de Mikhaïl Gorbatchev (en 1985) et mise en oeuvre des réformes politiques dites <i>Perestroïka</i> (reconstruction) et <i>Glasnost</i> (transparence).	Reconnaissance de la propriété privée et du rôle des mécanismes de marché, encouragement de la libre entreprise en ex.URSS, fin du parti unique et libéralisation politique.
Recul de l'influence soviétique dans le monde et chute du mur de Berlin en 1989.	Désenclavement de l'Europe Centrale, ouverture économique des pays de l'Est, indépendance des ex républiques soviétiques d'Asie centrale.
Création et/ou renforcement des unions régionales telles l'U.E ²⁷ l'ALENA ²⁸ le MERCOSUR ²⁹ , l'APEC ³⁰ ...etc.	Mouvements d'intégration économiques de zones économiquement prometteuses, démantèlement progressif des barrières tarifaires et autres entraves à la libre circulation des biens et des facteurs de production.
Création de l'OMC ³¹ .	Recherche d'un nouvel ordre commercial libéral, abaissement des obstacles quantitatifs et qualitatifs aux échanges.

Source: Lemaire J.P., " *Développement international de l'entreprise et stratégies d'internationalisation*", édition Dunod, Paris, 1997, p.18.

²⁷ **UE** :Union Européenne.

²⁸ **ALENA** : Accord de Libre Echange Nord Américain.

²⁹ **MERCOSUR** : en Espagnole *Mercado Comun del Sur*.

³⁰ **APEC** : *Asia-Pacific Economic Cooperation*.

³¹ **OMC**: Organisation Mondiale du Commerce.

2.2.2 Les effets des IDE sur leurs pays d'accueil:

Les états cherchent à attirer les multinationales car leur implantation procure des avantages économiques : ex. création d'emplois , mais ils cherchent en même temps à contrôler leurs activités car elles peuvent provoquer des déséquilibres économiques.

Si de nombreux pays ont assoupli les restrictions pesant sur les investissements directs étrangers et ont pris des mesures pour les encourager, c'est qu'ils ont pris conscience des avantages qu'ils sont susceptibles de leur fournir.

Il faut noter que les avantages des IDE sont absolument reconnus: **Aitken et Harrison** (1991); **Romer** (1993); **Bronstein, De Gregorio et Lee** (1998); **Bende et al.** (2000) et **OCDE** (2000)...etc. Nous allons essayer de résumer ces avantages dans le point suivant.

2.2.2.1 Les avantages des IDE:

a)-Effets sur la croissance économique:

Au-delà de son impulsion macro-économique initiale, l'IDE influence la croissance en améliorant la productivité totale des facteurs et, plus généralement, l'efficacité de l'utilisation des ressources dans l'économie bénéficiaire. Trois mécanismes interviennent à cet égard : les liens entre les flux d'IDE et le commerce extérieur, les retombées et autres externalités dont bénéficient les entreprises du pays d'accueil, et l'incidence directe sur les facteurs structurels de l'économie d'accueil.

D'une manière générale, l'IDE a un impact positif sur la croissance des pays d'accueil par l'amélioration de la productivité des facteurs grâce au transfert de technologie et de savoir faire qui accompagne l'investissement. Ce dernier permet de faciliter l'accès au marché d'exportation et contribue à une amélioration de la compétitivité des entreprises locales.

Dans les PVD, l'IDE semble avoir un effet moindre sur la croissance. En effet, pour qu'un effet de l'IDE soit positif sur la croissance économique des pays d'accueil, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies en matière d'éducation, de technologie, de développement de marchés financiers, d'infrastructures et de santé.

b)-La contribution au développement régional:

Les IDE contribuent à la déconcentration des activités au sein du territoire du PH. En effet, les investisseurs étrangers ne donnent pas d'importances sociologiques et n'ont pas de préjugés sur les régions qui connaissent des difficultés de développement. L'entreprise étrangère, devient alors un instrument de lutte contre les disparités régionales. Il s'avère d'ailleurs que les investisseurs étrangers ont souvent mieux répondu aux stimulants gouvernementaux visant à la déconcentration.

c)- Effets sur la balance des paiements:

Au cours de certaines périodes, la balance de paiement revête une grande importance pour un grand nombre de pays, qui s'efforcent d'attirer les capitaux étrangers. Les IDE peuvent à court terme éponger un déficit de la balance des paiements du pays d'accueil. Ils peuvent également présenter certains avantages sur la balance des paiements lorsqu'ils permettent la substitution de la production locale à l'importation et de nouvelles recettes d'exploitation.

d)- L'effet sur la concurrence interne:

L'IDE est avantageux pour le pays d'accueil dans la mesure où les entreprises nationales seraient incitées à faire les adaptations nécessaires pour faire face à la nouvelle concurrence étrangère et ce en améliorant la qualité de leur produit, en réduisant les prix, en offrant de nouveaux produits et services, en adoptant de nouvelles techniques...e.t.c.

Afin d'éviter les pratiques anticoncurrentielles, le meilleur moyen est d'élargir le marché en ouvrant peu largement l'économie du pays d'accueil au commerce extérieur, et de durcir les règles et les pratiques locales en matière de concurrence.

e)- Développement des entreprises dans les pays hôtes :

L'IDE peut contribuer à la dynamisation de développement des entreprises dans les PH. Dans une telle situation, l'entreprise objet d'IDE, peut exploiter des synergies avec en matière d'investissement, d'amélioration de l'efficacité économique, de minimisation des coûts, de développement d'activités économiques nouvelles, et d'exploitation de nouvelles opportunités. Dans ce cas, l'absorption d'une entreprise individuelle, dans une entreprise développée se traduit dans la majorité des cas par la réalisation de gains d'efficacité importants.

f)- Effets sur le marché des facteurs :

L'IDE sortant peut être définie comme un élément permettant d'accroître la volatilité de l'emploi dans les entreprises implantées à l'étranger. Dans ce cas, un effet d'arbitrage entre différentes implantations s'installe, et les FMN peuvent faire évoluer facilement leurs effectifs employés localement afin de s'adapter aux chocs conjoncturels.

g)- Les effets sur les conditions travail dans le pays d'accueil :

L'effet majeur de l'IDE sur le capital humain dans les PVD paraît être indirecte du fait qu'il résulte non pas grâce aux efforts déployés par les entreprises multinationales que par les mesures prises par les gouvernements locaux pour attirer l'IDE, en améliorant le capital humain local. Certaines firmes, ayant pour objet de bénéficier de l'existence d'un niveau bas des salaires ou de conditions de travail moins favorables dans certains pays d'accueil, sont parfois accusées de concurrence déloyale et de recours au Dumping Social.

h)- Impact sur les salaires :

Les études récentes montrent que les employés travaillant dans des FMN perçoivent des salaires plus élevés que leurs homologues au niveau local, en particulier dans les PVD. Il faut noter que les IDE peuvent générer des effets indirects sur les conditions salariales des entreprises locales qui ne sont pas détenues par les actionnaires étrangers et ce grâce à:

- La diffusion des progrès de productivité introduits par les FMN vers les entreprises locales;
- Amélioration de la productivité des entreprises locales par l'application des processus de production et méthodes de gestion des entreprises étrangères;

- Les fournisseurs locaux sont tenu à respecter les normes dans le processus de production et de gestion qui relèvent de la pratique des filiales étrangères ;
- L'intensification de la concurrence pousse les entreprises locales à s'adapter aux méthodes de production et de gestion introduites par les multinationales;
- Augmentation mécanique de l'offre de travail, ce qui devrait exercer une pression à la hausse des salaires locaux ;
- La réduction de l'offre de travail à l'attention des entreprises locales, à cause des conditions salariales favorables offertes par les filiales de groupes étrangers.

Donc, les entreprises locales devront revoir leurs salaires à la hausse afin de garder leur attractivité. Concernant le marché des facteurs, on peut constater que les prédictions théoriques sur ce point restent ambiguës, du fait qu'elles dépendent notamment de s'avoir si l'emploi et l'activité domestique sont complémentaires ou substituables.

i)- Sur l'environnement : plusieurs études ont montré que les effets des IDE sur la consommation d'énergie et la pollution peuvent être décomposés en 3 éléments :

- **Un effet d'échelle** : la consommation d'énergie et la pollution sont proportionnellement liées à l'activité économique ;
- **Un effet de composition** : les IDE auront un effet différent en fonction de leur destination sectorielle.
- **Un effet technologique** : les technologies qui sont transférées dans les PVD par le biais de l'IDE sont plus sophistiquées et plus propres sur le plan environnemental, que celles dont disposent les pays d'accueil.

Ceci dit, les effets positifs des IDE sur l'environnement sont possibles et ce par ce que :

- Les FMN sont technologiquement avancées par rapport aux entreprises locales;
- L'application stricte des normes environnementales par les firmes du pays d'origine;
- Le transfert de savoir faire vers les pays d'accueils.

2.2.2.2 Les désavantages de l'IDE:

Si l'on admet que la délocalisation d'une production conduit à une diminution des exportations du marché étranger, il faudrait tout de même souligner qu'elle n'implique pas, nécessairement, la disposition des flux commerciaux entre pays d'origine et pays d'accueil. Il peut y avoir un effet de substitution si la production délocalisée utilise des biens intermédiaires ou des services importés du pays d'origine.

De plus, nous pouvons constater un effet négatif sur les importations du pays d'origine puisque celui-ci verrait diminuer ses éventuels besoins en biens intermédiaires importés. En outre, la réalisation des investissements directs étrangers entraîne des distributions de salaires, une augmentation du revenu nominal et par un accroissement des importations et une nouvelle détérioration des paiements courants. Ultérieurement, il faudrait encore supporter le change des intérêts, des dividendes, des redevances sur brevets de fabrication,...e.t.c.

Il faudrait admettre que les IDE sont devenus, de nos jours, l'un des grands enjeux des concurrences et des rivalités entre les pays. Ils sont réalisés en fonction des avantages comparatifs de chaque pays, ainsi que son stade de développement. La combinaison des facteurs motivant l'investissement permet à l'investisseur de choisir le lieu d'implantation qui permettra le plus de réaliser ses objectifs fondamentaux à savoir la recherche du profit global et la quête de stabilité.

Conscients que le capital étranger est sollicité partout dans le monde et constituant une ressource complémentaire indispensable à l'épargne nationale, les PVD ne cessent de mener une course contre la montre afin d'attirer ces investisseurs étrangers. C'est dans cet esprit que nous allons présenter les principaux déterminants de ces investissements à travers le monde.

2.2.3 Les facteurs déterminants dans un processus d'attractivité des IDE:

L'importance des IDE est évidente et n'étant plus à démontrer, il sera intéressant, dans ce point, de donner tout d'abord un cadre plus précis aux investissements directs en recensant les différents facteurs déterminants des IDE. Puis on passera à la mise en évidence de l'impact que peut avoir l'adoption de la privatisation sur les IDE.

Le but de ce point est de présenter les fondements théoriques et empiriques de l'attractivité territoriale, afin d'illustrer ses principaux déterminants. Cependant, avant cela, il est judicieux de définir le concept d'attractivité du territoire.

2.2.3.1 Concept d'attractivité territoriale:

a) Définitions:

Le concept d'attractivité du territoire indique généralement la capacité de celui-ci, sur une période donnée, à attirer et à retenir les entreprises tant nationales qu'étrangères.

Dans ce sens, c'est le reflet de la performance d'un territoire au cours d'une période donnée. De ce fait, toute politique d'attractivité consiste à attirer les investissements à la fois exogènes et endogènes sur un territoire donné, dans l'objectif d'accroître le niveau de l'activité économique³².

Le territoire au sens de l'économie régionale peut renvoyer à la ville, la région, la nation ou une zone économique comme l'UE ou l'UMA.

Le territoire ne s'entend pas comme un simple échelon spatial. Il ne peut être postulé comme un bout de terre soumis à une administration et ayant des frontières internes et externes. Bien au contraire, le territoire s'impose aujourd'hui comme un espace vécu, "un espace complexe et actif". Mais aussi comme un construit social permanent en constante appropriation.

Crozet. M. et al., "How do firms agglomerate ? A study of FDI in France », papier soumis à Regional Science and Urban Economics", Paris, 2003.

Selon **Mouriaux** (2004) : " L'attractivité d'un territoire est la capacité à y attirer et y retenir les activités à contenu élevé en travail très qualifié"³³. Cet auteur considère que le concept d'attractivité est adapté pour évaluer la situation d'une économie dans un monde caractérisé par une mobilité élevée des biens, des hommes et des capitaux.

Au final, nous arrivons à définir l'attractivité d'un territoire *comme la force d'un territoire à attirer les investissements étrangers et à conserver les investissements qui sont déjà existants et implantés sur ce territoire, en adoptant une politique d'attractivité offrant les facteurs déterminants que recherche tout investisseur (national ou étranger) pour s'y installer, dans le but d'augmenter le niveau d'activité économique et garantir ainsi un développement durable au territoire en question.*

b) Les Déterminants d'attractivité d'IDE: Quelle approche faut-il adopter?

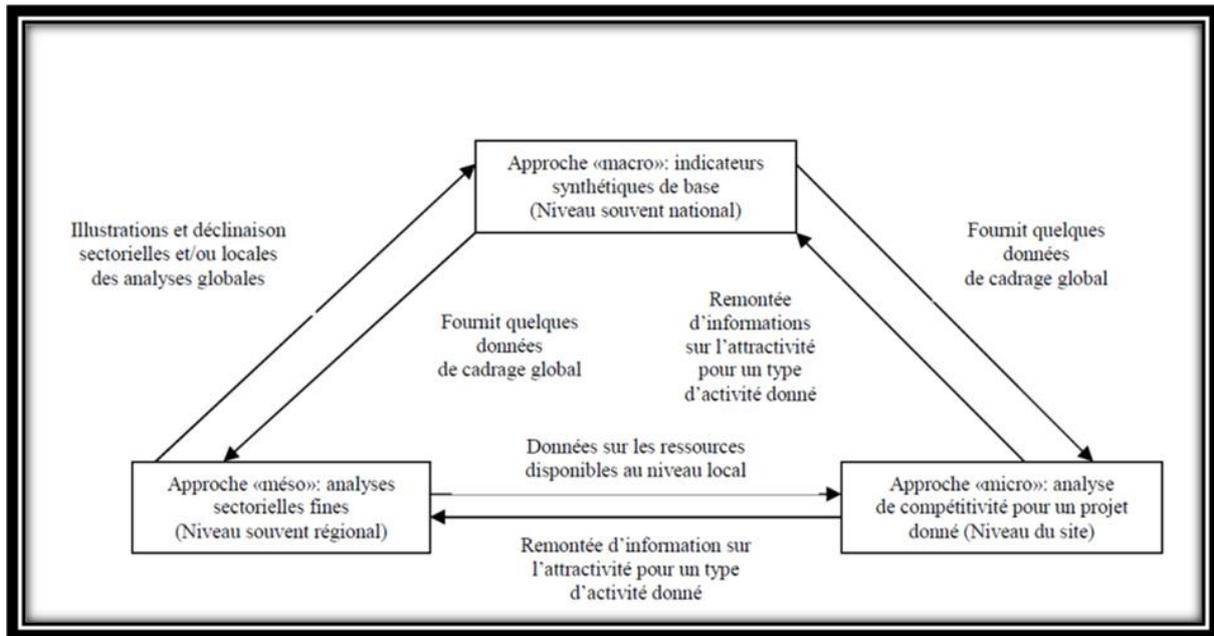
Hatem (2004) définit trois approches complémentaires afin de définir les déterminants d'un territoire. En effet, l'auteur propose d'associer trois types "concentriques " de définitions³⁴ :

- **L'approche macroéconomique par les critères globaux:** Visant à dresser un classement des territoires par rapport aux critères globaux de localisation privilégiés par les entreprises.
- **L'approche microéconomique par l'offre territoriale complexe :** Elle définit l'attractivité comme la capacité à proposer, en réponse à chaque projet mobile, une "offre territoriale complexe" (site, main d'œuvre, infrastructures,...etc.) suffisamment compétitive pour convaincre l'investisseur à localiser son projet sur le territoire considéré.
- **L'approche méso-économique par les effets d'agglomérations :** Elle s'intéresse à la mise en évidence des effets de compétitivité sectorielles liée à la concentration sur une zone géographique donnée d'activités complémentaires ou similaires (cluster, district industriels,... etc.) .

³³ Mouriaux F., "Le concept d'attractivité en union monétaire ", *Bulletin de la Banque de France*, N°123, 2004, p.p. 29-44.

³⁴ Pour plus de détails, voir Hatem.F., "Investissement international et politiques d'attractivité", *Economica*, Paris, 2004.

Figure n°2.8: Complémentarité des approches



Source: Hatem (2004).

Il est important de noter que, parmi les approches présentées, nous nous sommes basés sur l'approche "**macro**" dans le présent travail. C'est à dire que l'un des objectifs de cette thèse est d'identifier les facteurs déterminants qui garantissent l'attractivité d'un territoire national (l'Algérie pour notre cas).

Dans le point suivant, nous allons présenter une synthèse des principaux déterminants des IDE sur le plan théorique et empiriques afin de pouvoir répondre à cette question.

Comment mesurer l'attractivité d'un pays et avec quels indicateurs?

2.2.3.2 Fondements empiriques de modélisation: Synthèse des principaux déterminants d'IDE

La littérature empirique et théorique sur les déterminants des IDE suggère plusieurs facteurs. La motivation des investisseurs peut être considérée comme une partie des facteurs déterminants dans la mesure où le pays tient compte de la demande des investisseurs, en procurant des mesures de facilitation des affaires ainsi que des garanties attractives. Cette forme d'encouragement des IDE s'avère être un facteur déterminant dans un processus d'attractivité.

a) Aperçus empiriques sur les déterminants des IDE:

D'une manière générale, les travaux empiriques portant sur les déterminants de la localisation des IDE sont divers. On distingue nettement par la démarche méthodologique qu'ils adoptent et par la nature des données qu'ils utilisent deux principaux ensembles:.

- Un premier ensemble, essentiellement utilisé en économie, est constitué de travaux recourant à des modèles économétriques, et utilisant, pour expliquer les choix de localisation d'entreprises, des données issues principalement des statistiques publiques.
- Le deuxième ensemble est composé de travaux qui cherchent à expliquer les choix de localisation des entreprises à partir de la collecte directe, au moyen d'entretiens mais surtout d'enquêtes par questionnaire, des perceptions des décideurs quant aux facteurs qui ont eu la plus grande influence sur leurs choix de localisation.

Dans notre travail, c'est le premier ensemble qui nous intéresse.

Nous allons à cet effet essayer de présenter un aperçu empirique des déterminants des IDE. cet aperçu nous permettra, sans doutes, d'avoir une assise pour approcher la problématique de notre travail. Nous nous situons de la ligné des travaux empiriques économétriques sur les déterminants de la localisation des investissements étrangers. De ce fait, nous n'allons détaillé que les travaux qui nous semblent adéquats à notre travail.

Il faut noter que les résultats des différentes études empiriques sur les déterminants de la localisation des entreprises sont assez contradictoires. En somme, il ne semble pas y avoir de consensus clair sur l'importance des différentes caractéristiques des territoires dans la décision de localisation. Cela est due principalement au fait que les données sur la localisation ne sont pas facilement accessibles; ce qui fait que bien souvent, les analyses empiriques se limitent aux agrégats tels que l'investissement privé, le nombre d'entreprises, les variations du taux de chômage, le revenu par capita de l'Etat en question,... etc.

Les facteurs qui déterminent la localisation des entreprises varient d'un auteur à l'autre; mais certains se retrouvent chez plusieurs d'entre eux. Parmi ces derniers, nous pouvons citer : les salaires, les investissements publics, le taux de chômage, la taille du marché, les coûts de facteurs de production,...etc.

Shneider et Frey (1985)³⁵, affirment dans leur étude que les **facteurs économiques et politiques** revêtent une très grande importance dans un processus d'attractivité.

Ils ont élaboré, à cet effet, trois (03) modèles avec des variables économiques et politiques où ils ont modulé les flux d'IDE dans les quatre-vingt (**80**) pays les moins avancés du monde. le premier modèle considère les variables à dimension économique, le deuxième s'intéresse aux variables à dimension politique quant au troisième, il combine à la fois les deux types de variables.

Le dernier modèle s'est avéré le meilleur et donc ils ont conclu que pour analyser les flux d'IDE dans un pays en voie de développement (PVD), il est important de prendre en considération à la fois des facteurs économiques et politiques du pays hôte.

³⁵ Shneider.F. et Frey. S.B, "Economic and political determinants of Foreign Direct Investment", World Development, vol.13, n°.2, 1985, p.p.161-175.

Wilhems et Witter (1998)³⁶ ont adopté une théorie qui consiste à intégrer trois types de variables, à savoir:

- **Variables microéconomiques:** concernent l'investisseur;
- **Variables macroéconomiques:** qui adaptent les caractéristiques du pays hôte;
- **Variables méso-économiques:** qui vérifient l'effet des institutions gouvernementales en faveur des politiques d'IDE.

Le modèle développé dans cette théorie regroupe les quatre notions suivantes: la notion d'adaptation du gouvernement, du marché, de l'éducation et des conditions socioculturelles à l'IDE. Ce modèle a permis de développer le concept d'Adaptation institutionnelle à l'IDE et refléter ainsi la capacité d'un pays à attirer, absorber et maintenir les IDE.

Il est judicieux de souligner que le modèle que nous avons développé dans notre travail (Chapitre 4) concernant les déterminants d'attractivité de l'Algérie, s'inspire de la méthodologie et des résultats des travaux empiriques basés sur cette théorie.

Hernandez.L. et al (2001) ont réalisé une étude sur les déterminants des flux de capitaux privés pour les pays d'Asie de l'Est et d'Amérique latine durant la période **1970-1990**. Cette étude est basée sur le principe "*pull-push*" facteurs.

Les "*pull factors*" sont des facteurs qui attirent les investisseurs et reflètent ainsi les avantages proposés par l'économie réceptrice d'un côté et les risques et difficultés rencontrés par les investisseurs.

Exemples de "pull factors":

- **Indicateurs macroéconomiques:** tels que: P.I.B par tête, Taux de croissance, le degré d'ouverture de l'économie ou indice de risque politique ...etc.;
- **Avantages comparatifs:** tels que coût de production, la stabilité politique et économique, absence d'hyperinflation, la présence d'infrastructures, un bon niveau éducatif, un bon climat d'affaires, un marché local en pleine expansion, existence d'un bon système bancaire et financier, politiques incitatives...etc.

³⁶ Wilhems Saskia K.S et Witter Stanley M.D., "Foreign direct investment and its determinants in developing countries, Washington DC, 1998, p.79.

Les "*push factors*" sont des facteurs qui découragent les investisseurs et reflètent ainsi les coûts d'opportunité en décrivant l'environnement macroéconomique de l'investissement.

Exemples de "pull factors":

- Taux d'intérêt international;
- PIB des pays industriels;
- Le service de la dette (en % du PIB);
- La variation du taux de change effectif réel;
- Corruption et l'absence de transparence.

Par ailleurs, **Singh et Jun** (1995) adopte dans son étude empirique l'approche macro économétrique qui porte sur les déterminants macroéconomiques des IDE dans un échantillon de pays d'accueil. L'étude de **Singh et Jun** (1995) teste trois hypothèses liées à l'instabilité sociopolitique, à l'impact du climat des affaires et aux liens de causalité entre les IDE et les exportations. Il ressort de l'étude que l'instabilité sociopolitique (mesurée par les heures perdues de travail à causes des conflits) influence négativement les entrées d'IDE dans l'économie d'accueil. Aussi, le climat des affaires semble être un déterminant robuste des IDE. Enfin, les économies orientées vers la promotion des exportations industrielles semblent attirer la plus grande part d'IDE.

Gastanaga, Nugent et Pashamova (1998) examinent l'impact des politiques et réformes économiques sur l'afflux des IDE, et ce en se basant sur l'approche éclectique de **Dunning** (1979). L'étude empirique porte sur les données en panel de 49 pays les moins développés dans le monde pour la période 1970-1995. Les auteurs soutiennent que les réformes économiques des pays d'accueil peuvent affecter le choix du lieu d'implantation des IDE. L'analyse économétrique de **Gastanaga et al.** (1998) donne comme déterminants des afflux d'IDE les variables suivantes : le taux de croissance économique espéré, la fiscalité des entreprises, le degré d'ouverture économique, le niveau de corruption.

Mucchielli et Mayer (1999)³⁷ ont utilisé quatre grands types de déterminants censés influencer le choix des investisseurs étrangers en matière d'implantation, à savoir : la demande du marché des biens que l'entreprise peut espérer exploiter sur chaque localisation, le coût des facteurs de production que sa filiale devra utiliser, le nombre d'entreprises locales et étrangères déjà installées et enfin les différentes politiques d'attractivité menées par le pays d'accueil.

Morisset (2000) soutient que les principaux pays d'accueil d'Afrique subsaharienne (Afrique du Sud, Nigeria, Angola, Côte d'Ivoire) doivent leur attractivité principalement à leurs ressources naturelles (hydrocarbures, or, diamants, cuivre,...etc.) ou à leur large marché intérieur. Mais d'autres pays africains (Mali, Mozambique, Namibie, Sénégal), malgré la rareté des ressources naturelles et l'étroitesse de leur marché intérieur, ont réussi à attirer d'importants flux d'IDE, grâce aux efforts des gouvernements pour améliorer le climat d'accueil des investisseurs étrangers.

L'analyse économétrique de **Morisset** (2000) porte sur les données en panel de 29 pays africains subsahariens. Les régressions font ressortir les déterminants suivants : le taux de croissance économique et l'indice de libéralisation commerciale. Par contre, les variables du taux d'alphabétisation et des infrastructures ne semblent pas être des déterminants majeurs des IDE dans cette partie du monde.

En outre, **Morisset** (2000) confirme à travers les résultats de son étude que le Mali et le Mozambique ont réussi à améliorer leur attractivité de façon significative, grâce aux réformes entreprises dans ces pays, et qui sont : les mesures de stabilisation macroéconomique et politiques, les programmes de privatisation, les codes d'investissement attractifs, l'adoption des accords bilatéraux et internationaux relatifs à l'IDE et enfin, le rôle joué par les gouvernements dans la promotion de leur pays à l'étranger.

³⁷ Mayer T. et Mucchielli T.L., "La localisation à l'étranger des entreprises multinationales: Une approche d'économie géographique hiérarchisée appliquée aux entreprises japonaises en Europe ", *Économie et Statistique* n° 326-327, 1999 - 6/7.

Chakrabarti (2001) a insisté sur l'absence d'un consensus empirique sur les déterminants de l'IDE. Il explique ceci par la rareté des travaux théoriques sur le sujet. Il prétend que le manque de travaux théoriques s'est répercuté au niveau empirique, par l'introduction de tout un ensemble de variables explicatives dont le choix est souvent intuitif. **Chakrabarti** (2001) prétend également qu'il y a un problème dans l'interprétation de l'impact des variables explicatives sur la variable à expliquer : d'abord, l'interprétation se fait ex post et traduit le point de vue subjectif de son auteur, puisqu'il s'agit souvent de validations empiriques sans modèles théoriques. En plus, l'interprétation dépend de la taille de l'échantillon et de la période étudiée. Aussi, un même échantillon de pays, une même période d'analyse et une même méthode d'estimation peuvent donner des résultats différents selon les variables retenues dans l'équation. Enfin, l'interprétation dépend également de la question que traite l'économètre. **Chakrabarti** (2001) arrive enfin à affirmer que seule la taille du marché semble être unanimement reconnue comme déterminant de l'IDE. Les autres déterminants potentiels n'admettent pas de consensus reconnu.

Par ailleurs, **Noorbakhsh, Paloni et Youssef** (2001) confirment l'hypothèse selon laquelle le niveau du capital humain dans les pays d'accueil, influence la distribution géographique des IDE. Aussi, il ressort de l'analyse que l'importance du capital humain, en tant que déterminant des afflux d'IDE, croît dans le temps.

Bouklia-Hassane et Zatla (2001) posent la question des déterminants de l'afflux d'IDE dans les PESM (Pays de l'Est et du Sud Méditerranée). Il ressort des régressions sur données en panel que le degré d'ouverture sur l'extérieur du pays d'accueil, ainsi que le niveau de ses infrastructures physiques affectent positivement le flux d'IDE entrants, particulièrement pour l'Egypte et la Turquie, dont les niveaux d'ouverture sur l'extérieur sont en deçà de la moyenne régionale.

Asiedu (2002) analyse les déterminants des flux IDE vers les pays en développement en général et ceux des pays africains subsahariens en particulier. Les résultats des travaux ont permis de montrer un effet régional adverse, dans la mesure où le simple fait d'appartenir au groupe des pays africains subsahariens, engendre un effet négatif sur l'attraction des IDE. Il faut noter que ces pays jouissent d'un environnement économique semblable à d'autres pays en développement plus attractifs.

En outre, l'amélioration des infrastructures n'a pas eu l'effet attendu en terme d'afflux d'IDE en Afrique subsaharienne contrairement à d'autres pays en développement. Ainsi, **Asiedu** (2002) avait choisi dans les régressions des variables explicatives différentes en fonction de l'appartenance géographique du pays d'accueil. Cet auteur affirme que la décision d'investir dans un pays peut être affectée par les événements survenus dans les pays voisins.

Dupuch (2004) étudie, dans son analyse économétrique, les déterminants des flux d'IDE de 12 pays de l'Union Européenne (15 membres) vers les P.E.C.O (Pays d'Europe Centrale et Orientale) pour la période **1993-2001**.

Les résultats de l'analyse montre que les principaux déterminants des IDE dans cette partie du monde sont :

- Le différentiel des coûts salariaux entre les PECO et l'Union Européenne (15 membres);
- Le choix de la méthode de privatisation: en effet, les résultats montrent que les pays ayant optés pour les méthodes de vente directe au profit des investisseurs étrangers, ont attiré plus d'IDE. Il semble que les investisseurs étrangers soient réticents à partager le contrôle des entreprises avec les salariés locaux ou avec les citoyens. Ce partage du contrôle favorise, selon l'auteur, les défaillances des mécanismes de gouvernance d'entreprise;
- La volonté d'intégration à l'UE, la proximité géographique de l'UE et l'intensité technologique des pays d'origine. **Dupuch** (2004) montre que la concentration des IDE dans trois grands pays (Pologne, Hongrie, République Tchèque) tient largement à leur proximité géographique de l'UE (frontière avec l'Allemagne et l'Autriche), mais également à leur avancement dans la transition vers l'économie de marché.

En fin, **Esso Loesse. J.** (2005) montre, à travers un modèle économétrique basé sur des données issues de la Banque mondiale, de la CNUCED et de Freedom House³⁸, que le niveau moyen de connaissance, le niveau de PIB par habitant, le degré d'ouverture, la dévaluation de la monnaie, les mesures incitatives à l'investissement, le taux d'épargne, le degré de liberté civiles et des droits politiques ont des effets significatifs sur les flux d'IDE entrants de la Côte d'Ivoire.

La littérature sur les déterminants nous a permis à proposer notre propre définition des déterminants d'attractivité des IDE: "*C'est l'ensemble des facteurs qui motivent les investisseurs étrangers d'une part, ainsi que les avantages que peut offrir le pays hôte à ces investisseurs*"³⁹.

b) Les indicateurs de mesure de l'attractivité :

Nous avons défini l'attractivité d'un territoire comme étant sa capacité à attirer des investissements et à retenir ceux déjà existant.

Nous nous posons dans ce point les questions suivantes:

- Comment mesurer l'attractivité d'un territoire?
- Autrement dit, sur quelle base peut-on dire qu'un territoire est plus attractif qu'un autre?
- Quels sont les indicateurs qui permettent de classer les territoires selon leur degré d'attractivité des investissements?

³⁸ Freedom House est une organisation non gouvernementale indépendante à but non lucratif. Elle est financée majoritairement par le gouvernement des États-Unis, et son siège est situé à Washington, D.C. Elle possède des bureaux dans une douzaine de pays, dont l'Ukraine, la Hongrie, la Serbie, la Jordanie, le Mexique, et plusieurs pays en Asie centrale. Cette organisation aide au développement des libertés dans le monde. La liberté n'est possible que dans un système politique démocratique où les gouvernements sont responsables devant leur propre population ; où la loi est respectée ; et où les libertés d'expression, d'association, de culte et le respect des droits des minorités et des femmes sont garantis

³⁹ Définition proposée par l'auteur de la thèse.

Il existe diverses approches pour classer les territoires selon le degré d'attractivité :

1) Les enquêtes d'opinions :

Ces enquêtes d'opinion se font auprès des investisseurs, on leur demande de classer les critères de localisation et de donner un classement relatif des différents territoires d'accueil potentiel par rapport à ces critères. C'est le cas notamment du baromètre d'attractivité d'Ernst Young⁴⁰.

En 2007, l'enquête d'Ernst and Young⁴¹ a interrogé 809 décideurs de firmes multinationales, elle recense les annonces d'implantation internationales et d'extensions d'activités. Elle exclut les investissements de portefeuille, les fusions et acquisitions et rend compte de la réalité des investissements engagés par les sociétés étrangères dans les fonctions industrielles et tertiaires, l'enquête recense le nombre d'emplois créés, le taux de croissance des IDE reçus, la part de chaque secteur (service, industrie,...) des IDE entrants, l'origine des IDE reçus, les secteurs attirants les IDE...etc.

2) Les approches économétriques :

Ces approches prennent comme variable à expliquer les IDE et comme variables explicatives les différents facteurs ou critères de localisation. Les variables explicatives sont en général des indicateurs macroéconomiques ou des indicateurs agrégés utilisés comme proxy des variables explicatives issues du modèle théorique.

Notons que l'intérêt de ces approches économétriques est qu'elles permettent de dégager les variables jugées significatives de l'attraction des IDE, ce qui permet d'expliquer l'attractivité comparée des différents territoires et de détecter les déterminants à renforcer pour une meilleure attractivité du territoire. C'est d'ailleurs l'approche que nous avons adoptée dans le présent travail (voir chapitre 4).

⁴⁰ Ernst and Young, "European attractiveness: the opportunity of diversity", La Baule, mai 2004.

⁴¹ Ernst and Young, "Baromètre de l'attractivité Européenne", 2007.

3) Les indicateurs élaborés pas des institutions internationales:

La CNUCED publie chaque année un classement des pays en fonction de leur attractivité, et ce sous forme d'une matrice, elle-même obtenue en croisant deux indicateurs:

• L'indicateur de performance en termes d'investissement entrant (IPIE) :

Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle un pays reçoit des IDE comparativement à sa taille économique. Si par exemple un pays représente 5% du PIB mondial, alors s'il reçoit 5% de l'investissement mondial, l'indice IPIE sera égal à 100. S'il reçoit plus de 5% de l'IDE mondial, l'indice sera supérieur à 100. Si le pays reçoit moins de 5%, l'indice sera inférieur à 100.

• L'indicateur du potentiel d'attractivité en termes d'investissement entrant(IPAIE) :

Il reflète plusieurs facteurs censés mesurer l'attractivité d'un pays pour les IDE. La CNUCED a sélectionné 12 indicateurs statistiques. L'indicateur de potentiel est une moyenne simple (non pondérée) des valeurs, préalablement normalisées de 0 à 1, de ces 12 indicateurs. Plus cet indicateur tend vers 1 et plus le pays est considéré comme attractif.

• L'indice d'entrées d'IDE de la CNUCED⁴² :

La CNUCED propose un autre indice, l'indice des entrées d'IDE (ID) (**Inward FDI Index**), qui prend en compte le poids économique relatif du pays récepteur, en indiquant sa capacité à attirer les investissements en fonction de ce poids.

Un indice égal à 1 signifie que la part du pays considéré dans les IDE mondiaux correspond à son poids économique mesuré par ces trois indicateurs. Un indice ID supérieur ou égal à 1 signifie qu'il s'agit d'économies à forts potentiels et ouvertes à l'extérieur. Un indice ID inférieur à 1 signifie que le pays présente des faiblesses, puisqu'il aurait dû recevoir davantage d'IDE, compte tenu de son poids dans l'économie mondiale.

⁴² Pour plus de détails, consulter le site internet de la CNUCED consacré au Rapport sur l'investissement mondial, dans la rubrique " The inward FDI potential index – Methodology".

Cependant, cet indice d'entrées d'IDE doit être interprété avec prudence, dans la mesure où il ne prend pas en considération d'autres facteurs économiques et politiques. Des critiques ont été faites par rapport à son calcul du fait que la relation de quelques variables (comme l'emploi et les exportations) avec les flux d'IDE n'est pas clairement établie.

▪ **L'indice "Doing Business" de la Banque Mondiale :**

Le classement de la Banque Mondiale repose sur 10 critères visant à déterminer le degré de facilité des affaires en général.

▪ **Les baromètres d'attractivité :**

D'autres institutions réalisent des baromètres d'attractivité en se basant sur la collecte d'un très grand nombre d'indicateurs qui permettent de réaliser un étalonnage concurrentiel (Benchmarking) entre les différents territoires.

Section 3: Privatisation et Investissement direct étranger (IDE): Quelle relation?

Les investisseurs étrangers qui envisagent de s'implanter dans un pays , doivent connaître, du mieux possible, les conditions et les obstacles légaux en vue de leur participation dans le processus de privatisation.

En effet, les différentes méthodes de privatisation n'offrent pas les mêmes conditions de participations aux investisseurs en général. Si, par exemple, l'objectif de la privatisation est de trouver , par des négociations directes, des investisseurs d'une certaine envergure, disposant de moyens financiers importants, ainsi que de technologies de pointes,...etc., les étrangers seront à coup sur préférés aux nationaux.

Il faut noter que la privatisation dans les PVD est un processus assez complexe, car diverses méthodes sont utilisées pour une seule et même entreprise. En outre, il ne faut pas oublier le rôle prédominant du personnel qui bénéficie de droits préférentiels, y compris celui d'être prioritaire, lors de l'acquisition de l'entreprise privatisable.

2.3.1 Débats sur l'incidence de la politique de privatisation sur l'attraction des IDE

2.3.1.1 Participation étrangère suivant les techniques de privatisation:

Nous allons tout d'abord examiner quel rôle les investisseurs étrangers peuvent jouer selon les différentes méthodes de privatisation utilisées. Les législations sur la privatisation posent plus ou moins d'obstacles à la participation étrangère lorsque les entreprises publiques sont proposées à la privatisation.

Plusieurs méthodes peuvent être appliquées en parallèle pour privatiser une entreprise. Alors, à ce moment là , on se pose la question suivante:

Le capital social d'une entreprise peut-il être entièrement ou partiellement ouvert selon la technique de la vente directe ou encore celle de la vente aux enchères , au bénéfice d'un investisseur étranger ou local ?

Il faut noter que lors de la privatisation d'une entreprise à un investisseur étranger, les conditions juridiques ne jouent pas toujours en faveur de cet investisseur, car les employés des entreprises privatisées exercent leurs droits préférentiels quelque soit la technique de privatisation appliquée; de même lorsqu'il est décidé qu'une entreprise ne peut être acquise que par des ressortissants nationaux .

C'est le cas, par exemple, de *la vente aux enchères publiques*, méthode plutôt utilisée pour les petites privatisations, qui favorise les ressortissant nationaux par rapport aux investisseurs étrangers⁴³.

En effet, la priorité est souvent donnée aux ressortissants nationaux lors de la cession des entreprises publiques. Les investisseurs étrangers ne peuvent participer qu'au second tour dans le cas où les entreprises mises en vente n'ont pas trouvé d'acquéreurs parmi les personnes physiques ou morales nationales.

⁴³ Eder.S., "Restriction and privatisation in Czechslovakia", Journal of International Banking and Financial Law, 5/1991, p.244.

Quand à la privatisation par *appel d'offre*, les étrangers peuvent y participer au même titre que les nationaux. La seule contrainte consiste en la nécessité d'obtenir une autorisation préalable aux investisseurs étrangers. C'est le cas dans plusieurs PVD où une autorisation préalable est nécessaire à tout investisseur étranger souhaitant acquérir une entreprise publique ou une partie de ses biens. Les modalités d'obtention de cette autorisation varient d'un pays à l'autre.

La vente directe favorise le plus les investisseurs étrangers dans la mesure où ceux-ci sont sélectionnés par les autorités chargées de la privatisation, soit à leur initiative, soit à celle de la société étrangère. C'est le cas de grandes entreprises publiques financièrement saines, sélectionnées par le gouvernement et figurant sur une liste établie exclusivement pour les investisseurs étrangers d'une certaine envergure.

En ce qui concerne la méthode de *l'offre publique*, la principale difficulté d'utilisation de ce mécanisme de privatisation réside dans le fait qu'elle requiert l'existence d'un marché financier et boursier développé, ce qui n'est pas le cas dans la majorité des PVD.

2.3.1.2 L'investissement étranger et privatisation en Europe de l'Est: Quel relation?

Une éminente étude établie par **Dupuch** (2004)⁴⁴ confirme ce que nous avons dit dans le point précédent. Cet économiste a réalisé une étude économétrique sur la période 1993-2001, concernant les déterminants des IDE dans les PECO, en vue d'apprécier l'attractivité de cette partie du monde aux investissements européens.

En effet, la transition a favorisé l'entrée massive d'IDE dans les PECO puisque entre 1990 et 2002, le stock d'IDE est passé de 3 à près de 147 milliards de \$.⁴⁵

⁴⁴ Dupuch. S., "Les Investissements Directs Étrangers dans les nouveaux pays adhérents à l'Union Européenne", Revue Région et Développement, n°.20, p.p.45-64.

⁴⁵ Dupuch. S., op-cit, p.49.

Tableau n°2.6: Répartition des IDE entre les pays candidats (PECO)

2002	Stock IDE en million de \$	En % du PIB national	En % du total de la zone	Par habitant
• Rép.Tchèque	38.450	52,05	26,17	3.767
• Estonie	4.226	61,21	2,88	3.105
• Slovénie	5.074	21,70	3,45	2.545
• Hongrie	24.416	34,94	16,62	2.400
• Slovaquie	10.225	40,66	6,96	1.901
• PECO-10	146.920	30,09	100	1.427
• Pologne	45.150	22,55	30,73	1.179
• Lettonie	2.723	30,46	1,85	1.161
• Lituanie	3.981	26,63	2,71	1.145
• Bulgarie	3.889	23,45	2,65	493
• Roumanie	8.786	18,17	6	402

Source: Dupuch. S., "Les Investissements Directs Étrangers dans les nouveaux pays adhérents à l'Union Européenn"e, Revue Région et Développement, n° 20, p.50.

Afin de rendre compte de la spécificité de la transition et son impact sur les flux d'IDE entrant aux PECO, candidats aux IDE européens, **Dupuch** (2004) a utilisé un indicateur de la méthode de privatisation qui a été utilisée la première fois par Holland et Pain (1998)⁴⁶.

Cet indicateur prend des valeurs comprises entre 1 et 4 selon l'importance accordée à la vente directe dans la stratégie de privatisation suivie par le pays d'accueil.

⁴⁶ Holland et Pain, "The diffusion of Innovation in Central Eastern Europe: A study of the determinants and impact of Foreign Direct Investment.", NIESR Working Paper, n° 137.

De ce fait, les IDE sont plus attirés dans les pays qui ont exclusivement adopté la vente directe ou bien que cette méthode constitue la méthode principale de privatisation. Cependant, les investisseurs étrangers se montrent prudents quand à leurs participation à la reprise d'entreprises contrôlées par leurs salariés ou par les citoyens.

Sur le plan de la modélisation, l'auteur a utilisé quatre (04) variables explicatives indicatrices de la méthode de privatisation suivie par le pays (**M1,M2,M3,M4**).

Tableau n°2.7: Construction de la variable méthode de privatisation

	Méthode principale	Méthode secondaire
M4	Vente directe	-
M3	Vente directe	Privatisation de masse ou rachat par les salariés
M2	Privatisation de masse ou rachat par les salariés	Vente directe
M1	Privatisation de masse ou rachat par les salariés	Rachat par les salariés ou privatisation de masse
M1	Privatisation de masse ou rachat par les salariés	-

Source: Hollande et Pain (1998).

Les résultats de la régression montrent le choix de la méthode de privatisation s'avère déterminant dans le processus d'attraction des IDE au début de la transition , mais ces choix apparaissent secondaires au cours de la dernière période où la perspective affirmée de l'intégration à l'U.E a favorisé les déterminants plus traditionnels comme par exemple la taille du marché potentiel ainsi que la proximité géographique. En effet, le déroulement dans le temps , des programmes de privatisation semble avoir eu un rôle important dans la mesure dont les investissements européens ont été opérés dans les nouveaux pays membres.

Le meilleur exemple est celui de la **Bulgarie** et la **Roumanie**, où les privatisations ont été plus tardives, du fait qu'il indique que les flux d'IDE s'y dirigent davantage au cours de la dernière période alors qu'ils avaient dans un premier temps opté pour les pays d'Europe Centrale.

2.3.2 Le lien entre le programme de privatisation et attraction des IDE:

La privatisation a été l'une des politiques conçue comme un moyen pour attirer les investisseurs étrangers. La privatisation constitue un vecteur important pour stimuler l'investissement étranger et ce en offrant de larges opportunités susceptibles de susciter l'intérêt des investisseurs étrangers.

Les avis sur le lien entre la privatisation et l'investissement d'une manière générale et l'investissement direct étranger en particulier sont divergents. Pour certains, la politique de réformes économiques, dont notamment la privatisation, peut constituer un des principaux facteurs d'attraction des investissements directs étrangers. D'autres, par contre, émettent des réserves quant à la relation causale qui existerait entre la privatisation et l'augmentation de l'investissement en général, et plus particulièrement l'investissement étranger.

Prenant l'exemple de l'**EGYPTE**⁴⁷: Afin d'analyser les effets de la privatisation sur le flux des investissements étrangers directs en Égypte, on a comparé ces flux avant et après l'application du programme de privatisation. sachant que le programme de privatisation dans ce pays s'est effectué de l'année 1991 à 1998.

⁴⁷ Voir Kamel Rizk.S., "Partenariat et privatisation: Les investissements directs étrangers en Égypte", Les dossiers CEDEJ, Egypte/Soudan, 2000, p.p. 105-123.

Tableau n° 2.8 : Le flux des investissements directs étrangers (IDE) en Égypte 1986-1995

Année	IDE (milliards \$)	Taux de variation
1986	1,2	-
1987	0,9	- 25,0
1988	1,2	+ 33,3
1989	1,3	+ 8,3
1990	0,7	- 46,2
1991	0,3	- 57,1
1992	0,5	+ 66,7
1993	0,5	0
1994	1,3	+160,0
1995*	1,0	- 23,1
Moyenne annuelle pour 1986-1990	1,1	-
Moyenne annuelle pour 1991-1995	0,7	- 36,4

Note *: Valeur estimée.

Source: World Bank, *World Debt Tables, External Finance for Developing Countries*, vol. 2, *Country Tables*, Washington, DC, 1996 ; pour 1995 : CNUCD, *World Investment Report*, Division on Transnational Corporations & Investment, UN, Geneva and New York, 1996.

Ce tableau permet de constater que les investissements étrangers en Égypte ont évolué pendant toute la décennie, que ce soit avant ou après le début du programme de privatisation. De plus, la moyenne annuelle des flux d'investissements directs étrangers a subi une baisse pendant les cinq années qui ont suivi la mise en œuvre de ce programme par rapport aux cinq années qui l'ont précédé.

L'auteur est arrivé à déduire que la politique de privatisation n'a pas encore entraîné une augmentation des investissements directs étrangers en Égypte. Plusieurs facteurs permettent toutefois de ne pas conclure trop rapidement à l'échec. Ainsi, la relative lenteur dans l'application du programme durant la période 1991-1995 pourrait expliquer le peu d'empressement des investisseurs étrangers potentiels. De plus, l'accélération dans la mise en œuvre du programme, au début de 1996, est trop récente pour qu'on puisse évaluer son effet sur les investissements directs étrangers.

On conclut donc, que pour apprécier l'effet que peut avoir la politique de privatisation sur l'attraction des IDE d'un territoire donné, il faudrait qu'il y ait un programme dynamique s'étalant sur une période suffisante pour mieux cerner cet effet.

Nous allons (dans le chapitre 4) , essayer de faire cette analyse pour le cas de l'Algérie afin d'apprécier l'efficacité du processus de privatisation à attirer les IDE.

2.3.3 Aperçu sur les principales études analysant le lien entre le programme de privatisation et attraction des IDE:

Afin de déterminer l'impact des privatisations sur le total des flux d'IDE entrants dans un territoire donnée, plusieurs études empiriques⁴⁸ ont essayé de distinguer cet effet des autres variables dont on pense généralement qu'elles déterminent la décision d'entreprendre un investissement direct étranger.

Il faut rappeler que chez l'investisseur étranger, la décision de participer à un projet dans un pays en développement repose sur de multiples considérations. Cependant, la disponibilité de certains biens et services fondamentaux, indispensables à la réussite de toute entreprise privée, est toujours un élément déterminant.

Pour un échantillon de **58** pays en développement durant la période **1971-1981** et à partir de travaux empiriques et théoriques sur les déterminants d'attractivité des IDE, **Edwards** (1990)⁴⁹ a choisi un ensemble de variables structurelles a prendre en compte.

Les variables explicatives utilisées par Edwards dans ses calculs sont les suivantes :

- **Le revenu par habitant:** pris comme valeur représentative du rendement du capital , avec la perspective d'un coefficient négatif;
- **Le commerce extérieur:** pour mesurer le degré d'ouverture du pays , avec la perspective d'un coefficient positif;
- **L'investissement intérieur:** pris comme indicateur du climat général de l'investissement, le signe attendu du coefficient était le signe positif;

⁴⁸ Nous n'allons aborder que l'étude de **Edwards** (1990) et celle de **Sader** (1995) qui répondent parfaitement à l'intérêt de notre étude.

⁴⁹ Edwards. S., "Capital Flows, Foreign Direct Investment, and Debt-Equity Swaps in Developing Countries", NBER Working Paper No. 3497. Cambridge, Massachusetts, octobre 1990.

- **La consommation publique:** prise pour mesurer la taille de l'administration publique, avec un coefficient négatif attendu;
- **Le taux de change réel:** pris comme indicateur du degré de compétitivité internationale du pays, avec la perspective d'un coefficient positif.

Ce modèle a été réestimé par **Sader.F** (1995)⁵⁰, avec des modifications mineures, pour un échantillon de **36** pays pour la période **1988-1993**.

Il faut noter que **Sader.F** (1995) avait choisi les pays de son échantillon sur la base de l'existence de programmes de privatisation d'une taille suffisante durant la période étudiée et selon la disponibilité des données requises.

L'équation du modèle de **Sader.F** (1995) s'exprime comme suit:

$$\frac{FDI_i}{POP_i} = \alpha + \beta \frac{GDP_i}{POP_i} + \chi \frac{EXIM_i}{POP_i} + \delta \frac{INV_i}{POP_i} + \phi \frac{CON_i}{POP_i} + \varphi EXR_i + \varepsilon$$

Où:

EXIM: Somme des exportations et des importations.

INV: Formation intérieure brute de capital fixe.

CON: Consommation publique.

EXR: Taux de change effectif réel;

POP: Population. Sachant que l'indice *i* indique le ième pays.

La variable à expliquer est l'investissement direct étranger par habitant et toutes les variables explicatives ont été calculées sous forme de moyennes pour les observations de **1988-1993**, et pondérées par la population⁵¹.

⁵⁰ Sader.F, "La privatisation des entreprises publiques et l'investissement étranger dans les pays en développement", Banque Mondiale, Washington, 1995.

⁵¹ Edwards pondère l'IDE par le PIB plutôt que par la population mais les résultats obtenus ici sont tout à fait similaires à ceux obtenus en utilisant le PIB comme masse de pondération.

Les résultats de la réestimation du modèle d'Edwards (1990) sont résumés dans le tableau suivant:

Tableau n°2.9: Réestimation du modèle d'Edwards, Sader (1995).

Variable dépendante	IED par habitant
Constante	0,5239 (0,0412)
PIB par habitant	-0,002 (-0,137)
Commerce extérieur	0,0146 ** (2,0045)
Investissement	0,1268 *** (2,8327)
Consommation publique	-0,08 * (-1,83)
Taux de change	-0,135 (-0,844)
R au carré	0,6478

Note : Le coefficient est indiqué entre parenthèses.

*** Significatif au seuil de 98 %.

** Significatif au seuil de 95 %.

* Significatif au seuil de 90 %.

Source: Sader (1995), p.33.

Les résultats de la réestimation sont très semblables à ceux d'Edwards :

- R^2 ressortant à 0,65 au lieu de 0,56 chez Edwards;
- Comme dans le modèle d'Edwards, la variable commerce extérieur est positive et statistiquement significative dans l'estimation de l'IED par habitant, ce qui montre que l'ouverture économique agit favorablement sur la décision de l'investisseur étranger;
- L'investissement a été statistiquement plus significatif que dans le modèle d'origine. En effet, d'après les estimations d'Edwards, la variable investissement n'est pas

significative, alors que dans cette réestimation , les investissements sont apparus hautement significatifs statistiquement comme déterminants de l'IDE par habitant;

- Des résultats analogues ont été obtenus pour la consommation publique. Dans la réestimation, la variable a été, négative et significative alors que, dans le modèle d'Edwards, la consommation publique n'est pas significative;
- En fin, , la variable revenu par habitant a été statistiquement non significative, comme dans les résultats d'Edwards, et a même pris le mauvais signe dans la régression de la part. Ceci veut dire que le PIB par habitant n'est peut être pas une bonne mesure de la rentabilité .

On constate que jusqu'à présent, nous n'avons pas encore pris en considération l'existence des programmes de privatisation dans ces modèles.

Sader (1995) indique que la taille suffisante du programme de privatisation est une condition indispensable et évidente pour qu'il puisse influencer sur la décision d'investir. *"Plus un pays privatise, plus le flux d'investissement dans les activités privatisées récemment devrait être grand, et plus le message reçu par les investisseurs étrangers potentiels, indiquant que le climat de l'investissement s'améliore, devrait être entendu"*⁵².

Sader (1995) a donc ajouté comme variable les recettes de privatisation par habitant afin d'estimer l'effet que la taille des programmes de privatisation produit sur les décisions d'investissement étranger. De plus, il a recalculé l'IDE par habitant en retranchant du total des flux d'IDE pour chaque pays l'IDE résultant de la privatisation. L' équation estimée a donc été modifiée

$$\frac{(FDI_i - PFDI_i)}{POP_i} = \alpha + \beta \frac{GDP_i}{POP_i} + \chi \frac{EXIM_i}{POP_i} + \delta \frac{INV_i}{POP_i} + \phi \frac{CON_i}{POP_i} + \varphi EXR_i + \mu \frac{PRIV_i}{POP_i} + \varepsilon$$

⁵² Sader.F, Op-cit, p. 34.

Avec:

PFDI représente l'IDE résultant des ventes de privatisation et **PRIV** représente le total des recettes de privatisation.

Tableau n°2.10: Les privatisations comme déterminante l'IDE, **Sader** (1995).

Variable dépendante	IED par habitant
Constante	5,0875 (0,5327)
PIB par habitant	-0,032 (-0,011)
Commerce extérieur	0,007 *** (-3,377)
Investissement	0,1583 *** (4,6876)
Consommation publique	-0,0447 (-1,101)
Taux de change	-0,051 (-0,427)
Recettes de privatisation	0,8814 *** (3,1643)
R au carré	0,7461

Note : Le coefficient t est indiqué entre parenthèses.

*** Significatif au seuil de 98 %.

** Significatif au seuil de 95 %.

* Significatif au seuil de 90 %.

Source: **Sader** (1995),p.35.

Le **tableau n° 2.10** montre clairement que la privatisation a été un important élément dans la décision d'investissement étranger direct. En effet, le coefficient est positif et, comparé aux autres variables explicatives, très élevé et statistiquement très significatif. Ce coefficient indique, toutes choses égales par ailleurs, que chaque dollar d'investissement de privatisation entraîne 88 cents supplémentaires d'investissement nouveau, indépendamment de l'opération de privatisation.

Dans un dernier temps, **Sader** (1995) a essayé de vérifier si ces effets sur l'IDE sont indépendants du type de privatisation opérée. Pour vérifier cela, la variable générale recettes de privatisation a été remplacée par des variables représentant les recettes de privatisation par secteur. L'équation de régression s'exprime comme suit:

$$\frac{(FDI_i - PFDI_{ij})}{POP_i} = \alpha + \beta \frac{GDP_i}{POP_i} + \chi \frac{EXIM_i}{POP_i} + \delta \frac{INV_i}{POP_i} + \phi \frac{CON_i}{POP_i} + \varphi EXR_i + \mu \frac{PRIV_{ij}}{POP_i} + \varepsilon$$

Où:

Les indices ij désignent le j ème secteur du pays i . Les différents secteurs testés sont le secteur primaire, l'industrie, les services financiers, l'infrastructure et un ensemble appelé "divers", regroupant essentiellement les services.

Tableau n°2.11: Les privatisations par secteur comme déterminante l'IDE, Sader (1995).

Variable dépendante	IED par habitant				
Constante	2,1646 (0,1672)	5,3647 (0,4958)	2,329 (0,183)	-3,055 (-0,285)	-1,918 (-0,21)
PIB par habitant	-0,009 (-0,587)	-0,016 (-1,534)	0,0036 (0,2823)	-0,043 *** (-2,884)	0,0049 (0,5688)
Commerce extérieur	0,0113 (1,341)	0,0054 (0,8277)	0,0174 ** (2,2537)	-0,004 (-0,535)	0,0096 * (1,807)
Investissement	0,1386 *** (3,0064)	0,1941 *** (4,7408)	0,0927 (1,665)	0,165 *** (4,2792)	0,0752 ** (2,222)
Consommation publique	-0,051 (-0,841)	-0,077 ** (-2,081)	-0,092 ** (-2,042)	-0,1492 * (-1,9821)	-0,071 ** (-2,253)
Taux de change	-0,124 (-0,761)	-0,182 (-1,341)	-0,141 (-0,889)	0,0783 (0,5313)	-0,104 (-0,905)
Privatisation dans le secteur primaire	0,7046 (0,3945)	-/-	-/-	-/-	-/-
Privatisation dans le secteur secondaire	-/-	2,0809 *** (2,551)	-/-	-/-	-/-
Privatisation dans le secteur financier	-/-	-/-	0,6952 (1,0236)	-/-	-/-
Privatisation de l'infrastructure	-/-	-/-	-/-	2,4217 *** (3,0213)	-/-
Autres privatisations	-/-	-/-	-/-	-/-	8,07 (0,9987)
R au carré	0,6221	0,7195	0,652	0,7298	0,6136

Note: Le coefficient est indiqué entre parenthèses.

*** Significatif au seuil de 98 %.

** Significatif au seuil de 95 %.

* Significatif au seuil de 90 %.

Source: Sader (1995), p.37.

Les résultats de l'estimation, résumés dans le **tableau n°2.11**, montrent que les coefficients des privatisations dans le secteur primaire, le secteur financier et le secteur "divers" ne sont pas statistiquement significatifs. Cependant, les privatisations dans le secteur secondaire (production industrielle) et dans l'infrastructure ont eu des coefficients positifs et sont statistiquement significatives.

Au final, nous pouvons conclure l'existence d'un vaste programme de privatisation peut être un important moyen d'attirer des apports supplémentaires d'investissement étranger direct. En particulier, les privatisations susceptibles d'améliorer l'environnement économique en éliminant les difficultés issues des insuffisances des services d'infrastructure ont un puissant effet d'incitation sur les investisseurs étrangers.

De plus, dans les pays où les investisseurs étrangers se plaignent souvent de difficultés liées à l'infrastructure, la privatisation intensive de ces secteurs s'avère intéressante et devrait attirer d'avantage des flux d'IDE supplémentaires.

Conclusion chapitre deuxième:

A travers ce deuxième chapitre, nous avons tenté d'alimenter en concepts théoriques notre recherche des déterminants de l'IDE. Nous avons présenté en premier lieu quelques théories phares de l'IDE et de l'entreprise multinationale. Par exemple: selon **Calvet** (1981), **Stephen Hymer** (1960) a été le premier chercheur à proposer une théorie de l'IDE et de l'entreprise multinationale. Ce dernier construit sa théorie de l'IDE sur la notion d'imperfection de marché. Par ailleurs, **Vernon** (1966 et 1979) propose une vision basée sur le commerce internationale dans laquelle les pays partenaires de l'échange vont tour à tour tirer avantage à commercer ensemble, en fonction de leur positionnement sur le cycle de vie international du produit.

D'autre part, **Buckley et Casson** (1976) considèrent que la firme multinationale est une entreprise qui préfère internaliser ses activités avec l'étranger, plutôt que de s'en remettre au marché. En outre, **Dunning** (1979) soutient que l'entreprise préfère investir à l'étranger, plutôt que d'exporter ou de céder une licence, si trois familles d'avantages sont réunies : les avantages de propriété, de localisation et d'internalisation.

Grâce à cette présentation exhaustive des théories phares de localisation des IDE et des politiques des pays d'accueil en matière d'attraction des IDE (**section 1 et 2**), nous sommes parvenus à dresser une liste des variables explicatives habituellement testées empiriquement.

A la dernière section, nous sommes parvenus à conclure que la privatisation a aidé de nombreux pays à créer un effet positif durable auprès des investisseurs étrangers et à les attirer davantage. Ceci a été vérifié à travers l'étude d'**Edwards** (1990) et celle de **Sader** (1995) que nous avons pris le soin de présenter en détail.

Il faut noter que l'ensemble des travaux présentés dans ce chapitre nous a permis d'approcher la problématique de notre travail. Nous nous situons de la ligné des travaux empirique économétrique sur les déterminants de la localisation des investissements étrangers d'une part et des travaux analysant les répercussions de l'adoption des politiques de privatisation sur l'afflux des IDE dans le monde d'autre part.

Conclusion de la première partie

Il a été question, dans cette partie, de présenter les fondements théoriques et pratiques de deux phénomènes économiques, la privatisation et les IDE, et ce dans le but d'établir le lien entre eux.

Afin de mieux comprendre le processus de la privatisation de l'économie algérienne (que nous allons aborder dans la deuxième partie), nous avons mené une analyse théorique ainsi que pratique de la privatisation dans le premier chapitre.

En effet, une analyse objective et exhaustive de tout processus de privatisation nécessite, à notre avis, un préalable, celui de la clarification des contours théoriques et pratiques.

Quant au deuxième chapitre, ce dernier nous a permis de comprendre le concept d'attractivité territoriale des IDE à travers une présentation des principaux facteurs déterminants de localisation des IDE. L'attraction de ces derniers constitue une préoccupation des pays à travers le monde. Ce chapitre nous a permis de conclure que l'attractivité territoriale est un concept qui a attiré l'attention de plusieurs auteurs de diverses disciplines. Sur le plan théorique, nous avons fait le tour des différentes théories relatives à la localisation des IDE. Nous avons, par la suite, dressé un bilan des résultats des différentes études empiriques sur les déterminants de l'attraction de ces investissements.

A la fin de cette partie, nous sommes parvenus à comprendre les différentes interactions entre ces deux phénomènes (Privatisation/ IDE) à travers la présentation d'un débat sur le lien entre eux. Ceci a été réalisé grâce à l'analyse des principales études en rapport avec ce sujet.

Nous allons tenter de dégager, dans la deuxième partie, les répercussions de la privatisation sur l'afflux des investissements directs étrangers vers l'Algérie, afflux qui pourrait contribuer à la relance de la croissance économique sans toutefois en être le principal moteur.

DEUXIEME PARTIE : La politique de privatisation et attraction des IDE en Algérie: Etat des lieux, analyses critiques et perspectives

Cette partie propose de mettre en évidence le rôle que peut jouer la privatisation dans la promotion des IDE en Algérie, en se plaçant dans le contexte actuel marqué par la mondialisation et l'ouverture sur l'extérieur.

Partant du principe que la décision d'investir , chez l'investisseur étranger, repose sur de multiples facteurs déterminants et indispensables à la réussite de toute entreprise privée; et dans le but de cerner l'effet de l'adoption de la politique de privatisation sur l'afflux des IDE, nous allons distinguer cet effet des autres variables qu'on considère comme étant déterminantes dans le processus décisionnel d'entreprendre un IDE en Algérie.

A cet effet, le chapitre troisième sera consacré à une analyse du processus de privatisation en Algérie afin d' identifier les facteurs de blocage de ce processus

Quand au chapitre quatrième, il sera consacré à une étude approfondie des IDE en Algérie. A cet effet, nous effectuerons une étude économétrique afin d'estimer les principaux déterminants macroéconomiques susceptibles d'encourager les investisseurs étrangers à s'implanter en Algérie en général et de participer aux programmes de privatisation dans le cadre de cessions d'entreprises publiques en particulier.

Cette étude économétrique se basera sur les travaux empiriques comme ceux d'**Edwards.S** (1990) et **Sader.F** (1995) visant à estimer l'importance de la privatisation comme déterminant de l'investissement direct étranger dans les pays en développement d'une part, ainsi que les travaux sur la littérature la plus récente portant sur les IDE, qui suggèrent les facteurs d'attractivité (comme par exemple: **Chakrabati.A** (2001), **Wilhelms** (1998)...etc.) d'autre part.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

Introduction du troisième chapitre:

L'Algérie s'est engagée depuis quelques années, dans un ambitieux programme de privatisation de ses entreprises publiques. Les difficultés qu'ont connues les autorités algériennes dans la gestion de la crise économique les ont obligé à recourir à l'aide d'organismes financiers internationaux afin de rétablir les grands équilibres au sein d'une économie marquée par son caractère disproportionnel, puisque basée en majeure partie sur les produits tirés de la rente des hydrocarbures et de leurs dérivés. L'objectif étant de réussir le passage délicat d'une économie de rente à une économie de marché.

La privatisation des entreprises publiques algériennes, comme signalé ci- dessus, a été mise en œuvre dans un contexte économique et politique (terrorisme) très défavorable.

Dans ce chapitre, nous allons essayer d'examiner:

- Le contexte économique national qui a accompagné ce mouvement de privatisations de nos entreprises publiques dans la première section;
- Le cadre juridique et institutionnel du processus de privatisation ainsi qu'une description détaillée du déroulement de ce processus, dans la deuxième section;
- On essayera de dresser un bilan et présenter ainsi les perspectives des privatisation en Algérie .

SECTION 1: Le cadre national du phénomène de privatisation en Algérie

3.1.1 Historique de la conjoncture politique et économique en Algérie:

Le recours à la privatisation en Algérie a été la conséquence directe de la dégradation de la situation macroéconomique qui s'est manifestée notamment par une baisse sensible des recettes en devises et l'aggravation de l'endettement public.

Ce dernier, peut s'expliquer par l'échec de la mise en œuvre de la stratégie inspirée essentiellement de la stratégie des industries industrialisantes (dont l'un des principaux auteurs est Gérard Destanne de Bernis¹) durant les années 70, qui a nécessité d'énormes investissements réalisés essentiellement dans le secteur des hydrocarbures et financés, en partie, par la dette extérieure justifiée par l'augmentation des recettes pétrolières durant le boom de 1973/74².

La stratégie des industries industrialisantes s'inspire de l'expérience soviétique d'industrialisation des années 1920. On attribue son prolongement historique aux travaux théoriques et modèles économiques de Karl Marx, Gérard Feldman, Albert O. Hirshman³.

L'idée défendue est que certaines industries (lourdes) peuvent jouer un rôle de moteur dans le développement d'une économie. Ce concept s'inspire de l'idée de pôle de croissance défendue par F. Perroux. Dans une perspective générale, De Bernis va défendre l'idée d'un développement autocentré, c'est-à-dire la mise en place d'un processus de développement interne au pays et non dépendant à l'égard de l'extérieur. Contrairement aux théoriciens de la déconnexion (Samir Amin, André Gunder Frank), De Bernis conçoit le

¹ Gérard Destanne de Bernis, auteur de la théorie des industries industrialisantes, ses deux principales contributions à l'analyse économique sont le développement d'une théorie du développement (années 1950-1960) et la mise en œuvre d'une analyse originale du capitalisme en termes de régulation (années 1970-1990). En économie du développement De Bernis a pu mettre en pratique ses idées à travers l'expérience algérienne. Il a enseigné en Tunisie et il est considéré comme l'un des inspirateurs du programme économique et sociale de la centrale syndicale tunisienne l'UGTT (1956) dont le secrétaire général à l'époque était Ahmed Ben Salah avec lequel il entretenait des relations d'amitié. Il a été également un des principaux conseillers économiques de l'Algérie du temps de Haouari Boumédiène et Belaïd Abdessalam.

² Saadoun.R, "Privatisation des entreprises industrielles en Algérie : analyse, histoire et développement", Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université Lyon 2, 2012, p.142.

³ Abdelmalki.L et Mundler.P, "Economie du développement", Hachette, Paris, 1995, p.141.

développement avec une ouverture sur l'extérieur. Mais cette ouverture doit être maîtrisée par l'État afin que les industries connaissent leur essor.

Malheureusement, le résultat de l'adoption de cette stratégie c'est que les uns après les autres, les Etats acceptent les mesures libérales inspirées des conseils du FMI et de la Banque Mondiale : Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S) .

L'Algérie comme tant d'autres pays en voie de développement (Maroc,Tunisie...etc.) adopte le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) orchestré principalement par la Banque Mondiale et le FMI, aspirant ainsi d'opérer un retour en force sur la scène internationale.

3.1.2 Intervention des entités internationales au secours d'une économie en crise:

Le cercle vicieux de l'endettement extérieur a mis au début des années 80 pour certains pays, quelques années plus tard pour les pays producteurs de pétrole, dans une situation d'insolvabilité, ces pays se trouvant dans l'impossibilité de rembourser leur dette. Les bailleurs de fonds internationaux, notamment le F.M.I et la Banque Mondiale, face à cette crise financière généralisée ont décidé de conditionnaliser tous nouveaux prêts aux pays concernés. Les conditions exigées par ces institutions sont l'engagement du pays emprunteur de prendre certaines mesures économiques et financières dans le but de parvenir à un équilibre macro-économique permettant de dégager des excédents financiers destinés à rembourser leur dette extérieure.

Les mesures préconisées par le FM.I et la banque mondiale sont appelées « Ajustement structurel ». En effet les pays endettés présentent des déséquilibres de la balance des paiements et du budget, déséquilibres qui ont été considérablement aggravés par le poids de la dette. L'ajustement a donc pour but de réduire les déséquilibres internes et externes.⁴

⁴ Selowsky.V.M, « L'ajustement dans les années 80: une vue d'ensemble », *Finances et développement*, juin 1987, p. 11-14.

3.1.2.1 Définition de l'ajustement structurel :

Qu'est-ce que l'ajustement structurel ?

" Il s'agit avant tout de rééquilibrer financièrement les pays qui vivent au dessus de leurs moyens, en vue de sauvegarder les intérêts de leurs créanciers d'abord, et ensuite de les "remettre à flot", c'est-à-dire en position de s'insérer dans l'échange international, commercial et financier, avec toute l'honorabilité d'un partenaire qui a pris les mesures nécessaires pour ne plus être insolvable." ⁵

La notion d'ajustement structurel peut être appréhendée de plusieurs façons. Elle passe de la recherche d'équilibre de la balance des paiements à la soumission des économies en difficultés aux lois du marché en passant par la recherche de la gestion rationnelle des ressources monétaires et financières publiques. Malgré leurs légères divergences, ces définitions se complètent et convergent sur au moins deux faits :

Premièrement, le Plan d'ajustement structurel est un programme dicté de l'extérieur par le FMI à un pays donné pour rétablir ses équilibres économiques globaux. Les pays exposés au P.A.S éprouvent généralement des difficultés pour s'acquitter de leur dette extérieure.

Deuxièmement, au-delà de son rôle de garant du paiement des dettes rééchelonnées, le FMI a pour objectif de généraliser les règles du marché à l'échelle planétaire. Le P.A.S, qualifié généralement de thérapie de choc, est un ensemble de mesures d'ordre monétaire, budgétaire, fiscal et commercial. Son objectif est double : le rétablissement des équilibres macro-économiques, dans un premiers temps, celui des mécanismes du marché et de la vérité des prix par le désengagement de l'Etat de la sphère économique, dans un deuxième temps. La stabilisation, la libéralisation et la privatisation sont les maîtres mots qui synthétisent les différentes conditions et critères de performances du FMI.

Traditionnellement, l'ajustement structurel est appliqué par les pays développés capitalistes pour rééquilibrer leur balance des paiements. Ce sont ces mesures que le F.M.I demande aux pays du Tiers-monde d'appliquer lorsqu'ils sollicitent des prêts supplémentaires: "On est donc amené à parler de programmes d'ajustement structurel pour désigner des programmes pour lesquels le retour à l'équilibre extérieur se fait à travers un ensemble de

⁵ Comelgau. C. , " Les relations Nord-Sud ", coll Repères, éd. La Découverte, Paris, 1991, p.30 .

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

mesures institutionnelles ou réglementaires qui doivent permettre que s'exercent librement les mécanismes du marché et qui visent donc à supprimer les obstacles à une croissance future ⁶.

L'ajustement structurel implique donc un certain nombre de mesures d'ordre monétaire, fiscal, budgétaire et commercial destinées à rétablir les mécanismes du marché et éviter ainsi les effets néfastes de l'inflation des économies des pays adoptant le P.A.S.

A ces mesures, s'ajoutent d'autres mesures destinées à limiter l'interventionnisme de l'Etat dans l'économie : il s'agit de la privatisation du secteur public, de la promotion du capital privé national, de l'encouragement de l'investissement privé étranger, de la vérité des prix par la suppression des subventions aux produits de première nécessité ou aux biens d'équipement, et enfin le libre échange par la souplesse des contrôles du commerce extérieur.

Ainsi, ces mesures se présentent soit comme des mesures de stabilisation destinées à rétablir les équilibres fondamentaux, soit comme des modifications de structures destinées à libérer les initiatives du secteur privé et à favoriser la relance.

La doctrine du FMI est inspirée des théories économiques libérales dont le fondement principal est le rôle assigné à l'Etat dans l'économie⁷. Selon cette doctrine, l'Etat ne doit pas intervenir directement et se substituer à l'initiative privée. Au contraire, il doit encourager celle-ci et mettre en place les conditions de son développement. Constatant la faible productivité des entreprises publiques, cette théorie considère que l'Etat ne doit pas être gestionnaire. Ainsi les économies étatisées doivent être libéralisées et l'Etat doit se désengager en ne conservant, dans l'économie, que son rôle de régulateur.

En effet, le désengagement de l'Etat est un vaste mouvement auquel peu d'Etats échappent dans le monde. Qu'ils soient de pays développés ou de P.V.D, les Etats reculent et cèdent le terrain au privé. Ce désengagement peut prendre des formes très variées et l'on constate que ce terme est employé pour désigner des situations très diverses.

⁶ Raffinot M., "Dette extérieure et ajustement structurel", Universités francophones/UREF, Paris : Edicef,199, p. 125.

⁷ A. Israel, "Le nouveau rôle de l'Etat dans le développement", Finances et développement, juin 1991, p. 41-43.

3.1.2.2 La privatisation et le désengagement: Quelle relation?

Mais la question que nous nous posons est la suivante:

Quelle est la place de la privatisation dans le désengagement?

La privatisation est la forme la plus importante du désengagement de l'Etat et souvent les deux sont confondus. En réalité la privatisation recouvre un sens plus restrictif.

Il faut rappeler que certains pays ont tenté de mettre en œuvre des politiques d'ajustement structurel sans l'intervention des organisations internationales⁸, Ces pays ont considéré qu'ils devaient agir pour réduire les déséquilibres de leur économie en adoptant des mesures en grande partie identiques à celles préconisées par le FMI.

Il s'agit le plus souvent de pays en voie de développement ayant opté pour un modèle socialiste et qui sont longtemps restés hostiles à l'intervention du FMI et au rééchelonnement de leur dette, Certains d'entre eux ont d'abord adopté des mesures d'austérité qui n'ont pas été suffisantes, et ont du se résoudre à conclure un accord d'ajustement avec le FMI, c'est les cas par exemple de la Tunisie, le Maroc ainsi que l'Algérie . Ces pays ont adopté des mesures entrant dans le cadre de l'ajustement structurel mais à des époques différentes et à des degrés divers.⁹

Les critiques ne manquent pas à l'encontre de ce qui est souvent perçu comme une ingérence des organismes financiers internationaux dans les affaires intérieures des Etats.

⁸ Andreff. V., "Les politiques d'ajustement des PVD à orientation socialiste : un retour à l'orthodoxie", Colloque du GREITD : Politiques d'ajustement des pays en développement et recompositions sociales dans le Tiers-Monde, Paris, 24-26 février 1988, p.16 .

⁹ Yachir. F., "Crises et politiques d'ajustement dans les pays arabes", Revue internationale des sciences sociales, n°4-6. 1989, p.244-254.

H. El Malki soutient que « *la Banque Mondiale et le FMI ne se limitent plus à émettre des avis dans le cadre des orientations générales des pays membres, conformément aux statuts qui ont présidé à leur création à la fin de la seconde guerre mondiale. Le FMI s'appuyant sur un système de conditionnalité renforcée à partir du début des années 80, se comporte en véritable institution supranationale qui intervient dans la gestion des affaires pour déboucher progressivement sur une mise sous tutelle des pays endettés.* »¹⁰

En revanche, si les motivations du FMI sont facilement identifiables, celles des pays le sollicitant le sont moins. En effet, l'histoire des plans d'Ajustement Structurel montre des exemples de pays ayant bénéficié de l'aide du FMI en appliquant scrupuleusement ses recommandations, mais qui, une fois la « tempête » de la crise financière passée, reviennent sur toutes les décisions qu'ils avaient prises.

L'exemple algérien est à ce propos édifiant. L'Algérie a accepté, pour les raisons évoquées plus haut et sans conditions, le Plan d'ajustement structurel du FMI au milieu des années 1990, mais dès que ses recettes pétrolières augmentèrent, et son engagement avec le FMI expira, elle revint sur plusieurs des décisions qu'elle avait prises auparavant. L'histoire économique ultérieure de l'Algérie le montre amplement.

3.1.3 L'ajustement structurel en Algérie :

Avant de parler d'ajustement structurel en Algérie, il est judicieux de décrire la phase précédant ce dernier.

En effet l'économie algérienne se caractérise par une gestion centralisée, plus exactement par¹¹:

- une planification impérative facilitée par la présence d'un large secteur public, productif (servant de relais aux options politico-sociales des décideurs);
- une détermination administrée des prix sur les marchés officiels de biens, un contrôle des salaires ainsi que des restrictions de change associées à un cours du dinar fixe (jusqu'en 1987) et surévalué;

¹⁰ El-Malki.H., Santucci.JC., "L'Etat et le développement des pays arabes : un modèle en question?", A.A.N., tome XXVI, 1987, p. 3-16, p.5.

¹¹ Benissad. H., "Le plan d'ajustement structurel", Revue Confluences, Automne 1997, p.107.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

- un monopole d'Etat sur le commerce extérieur auquel n'échappent que les importations du secteur privé, financées à l'aide de ressources du marché parallèle de devises;
- un secteur privé formel contenu mais relativement efficace ainsi qu'un secteur privé informel (en développement rapide, entre 1982-90).

Ces spécificités juridico-institutionnels rendent l'ajustement structurel plus complexe et plus coûteux humainement en Algérie que chez ses voisins (Maroc et Tunisie) , il doit en effet mener à une véritable mutation systémique.

Autrefois intransigeante à l'idée de passer un accord avec le FMI pour le rééchelonnement de sa dette, c'est suite à la crise de 1986 que l'Algérie procède à la mise en place d'une première série de mesures d'austérité pour limiter les déséquilibres extérieurs.

Autrement dit, contrairement à ses voisins qui ont conclu plusieurs accords avec le FMI et la Banque Mondiale, dès 1983 pour le Maroc, et en 1986 pour la Tunisie, C'est en 1986, année qui voit les recettes d'exportation de l'Algérie chuter à la suite de l'effondrement du prix du pétrole, que celle-ci met en œuvre une première série de mesures d'austérité pour limiter les déséquilibres extérieurs : réduction des importations alimentaires, réduction des dépenses de l'Etat, incitations à l'exportation, encouragement aux investissements étrangers notamment dans le secteur pétrolier et gazier.

De nouvelles mesures seront adoptées entre 1986 et 1994 : reformes fiscales et douanières, libéralisation du commerce extérieur, ouverture aux investissements étrangers etc. Toutes ces mesures ont grandement contribué à libéraliser l'économie algérienne, mais elles n'ont pas permis d'éviter le rééchelonnement de la dette extérieure en 1994. Un accord "**Stand-by**" est alors conclu en mai 1994.

Les négociations de l'accord de confirmation signé au mois de mai 1994 ne constituent pas les premières relations entre l'Algérie et le FMI et la Banque Mondiale. Un premier accord a été signé dans le plus grand secret en 1988, en même temps qu'était engagée un vaste programme de réformes. Cet accord prévoyait notamment la libéralisation des prix d'un certains nombre de produits soutenus par l'Etat avec l'engagement du gouvernement algérien

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

de supprimer totalement le soutien des prix dans un délai d'une année. Il prévoyait également la dévaluation du dinar en 1991, et sa convertibilité en 1992. Ces engagements ne seront qu'en partie respectés, ce qui engendrera des tensions entre le FMI et le gouvernement Algérien. En 1994, l'Algérie se retrouve brutalement en état de cessation des paiements avec seulement 8 milliards de dollars de recettes contre un service de la dette s'élevant à 9,5 milliards de dollars. L'accord "Stand by" est alors conclu en mai 1994.

Cet accord d'une durée d'une année (mai 1994-Avril 1995) a consisté en l'application d'un programme de stabilisation économique. Pour soutenir ce programme, le FMI avait accordé au mois de mai 1994 un prêt de 1,3 milliards de dollars.

Les grandes lignes de ce programme s'articulaient autour de sept points :

1. La dévaluation de la monnaie nationale;
2. La libéralisation du commerce extérieur : plus d'interdiction à l'exportation mais deux listes font l'objet de restrictions temporaires à l'importation;
3. La libéralisation des prix intérieurs : les effets de la dévaluation devront être totalement répercutés sur l'ensemble des prix;
4. L'amélioration du rendement du filet social (aide accordée aux plus démunis par l'Etat) : remplacement de l'indemnité versée aux personnes sans revenu par un système d'activité d'utilité publique, mise en place de la caisse d'assurance chômage et suppression des indemnités de licenciement pour cause économique;
5. Politique monétaire et budgétaire rigoureuse : le déficit budgétaire devra être réduit;
6. L'assainissement de l'économie et approfondissement des réformes structurelles;
7. L'allègement du service de la dette extérieure à moyen et long terme avec pour objectif de maintenir des réserves officielles de change à un mois et demi d'importation, de réduire le service de la dette au niveau des objectifs de croissance et d'éviter sur le long terme l'émergence de besoins de financements exceptionnels.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

Cet accord " **Stand by** "a été élaboré en tenant compte de deux contraintes essentielles de l'économie algérienne, qui sont le poids excessif de la dette extérieure et les déséquilibres financiers internes et notamment le déficit du trésor.

Des résultats positifs ont été enregistrés après une année : la croissance du PIB hors hydrocarbures s'est rétablie, l'inflation s'est ralentie et le déficit budgétaire a été sensiblement réduit. De même cette période a été marquée par la libéralisation du commerce extérieur, la levée du contrôle des prix et la réduction des subventions généralisées.

Ayant exécuté ce programme économique, sans que les tensions financières extérieures et les problèmes structurels domestiques n'aient trouvé de solution, l'Algérie accède à un nouvel appui du FMI, par le biais d'une "*facilité élargie*" à moyen terme, de trois ans.

En effet, la seconde étape de l'ajustement structurel est marquée par l'accord signé avec le FMI le 22 mai 1995 portant sur un crédit total d'environ 1,8 milliards de dollars au titre du mécanisme élargi de crédit. Ce crédit sera décaissé sur trois ans (1995-1998) à l'appui d'un programme gouvernemental de réformes structurelles. Il vise dans ses grandes lignes le rétablissement des équilibres macro-économiques.

Les réformes structurelles visent, en principe, à réformer le système productif pour le dynamiser et à stimuler la réalisation d'investissements productifs. Parmi les mesures structurelles envisagées en 1995-98, il y a lieu de citer¹²:

- la restructuration des firmes d'Etat et la privatisation de certaines d'entre elles ainsi que la réhabilitation du système bancaire. A cet égard, une ordonnance est promulguée (en septembre 1995) qui énumère les branches susceptibles d'être ouvertes à la privatisation;
- l'institution d'un marché financier devant faciliter les programmes de restructuration-privatisation des firmes d'Etat, encourager l'efficacité du système productif et favoriser l'investissement. Dans cet esprit, différents textes législatifs sont pris pour

¹² Benissad. H., op.cit, p.p.112-113.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

développer l'épargne (sociétés faisant appel à l'épargne du public, création d'une bourse des valeurs, sociétés de placement collectif en valeurs mobilières, etc.);

- la fondation d'une compagnie d'assurance et de garantie à l'exportation afin de soutenir le processus de diversification des ventes à l'étranger (hors hydrocarbures) et de permettre à terme une plus forte résistance de l'économie aux chocs externes;
- l'introduction de nouveaux modes de financement, adaptés à l'économie de marché (warrant, leasing, factoring, etc.).

A la fin 1996, le cadre législatif relatif aux transformations structurelles est largement mis en place. Mais il n'a aucun effet sur le système productif et financier. il faut noter que le seul effet remarquable de ce nouveau cadre réside dans le nombre important d'entreprises nationales ou locales dissoutes entre 1996-1997 et qui reste en deçà des demandes du FMI et de la BIRD¹³.

Au final, Le programme d'ajustement a rétabli les équilibres macro-économiques mais n'a pas produit ni relancé la croissance. La récession économique s'installe durablement dans le secteur public qui reste la locomotive essentielle de l'économie algérienne. Son instabilité structurelle ne permet ni l'attractivité des capitaux ni des partenariats stratégiques qui permettent de renouer avec la production et l'emploi.

En effet, il paraît inapproprié d'éradiquer l'inflation et à réduire la vulnérabilité structurelle de l'économie algérienne. C'est dans ce contexte socio-économique tendu et instable que des mécanismes de protection (largement inefficaces) de couches sociales les plus vulnérables sont mis en place.

¹³ La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a pour objectif de réduire la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire et dans les pays plus pauvres mais solvables par le biais de ses prêts et de ses garanties, de ses instruments de gestion des risques et de ses services d'analyse et de conseil. La BIRD, constituée en 1944 et première institution du Groupe de la Banque mondiale, est structurée sur le modèle d'une coopérative ; elle est dotée d'un capital qui appartient à ses [188 pays membres](#) et elle poursuit ses opérations au profit de ces derniers.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

Face à cet état des lieux très négatif, le pouvoir algérien a décidé d'un plan de relance de l'économie en 2001, encouragée par des réserves de change substantielles, d'un montant de 7 milliards de dollars sur 4 ans. En dehors du fait qu'il réalimente, paradoxalement, les dépenses de l'administration publique et qu'il se concentre sur le financement des projets infrastructurels et de soutien à l'économie (c'est l'agriculture qui a le mieux négocié sa part dans ce plan), il reste que ce programme a quasiment ignoré le secteur public industriel et ne s'appuie pas sur la relance de la demande sociale.

C'est ainsi que l'Algérie s'est engagée dans un ambitieux processus de privatisation qui n'a cessé au fil des années de peser sur le budget de l'Etat.

Les experts participants à la Consultation de ce processus en Algérie, spécialistes des transitions en Europe de l'est, connaissaient les effets indésirables de la thérapie de choc et de la privatisation à tout prix selon des méthodes autres que la vente d'actifs à des investisseurs intéressés et capables de gérer la firme privatisée. Ils estimaient donc devoir éviter à l'Algérie les conséquences les plus néfastes des méthodes non standard de privatisation accélérée et ont opté pour un programme plus graduel. Les leçons de l'expérience de privatisation des pays de l'Est furent ainsi présentes, indirectement, dans la mise en place des réformes algériennes en la matière.

SECTION 2: Le cadre juridique et institutionnel du processus de privatisation

3.2.1 Le cadre juridique de la politique de privatisation:

Le bon déroulement du processus de privatisation nécessite au préalable l'adoption d'un cadre juridique clair et stable, ceci est justifié évidemment par les principes et les règles qui organisent les transferts de propriétés en déterminant les institutions chargées de la réalisation de ces programmes. En effet, l'adoption d'un cadre juridique et institutionnel est nécessaire pour le bon déroulement de l'opération de privatisation.

P.Guislain note que la loi présente les avantages suivants : "*elle concrétise immédiatement un appui et une volonté politique expresse en faveur du processus ; elle responsabilise davantage l'organisme chargé d'exécuter la privatisation ; elle rend les réformes poursuivies plus difficiles à annuler ; et elle permet d'ajouter aux dispositions d'habilitation d'autres modifications du régime de propriété pouvant faciliter la privatisation, qu'une loi soit juridiquement requise ou non*"¹⁴.

Il faut noter que devant les avantages qu'offre le cadre légal du processus de privatisation, les investisseurs, notamment étrangers, sont plus confiants et ce dans la mesure où ce cadre précise avec clarté les avantages, les garanties ainsi que le rôle des différentes institutions devant intervenir dans la réalisation de ce programme de privatisation.

En effet, Le régime juridique et institutionnel qui régit la privatisation des entreprises en Algérie se base sur tout un dispositif de textes règlementaires qui se sont succédés tout au long de son édicition.

Dans ce contexte, nous allons essayer d'aborder la cadre juridique de ce processus de privatisation depuis son lancement par le gouvernement algérien. Dans ce cadre d'analyse, nous avons jugé utile d'étudier le processus et l'élaboration du dispositif juridique selon trois phases :

3.2.1.1 Première phase: Premières dispositions juridiques consacrant le principe de la privatisation des entreprises publiques

Cette phase a été initié en 1994 avec la promulgation du décret exécutif n° **94-08 (art.24&25)** du 26 mai 1994 portant loi de finances complémentaire 1994 qui visait une privatisation en douceur, en autorisant la cession d'actifs et l'ouverture de capital à des actionnaires privés. Il s'agissait des privatisations partielles. Cette phase peut être considérée comme étant une phase transitoire en attendant l'adoption d'un cadre plus général et développé régissant le processus de privatisation.

¹⁴ P.Guiselain," Les privatisations : un défi stratégique, juridique et institutionnel", De Boeck Wesman.s.a, Paris, 1995, p.35.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

Cependant, l'opération de privatisation en Algérie est apparue pour la première fois au début des années quatre-vingt avec la loi **81/84** relative à la cessation des biens immobiliers publics aux particuliers presque au Dinar symbolique, suivie de la loi 87/19 concernant les exploitations agricoles publiques, qui a donné lieu à la création d'Exploitations Agricoles Individuelles (E.A.I) et d'Exploitations Agricoles Collectives (E.A.C). Ont été aussi mises en place les lois de la réforme, dès janvier 1988, sur l'autonomie de l'entreprise publique (loi 88/01), les lois 88/02, 88/03, respectivement loi relative à la planification, et loi relative aux fonds de participation, la loi 89/01 enfin qui complète la notion de contrat de "management" et ses principales caractéristiques : c'est à ce titre que le groupe français "ACCOR" avait signé un contrat de gestion de deux hôtels d'affaires "SOFITEL/MERCURE" avec l'Entreprise de gestion touristique du Centre (E.G.T.C).

La constitution du 23 février 1989, dans son article 12, précise le champ de la propriété publique. Celui-ci fut mieux apprécié dans l'article 18 qui distingue le domaine privé de l'Etat, de son domaine public ; quant au secteur bancaire, on peut citer la loi n° 90/10¹⁵, relative à la monnaie et au crédit .

L'article 24 de la loi de finance complémentaire de 1994, est venu modifier l'article 20 de la loi 88-01. Au début, l'article 20 posait le principe de la cessibilité des biens relevant du patrimoine de l'entreprise, mais il limitait ce principe en indiquant que les installations et équipements productifs ne pouvaient être cédés qu'à d'autres personnes **physiques**. Ceci dit, l'article 24 a introduit la modification qui autorisait la cession des actifs isolés des entreprises publiques à des personnes **physiques ou morales**.

L'article 25, quant à lui a été consacré à l'ouverture du capital des entreprises publiques, il évoque en effet, la cession partielle du capital de l'entreprise, dans une proportion mois de 50%, à des personnes physiques ou morales de droit public ou privé .

Selon **Gliz A.K**(2001), les articles 24 et 25, ont considéré la privatisation comme étant une opération commerciale courante, sous-estimant ainsi une opération qui permettra à l'Algérie une meilleure transition de son économie du régime socialisme au capitalisme, comme ce fut

¹⁵ Loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques, (1990), Législation de la réforme économique, Secrétariat Général du Gouvernement, Direction des Journaux Officiels, p.p. 6-26.

le cas dans d'autres pays capitalistes développés, où le transfert des entreprises publiques au secteur privé est régit par la promulgation des lois spécifiques à la privatisation.

Il faut noter aussi que ces deux articles ont été promulgués afin de combler le vide de la période de transition de notre économie et surtout pour répondre aux pressions exercées par les institutions internationales et montre ainsi la bonne volonté du gouvernement algérien à respecter ses engagements et de se lancer dans un processus de désengagement de l'Etat de la sphère économique.

3.2.1.2 Deuxième phase: *Elaboration du premier cadre juridique et institutionnel de la privatisation*

La deuxième phase a débuté avec la promulgation de deux textes spécifiques, soient :

- A. **L'ordonnance 95/22** du 26 août 1995 **relative à la privatisation des entreprises publiques économiques (E.P.E)** qui codifie l'opération de privatisation en définissant les objectifs, les secteurs concernés, la méthode et le dispositif technique de privatisation.

L'ordonnance **95-22**, se présente en effet comme étant un texte large qui traite tous les aspects de la privatisation. Il couvre à la fois la privatisation du capital social des entreprises détenues par l'Etat et/ou par les personnes morales de droit public et la cession des actifs des entreprises publiques autonomes et non autonomes.

Les organes mis en place par cette ordonnance étaient :

- Le Gouvernement qui avait pour mission d'arrêter la liste des entreprises éligibles à la privatisation ;
- L'institution chargée d'organiser le bon déroulement des opérations ;
- Le conseil national de privatisation chargé d'exécuter le programme de privatisation ;
- La commission de contrôle des opérations de privatisation dont les prérogatives étaient de veiller au respect des règles de transparence, de sincérité et d'équité.

L'interférence de compétences entre ces différentes institutions ont conduit cette ordonnance à l'échec. C'est pour cette raison que ce texte de loi sera accompagné d'une série de décrets, circulaires et textes d'application. En moins de trois ans (1995/97), le dispositif de cession est régi par un cadre juridique clair.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

Les principaux autres textes législatifs relatifs à la privatisation des entreprises publiques algériennes sont¹⁶ :

- Décret exécutif n° 96-104 du 11 mars 1996 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil National de Privatisation ainsi que le statut et le système de rémunération de ses sept membres;
- Décret exécutif n° 96-105 du 11 mars 1996 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission de contrôle des opérations de privatisation ainsi que les modalités de désignation et le statut indemnitaires de ses membres;
- Décret exécutif n° 96-106 du 11 mars 1996 portant désignation de l'institution chargée de la privatisation ;
- Décret exécutif n° 96-133 du 13 avril 1996 fixant les conditions et modalités de l'action spécifique ;
- Décret exécutif n° 96-134 du 13 avril 1996 relatif aux conditions et modalités d'acquisition par le public des actions et autres valeurs mobilières des entreprises publiques à privatiser.

En mars 1997, fût amendée par *l'ordonnance 97-12*¹⁷ qui a assoupli les procédures et élargi le processus notamment au profit des salariés des entreprises privatisables.

Cette ordonnance a mis en application trois principaux décrets d'application:

- Décret exécutif n° 97-329 du 10 septembre 1997 fixant les conditions d'octroi d'avantages spécifiques et paiement à tempérament au profit des acquéreurs des entreprises publiques privatisées ;
- Décret exécutif n° 98-194 du 07 juin 1998 portant désignation de l'institution chargée de la privatisation;

¹⁶ Journal Officiel de la République Algérienne (**J.O.R.A**) n°18, 1996, p.p. (9,11,13) et (**J.O.R.A**) n°23, 1996, p.p. 11-12.

¹⁷ Journal Officiel de la République Algérienne n°15, 1997, p.5.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

- Décret exécutif n° 98-195 du 07 juin 1998 fixant la liste du premier lot d'entreprises publiques à privatiser, un lot comprenant **89** entreprises.

Si l'effet politique durant cette période est énorme, les conséquences sur le terrain économique sont mitigées, en particulier en ce qui concerne l'attraction des capitaux et firmes étrangères. Le risque politique encore élevé vu le contexte sécuritaire détérioré, la densité bureaucratique de l'administration algérienne et la faible implication du capital privé national, tout ceci participe à éloigner les capitaux étrangers.

B. **l'ordonnance 95/25** du 25 septembre 1995 sur la gestion des capitaux marchands de l'Etat qui consacre le caractère marchand des capitaux publics et arrête les modalités d'organisation et de gestion des participations de l'Etat dans les **E.P.E** dans le sens d'une ouverture ou de la cession des actifs publics au marché. Cette ordonnance a mis en place les holdings publics en augmentant ainsi le nombre d'intervenants dans le processus mettant fin au régime des fonds de participation.

En ce qui concerne les holdings publics, ces derniers détenaient des prérogatives de privatisation et étaient autorisés à émettre, acquérir et céder toutes valeurs mobilières conformément aux dispositions du nouveau code de commerce. Ce qui a empêché ainsi le décloisonnement du processus de privatisation .

En effet, le lancement effectif du processus ne s'était opéré qu'en 1998 suite à la publication de la liste réglementaire des entreprises éligibles à la privatisation par *le décret exécutif n°98-195*.

3.2.1.3 Troisième phase: *Achèvement de la consolidation du dispositif juridique et institutionnel de la privatisation*

Pour des besoins de clarification des missions, d'allègement du processus décisionnel et de réduction du nombre d'organes (ramassage des organes), un nouveau dispositif a été adopté prenant en charge les insuffisances enregistrées jusque là en matière de législation.

C'est ainsi que fût promulguée l'ordonnance n°01-04¹⁸ du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques sur proposition de Monsieur H.Temmar ; Ministre de la Participation et de la Coordination des Réformes (M.P.C.R) à l'époque.

Cette nouvelle ordonnance a apporté des changements majeurs visant à combler de nombreuses insuffisances notamment l'assouplissement des conditions de cession, l'institution d'un droit de préemption au profit des salariés dans la reprise de leur entreprise et l'extension du processus à l'ensemble des entreprises quelque soit leur secteur d'activité.

Une organisation plus souple a été introduite composée de trois organes politiques et de trois organes techniques.

La note du chef du gouvernement n°58 du 19 février 2003 considère les S.G.P comme agences de privatisation mobilisables dans le cadre de la réalisation des programmes de privatisation adoptés par le C.P.E avec pour mission¹⁹ :

- l'évaluation des entreprises;
- la préparation des mémorandums;
- la rédaction des cahiers de charges de l'appel d'offres,
- le lancement de l'appel d'offres;
- l'établissement de la notice d'information;
- le rapport d'information;
- le rapport circonstancié et le dossier sur la communication.

¹⁸ Voir l'ordonnance 01-04 du 20 août 2001 jointe en annexes.

¹⁹ Sadi.N.E," La privatisation des entreprises publiques en Algérie : objectifs, modalités et enjeux", éd. l'Harmattan, collection " La Librairie des Humanités ", p.124.

De ce fait, le M.P.P.I a donc pour mission l'élaboration de la démarche, l'encadrement des agences de privatisation et la préparation des dossiers à soumettre pour décision au C.P.E.

Il faut noter que cette nouvelle loi a abrogé le cadre réglementaire des privatisations mis en place en 1995 et a permis d'apporter plusieurs innovations et de combler plusieurs insuffisances qui ont entravées le bon déroulement des programmes de privatisation.

Les principales innovations de cette lois peuvent se résumer comme suit:

- 1. Consacrer l'autonomie de l'entreprise publique et sa soumission au code de commerce;**
- 2. Assouplir les modalités et les procédures de privatisation et ce avec la suppression de toutes les dispositions qui ont constitué un obstacle à la réalisation des opérations de privatisation, notamment les conditions décourageantes imposées aux investisseurs;**
- 3. Donner un rôle important au ministre chargé des participations dans l'animation et le suivi de la mise en œuvre du processus de privatisation;**
- 4. accorder des avantages particuliers aux repreneurs dans le cas de maintien des emplois, des préservations de l'activité ou de développement de l'entreprise;**
- 5. l'institution du droit de préemption au profit des salariés dans la reprise de leur entreprise avec les avantages sur le prix de cession et sur les modalités de règlement;**
- 6. l'introduction de modalités de vente à tempérament (à crédit) .**

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

Le cadre juridique de la privatisation en vertu de l'ordonnance 01-04 a fait l'objet de plusieurs décrets d'application²⁰:

- décret exécutif n° 01-253 du 10 septembre 2001 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil des Participations de l'Etat (C.P.E);
- décret exécutif n° 01-283 du 24 septembre 2001 portant forme particulière d'organe d'administration et de gestion des entreprises publiques économiques;
- décret exécutif n° 01-352 du 10 novembre 2001 fixant les modalités d'exercice de l'action spécifique;
- décret exécutif n° 01-353 du 10 novembre 2001 définissant les conditions de reprise des entreprises publiques par les salariés;
- décret exécutif n° 01-354 du 10 novembre 2001 fixant la composition, les attributions et modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission de contrôle des opérations de privatisation.

3.2.2 Le cadre institutionnel du processus de privatisation:

3.2.2.1 Le cadre institutionnel mis en place par l'ordonnance 95-22 :

Le dispositif institutionnel mis en place par l'ordonnance 95-22 relative à la privatisation repose sur quatre (04) organes ²¹:

- **Deux organes politiques** : Le Gouvernement et l'Institution
- **Deux organes techniques** : Le Conseil National de Privatisation et la Commission de Contrôle des Opérations de Privatisation.

- 1) **Le gouvernement** : Il est chargé de l'établissement de la liste des entreprises publiques concernées par la privatisation ainsi que les modalités les modalités de mise en œuvre. De ce fait, il se charge de désigner l'institution chargée de la mise en œuvre de la

²⁰ Le cadre juridique de la privatisation, www.mppi.dz.

²¹ Journal Officiel de la République Algérienne (J.O.R.A) n°48, 1995, p.p. (4, 5,6).

privatisation, d'adopter le programme de privatisation, de décider des procédures et des modalités de transfert de propriété ou de privatisation de la gestion.

2) **L'institution** : Elle est chargée de plusieurs missions :

- Formulation des propositions au gouvernements (comme par exemple l'établissement de la liste des entreprises publiques à privatiser) ;
- Les modalités de mise en œuvre de la privatisation ;
- Les procédures à mettre en place par voie réglementaire,
- Définition des programmes de privatisation à réaliser jusqu'au transfert total de propriété.

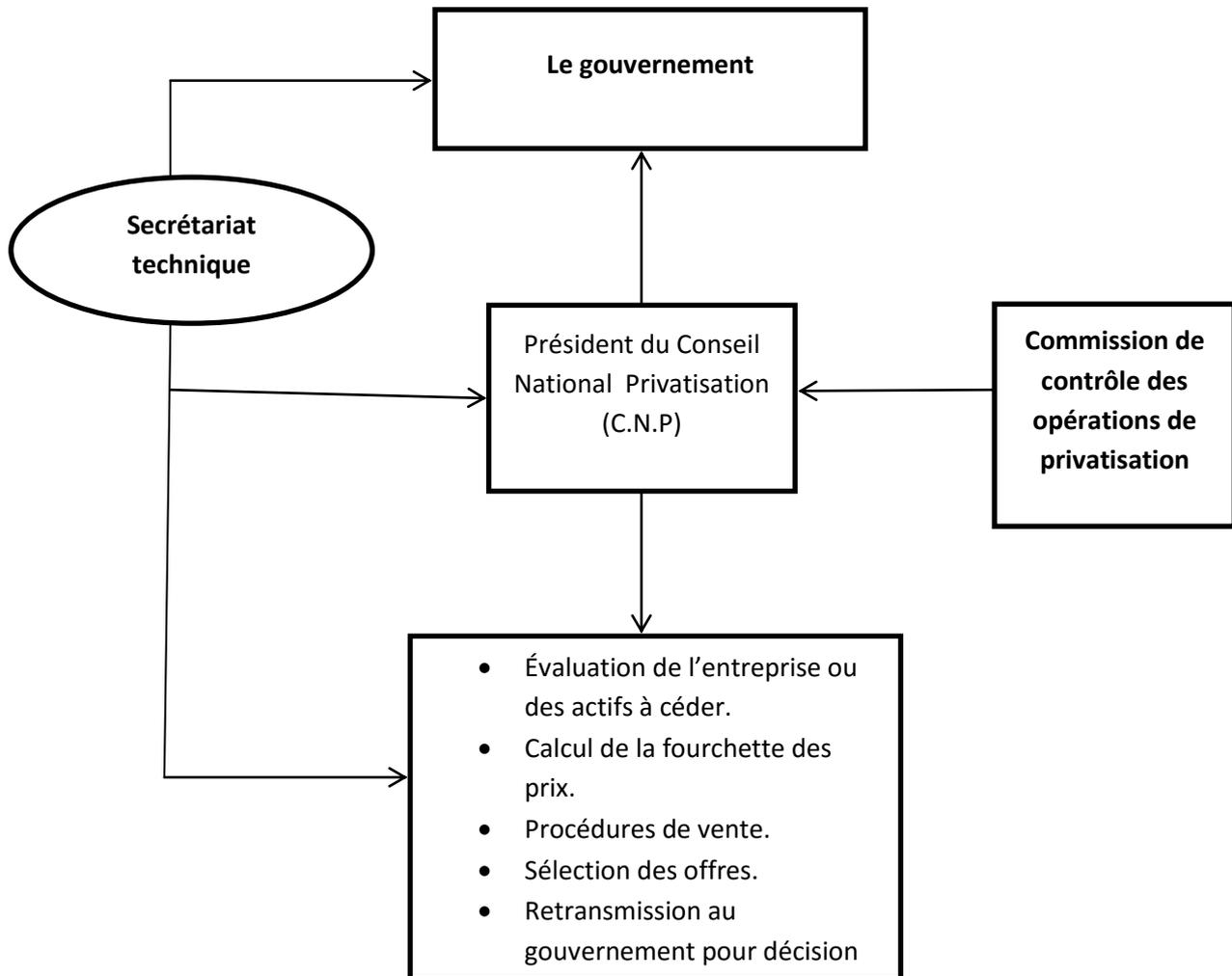
3) **Le conseil national de privatisation** : C'est l'organe central du cadre institutionnel de privatisation en Algérie, du fait qu'il met réellement en œuvre le programme de privatisation. Il est composé de **sept** à **neuf** membres (dont le président). L'organisation, le fonctionnement et le statut des membres sont fixés par le décret exécutif 96-104. Il est chargé de :

- Procéder à l'évaluation de l'entreprise ou des actifs à céder ;
- Détermination d'une fourchette de prix ;
- Proposition des procédures de vente adaptées à chaque opération ;
- Étude et sélection des offres ;
- Établissement du rapport circonstancié sur l'offre retenue.

4) **La Commission de Contrôle des Opérations de Privatisation** : Elle est chargée de veiller au respect des règles de transparence, de sincérité d'équité du déroulement des opérations de privatisation. Elle approuve en amont le rapport d'évaluation et les fourchettes de prix et en aval les procédures et modalités de cession retenues avec un délai limite d'un mois. Son organisation, son fonctionnement ainsi que le statut de ses membres sont fixés par le décret exécutif 96-10.

Il faut noter que ce dispositif institutionnel n'a connu de début d'application que trois ans plus tard, soit en 1998. Ce retard est dû à plusieurs raisons dont principalement l'absence de texte réglementaire fixant la liste des entreprises à privatiser.

Figure n° 3.1 : Cadre institutionnel de la privatisation mis en place per l'ordonnance 95-22



Source : Elaboré par nos soins.

3.2.2.2 Le cadre institutionnel mis en place par l'ordonnance 01-04 :

Le cadre institutionnel doit être clairement défini car il revêt une importance capitale dans la mise en œuvre des programmes de privatisation. L'incontestable besoin de clarification des prérogatives, d'allégement du processus décisionnel et de réduction du nombre d'organes a conduit à la nécessité de mettre en place un nouveau dispositif prenant en charge les lacunes enregistrées jusque là.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

L'ordonnance n°01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques sur proposition de Monsieur H.TEMMAR ; ministre de la participation et de la coordination des réformes, a apporté des innovations majeures et a comblé de nombreuses insuffisances notamment l'assouplissement des conditions de cession, l'institution d'un droit de préemption au profit des salariés dans la reprise de leur entreprise et l'extension du processus à l'ensemble des entreprises quelque soit leur secteur d'activité.

Une organisation plus souple a été introduite composée de trois organes politiques et de trois organes techniques à savoir :

- 1) **Le gouvernement:** L'article 20 de l'Ordonnance 01-04 stipule que: « *la stratégie et le programme de privatisation sont adoptés par le Conseil des ministres* ». La stratégie et le programme de privatisation sont soumis à l'approbation du Conseil des ministres par le C.P.E qui a la charge de fixer la stratégie et de définir les programmes de transfert.
- 2) **Le Conseil des Participations de l'État (C.P.E):** Le conseil des Participations de l'État, présidé par le chef du gouvernement et composé d'un nombre très restreint de ministres contrairement à l'ex-CNPE. Le CPE est chargé de fixer la stratégie de privatisation et des participations de l'État, d'examiner et d'approuver les dossiers de privatisation.
- 3) **Le Ministère délégué chargé des participations de la promotion des investissements (MDCPPI) :** Cet organe est rattaché directement au Chef du Gouvernement et président du C.P.E, il est chargé, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de privatisation, de faire évaluer les actifs proposés à la cession, d'étudier et de procéder à la sélection des offres, de sauvegarder l'information et de soumettre les dossiers de cession à la commission de contrôle.
- 4) **Les Sociétés de Gestion des Participations de l'Etat (S.G.P) :** L'Ordonnance 01-04 de 2001, a institué les sociétés de gestion des participations (SGP) en remplacement des *holding publics*.

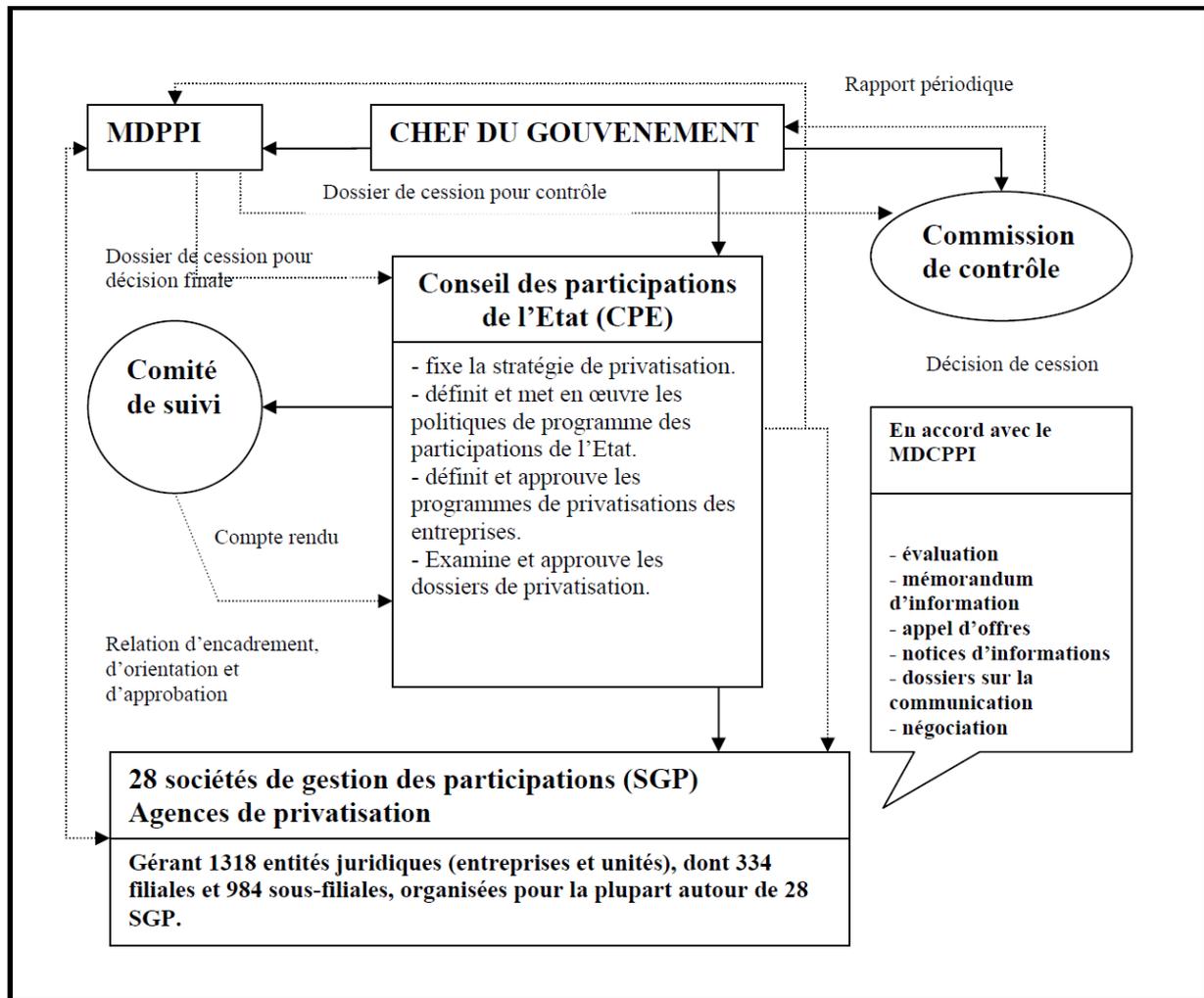
CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

Les S.G.P ne détiennent pas des attributs de propriété sur les entreprises dont elles ont la charge Leur mission principale consiste à gérer pour le compte de l'État les titres qu'elles détiennent sur les entreprises publiques sous le contrôle du Conseil des participations de l'État (C.P.E). C'est la note 58 du 19 février 2003 du Chef du Gouvernement qui leur affecte la mission d'agences de privatisation mobilisables dans le cadre de la réalisation des programmes de privatisation adoptés par le C.P.E avec pour mission l'évaluation des entreprises, la préparation des mémorandums, la rédaction des cahiers des charges de l'appel d'offres, le lancement des appels d'offres, l'établissement de la notice d'information, le rapport d'information, le rapport circonstancié et le dossier sur la communication.

- 5) ***la Commission de contrôle des opérations de privatisation (C.C.O.P)*** : Cet organe est placé sous l'autorité du chef du Gouvernement, la Commission de contrôle a pour mission de veiller à postériori à la conformité des dossiers techniques, à la transparence, à l'équité et à la sincérité des procédures.
- 6) **Le comité de suivi des opérations de privatisation**

Le dispositif institutionnel mis en place en 2001 peut être résumé dans le schéma suivant:

Figure n°3.2: Le cadre institutionnel mis en place par l'ordonnance 01-04



Source: Sadi.N.E," La privatisation des entreprises publiques en Algérie : objectifs, modalités et enjeux", éd. l'Harmattan, collection "La Librairie des Humanités ".

3.2.3 Présentation détaillée du déroulement du processus de privatisation en Algérie:

La privatisation des entreprises publiques est un axe prioritaire des réformes qui ont été initiées par le gouvernement et, à la faveur de la refonte introduite il y a une dizaine d'années, le processus d'ouverture du capital des entreprises publiques a été largement facilité à l'époque.

En effet, la législation étend le champ de la privatisation à toutes les entreprises publiques et apporte des assouplissements substantiels dans les modalités et procédures de privatisation. Celle-ci est considérée comme acte d'investissement éligible aux avantages du dispositif de promotion de l'investissement.

La restructuration du secteur public, à travers son ouverture par des actions de privatisation et de partenariat, a été affirmée sans équivoque, et désormais toutes les entreprises publiques économiques, au nombre de 1200, sont éligibles à la privatisation, consacrée légalement par la promulgation d'un nouveau cadre législatif (ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001, validée par une loi votée par le Parlement).

La gestion des participations que détient l'Etat dans le capital social de ces entreprises est confiée à des sociétés ayant également le statut d'Entreprises Publiques Économiques, à savoir les Sociétés de Gestion des Participations. Dans un souci d'efficacité, ces SGP regroupent dans leurs portefeuilles des entreprises développant des activités similaires.

Il faut dire que le processus de la privatisation est un mécanisme complexe, long et difficile à définir. D'ailleurs jusqu'à présent, il n'a pas été défini officiellement en Algérie. Cette démarche consiste en deux principales étapes, qui à leur tour contiennent deux autres étapes.

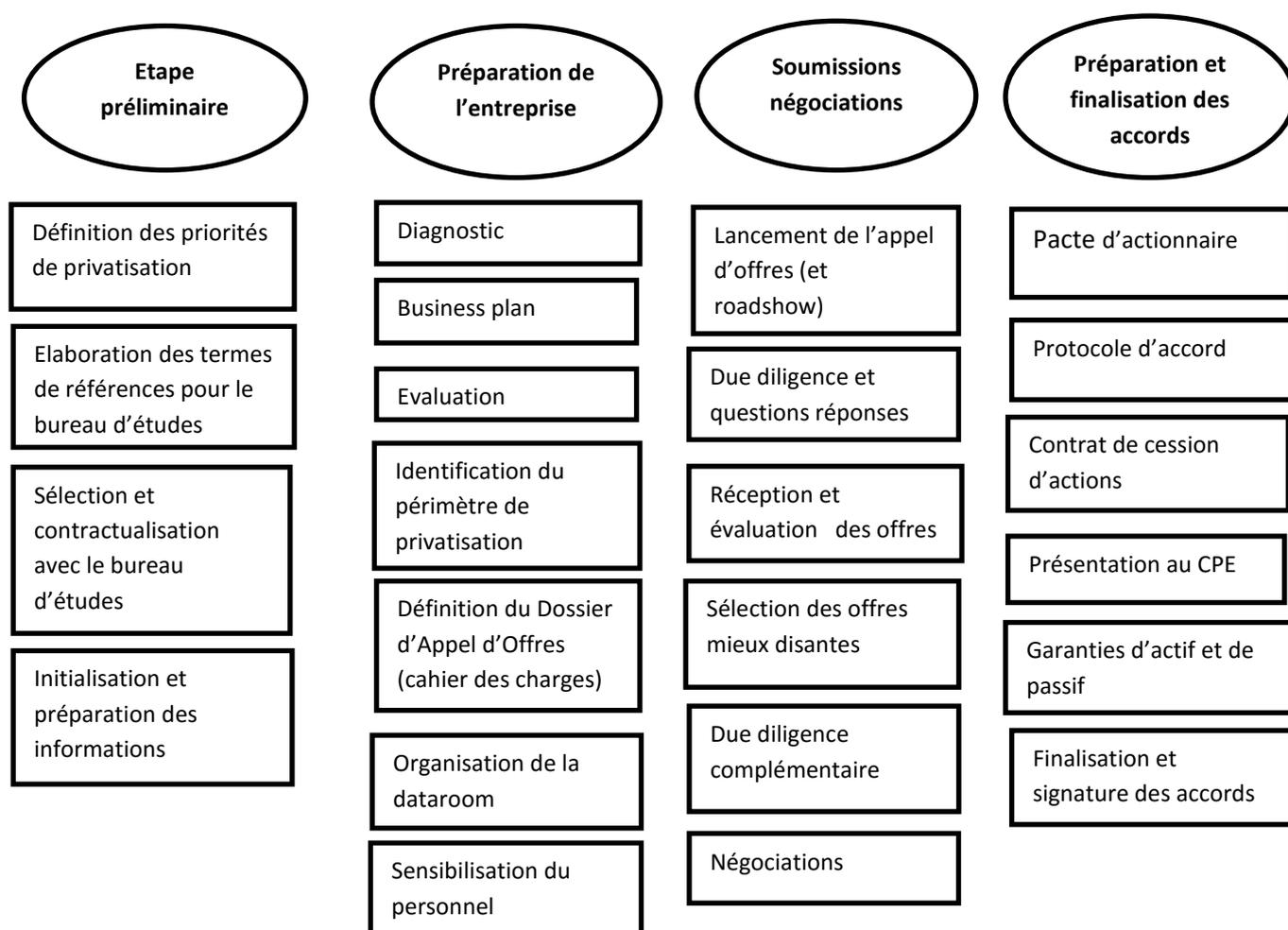
3.2.3.1 Les préalables à l'opération de privatisation:

On va essayer de retracer les différentes étapes qui conduisent à la préparation de l'entreprise à la privatisation qui comporte principalement **le diagnostic** des différents domaines, et **l'évaluation** de l'entreprise, ils seront élaborés par un bureau d'études, ce dernier doit être bien choisi, car le choix du repreneur sera basé sur son analyse.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

En effet, la figure n°3.3 présente ces différentes étapes constituant le déroulement du processus de privatisation.

Figure n°3.3: Déroulement du processus de privatisation



Source: Synthèse élaborée par nos soins

Chaque SGP a élaboré, présenté et validé son programme d'actions au CPE en indiquant sa stratégie générique de privatisation des entreprises, ainsi que son programme de mise en œuvre. Ce programme identifie les priorités de privatisation en fonction de la situation de chacune des entreprises, de son portefeuille (attractivité, rentabilité, régularisation des titres de propriété, marché porteur...) ainsi que les opérations préalables de préparation à la privatisation.

Une fois les priorités arrêtées et validées, la SGP entame alors la phase de préparation de l'entreprise à la privatisation. Pour cela, elle devra disposer de toutes les informations nécessaires à la phase de confrontation avec les éventuels acquéreurs de l'entreprise. Elle devra en particulier savoir « **combien vaut son entreprise ?** » et « **comment la mettre sur le marché ?** ». Elle élabore alors les termes de références pour le recrutement d'un cabinet conseil (ou une banque

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

d'affaires s'il s'agit d'une grande entreprise qu'il sera difficile à céder). Ces termes de références devront être assez détaillé pour bien baliser les travaux du cabinet. Il a été constaté effectivement que bon nombre d'entreprises ont engagé des études d'évaluation sur la base d'une simple correspondance adressée au bureau d'études, sans définir les objectifs de l'évaluation. Les étapes devront être clairement identifiées en précisant les points de validation des travaux pour assurer la meilleure fiabilité des études d'évaluation.

Cette sélection est très importante pour la S.G.P, afin de s'assurer du bon choix du cabinet qui va l'accompagner dans le processus. Il est constaté que le choix se fait, , sur la base du prix proposé par le cabinet, non sans avoir accordé un léger intérêt sur les possibilités réelles du cabinet à réussir la mission.

Elle devra insister auprès des cabinets sur certains aspects importants qui conditionneront à coup sûr la réussite de l'opération, notamment:

- Les références du cabinet dans les opérations d'évaluation-privatisation avec un souhait de disposer de références dans le domaine d'activité de l'entreprise à évaluer ;
- Les curriculum vitae des experts, notamment celui du chef d'équipe.

Dès que le cabinet est désigné, la S.G.P engage les aspects contractuels qui la lieront à ce cabinet pendant la durée de la mission d'évaluation (et/ou d'accompagnement à la privatisation). Elle devra émettre un ordre de service pour demander au cabinet d'engager officiellement les travaux d'évaluation.

Afin de permettre aux experts du cabinet d'intervenir dans les meilleures conditions, il faudrait que l'information qui servira de base dans les opérations d'évaluation soit prête et surtout fiable. Pour cela, sur l'initiative du MPPI au début de l'année 2005 qui avait la lourde tâche de mettre en vente 1200 entreprises, certains bureaux d'études nationaux (en particulier, le **CETIC**, le **CNAT** et le **CNTC**) ont élaboré une liste d'informations préalables qui a été transmise par ce Ministère à toutes les SGP qui l'ont répercuté sur les entreprises de leurs portefeuilles. Cette action a permis de raccourcir sensiblement les délais de réalisation des travaux d'évaluation.

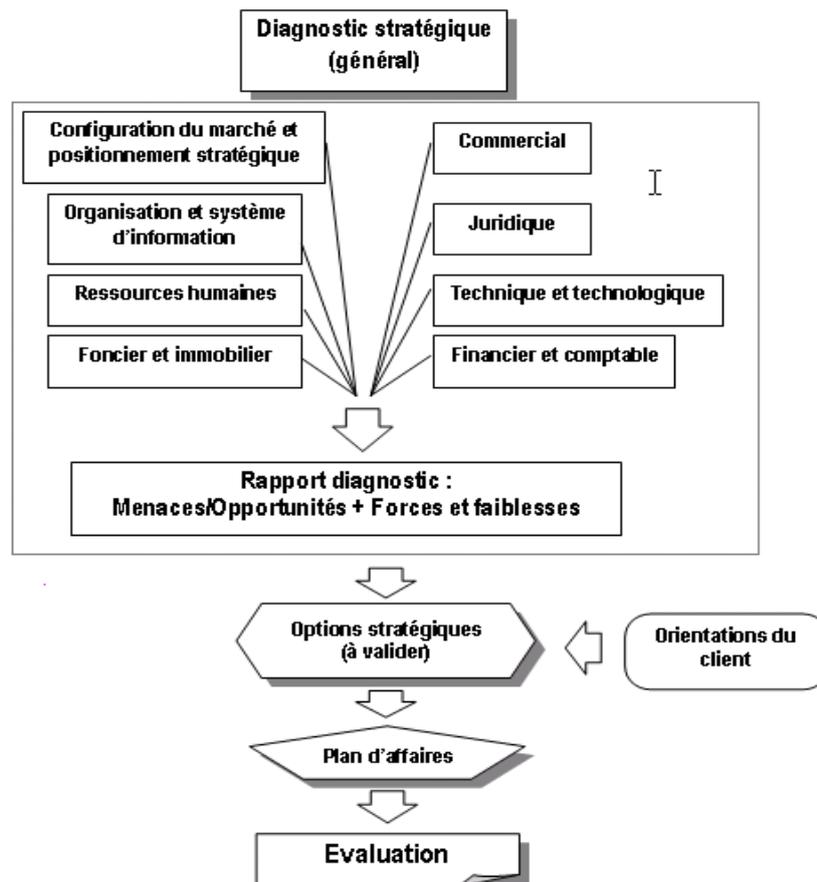
CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

De son côté, la S.G.P devra préparer et accompagner l'entreprise et surtout les partenaires sociaux dans ce processus. Aussi, avant que les intervenants du cabinet ne se déplacent sur les sites de l'entreprise à évaluer, une journée d'information et d'initialisation est organisée sous l'égide de la S.G.P, et réunissant les principaux cadres de l'entreprise et le syndicat. Au cours de cette journée d'initialisation, les représentants du cabinet d'études présentent les objectifs de la mission qui leur a été confiée, la méthode d'intervention, les délais et ce qu'ils attendent de l'entreprise. Il a été démontré que ce genre de démarrage des travaux permet de mieux mener la mission de bout en bout sans contrainte majeure. A défaut de cette démarche, le risque d'une explosion du climat social est majeur lorsque le personnel de l'entreprise et le partenaire social découvrent un jour qu'un appel d'offres a été lancé dans les médias pour la vente de leur propre entreprise.

3.2.3.2 Analyse du réel de l'entreprise : Le diagnostic

Le diagnostic est un examen de l'environnement externe ainsi que de l'ensemble des fonctions de l'entreprise (environnement interne), à savoir les fonctions commerciale, technique et technologique, patrimoniale, économique et financière, juridique, organisation et ressources humaines. Il faut notamment identifier la configuration du marché de l'entreprise et son positionnement concurrentiel (voir figure n°3.4).

Figure n°3.4: LE DIGNOSTIC STRATEGIQUE DE L'ENTREPRISE A PRIVATISER



Source: Elaboré par l'auteur représentant un résumé du diagnostic stratégique

3.2.3.3 Analyse du potentiel de l'entreprise : Business Plan (plan d'affaires) de l'entreprise

Le *Business Plan* (B.P) est construit à partir du diagnostic et sur la base d'une vision stratégique. Il peut être défini comme étant un document comportant une présentation détaillée d'un projet d'investissement ou de l'évolution à moyen terme d'une entreprise. Il doit refléter la vision stratégique du dirigeant. Donc, à travers ce document, le chef d'entreprise peut formaliser et communiquer cette dernière.

3.2.3.4 Evaluation et périmètre de privatisation:

Toute entreprise est appelée un jour ou l'autre à être évaluée. Quelles soient les motivations des uns et des autres : cession, reprise, fusion, privatisation, partenariat...etc, l'entreprise se verra attribuer une valeur ou plutôt une fourchette de valeurs.

Déterminer la valeur d'une entreprise est le métier propre d'un évaluateur. Sa démarche s'inscrit dans une logique sensiblement différente. Il s'agit pour lui de déterminer par l'analyse et la mise en œuvre d'outils que sont les méthodes d'évaluation, la valeur, voire la fourchette de valeurs que l'on peut attribuer à l'entreprise.

- **Objectifs de l'évaluation:**

Les objectifs de l'évaluation d'une entreprise dépendent de la situation qu'elle traverse. Souvent l'objectif principal est de savoir combien " vaut l'entreprise " afin de la privatiser, de la " vendre ". On peut identifier quelques objectifs qui sont les suivants :

- Fixer une fourchette de valeurs, ou alors une valeur de référence, qui sera utilisée lors l'opération de vente, elle servira donc à donner une valeur de l'action ;
- Identifier le taux de participation du partenaire dans le capital lors de son ouverture ;
- Procéder à la vente des actifs non nécessaires à l'exploitation sur décision de son Conseil d'Administration ;
- Préparer le patrimoine de l'entreprise valorisée (au prix du marché) à travers les différents lots constitués à cet effet, afin de la céder aux travailleurs ;
- Comparer l'entreprise et la positionner par rapport à la concurrence (cet objectif est surtout envisagé dans les économies des pays développés).

- **Destinataires de l'évaluation:**

Selon les circonstances, l'évaluation peut être régulière ou occasionnelle et va s'adresser aux différents acteurs et partenaires de l'entreprise comme:

Le chef de l'entreprise, les banquiers les investisseurs, le futur repreneur de l'entreprise les fournisseurs, les salariés de l'entreprise : dans le cas d'une reprise par ces derniers (LMBO), les différents associés, le notaire, le fisc, les héritiers...etc.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

• Méthodes d'évaluation:

Une évaluation résulte d'une combinaison de méthodes dites " retenues " par l'évaluateur, car adaptées au cas particulier après mise à l'écart des méthodes inadéquates dites " méthodes écartées ".

Cette combinaison de méthodes d'évaluation aboutit à un intervalle ou à une fourchette de valeurs à l'intérieure de laquelle sera déterminé, négocié le prix de cession.

Cependant, l'application de ces méthodes exige le retraitement de certaines données comptables force oblige si elles ne reflètent pas véritablement et entièrement la réalité économique. Le tableau ci-dessous détermine les méthodes utilisées selon le secteur et la taille des entreprises à évaluer.

Tableau n° 3.1: Méthodes utilisées selon le secteur et la taille des entreprises à évaluer

	TPE, PME Commerce de Detail	TPE, PME Industrie, negoce	Grosse entreprise
Actif net comptable réévalué (ANCR)		X	X
ANCR avec Goodwill		X	X
Multiple du bénéfice net		X	X
Valeur de rendement		X	X
Méthode du DCF ²²			X
Méthode de l'EBIT ²³			X
Méthode des comparables	X	X	X

Source: Synthèse élaboré par l'auteur sur la base de plusieurs lectures.

Dans le cas de l'Algérie, à ces retraitements comptables vient s'ajouter une particularité propre à l'environnement économique algérien ; celle de l'adoption du nouveau système comptable et financier (N.S.C.F) appliqué depuis du 01/01/2010. À cet effet, l'évaluateur devait prendre le soin de transcrire les documents comptables (passés et prévisionnels) conformément à la nouvelle donne.

²² **Discounted Cash Flow:** Flux Financiers Actualisés.

²³ **Earnings before Interest, Taxes:** qui correspond aux revenus avant intérêts et impôts.

De plus, en l'absence de marché boursier, de sociétés comparables et d'informations publiques sur des transactions récentes, sur les bénéfices distribués et sur les cours des actions, on se contente de confronter deux valeurs : la valeur patrimoniale et la valeur des flux futurs actualisés (DCF). C'est là, une énième limite aux évaluations effectuées par nos spécialistes qui a pour conséquence de brader la valeur des deniers publics notamment dans le cadre d'une privatisation.

- **Périmètre de privatisation:**

Cela consiste à identifier les entreprises à privatiser ainsi que les techniques de privatisation adéquates à l'opération. Concernant les biens excédentaires (terrains abandonnés, ateliers en arrêts d'activité) ceux-ci seront vendus en tant qu'actifs immobiliers.

3.2.3.5 Le Déroulement de l'opération de privatisation:

Après avoir élaboré le diagnostic, le *business plan* et l'évaluation, l'entreprise passe à l'opération de publication d'appels d'offres sur les médias (presse, magazines...) qui doit impérativement contenir la définition de la stratégie de privatisation et l'élaboration du dossier d'appel d'offres.

- **Le Dossier d'Appel d'Offre:**

Le dossier d'appel d'offre contient l'avis d'appel d'offres accompagné d'un formulaire d'engagement de confidentialité, le règlement d'appel d'offre ou *cahier des charges* (RAO), un *mémoire d'informations*²⁴, et le règlement interne de la *Data Room*²⁵.

Il faut noter que le contenu du dossier d'appel d'offres sera en fonction du secteur concerné et de l'entreprise privatisée. Toutefois, il comprend les principaux éléments suivants :

a. Informations relatives à la procédure mise en œuvre :

- Conditions de la soumission, délai de la soumission, garanties demandées, le dossier à fournir par les candidats, critères d'évaluation des offres, la procédure post adjudication ;
- Lettre de soumission du candidat ;
- Données sur le contexte institutionnel et juridique ;

²⁴ **Le mémoire d'informations** est une fiche de présentation de l'entreprise. Elle doit être restreinte. et peut contenir des informations comme: la raison sociale (le nom de l'entreprise), le capital social, l'adresse et coordonnées (mail, site Web), l'activité de l'entreprise, l'effectif de l'entreprise,...etc.

²⁵ consistant en la mise à disposition des candidats acquéreurs les documents justifiant l'information transmise sur la base des questionnaires préalablement transmis par les candidats acquéreurs

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

- Description des obligations contractuelles des candidats ou insertion directe des contrats (conditions du mandat, de la concession, de la délégation de gestion, de la vente, durée du contrat ou de détention de titres, modalités de paiement ou de rémunération de l'acquéreur).
 - b. Informations relatives à l'environnement économique de l'entreprise et à l'entreprise ;
 - c. Description du secteur concerné et de l'évolution de celui-ci ;
 - d. Positionnement de l'entreprise dans ce secteur ;
 - e. Description de l'entreprise sur le plan technique, financier, commercial, ressources humaines, assortie d'annexes avec prise en compte des perspectives d'avenir.
- **Soumissions négociations:** Cette étape du processus consiste en l'organisation de la *Data Room*, la préparation du personnel, le lancement de *l'appel d'offres* (et *road show*²⁶), la due diligence et questions réponses, la réception et l'évaluation des offres, éventuellement une *due diligences complémentaire*, et enfin les *négociations*.
- a) **Le lancement d'appel d'offres** doit être préparé soigneusement et adopté à la taille et la nature d'activité de l'entreprise. Cette opération peut être réalisée à travers les possibilités suivantes :
- Appel d'offre national;
 - Appel d'offre international;
 - Appel d'offre national et international
 - Appel à manifestation d'intérêt
 - Road show .

²⁶ **Le road show** est une organisation d'ateliers en circuits ciblant les principaux investisseurs et tenus dans leur pays d'origine ou dans un salon international, présentant l'entreprise à privatiser.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

Ces appels devront être publiés dans les médias les plus adaptés (quotidien à fort tirage, titres étrangers, site Internet, médias lourds - TV et radio).

- **La Due Diligence** comporte une conférence questions réponses, une consultation de la *Data Room*, et une visite de l'entreprise. En effet, la *Due Diligence* permet aux investisseurs de préparer leur offre grâce aux informations fondamentales qu'ils acquéraient sur le projet considéré (reprise de société ou d'actifs).

Figure n°3.5: Due diligence et mesure du couple risques-opportunités.



Source: <http://www.duediligence.fr>

Une fois les visites réalisées, les repreneurs devront proposer une offre technique et une offre financière qui devra parvenir à la SGP dans le délai indiqué dans le dossier d'appel d'offres. Les offres financières et techniques des investisseurs seront reçues et ouvertes en séance publique, puis évaluées sur la base d'une grille afin de sélectionner les dossiers acceptés.

- **Réception des offres :**

Généralement, les investisseurs envoient leurs offres selon le système de la double enveloppe (enveloppe externe sans adresse du soumissionnaire, enveloppe interne intégrant les offres technique et financière sous plis fermés avec l'adresse du soumissionnaire). Un accusé de réception identifié par un numéro d'ordre sera remis ou envoyé au candidat. Cependant, les investisseurs doivent respecter le délai de remise car si l'offre sera reçue hors délais, elle sera

rejetée et retournée non ouverte à l'expéditeur. L'ouverture des offres se fait en séance publique avec la présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui sont dûment mandatés ainsi que d'un huissier de justice.

Dans ce cas, les noms des soumissionnaires ainsi que la liste des pièces qui constituent chaque offre seront annoncés à haute voix. Un procès verbal de l'ouverture sera établi par la commission d'ouverture des plis. Si une pièce manque, l'offre pourra être considérée comme recevable sous réserve lorsque les éléments manquant sont mineurs, sinon elle sera systématiquement rejetée.

- **Evaluation des offres:**

L'évaluation portera sur l'offre technique de chaque investisseur, ensuite sur l'offre financière qui seront pondérées et classées afin de sélectionner les candidats les mieux disants. Les évaluations seront effectuées par une commission d'évaluation dont les délibérations seront strictement confidentielles jusqu'à l'attribution du contrat.

- **Due diligences complémentaire**

Après avoir sélectionné des soumissionnaires acceptés, il y aura lieu généralement *une due diligences complémentaire* qui permettra à ces derniers d'accéder aux informations avec plus de précision et détail, afin de mieux évaluer les offres techniques et financières qui seront présentées après *les négociations*.

- **Négociations:**

Les négociations seront établies entre la SGP et les repreneurs, il y aura un entretien avec chacun d'eux séparément. L'investisseur n'aura le droit d'entamer *les négociations* qu'après avoir versé une caution dont le montant sera fixé dans le *D.A.O*. Cette caution sera retranchée du montant de la transaction finale ou restitué dans le cas de l'échouement des négociations.

Si on se met à la place de l'investisseur, on pourra comprendre mieux ses contraintes, ses craintes, ainsi que ses préoccupations et ses objectifs. En effet, *les négociations* doivent être concentrées sur l'objectif final, qui est la conclusion d'un accord, en préservant les intérêts de l'entreprise. Le résultat de la négociation n'est pas garanti, il peut y avoir de mauvais accords ou ne pas parvenir du tout à un accord. Pour cela, la négociation doit être préparée minutieusement, le travail effectué doit se faire en équipe, cette dernière doit comporter toutes les expertises (financière, juridique, technique, administrative, RH, ...etc) nécessaires au traitement de tous les

aspects objet de la négociation. Il faut identifier les personnes participant à la négociation et définir le rôle de chacun.

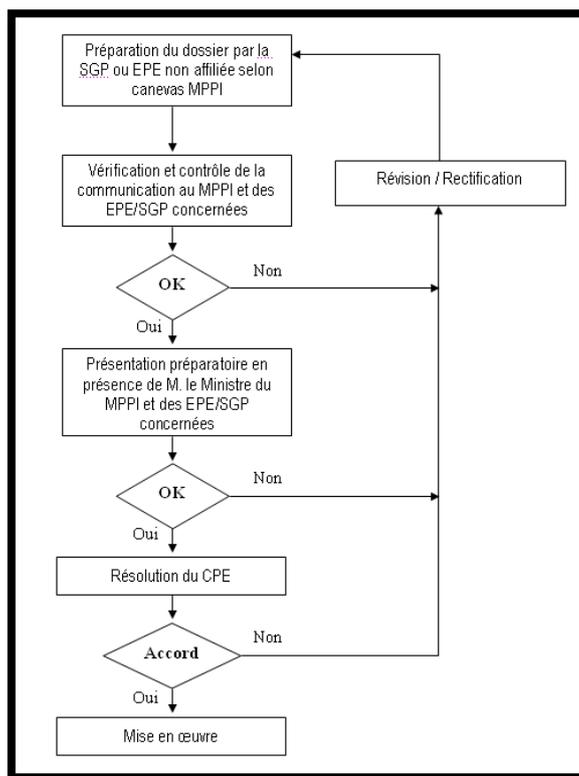
Les différents organismes participant au processus décisionnel doivent être en synergie, afin d'aboutir à une réponse coordonnée et ponctuelle, d'autant plus que l'une des parties à la table de négociation est l'Etat. En effet, les documents de transaction ne seront signés qu'avec l'accord du conseil des participations de l'état (CPE) et donc l'investisseur n'a aucune assurance concernant l'accord durant toute cette période.

3.2.3.6 Préparation et finalisation des accords:

Après avoir choisit l'éventuel soumissionnaire, et aborder les négociations sur les différents aspects qui concerne l'opération de privatisation, spécialement le prix de cession, le mode de la privatisation (ouverture de capital partielle ou totale, contrat de gestion, reprise de l'entreprise par les salariés) , on procède à la préparation des accords , cette étape se résume dans *le projet de documents de transaction* qui contient la définition du *pacte d'actionnaire*, du *protocole d'accord*, et du *contrat de cession d'actions*. Concernant la finalisation des accords, celle-ci débute par la présentation des dossiers au CPE, ensuite il y aura lieu de la garantie du passif de l'entreprise à privatiser, et enfin, la signature des accords finaux.

Les décisions finales qui concernent la valorisation des actifs, de partenariat et d'ouverture du capital, sont prises par le CPE, et donc l'acceptation, le rejet ou le report pour consolidation de toute opération de privatisation est du seul ressort du CPE.

Figure n° 3.6: Préparation et finalisation des accords par le C.P.E



3.2.3.7 Difficultés du transfert de propriété:

Il s'agit d'une étape qui pourrait prendre beaucoup de temps si le patrimoine cédé au repreneur n'est pas totalement régularisé au nom de la partie cédante.

Par ailleurs, si les conditions de la cession ne sont pas réunies par l'acheteur (retard dans le paiement des échéances, non respect de certaines clauses conditionnelles...etc.) ou s'il est constaté une survenance d'aléas imprévisibles (difficultés de reconduction de concession par les autorités locales, conflit social avec les salariés repris...), les délais d'appropriation par le repreneur peuvent être considérablement rallongés.

Toutefois, pour ne pas pénaliser l'investisseur, si les documents de transaction entre les deux parties ont été signés, et sauf contrainte majeure, celui-ci pourrait être autorisé à entamer son exploitation et engager les premiers investissements nécessaires à la mise à niveau de l'outil.

SECTION 3: Bilan général du processus de privatisation en Algérie: analyses et critiques

Suite à la crise apparue au milieu des années 80, l'Algérie a adopté, dans le cadre du PAS, un ensemble de réformes structurelles dans le but d'asseoir les fondements d'une économie plus libérale, ouverte sur l'extérieur et basée sur la promotion de l'initiative privée.

Le programme de privatisation qui constitue la pierre angulaire du PAS a été entamé avec beaucoup de précaution, voire même, avec réticence en 1995.

A ce titre et afin de bien mener ce travail, l'analyse établit le bilan général de la privatisation en Algérie pour étudier ensuite son impact sur l'attraction de l'Algérie en matière d'I.D.E.

Avant de procéder à établir ce bilan, il est toujours plus judicieux de s'insérer dans le contexte économique actuel de notre pays afin de pouvoir se projeter dans le futur. l'analyse du contexte économique fera l'objet du point suivant.

3.3.1 L'économie algérienne en chiffres:

L'économie algérienne se caractérise par **96/97%** d'exportation d'hydrocarbures à l'état brut et semi brut, donnant en réalité **98%** provenant des hydrocarbures, et important **70-75%** des besoins des ménages et des entreprises dont le taux d'intégration ne dépasse pas **15%**, quelles soient publiques ou privées. Car l'important n'est pas le fait que le produit soit fabriqué en Algérie mais de savoir si les matières premières sont produites localement ou importées.

3.3.1.1 Le Produit Intérieur Brut (PIB):

Si l'on étudie la période **2009-2012**, les prévisions tablent sur une croissance significative du PIB soutenue essentiellement par les revenus des hydrocarbures ainsi que les investissements publics.

Tableau n°3.2: Evolution PIB 2009-2012

Unité: Milliards de \$

Année	2009	2010	2011	2012
PIB	137.5	161.7	198.7	209.3

Source: FMI

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

Sachant que le PIB hors hydrocarbures se répartie en 20% pour le secteur privée et 30% pour le secteur public.

Tableau n°3.3: Evolution PIB (hors hydrocarbures) 2009-2012

Unité: Milliards de \$

Année	2009	2010	2011	2012
PIB	95	105	127	140

Source: FMI

Il faut rappeler que l'Algérie pour une population d'environ 38 millions d'habitants en 2013, représente 1,33% du PIB des Etats Unis d'Amérique et 0,29% du PIB mondial et le PIB de l'ensemble des pays du Maghreb ne dépasse pas 420 milliards de dollars, témoignant ainsi d'une marginalisation croissante de ces pays au sein de l'économie mondiale.

3.3.1.2 Croissance:

La croissance globale de l'économie algérienne reste relativement constante puisque le taux de croissance de 3.3% du PIB observé en 2012 est passé à 2.8% en 2013.

Tableau n°3.4: Croissance globale 2009-2012

Année	2009	2010	2011	2012
Taux de croissance (%)	2.4	3.3	2.4	3.3

Source: FMI

Entre 2000/2012, le taux de croissance moyen en Algérie n'a pas dépassé 3% alors qu'il aurait du être de plus de 10% au vu de l'importance de la dépense publique. Bien que ce taux puisse faire rêver bien des pays européens, il faut relativiser. En termes de calcul, le taux de croissance se calcule par rapport à la période précédente et qu'un accroissement appliqué à un produit intérieur brut faible (PIB) en 2012 donne globalement un taux faible en 2013 et en 2014. Tenons-nous alors à deux indicateurs fondamentaux: l'inflation et le chômage.

3.3.1.3 Inflation:

Tableau n°3.5: Evolution du taux d'inflation (2009-2013)

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Taux d'inflation (%)	5.7	3.9	4.5	8.9	5

Source: FMI

L'inflation reste modérée, mais croissante. En effet, durant les dernières années, l'inflation a décliné, passant de 5.7% en 2009 à 3.9% en 2010. Elle a ensuite augmenté en raison des augmentations des salaires rétroactifs et de son impact sur les prix des produits alimentaires frais pour atteindre le taux de 4.5% en 2011.

Le taux de l'inflation a doublé par rapport à 2011 à 8,9 % en 2012. Cette progression importante est due essentiellement à la forte augmentation de plus de 21% des prix des produits agricoles frais. Il faut noter que le taux d'inflation s'analyse par rapport à la répartition du revenu du modèle de consommation par couches sociales, d'où l'importance d'éclater l'indice par produits. De plus ce taux d'inflation se calcule par rapport à la période précédente. Un taux relativement faible en 2013 par rapport à un taux élevé en 2012 donne un taux cumulé élevé. Encore faut-il considérer que le taux officiel d'inflation est comprimé par des subventions généralisées et non ciblé avec un faible impact de ces subventions. On peut expliquer, en outre, la baisse du taux à 5% en 2013 par le gel des augmentations salariales cette année là.

3.3.1.4 Chômage:

Tableau n°3.6: Evolution du taux de chômage (2009-2013)

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de chômage (%)	10.5	9.9	9.9	9.9	10

Source: FMI

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

Pour le taux de chômage, le taux officiel est de 10 %, relativement modeste au regard des autres pays du Maghreb et aussi d'autres pays européens comme l'Espagne et la Grèce (autours de 27%), nous donne un jugement sur la crédibilité de certaines statistiques algériennes. En effet, s'il on essaye de redresser ce taux, le taux réel de chômage dépasserait les 20/25%. Encore que pour l'éducation, le défi futur est de privilégier la qualité et non la quantité, de tisser des relations étroites avec les besoins réels de l'économie, si l'on veut éviter de former des diplômés chômeurs, plus de 1,5 millions d'étudiants devant sortir des universités horizon 2017.

3.3.1.5 Importations:

Côté importations aussi, l'Algérie se trouve dans une situation peu confortable. Le rapport réaliste mais alarmant du gouverneur de la Banque d'Algérie de décembre 2013, montre que les importations poursuivent leur tendance haussière en 2013. Il est important de noter que les importations ont connu cette augmentation significative depuis le lancement du programme quinquennal 2005-2009 et continueront à croître dans les années à venir.

Tableau n°3.7: Evolution du solde de la Balance Commerciale (B.C)

Unité: Milliards de \$

Année	2009	2010	2011	2012
B.C	5.8	16.5	26.2	27.5

Source: O.M.C

Tableau n°3.8: Evolution Importations/Exportations

Unité: Milliards de \$

Volume global des échanges	2009	2010	2011	2012
Importations	39.2	40.4	47.2	46.8
Exportations	45	57	73	73.9

Source: O.M.C

Les exportations en hydrocarbures demeurent la source la plus importante de revenus de l'économie algérienne, couvrant ainsi toutes les importations du pays.

3.3.1.6 Perspectives économiques en Algérie: Vers une bonne gouvernance.

L'année 2014 s'achève sur fond de crise due à la chute des prix du pétrole, à la menace sécuritaire à nos frontières et à la crise financière qui pointe à l'horizon. Et avec l'arrivée de la nouvelle année, une modeste analyse des faits importants attendus en 2015 tomberait sûrement à point.

De quoi l'année 2015 sera-t-elle faite ?

La croissance économique du pays devrait être de **4%** en 2015. Le FMI prévoit aujourd'hui une croissance de **4%** en 2015.

L'Algérie est également menacée par une hausse du chômage. Le taux de chômage était autour de **10%** en 2013, il est resté stable en 2014. Le FMI prévoit un taux de **11,3%** en 2015, soit une augmentation de **1,3** points si ces prévisions se réalisent. Enfin, le FMI prévoit que l'inflation s'élèvera à **+ 4%** en 2015.

L'année 2015 ne s'annonce pas bonne selon certains analystes. La baisse brutale des prix du pétrole laisse envisager une année difficile en Algérie. Avec un baril qui est sous la barre des 80 dollars et qui pourrait même plonger vers **60** dollars, les bases de la prévision du budget 2015, un prix moyen du Sahara Blend de **100** dollars , risquent d'être caduques. Il faut rappeler que l'Algérie fonctionnait sur la base d'un cours de baril autour de **110\$** en 2012, **125\$** en 2013 pour s'établir autour de **100\$** le baril pour 2014.

On peut justifier l'optimisme du ministre algérien des finances par un niveau de réserves de change conséquent (195 milliards de dollars) qui couvre trois ans d'importation de marchandises. La situation pourrait être beaucoup moins soutenable en 2015.

A t- on tiré les leçons de la chute des hydrocarbures de 1986 avec les incidences désastreuses pour le pays, économiques, sociales et politiques?

Les résultats sont loin, très loin des potentialités que recèlent le pays du fait d'une gouvernance mitigée. L'Algérie recèle d'importantes potentialités, surtout les compétences humaines richesse bien plus importante que toutes les réserves d'hydrocarbures, actuellement marginalisées, tant au niveau local qu'à l'étranger, pour surmonter la situation actuelle. Pour cela, une profonde moralité des dirigeants, s'impose. L'actuelle politique socio-économique ne peut que conduire à l'impasse et donc à l'implosion sociale à terme.

Le défi des Nations, dans un monde en perpétuel mouvement instable et incertain, est la maîtrise du temps, tout pays qui n'avance pas recule forcément. Il y a maintenant unanimité. Si l'Algérie rate le cap du développement entre 2014/2020, elle sera éternellement un pays sous développé.

Avec la chute des cours du pétrole de façon durable, le gouvernement devra revoir sa politique. Jusqu'à quand les cours du pétrole vont chuter ? C'est la question qui se pose en Algérie depuis maintenant plusieurs mois et l'hypothèse d'un maintien durable à de très bas niveau met désormais en péril le budget de l'année à venir. L'économie algérienne dont les revenus sont presque exclusivement tirés des recettes des exportations d'hydrocarbures pourrait connaître de fortes turbulences en 2015. Le manque de diversification ne favorise pas la mise en place d'une économie stable et pérenne et surtout n'encourage pas les investisseurs étrangers à s'implanter sur le territoire. Le pays a atteint un peu plus de 3% de croissance en 2014 restera à ce niveau jusqu'en 2017. Si ce taux fait rêver de nombreux pays européens en crise, il est très largement insuffisant pour endiguer le chômage.

De plus, la privatisation des entreprises publiques, processus en panne depuis plusieurs années, constitue un vecteur important pour stimuler l'investissement étranger. Certaines privatisations sont considérées comme un moyen supplémentaire d'attraction de cette catégorie d'investissement, qui contribue, notamment, à la dynamisation du managérial productif, au transfert de technologie et au développement de l'exportation. Le programme de privatisation est censé offrir, ainsi, de larges opportunités susceptibles de susciter l'intérêt des investisseurs étrangers et de profiter ainsi des recettes considérables que peut dégager ces opérations de privatisations d'une part ainsi que sa contribution dans la baisse du taux de chômage sans pour autant négliger le volet diversification de la production locale de qualité ce qui permettra dans le

futur la sortie de notre pays de la spirale de dépendance de notre économie au rentes des hydrocarbures.

3.3.2 Evaluation du programme de privatisation des entreprises publiques: Un processus en panne

Je commence le bilan des privatisations en Algérie par ce qu'a déclaré le ministre de l'Industrie devant les membres du Conseil de la Nation en décembre 2013²⁷ , je le cite : "Le secteur industriel algérien compte **860** entreprises publiques, qui emploient **278 000** travailleurs avec un chiffre d'affaires qui avoisine **800** milliards de DA. A ce chiffre, il faut rajouter **345** entreprises affiliées aux **18** SGP employant **92 000** travailleurs..... le processus de privatisation des entreprises publiques a échoué, le gouvernement prévoyant un fonds spécial pour la réhabilitation des entreprises ayant la capacité de réaliser des projets en partenariat de 400 milliards de dinars ".

Si l'on analyse la période **1995-1999**, où le processus a été bloqué, le Conseil de privatisation n'ayant rien privatisé, suite à une situation sécuritaire très défavorable.

En 2012, l'Etat algérien, envisageait de privatiser entre **150** et **200** petites et moyennes entreprises (PME) publiques d'ici la fin de 2013 concernant : l'industrie manufacturière, le textile, les matériaux de construction, l'agroalimentaire. La part des opérateurs privés nationaux pouvait atteindre 60% contre 40% pour l'Etat dans certains cas et quand l'usine est à l'arrêt, l'opérateur national pourrait obtenir jusqu'à 99% des parts pour relancer l'activité.

Quant aux opérateurs étrangers, la règle des **49/51%** est appliquée. Un "appel à projet pour partenariat" avait été ouvert destiné aux opérateurs algériens et étrangers dans 18 filières qui devait expirer le 31 décembre 2013. Cet appel à partenariat s'inscrit "dans le cadre de la nouvelle ambition industrielle et technologique visant la relance de l'outil de production, le développement de l'investissement et la promotion de partenariats industriels productifs", indique le ministère dans un placard publicitaire publié par la presse nationale. Les SGP relevant du secteur industriel s'engagent à rentabiliser un ensemble d'actifs utiles à l'activité industrielle par la réalisation de partenariats avec des opérateurs nationaux ou internationaux relevant du secteur privé.

²⁷ Propos retenus par l'auteur du journal télévisé de la chaîne algérienne terrestre le 09 décembre 2013.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

Au fait, la privatisation ne saurait s'assimiler au bradage du patrimoine public. Pour cela, elle doit favoriser une grande efficacité de l'économie donc:

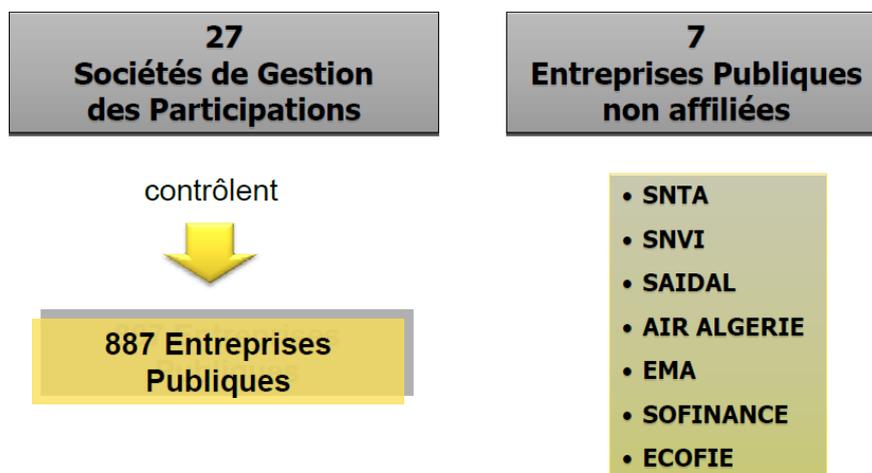
- La croissance et la création d'emplois;
- Substituer des critères de gestion économiques à des critères politiques;
- Eliminer les rigidités administratives, alléger les contraintes budgétaires;
- Contribuer à la compétitivité et à la modernisation des places financières.
- Enfin, les privatisations présentent l'avantage de renforcer la capitalisation boursière d'une place, d'augmenter considérablement le nombre des transactions et d'améliorer la liquidité du marché ainsi que la capacité d'attraction de l'épargne étrangère.

Mais lorsqu'on s'insère dans le cadre du processus de privatisation en Algérie, on arrive clairement à signifier ce dernier comme étant un acte non technique mais éminemment politique ce qui pose la problématique de l'efficacité de ce programme.

- **Les résultats des opérations de privatisation:**

La privatisation des entreprises publiques en Algérie s'est appliquée par différentes méthodes. Généralement, il y a eu un recours presque total aux opérations d'O.P.V. Certaines entreprises telles que ERIAD Sétif et le groupe SAIDAL ont été privatisées à 20% de leur capital, via la bourse.

Figure n° 3.7: Le portefeuille des entreprises publiques



Source: Bendiff.H. (Directeur MIPI), "Communication sur le processus de privatisation en Algérie", forum économique Lausanne (suisse), 2008.

Il faut noter que le secteur public recouvre presque tous les secteurs d'activité:

- Mécanique -métallurgie;
- Construction métallique;
- Équipements électriques -électronique -électroménager;
- Équipements agricoles;
- Production minière;
- Chimie, pharmacie;
- BTPH;
- Agroalimentaire;
- Agriculture -pêche -élevage;
- Ports -Transports;
- Distribution, commerce;
- Tourisme;
- Manufactures -textiles -cuir -bois;
- Bureaux d'études...etc.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

L'ordonnance n°01-04, du 22 août 2001, relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques vient mettre la lumière sur les principes généraux suivants :

- Sont éligibles à la privatisation les EPE relevant de l'ensemble des secteurs d'activité économique ;
- Ouverture de tout ou partie du capital social;
- Privatisation par cession d'actions, de parts sociales ou souscription à une augmentation de capital;
- Toute opération de privatisation est un acte d'investissement.

L'ordonnance n° 95-22 détermine les différentes méthodes de transfert de propriété au secteur privé des biens relevant du patrimoine de l'entreprise publique. Les opérations de privatisation peuvent s'effectuer :

- Par recours au marché financier ;
- Par appel d'offres ;
- Par le recours au gré à gré, après autorisation du CPE et sur rapport circonstancié du MIPI;
- Par tout autre mode de privatisation visant à promouvoir l'actionnariat populaire;
- Pour la PME, le CPE a institué la formule de la manifestation d'intérêt.

Sur le terrain, la cession d'actifs des entreprises au profit de leurs salariés à été la plus retenue par l'Etat. Les prix d'acquisition de centaines d'entreprises sont calculés sur la base de la valeur actualisée des bénéfices futurs. Comme il y a lieu de souligner avec force que la valeur donnée par chaque méthode subit souvent des variations imputables tant à la situation politique et sociale interne qu'aux paramètres internationaux. C'est la demande, c'est-à-dire le marché qui est l'élément déterminant (taux directeur du profit, existant un marché mondial de privatisation) et non l'offre.

Depuis 1998, des centaines d'entreprises ont été cédées au profit des salariés. En effet, La reprise des entreprises par les salariés donne une certaine spécificité à l'expérience algérienne. Sa réussite dépend étroitement du potentiel prouvé par les salariés et les cadres managers des entreprises publiques.

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

Environ 1500 entreprises locales ont été cédées au profit d'environ 30 000 travailleurs mais il reste à réaliser la privatisation partielle (5%,10%, 15%) du capital au profit des salariés²⁸.

De 1994 à 1998, 827 entreprises ont été éliminées totalement des 1300 EPL alors que 250 à 400 grandes EPE sont soumises à la privatisation entre 1998 et 1999, 76 d'autres EPE employant quelques 160 000 travailleurs ont été dissoutes à la fin de 1997²⁹. En effet, la vente publique fait la méthode la plus ancienne de privatisation des entreprises publiques.

Tableau n°3.9: Bilan du programme de privatisation (2001-août 2008)

Nombre d'opération par mode de privatisation	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (août)	TOTAL
Privatisation totale	-	1	5	7	50	62	68	18	210
Privatisation partielle(>50 %)	-	-	1	2	11	12	7	1	34
Privatisation partielle(<50 %)	-	-	-	3	1	1	6	2	13
Reprise par les salariés	-	-	8	23	29	9	-	7	76
Partenariats [JV]	5	3	4	10	4	2	9	1	38
Cession d'actifs à des repreneurs privés	1	1	2	13	18	30	20	7	91
TOTAL	6	5	20	58	113	116	110	36	458

Source: Note n°17 du M.I.P.I, 2008.

²⁸ Bouadem.K., et Meliani. H., " Problématique de la privatisation dans le monde ", Actes du Colloque International sur la mise à niveau de l'entreprise publique économique, 6ème Séance, 29, 30 octobre 2001, Université de Sétif, Algérie, p. 9.

²⁹ Djenane A.M, « La réforme du secteur public : Rétablissement des équilibres macro-économiques et effets sociaux 1988- 98 » Actes du Colloque international sur la mise à niveau de l'entreprise publique économique, 29, 30 octobre 2001, Université de Sétif, Algérie, p 2

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

Compte tenu des précisions mentionnées précédemment dans le tableau n°3.9 , et à partir des regroupements des diverses informations puisées au M.I.P.I ainsi qu'aux différents intervenants dans le cadre du programme de privatisation, la répartition des entreprises par mode de privatisation montre qu'entre 2001-2008, **210** entreprises (soit environ **46%** des entreprises cédées) ont été totalement privatisées, **34** entreprises partiellement cédées, **76** entreprises cédées au profit des salariés et la privatisation de **91** entreprises dans le cadre de cession d'actifs à des repreneurs privés. Il ne faut pas en exagérer la portée.

Dans ce bilan, **92** opérations concernent des agences de pharmacie de l'ENDIMED cédées aux pharmaciens avec maintien des employés **Mekideche** (2008). L'Etat garde le contrôle dans les privatisations partielles. Peu de grandes EPE significatives ont été privatisées.

Seules **38** privatisations ont attiré des repreneurs étrangers dans le cadre de partenariat en joint-venture représentant **8.30%** du total des entreprises privatisées ce qui reste un taux très faible si l'on considère que la privatisation peut être un vecteur important pour l'attraction des investisseurs étrangers.

Les joints venture (J.V) entrent dans le cadre d'alliances stratégiques, qui sont des affaires coopératives formées entre deux ou plusieurs firmes indépendantes, pour des raisons stratégiques variées³⁰.

Quant à la privatisation des banques, à peine lancée avec celle du Crédit Populaire d'Algérie (cinquième banque du pays), elle a été suspendue en novembre 2007 après que quatre banques françaises et une banque américaine eurent soumissionné. L'argument officiel est l'impact possible de la crise mondiale des crédits hypothécaires (*subprimes*).

La privatisation en Algérie s'est caractérisée par la vente des actifs à des propriétaires privés sachant que ces actifs n'ont en aucun cas été vendus avec une forte dévalorisation (**comme souvent dans les PECO**), ni aboutir à la mise en place de nouveaux monopoles privés.

Les experts internationaux ont recommandé à l'Algérie, à cet effet, de lancer immédiatement des petites privatisations, celles qui avaient le mieux réussi dans les PECO, selon différentes méthodes telles que la mise aux enchères des plus petites EPE, la vente d'une petite fraction des

³⁰ Yoshino.M, "stratégie alliance: An entrepreneurial approach to globalisation", Harvard Business, School - Press, 1995.

actifs des grandes EPE ou de certaines filiales après filialisation, et la vente à des repreneurs algériens ou étrangers, s'il s'en trouvait qui soient intéressés à investir dans une EPE algérienne.

Il faut rappeler, de par les expériences étrangères, l'usage simultané de différentes méthodes pour la privatisation d'une même EPE, comme c'est le cas de l'expérience française des privatisations de **1985-1987** qu'à celle des PECO, où chaque méthode de privatisation était affectée à un groupe déterminé d'entreprises sélectionnées. Mais pour l'Algérie, le processus de privatisation, avec sa lenteur, ne ressemblait ni à celui de la France, encore moins à la précipitation de celui des PECO, dont l'Etat voulait éviter les conséquences indésirables.

En fin, il est judicieux de prêter attention aux conséquences des privatisations concernant l'emploi, les salaires, le redéploiement des services publics et l'action sociale de l'Etat. En effet, les experts internationaux de l'époque recommandaient à notre pays l'élimination des sureffectifs employés dans les EPE est à prendre en charge par une réforme de la protection sociale allant au-delà du "filet social" de sécurité préconisé par le FMI, **Ahmad et al.**, (1994). Hélas, un programme massif de soutien des revenus, géré par l'administration, pour des travaux d'utilité sociale (introduit en septembre 1994) n'était pas cohérent avec la stratégie de restructuration et d'assainissement des EPE. Les avantages sociaux devraient désormais être compris comme la contrepartie d'un effort au travail accru.

Avec l'expansion de nouvelles entreprises privées (start up), malgré un réel développement grâce aux mesures de libéralisation des marchés, le secteur privé reste encore faible dans l'économie algérienne. Il n'est vraiment important que dans l'agriculture, le commerce, les services, la construction et les transports, ce qui était déjà le cas avant 1994.

Dans ce cas, son développement n'est pas, en tant que tel, un moyen de débarrasser l'industrie algérienne de ses entreprises inefficaces.

3.3.3 Les facteurs de blocages du processus de privatisation et attraction des IDE :

La transparence totale et l'adhésion sociale constituent des bases nécessaires pour la réussite du processus de privatisation. Dans le contexte algérien où:

- Le couple monopole/ économie de rente est dominant;
- Un secteur privé peu préparé à la concurrence international;

CHAPITRE TROISIEME: Le processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses .

- Avec un management stratégique presque inexistant (excepté quelques cas rares bloqués par la bureaucratie);
- Un secteur informel dominant;
- Une situation financière instable (comme le montrent les dévaluations successives du dinars.....etc).

Hélas, le processus de privatisation en Algérie s'avère un échec surtout avec l'absence d'une vision stratégique axée sur la concurrence.

Il faut rappeler qu'à l'époque des grandes privatisations, aucune des entreprises à privatiser ne semblait potentiellement rentable, ni donc privatisable, après quatre décennies de gestion publique. C'est à ce niveau que réside probablement une des causes d'échec des privatisations en Algérie. En effet, restructurer pour privatiser devient une lourde mission pour l'Etat algérien, et la solution inverse soutenue par le FMI, privatiser pour restructurer, s'est imposée avec les conséquences indésirables notées en Europe de l'Est.

De plus, l'épargne nationale est insuffisante, ou mal répartie, pour trouver de nombreux repreneurs locaux. Jusque-là, le secteur privé algérien a pratiquement été absent lors des ventes d'EPE et il s'est peu engagé dans les partenariats public-privé. Sa capacité à gérer de grandes firmes privatisées dont la survie est risquée reste à démontrer. L'intérêt de potentiels repreneurs étrangers était limité en raison de la faible attractivité de l'Algérie tant que les réformes structurelles et institutionnelles, dont la réforme bancaire, avançaient au ralenti.

Parmi les autres facteurs de blocage du processus des privatisations en Algérie, il y a la multiplication des organes administratifs intervenant dans la restructuration et la privatisation. Ceci a engendré des conflits de compétence bloquant tout le processus, la culture du tout-Etat fondant un interventionnisme permanent dans l'économie.

En effet, l'économie algérienne souffre de contraintes structurelles, qui nécessitent une aide extérieure notamment à travers les IDE, qui conditionnent pour une large part l'avenir voire la survie de l'économie algérienne.

Conclusion chapitre troisième:

Au final et avec ces facteurs de blocage, dont le plus manifeste reste le manque de transparence qui fait qu'au jour d'aujourd'hui, le plus fonceur des investisseurs étrangers préférerait monter son affaire de zéro que d'adhérer à un processus à première vue très peu rassurant

Depuis l'accord d'association avec l'Union européenne (septembre 2005), l'Algérie est confrontée à rendre ses entreprises compétitives ou, à terme, de les voir disparaître. Les restructurer et les privatiser d'urgence permettrait sans doute d'en sauver la plupart de la concurrence des investisseurs étrangers.

Mais avec l'interdiction à ceux-ci de détenir plus de 49 % dans une *joint venture* avec une entreprise algérienne (extension d'un dispositif qui ne concernait jusque-là que le secteur des hydrocarbures).

- Ces mesures pourront-elles faire plus que retarder un peu la nécessité de privatiser les entreprises algériennes pour les aligner sur les critères de compétitivité de l'économie mondiale ?
- Est-ce que le climat des affaires en Algérie est propice à l'investissement garantissant ainsi une meilleure attraction des investissements étrangers?

On peut en douter, à moins qu'il s'agisse d'un dernier rebondissement dans le débat toujours vif au sujet des privatisations en Algérie et le capacité de l'Algérie à attirer davantage les capitaux étrangers.

Nous allons essayer, dans le chapitre suivant, d'aborder le cadre juridique et institutionnel des investissements en Algérie, d'analyser le climat des affaires afin de déterminer les sources de blocage quant à l'attraction des IDE et trouver ainsi les actions à mener pour redynamiser l'investissement en Algérie.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Introduction du quatrième chapitre:

L'Algérie, par le biais de sa politique économique, a toujours encouragé l'initiative privée, pour garantir le développement du secteur privé en général et attirer d'avantage les IDE en particulier. En effet, la politique de promotion des IDE constitue l'une des priorités majeures des autorités algériennes. Dans ce contexte, malgré le potentiel d'investissement et les efforts consentis en matière d'amélioration réelle du cadre légal et économique général de l'investissement, un certain nombre de contraintes structurelles continue d'affecter l'attraction des investissements étrangers en Algérie.

Si l'on examine le programme national de privatisations lancé en 1995, l'Algérie a attiré au cours des dernières années un flux relativement conséquent et en augmentation de capitaux étrangers. Néanmoins, les flux d'IDE varient fortement d'une année et on ignore toujours si ce programme a véritablement intéressé les investisseurs étrangers.

Il est vrai que la privatisation a aidé de nombreux pays en développement à obtenir l'appui de sources privées de financement situées à l'étranger pour leur processus d'industrialisation. Néanmoins, une telle politique doit être poursuivie vigoureusement par les autorités algériennes pour créer un effet positif durable auprès des investisseurs étrangers. En effet, le bilan négatif qu'a enregistré cette politique (voir chapitre troisième) sème le doute sur la volonté réelle des autorités d'ouvrir l'économie aux entrepreneurs privés, ce qui affecte la volonté des investisseurs étrangers quant à leur participation dans les programmes de privatisation et/ou à créer l'hésitation à engager d'importants volumes de capitaux.

Le présent chapitre traite la problématique de l'attraction des investissements étrangers à travers un diagnostic de la situation actuelle en Algérie et la mise en évidence des interactions qui puissent exister entre l'adoption de la politique de privatisation et l'attraction des IDE sur une période de vingt ans (1995 à 2014).

De plus, nous allons essayer de présenter les principaux déterminants d'attractivité des IDE à partir d'une étude empirique.

Section 1: Examen de la politique de promotion des IDE en Algérie

4.1.1 Le cadre légal des I.D.E en Algérie:

Pour attirer et encourager les I.D.E, le gouvernement a mis en place un cadre législatif et réglementaire attractif, et ce dans le soucis de promouvoir ces investissements.

En effet, à partir des années 1990, l'Algérie a commencé à alléger les procédures relatives à l'installation des investisseurs étrangers avec la promulgation de la loi 90-10.

Il faut noter que dans le cadre des politiques de promotion et d'attractivité des I.D.E, les pays empruntent la voie de la séduction en adoptant des codes d'investissement avantageux prenant en compte le cadre légal d'application des lois et règlements¹.

En Algérie, le cadre juridique et réglementaire en vigueur encourage les investissements et favorise le développement du secteur privé, et ce en permettant à toute personne physique ou morale, nationale ou étrangère, d'investir dans les activités économiques de production de biens et services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concessions et/ou de licences.

Le cadre juridique des I.D.E repose sur un ensemble de réglementations dont la plus importante est l'ordonnance du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

Nous allons essayer, dans ce qui suit, de présenter les grandes étapes de l'évolution du cadre législative des I.D.E en Algérie à savoir:

- La Loi 90-10 du 14 avril 1990 ;
- Le code des investissements de 1993;
- L'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

¹ Boulem.F., « Les Institutions et Attractivité des IDE », Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. p.11.

4.1.1.1 La loi 90-10 du 14 avril 1990:

La loi **90-10** sur la monnaie et le crédit (articles 181 à 192) a mis fin aux dispositions antérieures imposant une majorité de capitaux publics algériens dans les sociétés mixtes (**51/49**). A cet effet, elle permet au capital étranger de s'associer librement (sans limitation de part) à une personne morale publique ou privée.

Toutefois l'investissement privé n'était autorisé que dans les secteurs non expressément réservés à l'Etat, ce qui limitait l'implantation des sociétés étrangères. Elle a également apporté des garanties afférant au rapatriement des capitaux investis, de leurs bénéficiaires et de leurs dividendes. Cependant l'investisseur étranger est tenu de remplir un certain nombre de critères fixés par le Conseil de la Monnaie et du Crédit. Ces conditions portaient en général sur l'impact de l'investissement sur l'économie nationale en général et sur les réserves de changes en particulier.

4.1.1.2 Décret législatif 93-12 du 05 octobre 1993, dit "Code des investissements ":

Les IDE ont connu une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié avec le code des investissements de 1993.

Le décret législatif 93-12 a eu pour objectif de simplifier les démarches administratives liées à la réalisation de l'investissement et de mettre en place un régime d'incitations à l'investissement. Ce code d'investissement a accordé un ensemble de garanties aux investisseurs étrangers dont :

- **Le principe d'égalité :** Le code des investissements a établi un régime juridique basé sur le principe de la non-discrimination entre les personnes physiques ou morales algériennes et étrangères. Un régime d'égal traitement est assuré entre les investisseurs étrangers sous réserve des dispositions des conventions conclues par l'Etat algérien avec les Etats dont les investisseurs sont les ressortissants.

- **Le Principe de sécurité juridique :** Les révisions ou les abrogations susceptibles d'intervenir à l'avenir ne s'appliquent pas aux investissements réalisés dans le cadre du décret 93-12, sauf si l'investisseur le demande expressément.

- **Le Principe d'indemnisation** : Sauf dans les cas prévus par la loi, les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet de réquisition administrative, le cas échéant, la réquisition donne lieu à une indemnisation juste et équitable.

- **Les Garanties juridictionnelles** : Tout différend entre l'investisseur étranger et l'Etat algérien sera soumis aux juridictions compétentes, sauf conventions bilatérales ou multilatérales conclues par l'Etat algérien, relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire, ou permettant aux parties de convenir.

En plus de ces garanties, le code des investissements de 1993 accorde des réductions fiscales, parafiscales et douanières pendant une certaine période pour les investisseurs. Ces incitations sont regroupées dans deux types de régimes: le régime général et les régimes particuliers (investissements réalisés dans les zones spécifiques et les zones franches).

Parmi les incitations liées au régime général, on peut citer:

- L'exonération pendant une période minimum de 2 ans et maximum de 5 ans de l'IBS (impôt sur les bénéfices des sociétés), du VF (versement forfaitaire), et de la TAP (taxe sur l'activité professionnelle) ;
- Franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

4.1.1.3 L'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement²:

L'ordonnance de 2001 constitue un progrès, sans toutefois changer fondamentalement le régime de l'investissement. Cette ordonnance a complété et amélioré le code des investissements de 1993, reconnaissant le principe de la liberté d'investir. Cependant elle a principalement pour effet de réorganiser les instances en charge de la promotion de l'investissement. A cet effet, elle a créé l'Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement (ANDI) qui vient remplacer l'ex A.P.S.I³.

² Ordonnance n° 01-03 de Aouel Djoumada Ethania 1422 correspondant au 20 aout 2001 modifiée et complétée par l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006, LFC 2009, LF 2010,LFC 2010, LF2011, LFC2011,LF2012,LF2013,LF2014 .

³ Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001.

De plus, cette ordonnance prévoit **trois (03)** types d'investissement:

- Les acquisitions d'actifs qui entrent dans le cadre de création d'activités nouvelles ou qui sont susceptibles d'étendre les capacités de production, de réhabiliter ou de restructurer l'outil de production;
- La participation dans le capital des entreprises (sous forme d'apport en nature ou en numéraire);
- La reprise d'activité dans le cadre d'une **privatisation totale ou partielle.**

Dans son article 1, l'ordonnance fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et services ainsi que les investissements dans le cadre de l'attribution de concessions et /ou de licence.

En effet, toutes créations, extensions, réhabilitations ou restructurations réalisées par une personne morale dans des activités économiques de production de biens et services (à l'exclusion du commerce) sont susceptibles d'ouvrir aux avantages prévus par le code des investissements (2001). Le régime peut bénéficier aussi bien aux résidents qu'aux non résidents.

Il faut noter que **l'ordonnance 06-08 du 15 juillet 2006**, a tracé les grands axes de la refonte du cadre juridique régissant la promotion de l'investissement en vue de le faire évoluer vers les meilleures pratiques internationales.

En fin, la Loi de finances pour 2015 apporte des modifications à l'ordonnance 01-03, et introduit de nouvelles mesures de soutien et d'encouragement aux activités productives dans certaines activités économiques et d'allègement de la fiscalité des entreprises.

Parmi ces nouvelles mesures, on citera⁴:

- Introduction de l'exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière et de la rémunération domaniale portant sur les concessions de biens immobiliers bâtis et non bâtis consenties au titre de la réalisation de projets d'investissement relevant du régime général (Article 74 de la LF 2015 modifiant l'Articles 9 de l'ordonnance 01-03) ;

⁴ Pour plus de précisions, consulter le site web: <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/mesures-introduites-par-la-loi-de-finances-pour-2015>.

- Décentralisation au niveau de l'ANDI, du traitement des dossiers de projets soumis précédemment à la décision préalable du Conseil National de l'Investissement, dont le montant se situe à moins de 2 Milliards de Dinars (Article 97 de la Loi de Finances 2015 modifiant l'article 9 ter de l'ordonnance 01-03).

Quant aux secteurs éligibles aux dispositions relatives aux développement de l'investissement, ceux-ci sont nombreux⁵ et incluent même les activités culturelles (cinématographiques et d'édition de livres)⁶.

4.1.2 Les institutions chargées de la promotion des investissements en Algérie:

Le cadre institutionnel de l'investissement en Algérie nous renvoie au redéploiement législatif intervenu en octobre 2006⁷. En effet, ce cadre a été unifié: L'A.N.D.I, le secrétariat du Conseil National de l'Investissement (**C.N.I**) et celui de la commission de recours sont désormais positionnés auprès du ministère chargé de l'investissement qui, ainsi, réunit en son sein les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Les compétences en matière d'investissement ont été redéfinies, précisées et organisées en trois niveaux:

- **Niveau stratégique:** Représenté par le CNI qui exerce en matière de décisions stratégiques relatives à l'investissement et à l'examen des dossiers présentant un intérêt pour l'économie nationale.
- **Niveau politique:** Représenté par le Ministère chargé de l'Industrie et de la Promotion des Investissements (**M.I.P.I**). Au titre de la promotion et de la mobilisation de l'investissement, le MIPI est chargé, outre les autres attributions, d'élaborer la politique nationale de l'investissement et de veiller à son application. Dans ce domaine, le MIPI exerce ses missions à travers la Direction Générale de l'Investissement (**D.G.I**).

⁵ Par L.F 2010.

⁶ KPMG, "Guide investir en Algérie", 2015,p.51.

⁷ Voir décret exécutif n°06-357 du 9 octobre 2006 portant composition, organisation et fonctionnement de la commission de recours compétente en matière d'investissement.

- **Niveau d'exécution:** Représenté par deux agences qui exercent leurs missions sous le contrôle et l'orientation du MIPI: L'ANDI et l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (**ANIREF**).

Au final, la mise en œuvre des avantages accordés par la loi relative au développement des investissements est assurée par le Conseil National de l'Investissement (C.N.I), l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (A.N.D.I) et le guichet unique.

4.1.2.1 Le conseil national d'investissement (C.N.I) : Le C.N.I est un organe exerçant auprès du ministre chargé de la promotion des investissements. Il est placé sous l'autorité et la présidence du Chef du Gouvernement.

Le C.N.I exerce une véritable fonction de proposition, d'étude et jouit ainsi d'un pouvoir décisionnel. En effet, il a pour mission l'étude des questions liées à la stratégie des investissements et à la politique de soutien aux investissements, de l'approbation des conventions portant sur les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale et d'une manière générale, de toutes questions liées à la mise en œuvre des dispositions concernant la loi sur le développement de l'investissement.

La composition, le fonctionnement et les attributions du conseil national de l'investissement sont fixés par voie réglementaire⁸.

Tous les ministres en charge des dossiers et questions économiques sont membres du C.N.I, soit neuf (09) au total. Il assistent en tant qu'observateurs seulement, le président du conseil d'administration et le directeur général de l'A.N.D.I.

De plus, le C.N.I n'est pas une autorité administrative indépendante. En effet, ses décisions et/ ou recommandations ne s'adressent pas directement à l'investisseur mais sont destinées aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion de l'investissement, en tout premier lieu l'A.N.D.I.

⁸ Voir décret exécutif n° 01 du 24 septembre 2001.

4.1.2.2 L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (A.N.D.I) : C'est un établissement public à caractère administratif (E.P.A) , doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du ministre chargé de la promotion des investissements.

L'agence exerce, en relation avec les administrations et organismes concernés, plusieurs missions :

- ✓ Assurer la promotion, le développement et le suivi de l'investissement;
- ✓ Le suivi exercé par l'agence se réalise par un accompagnement et une assistance aux investisseurs ainsi que par la collecte d'informations statistiques;
- ✓ L'agence prend en charge l'accueil, l'information et l'assistance des investisseurs;
- ✓ Elle facilite l'accomplissement des formalités constitutives des entreprises et de concrétisation des projets à travers les prestations du guichet unique décentralisé (G.U.D);
- ✓ L'agence assure dans le cadre du dispositif en vigueur l'octroi des avantages aux investissements et veille au respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération;
- ✓ Par ailleurs, elle a pour mission de dynamiser le traitement des demandes d'avantages pour les investisseurs. Elle peut, en contrepartie des frais de traitement des dossiers, percevoir une redevance versée par les investisseurs;
- ✓ L'agence se charge enfin de la gestion du fonds d'appui à l'investissement ainsi que d'un portefeuille foncier et immobilier constitué à partir des actifs résiduels des entreprises publiques dissoutes en vue d'assurer leur valorisation pour le développement de l'investissement.

4.1.2.3 Le guichet unique :

Le guichet unique est un organe au sein de la structure de l'Agence Nationale de développement de l'investissement qui regroupe les représentants locaux de l'ANDI ainsi que les administrations et les organismes concernés par l'investissement en étant habilité à fournir les prestations administratives nécessaires à la concrétisation des investissements.

Le guichet unique est une institution très importante dans le mesure où elle est chargée de faciliter aux entreprises l'accomplissement des formalités de mise en œuvre des projets d'investissements.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Il est composé des représentants des organismes et administrations suivantes⁹ :

- ✓ Les représentants locaux de l'ANDI;
- ✓ Le Centre national du Registre de Commerce;
- ✓ L'Administration Fiscale;
- ✓ L'Administration des Douanes;
- ✓ L'Urbanisme;
- ✓ Des domaines;
- ✓ De l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement;
- ✓ Du Travail;
- ✓ De la CNAS et de la CASNOS;
- ✓ Le CALPIREF ;
- ✓ De l'APC du lieu d'implantation du "Guichet unique".

Le guichet veille à la mise en œuvre des simplifications et allègements des procédures et formalités constitutives des entreprises et de réalisation des projets. D'autre part, l'offre d'assiette foncière s'effectuera à travers la représentation au niveau du guichet unique décentralisé (G.U.D) des organismes chargés du foncier destiné à l'investissement.

Ce guichet est décentralisé puisqu'il est créé au niveau de la wilaya ou ensemble de wilaya. Il existe actuellement dix-neuf (**19**) guichets uniques décentralisés, implantés sur l'ensemble du territoire national (Adrar, Alger, Annaba, Biskra, Bejaïa, Biskra, Blida, Chlef, Constantine, Jijel, Khenchla, Laghouat, Oran, Ouargla, Saida, Sétif, Tiaret, Tizi Ouzou, Tlemcen).

Après avoir abordé le cadre légal et institutionnel des investissements en Algérie, nous aborderons dans le point suivant, les mesures spécifiques préconisées par le l'Etat algérien à l'égard des investisseurs étrangers et leurs impact sur l'attraction des IDE en Algérie.

⁹ Voir site web: <http://www.andi.dz>.

4.1.3 Mesures spécifiques aux investisseurs étrangers:

Pour attirer et encourager les investissements étrangers, le gouvernement a mis en place divers dispositifs très attractifs .Ces dispositifs se concrétisent à travers des mesures spécifiques aux investisseurs étrangers censées améliorer l'environnement des affaires et la minimisation des délais et couts d'installation et de démarrage des entreprises. Nous allons essayer de présenter les principales mesures dans le point suivant dans le but d'analyser les opportunités d'investissement en Algérie.

4.1.3.1 En matière d'entrée et d'établissement:

A) La liberté d'investir :

L'ordonnance de 2001 élargit le champs d'intervention de l'investissement privé (national et étranger) à certains secteurs qui étaient exclusivement réservé à l'Etat et organise le cadre juridique des privatisations: elle reconnaît ainsi le principe de la liberté d'investir¹⁰.

L'article 4 de l'ordonnance stipule: " Les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement. Il bénéficie de plein droit de la protection et des garanties prévues par les lois et règlements en vigueur. Les investissements bénéficiant des avantages fiscaux de la présente ordonnance font l'objet, préalablement à leur réalisation d'une déclaration d'investissement auprès de l'Agence nationale de développement de l'investissement (A.N.D.I)".

Ceci dit, cette liberté d'investir¹¹ ne concerne que des activités réglementées c'est à dire celles qui obéissent à des règles particulières organisées par les lois et règlements qui les définissent. En effet, le décrets exécutif n°97-40 du 18 janvier 1997, modifié et complété, relatif aux critères de détermination et d'encadrement des activités et des profession réglementées soumises à l'inscription au registre de commerce définit comme activité ou profession réglementée toute activité ou profession soumise à inscription au registre de commerce et requérant par sa nature, son contenu, son objet et les moyens mis en œuvre, la réunion de diverses conditions afin d'autoriser son exercice.

¹⁰ KPMG, "Guide investir en Algérie", 2006,p.35.

¹¹ KPMG, "Guide investir en Algérie", 2015,p.51.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

La classification d'une activité ou d'une profession dans la catégorie des activités ou profession réglementées est subordonnée à l'existence de préoccupation d'ordre public, à la préservation des richesses naturelles et au respect de l'environnement...etc.

En fin, la loi de finances 2014 encourage les investisseurs étrangers qui contribuent dans le transfert du savoir faire et/ ou qui produisent des biens avec un taux d'intégration de 40%. De plus, ils bénéficient d'avantages fiscaux et parafiscaux accordés par le CNI¹².

B) Les secteurs d'investissement:

L'ordonnance de 2001 a élargit le champs des investissements aux activités de production, de biens et de services ainsi qu'aux activités investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de services. Il en résulte que toutes les formes d'investissement sont ainsi autorisées (direct, création nouvelles, extension d'un investissement ancien, rénovation ou restructuration).

A cet effet, le tableau n° 4.1 l'évolution des projets d'investissement sur la période 2002-2014 (par type):

Tableau n°4.1: Nombre de projets d'investissement (locaux et étrangers) par type d'investissement (2002-2014)

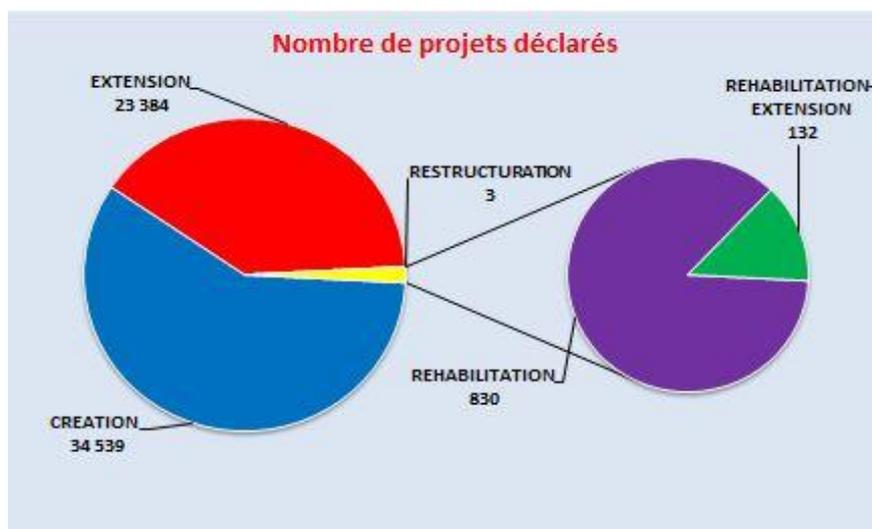
Montant: Millions de DA.

TYPED'INVESTISSEMENT	NOMBRE DE PROJETS	%	MONTANT	%	NOMBRE D'EMPLOIS	%
CREATION	34 539	58,65%	5 428 481	52,33%	516 730	53,70%
EXTENSION	23 384	39,71%	4 195 623	40,45%	422 789	43,94%
RESTRUCTURATION	3	0,01%	479	0,00%	92	0,01%
REHABILITATION	830	1,41%	233 979	2,26%	11 102	1,15%
REHABILITATION-EXTENSION	132	0,22%	514 310	4,96%	11 468	1,19%
TOTAL	58 888	100%	10 372 871	100%	962 181	100%

Source: Bilan établi par ANDI.

¹²KPMG, op-cit, p.52.

Figure n° 4.1: Nombre de projet déclarés (2002-2014) (Par type d'investissement)



Source: ANDI.

Durant la période **2002-2014**, on remarque que la part des investissements nouveaux est de 58,65% , " création" est relativement importante par rapport aux autres types d'investissement. Le type "Restructuration" et " Privatisation-Extension " avec des taux négligeables soit moins de 1% par rapport à l'ensemble et ceux autres catégories.

En analysant ces données, on peut conclure que la préférence des investisseurs est accordée aux investissements neufs voire des extensions au détriment des autres types qui sont plutôt concernés en grande partie par le secteur public de façon récente suite aux décisions du Gouvernement de réhabiliter certaines filières industrielles de production stratégiques alors que les privatisations ne semblent pas avoir donné les résultats escomptés.

Le classement des investissements réalisés pour l'année 2014, par secteur, montre indéniablement la dominance du secteur du Transport sur le plan nombre de projets (**45.66%**) suivi du secteur des BTPH (**20.33%**) et enfin de l'Industrie (**18.63%**).

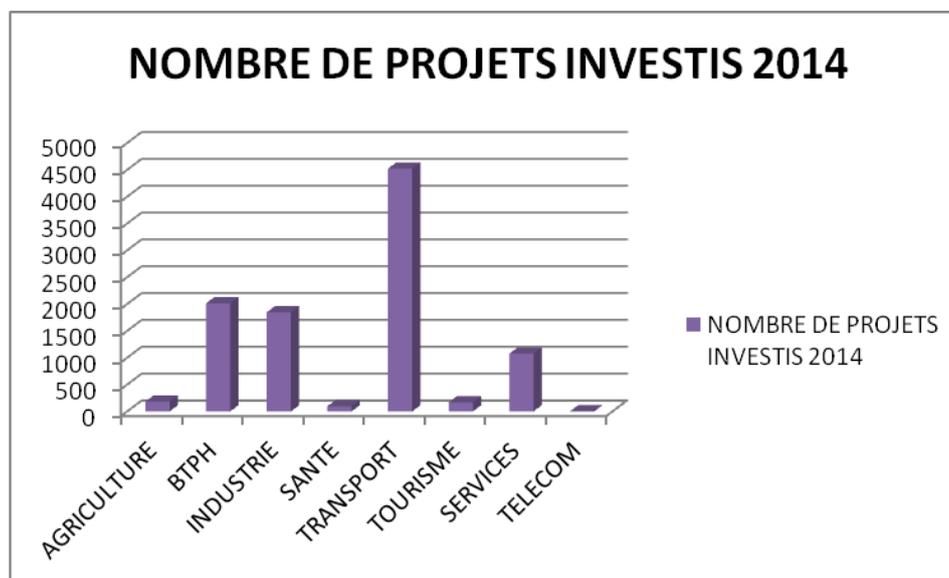
CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Tableau n°4.2: Nombre de projets d'investissement (locaux et étrangers) par secteur d'activité (2014)

SECTEUR D'ACTIVITE REGROUPE	NOMBRE DE PROJETS	%	MONTANT en Millions DA	%	NOMBRE D'EMPLOIS	%
AGRICULTURE	184	1,86%	26 270	1,20%	2 895	1,92%
BTPH	2 013	20,33%	194 446	8,87%	32 887	21,79%
INDUSTRIES	1845	18,63%	1507381	68,75%	71362	47,27%
SANTÉ	97	0,98%	17 613	0,80%	2 076	1,38%
TRANSPORT	4522	45,66%	175 135	7,99%	19 459	12,89%
TOURISME	167	1,69%	110 639	5,05%	7 017	4,65%
SERVICES	1 075	10,85%	104 905	4,78%	14 945	9,90%
TELECOMM	1	0,01%	56140	2,56%	318	0,21%
TOTAL	9 904	100%	2 192 530	100%	150 959	100%

Source: ANDI

Figure n°4.2: Nombre de projets d'investissement (locaux et étrangers) par secteur d'activité (2014)



Source: Par nos soins.

Les Transports, un secteur relativement transfuge et contrasté occupe un nombre élevé de petits projets réalisés pour des valeurs financières équivalentes au BTPH (8.87%) .

Les autres secteurs tels qu'Agriculture, Santé, Tourisme et Télécom participent dans une fourchette de 1 à 2% en nombre de projets réalisés. Néanmoins, le secteur de l'Industrie enregistre le plus grande part dans les montants financiers (68.75%).

C) Le partenariat:

Les lois de finance complémentaires 2009 et 2010 ont posé de nouvelles règles d'encadrement du principe de liberté d'établissement tel qu'énoncé à l'article 4 de l'ordonnance de 2001. Les nouvelles règles d'implantation des investissements étrangers en matière d'actionnariat peuvent être appliquées aux investissements étrangers établis avant leur promulgation dans des cas limitativement prévus par le législateur.

En effet, aux termes de la loi de finances complémentaire pour 2010, "Toute modification de l'immatriculation au registre de commerce, entraîne, au préalable, la mise en conformité de la société aux règles de répartition du capital " telle qu'elles sont prévues aux l'article 4 bis de l'ordonnance relative au développement de l'investissement à l'exception des modifications suivantes¹³:

- La modification du capital social (augmentation ou diminution) qui n'entraîne pas un changement de l'actionnariat et de la répartition entre les actionnaires;
- La cession ou l'échange, entre anciens et nouveaux administrateurs, d'actions de garantie prévus par l'article 619 du code de commerce et ce sans que la valeur des actions dépasse 1% du capital social de la société;
- La suppression d'une activité ou le rajout d'une activité connexe;
- La modification de l'activité suite à la modification de la nomenclature des activités ;
- La désignation du gérant ou des dirigeants de la société;
- Le changement d'adresse du siège social.

¹³ KPMG, "Guide investir en Algérie",2015, p.53.

Selon l'article 4 bis de l'ordonnance de 2001, les investissements étrangers de toutes sortes (production de biens et services, activité d'importation pour revente en état ou de distribution) ne peuvent être établis que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnaire majoritaire est l'Etat (51% au moins du capital social). Les nouvelles dispositions s'appliquent également aux investissements réalisés avec des entreprises publiques économiques ainsi qu'à l'ouverture du capital de ces entreprises à l'actionariat étranger.

En fin, la loi de finances 2014 en vertu de l'article 56 , dans le but de facilitation et d'assouplissement des procédures administratives, stipule que pour tout projet d'investissement direct étranger ou d'investissements en partenariat avec des capitaux étrangers ne doit pas faire l'objet que d'une déclaration d'investissement adressée à l'A.N.D.I. La soumission de ces projets à l'examen préalable du C.N.I. n'est pas obligatoire sauf pour les cas expressément cités par l'ordonnance de 2001.

4.1.3.2 En matière de protection des investisseurs étrangers:

La protection des investisseurs est sans doute l'un des facteur déterminant dans l'attraction des investisseurs étrangers. En effet, l'Algérie est perçue comme un état moyen en matière de protection des investissements. Le rapport de la Banque Mondiale a établi une notation de 0 à 10 qui évalue le degré de transparence des transactions, le droit des actionnaires à poursuivre les administrateurs et directeurs pour faute professionnelle. Le coût de la mise en faillite par exemple représente 4% du patrimoine et dure parfois plus de 2 ans¹⁴.

A) Les garanties accordées aux investisseurs:

- **Principe de non discrimination:**

La législation algérienne relative aux investissements interdit de réserver, dans des circonstances similaires, un traitement différencié défavorable aux investissements étrangers. Le respect de ce principe est essentiel pour l'investisseur étranger. Dans le cas contraire favorisera les discriminations et risque de créer une concurrence déloyale en faveur des nationaux .

¹⁴ KPMG, "Guide d'investir en Algérie", 2011, p.153.

- **Sécurité juridique et intangibilité de la loi:**

A moins que l'investisseur ne le demande expressément, les révisions ou abrogations futures de la législation sur l'investissement ne s'appliquent pas aux projets réalisés dans le cadre de la législation en vigueur au jour de l'investissement.

- **Règlement des différends:**

Tout différent entre l'investisseur étranger et l'Etat algérien , sera soumis aux juridictions compétentes, sauf conventions multilatérales conclues par l'Etat algérien relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire.

A cet effet, l'Algérie a ratifié la convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etat et ressortissants d'autres Etats (C.I.R.D.I) du 18 juin 1965¹⁵ ainsi que la convention portant création de l'Agence multilatérale de garanties des investissements (A.M.G.I) de septembre 1986 entrée en vigueur en 1988¹⁶.

B) Signature des conventions bilatérales d'investissement:

L'Algérie a conclu diverses conventions bilatérales¹⁷ qui visent, dans le cadre de la réciprocité, à encourager et protéger les investissements et à éviter la double imposition.

Toutefois, par rapport aux autres pays de la région, le réseau des accords sur l'investissement ne couvre pas l'ensemble des pays d'origine des investisseurs voulant s'implanter en Algérie.

¹⁵ Ordonnance n° 95-04 du 19 Chaâbane 1415 correspondant au 21 janvier 1995 portant ratification de la convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements, entre Etats et ressortissants d'autres Etats.

¹⁶ Ordonnance n° 95-05 du 19 Chaâbane 1415 correspondant au 21 janvier 1995, portant approbation de la convention portant création de l'agence internationale de garantie des investissements.

¹⁷ La liste des conventions et accords conclus par l'Algérie est accessible par ce lien: <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/accords-conventions>.

C) Le transfert des fonds:

Aux termes de l'article 31 de l'ordonnance de 2001, le transfert du capital investi et des revenus qui en découlent est garanti.

Cependant, l'activité de revente en l'état n'ouvre pas droit au transfert des revenus qu'elle a pu générer. A cet effet, le règlement n° 05-03 du 06 juin 2005 relatif aux IDE, instruit par la Banque d'Algérie, définit les modalités de transfert des dividendes, bénéfices et produits réels net de la cession ou de la liquidation des investissements étrangers réalisés dans le cadre de l'ordonnance précitée. Une autorisation préalable de transfert devrait être accordée par les banques et établissements agréés qui sont dans l'obligation d'exécuter sans délais les transferts au titres des dividendes, bénéfices, produits de cession des IDE ainsi que celui des jetons de présence pour les administrateurs étrangers.

Quant aux contrôles, la Banque d'Algérie procède à un contrôle rigoureux, à postériori, des transferts effectués par les banques primaires.

4.1.3.3 En matière d'avantages accordés:

Les projets d'investissement en général peuvent bénéficier d'exonérations et réductions fiscales et ce selon l'impact du projet sur le développement économique et social ainsi qu'en fonction de la localisation.

L'investisseur doit déposer à l'ANDI un dossier comprenant une déclaration d'investissement et une demande d'avantages fiscaux. Pour les investissements relatifs au secteur bancaire et financier qui supposent une installation en Algérie, l'investisseur est soumis à une procédure distincte, en ce sens qu'il doit solliciter un avis de conformité auprès du Conseil de la Monnaie et du Crédit.

Les incitations à l'investissement et les garanties accordées à l'investisseur

Trois régimes d'investissement sont prévus: le régime général et le régime dérogatoire et le régime de droit commun¹⁸.

1. Le régime général:

Le régime général se limite à des avantages accordés au titre de la réalisation. Il concerne l'ensemble des investissements ayant fait "objet de déclaration auprès de l'AND". Les avantages accordés dans le cadre de ce régime sont:

- l'application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- l'exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement.

Le délai de réalisation est fixé lors de l'établissement de la décision d'octroi des avantages.

2. Le régime dérogatoire:

Dans le régime dérogatoire, les avantages accordés s'étendent à la phase d'exploitation après constat de la mise en exploitation. Ce régime concerne deux types d'investissement:

- Les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'État;
- Les investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et faisant l'objet d'une convention avec l'ANDI.

¹⁸ Pour plus de détails, consulter le site web: <http://www.andi.dz/index.php/fr/regimes-d-avantages>.

Au titre de la réalisation de l'investissement:

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement;
- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille pour les actes constitutifs et les augmentations de capital;
- Prise en charge partielle ou totale par l'État, après évaluation de l'ANDI, des dépenses au titre de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement;
- Franchise de la **TVA** pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la **TVA**;
- Application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- Le délai de réalisation est fixé lors de l'établissement de la décision d'octroi des avantages.

Au titre de l'exploitation, après constat de mise en exploitation:

- Exonération, pendant une période de dix ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (**IBS**), de l'impôt sur le revenu global (**IRG**) sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (**VF**) et de la taxe sur l'activité professionnelle (**TAP**);
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix (10) ans;
- Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.

Les avantages accordés dans le cadre de conventions d'investissement:

Pour les investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale (technologies propres, protection des ressources naturelles, économie d'énergie, développement durable), une convention d'investissement conclue entre l'ANDI et l'investisseur, soumise à approbation du Conseil National de l'Investissement, permettra aux pouvoirs publics d'octroyer des avantages spécifiques à l'investisseur en contrepartie de ses

engagements. Ces investissements pourront donner lieu à des concessions ou des licences accordées par l'État.

3. Régime de droit commun:

Outre les avantages du régime dérogatoire des zones, ce régime concerne les avantages accordés:

a. Pour les investissements dans les wilayas de ADRAR, ILLIZI, TAMANRASSET, et TINDOUF ;

b. Pour les investissements dans les Wilayas du Sud ;

c. Pour les investissements dans les Wilayas des Hauts Plateaux ;

d. Pour les investissements relevant du régime général et réalisés dans les filières d'activité suivantes :

- Sidérurgiques et métallurgiques, liants hydrauliques, Electriques et Electroménagers, chimie industrielle, mécanique et automobile, pharmaceutiques, aéronautique, construction et réparation navales, technologies avancées, industrie agroalimentaire, textiles et habillement, cuirs et produits dérivés, bois et industrie du meuble, outre les avantages aux titre de la réalisation :

- d'une exonération temporaire pour une période de cinq (5) ans, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (**IBS**) ou de l'impôt sur le revenu global (**IRG**) et de la taxe sur l'activité professionnelle (**TAP**);
- d'une bonification de 3% du taux d'intérêts applicable aux prêts bancaires.

4.1.4 Analyse des forces et des faiblesses du potentiel d'investissement en Algérie:

L'Algérie bénéficie de nombreux atouts majeurs au niveau national. En outre, au niveau sectoriel, les secteurs qui présentent les opportunités les plus intéressantes pour les investisseurs sont l'industrie lourde, l'industrie agroalimentaire, les services...etc.

Cependant, des problèmes structurels infligés de l'ancien système économique persistent et ralentissent les flux entrants d'IDE. Bien que les équilibres macroéconomiques soient restaurés, l'Algérie reste fortement dépendante du pétrole et des fluctuations des devises étrangères ; elle exporte en effet en dollar américain et importe en euro, et toute fluctuation entre les deux monnaies a un impact direct sur l'économie nationale. De plus, les problèmes

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

d'accès au foncier économique, les retards dans les infrastructures et le poids du secteur informel demeurent des entraves pour les investissements étrangers.

On a essayé dans le tableau (**Le tableau 4.3**) de résumer les forces et faiblesses du potentiel d'investissement en Algérie. En effet, Une série d'obstacles continuent à s'opposer à un flux plus important d'investissements dans le pays, sans qu'une stratégie soit mise en œuvre pour rendre plus attractif le marché algérien. Le discours officiel fait état d'un flux conséquent d'investissements étrangers en Algérie. En fait, en dehors du secteur des hydrocarbures qui continuent à attirer les compagnies étrangères, les engagements des firmes étrangères restent bien maigres.

Tableau n°4.3: Le potentiel d'investissement en Algérie: Forces et faiblesses

Forces et opportunités	Faiblesses et menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement des équilibres macroéconomiques; • Faible coût de l'énergie; • Ressources humaines abondantes et flexibilité du marché du travail; • Hydrocarbures et énergies; • Mines; • Progressive intégration économiques régionales (U.E) et mondiale (O.M.C); • Disponibilité de ressources naturelles et politiques proactives de mise en valeur de ses dernières; • Secteurs porteurs à fort potentiel avec un très bon retour sur investissement; • Les programmes de privatisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Retard dans les infrastructures; • Ralentissement dans la mise en place des reformes de deuxième génération; • Ralentissement important dans les reformes financières et bancaires; • Secteur informel important; • Fort déficit d'image de communication; • Manque d'information qualitative sur les IDE par secteur d'activité et par origine; • lenteur des procédures administratives; • Manque d'expertise en termes, d'IDE et de ciblage de secteurs; • Difficulté d'accès au foncier industriel.

Source: Synthèse élaborée par nos soins.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Parmi les opportunités d'investissement citées dans le tableau précédant, les programmes de privatisation. En effet, lors de son adoption , en Algérie, toutes les entreprises publiques étaient éligibles à la privatisation. Cette politique représentait une modalité d'ouverture de l'économie algérienne à l'économie de marché consacré légalement par la promulgation de l'ordonnance n°01-04 du 20 août 2001.

Il faut noter que la réussite de la privatisation dépend des opérations de transfert et des conditions économiques et organisationnelles de chaque pays. Selon **Havrylyshyn et McGettigan** (1999) , les opération de privatisation des entreprises publiques vers le secteur privé sont définies selon quatre formes:

1. La restitution: Il s'agit de la remise en possession aux propriétaires d'un ensemble de biens qui avaient été pris illégalement;
2. La vente des actions des entreprises publiques à un groupe de gestionnaire et d'employés;
3. La privatisation de masse : il s'agit d'une opération caractérisée par une grande dispersion des actionnaires;
4. Cession des parts des institutions publiques sous forme d'actions à des investisseurs étrangers afin de favoriser les entrées de capitaux.

C'est la dernière forme qui nous intéresse dans l'analyse que nous allons mener dans la prochaine section .

En effet, avec un bilan mitigé du programme de privatisation (voir section 3 du chapitre 3), ce dernier a connu plusieurs phases subdivisées en plusieurs étapes dont certaines ont connu un véritable échec.

A ce stade de travail, nous sommes arrivés au point où la réponse à notre problématique centrale est indispensable afin de valider nos hypothèses de départ.

Pour cela, la deuxième section a pour but d'apprécier l'effet qu'a pu avoir la politique de privatisation adoptée en Algérie sur l'attraction des IDE .

Section 2: Analyse du lien entre l'adoption de la politique de privatisation et l'attraction des IDE en Algérie (1995-2014)

4.2.1.Tendance globale des IDE en Algérie:

L'Algérie a entrepris une politique de réformes structurelles, qui a permis le rétablissement des équilibres macro-économiques et la libéralisation de l'économie dans la perspective d'améliorer les performances en termes de croissance du PIB, du développement du secteur privé, et l'accroissement des flux entrants d'IDE. Dans l'ambitieux programme de soutien et de relance économique (**P.S.R.E**), la politique relative à l'investissement occupe une place importante.

Il faut noter que l'Etat algérien a toujours œuvré à attirer le capital étranger. En effet, au lendemain de l'indépendance, l'Algérie a connu son premier code destiné aux investisseurs étrangers (23 juillet 1963)¹⁹ et ce malgré que l'Algérie ne disposait pas à l'époque un climat propice aux investissement.

Malgré cet intérêt, la politique en faveur des IDE reste passive, et ce en dehors du secteur des hydrocarbures ouvert aux capitaux étrangers à partir de 1971.

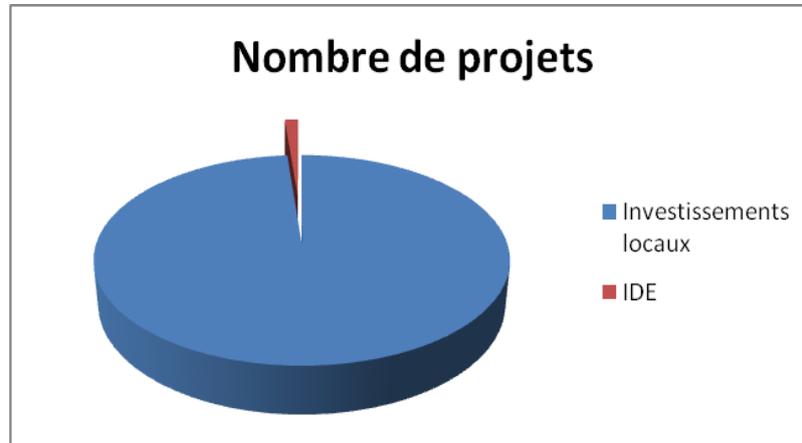
4.2.1.1Evolution des IDE par nombre de déclaration:

D'après les dernières données diffusées par l'ANDI, sur la période 2002-2012, seul 1% du nombre des projets déclarés sont d'origine étrangère (figure n°4.3).

¹⁹ Boualem. F, " Les Institutions et Attractivité des IDE ", Colloque International : " Ouverture et émergence en Méditerranée " 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER, p.20

Figure n° 4.3: Répartition des projets d'investissement déclarés selon l'origine des capitaux

(2002-2012)



Source: Elaboré par nos soins d'après données ANDI

Pourquoi cette faible participation étrangère? Est ce la conséquence de la loi 49-51?

Instaurée par la loi de finances complémentaire pour 2009, la règle dite des **51-49%** fixe la part de participation d'un investisseur étranger dans une société de droit algérien à 49%. Cette règle stipule que: " Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social.. "²⁰.

On peut alors comprendre que cette règle peut constituer un frein au développement des investissements étrangers en Algérie vue la faible évolution des projets d'origine étrangère déclarés durant la période (2002-2012) . En effet, les appels du secteur privé ne cessent de qualifier cette loi de très dure empêchant ainsi à l'amélioration du cadre de l'investissement en Algérie.

Conscients de cette situation, les pouvoirs publics, selon certaines informations, songent à un assouplissement de cette règle en ce qui concerne la répartition des bénéfices proportionnellement à la part de chacun des associés dans le capital social.

²⁰ Alinéa 2 de l'article 4bis du code de l'investissement .

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Compte tenu de ce qui précède, il est permis de conclure qu'en l'état actuel de la législation, un assouplissement de la règle 51-49% est possible. La mise en place d'une telle réforme encouragerait, sans aucun doute, les flux d'investissements étrangers.

Cependant, pour garantir l'efficacité de cette réforme, il faudrait songer à ce qu'elle soit suivie d'un assouplissement de la réglementation algérienne des changes pour les conditions de transfert des bénéfices des sociétés étrangères exerçant en Algérie.

En outre, si l'on considère l'effort financier fournie par la partie algérienne (**51%**), on peut dire que la loi **51/49%** peut constituer un encouragement du partenariat stratégique. Cette règle oblige l'investisseur étranger à négocier et agir avec un partenaire local dans le cadre d'accords de coopération, c'est-à-dire le plus souvent en pratique dans le cadre de contrat de joint-ventures. La règle des 49/51% peut s'avérer dans cette perspective profitable.

4.2.1.2 Evolution des IDE par secteur:

Sur la base d'une observation réalisée par l'ANDI en juin 2013 (dernières données mises à jour), on peut constater que les investisseurs étrangers optent en général d'abord pour les secteur des **Industries** (**56%** en nombre ;**74%** en valeurs financières et **57%** en emplois générés) par rapport à l'ensemble des secteurs d'activité.

Les secteurs des **Services**, du **BTPH** (soient **38%** tout confondus en termes de nombre de projets), des **Transports** et du **Tourisme** (**5%** tout confondus).En emplois générés ces quatre secteurs participent ensemble à raison de **41%** par rapport à la structure globale (voir **tableau n°4.4**).

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Tableau n°4.4: Répartition des projets d'investissement étrangers réalisés par secteur d'activité (2002-2012)

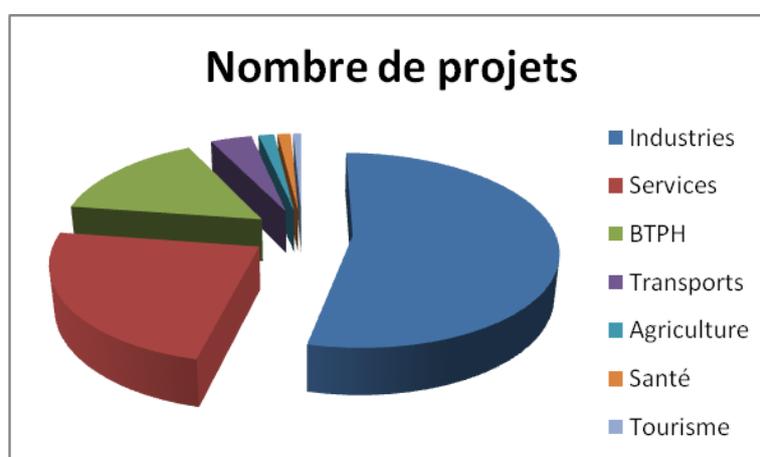
Secteurs d'activité	Nombre de projets	%	Montants en million DA	%	Emplois	%
Industries	220	56%	599 200	74%	23 450	57%
Services	97	23%	167 118	21%	10 363	24%
BTPH	63	15%	12 082	1%	6 698	14%
Transports	16	4%	3 991	0%	505	1%
Agriculture	6	1%	887	1%	82	2%
Santé	5	1%	6 192	0%	737	0%
Tourisme	3	1%	13 587	2%	1 124	1%
TOTAL	410	100%	803 057	100%	42 959	100%

Source: ANDI

Les secteurs les moins investis par les investisseurs étrangers relèvent de l’**Agriculture** et de la **Santé** où les projets se comptent à l’unité.

Au final , cela traduit à bien des égards le ressentiment général des étrangers à vouloir travailler sur des projets industriels à forte ajoutée et rentable en cycle court au détriment des projets à rendement long comme l'Agriculture, Tourisme et Santé.

Figure n°4.4: Répartition des projets d’investissement étrangers réalisés par secteur d'activité (2002-2012)



Source: Elaboré par nos soins sur la base des données de l' ANDI.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Il faut rappeler que l'économie algérienne se présente sous quatre principales formes selon le degré des opportunités d'investissement:

Tableau n°4.5: Le potentiel sectoriel d'investissement en Algérie

Secteurs économiques clés	Secteurs à fort potentiel	Secteurs monopolistiques	Secteurs en déclin
<ul style="list-style-type: none"> • Industrie; • Agroalimentaire; • Immobilier; • Chimie; • La vente au détail. 	<ul style="list-style-type: none"> • BTPH (déficit de logement); • Santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hydrocarbures; • Tabac. 	<ul style="list-style-type: none"> • Textile.

Source: Elaboré par nos soins.

4.2.1.3 Evolution des IDE par pays d'origine:

Les investissements directs étrangers sont majoritairement originaires des pays développés. En 2012, ils ont participé à hauteur de 70% dans les entrées d'IDE. Cependant les pays en développement, notamment les pays arabes, investissent davantage en Algérie.

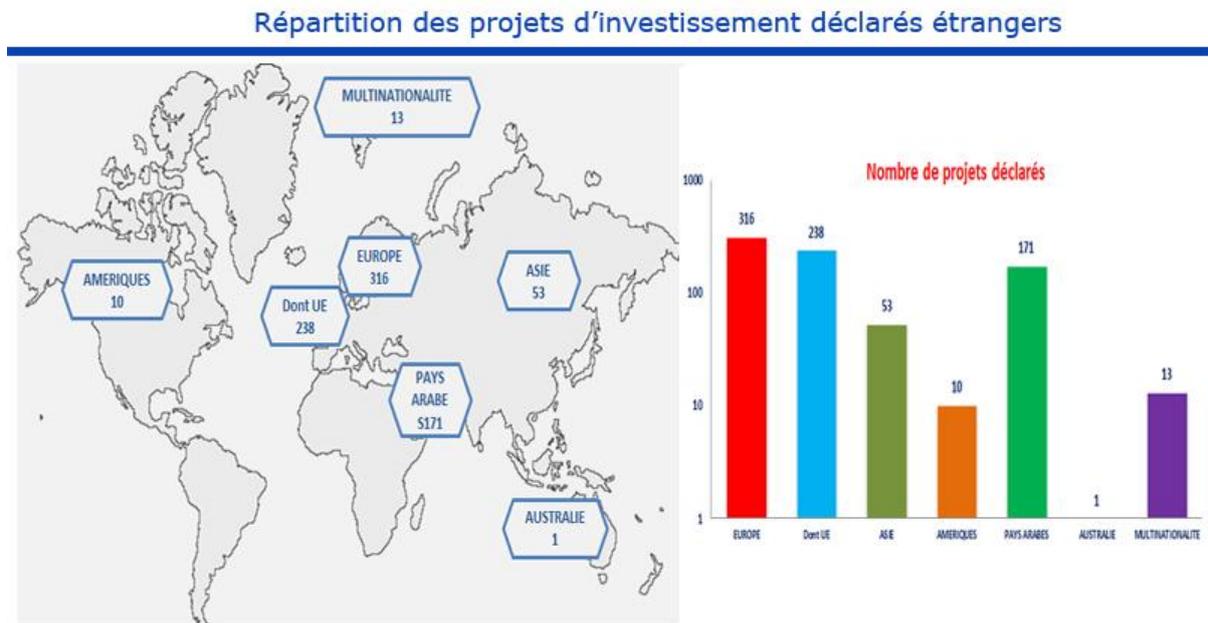
En 2012 par exemple, le Koweït détient à lui seul près de 24% des entrées d'IDE, suivis de l'Espagne et l'Egypte. Les Etas Unis et la France viennent en quatrième et en cinquième position avec respectivement 13% et 7% des flux d'IDE entrants. Ces pays constituent les principaux investisseurs en Algérie.

Tableau n°4.6: Flux d'IDE par pays d'origine (2012)

Les pays investisseurs	%
Koweït	23
Espagne	17
Egypte	17
États-Unis	13
France	7
Arabie Saoudite	6
Chine	4
Autres	3

Source: ANDI

Figure n°4.5: Répartition IDE par pays d'origine (2012)



Source: ANDI.

4.2.2 Analyse du climat des affaires en Algérie:

Les pays en développement dont l'Algérie doivent impérativement développer leur secteur privé pour créer des emplois et augmenter leurs revenus.

La manière et la rapidité avec laquelle le secteur privé se développe dans un pays dépendent de nombreux facteurs, notamment de la stabilité macroéconomique et politique nationale, des traditions et de la culture, des infrastructures physiques, de la disponibilité de capitaux et des ressources humaines. Les institutions, la politique publique et la réglementation sont également des éléments importants. L'ensemble de ces facteurs compose ce que l'on appelle généralement le « Climat de l'investissement ».

En effet, les politiques nationales et le cadre international de l'investissement jouent un rôle déterminant pour attirer des IDE vers un plus grand nombre de pays en développement. C'est aux pays d'accueil qu'il incombe de mettre en place des conditions générales, transparentes et favorables à l'investissement et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour les exploiter.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Nous allons essayer dans ce point d'analyser le climat d'affaires en Algérie. En effet, malgré les opportunités offertes par le marché algérien (Voir tableau n°4.3), les IDE restent encore faibles. Les efforts de l'Algérie en termes de rationalisation, de modernisation et d'efficacité de son économie n'ont pas réussi à attirer d'avantages les investisseurs étrangers. Les améliorations déjà introduites dans la législation relatives à l'investissement constituent un élément important, mais ne sauraient selon nombre d'économistes, à elles seules suffire pour hisser les investissements au niveau que peut atteindre l'Algérie eu égard à ses potentialités. L'ensemble du cadre de fonctionnement de l'économie algérienne doit évoluer de façon cohérente pour générer les effets escomptés en termes de croissance. Riche en ressources naturelles et stable économiquement, l'Algérie attirait ces dernières années des flux croissants d'IDE, mais leur stock restant faible.

4.2.2.1 Les IDE en chiffres:

En 2012, ils ont baissé, cela s'explique par la règle de 49/51, comme nous l'avons souligné précédemment, qui limite à 49% la participation qu'un investisseur étranger peut détenir dans une entreprise locale. À cela s'ajoute l'obligation pour les soumissionnaires étrangers, pour les contrats publics, de trouver des partenaires locaux. Après la nette diminution de 2012, les IDE entrants ont bien augmenté en 2013 mais sans atteindre leur niveau de 2011.

Tableau n°4.7: Les IDE en chiffres

Investissement Direct Etranger	2010	2011	2012	2013
Flux d'IDE entrants (millions USD)	2.264	2.581	1.499	1.691
Stocks d'IDE (millions USD)	19.209	22.108	23.607	25.298
Indicateur de performance*, rang sur 181 économies	113	103	-	-
Indicateur de potentiel**, rang sur 177 économies	-	62	-	
Nombre d'investissements greenfield***	20	27	17	16

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Investissement Direct Etranger	2010	2011	2012	2013
IDE entrants (en % de la FBCF****)	3,9	5,0	2,7	
Stock d'IDE (en % du PIB)	11,9	11,0	11,1	

Source : CNUCED - dernières données disponibles.

Note : * L'indicateur de Performance de la CNUCED est basé sur un ratio entre la part du pays dans le total mondial des IDE entrants et sa part dans le PIB mondial. ** L'indicateur de Potentiel de la CNUCED est basé sur 12 indicateurs économiques et structurels tels que le PIB, le commerce extérieur, les IDE, les infrastructures, la consommation d'énergie, la R&D, l'éducation, le risque pays. *** Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère. **** La formation brute de capital fixe (FBCF) est un indicateur mesurant la somme des investissements, essentiellement matériels, réalisés pendant une année.

De nombreuses études ont établi un lien entre les caractéristiques de l'environnement réglementaire et les performances des entreprises. D'une manière générale, ces études comparent des situations nationales pour montrer qu'il existe une corrélation entre divers indicateurs indirects de la réglementation de la vie économique ou de la gouvernance, et la taille ou les performances du secteur privé, ou les résultats macroéconomiques des pays. (C'est l'objet de notre étude dans la troisième section). Cette vie économique est influencée non seulement par la législation et la réglementation, mais par tout un ensemble d'autres variables non couvertes par les indicateurs Doing Business²¹.

4.2.2.2 Le Doing Business et le climat de l'investissement en Algérie:

Les indicateurs Doing Business reposent sur des études qui associent les caractéristiques du climat de l'investissement à la croissance, et aux effets de la réglementation et de la législation sur le climat de l'investissement.

Le Doing Business ne cesse d'améliorer ses indicateurs afin d'aider les pays à revoir leur politiques pour une meilleur pratique d'affaires. Parmi les points que le Doing Business tente d'apprécier :

- ✓ Stabilité et sécurité;

²¹ Doing Business, "Une évaluation indépendante", IFC-Banque mondiale, 2008., p. 41.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

- ✓ Réglementation et fiscalité;
- ✓ Finances et infrastructures;
- ✓ Main d'œuvre et marchés de l'emploi.

Tableau n°4.8: Classement de l'Algérie au Doing Business (2008-2014)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Classement	125	132	136	136	148	152	153
Economies	178	181	183	183	183	185	189

Source: Elaboré par nos soins.

L'Algérie a été classée 152ème dans le rapport Doing Business 2013, sachant que sa position était 150ème en 2012 et 138ème en 2011. A priori, la position de l'Algérie ne cesse de se dégrader d'année en année. Ce recul s'explique par le fait que les autres pays ont entrepris plus de réformes. Ceci dit, l'environnement des affaires en Algérie ne s'améliore pas.

Les autorités entendent améliorer le climat d'investissement en 2014 et ce en développant des partenariats entre des entreprises publiques et des entités étrangères. Malgré un potentiel non-négligeable, le climat des affaires reste perfectible. Ainsi, l'Algérie a été classée 153ème sur 189 pays dans le classement Doing Business 2014 de la Banque mondiale.

Officiellement, le gouvernement demeure cependant engagé dans la libéralisation économique et recherche les investissements étrangers dans des secteurs tels que les infrastructures, les télécommunications,...etc.

Après avoir dressé l'état de l'évolution et la de tendance des investissements étrangers , ainsi qu'un aperçu du climat d'investissement en Algérie, nous allons dans le point suivant essayer de voir quel a été l'effet de l'adoption de la politique de privatisation sur l'attraction des IDE en Algérie.

4.2.3 Les privatisations ont elles attiré les investisseurs étrangers ?

La privatisation a été l'un des moteurs de la hausse rapide de l'investissement direct étranger dans les pays en développement au cours des dernières années. De nombreux pays

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

ont recherché activement la participation des investisseurs étrangers à leurs programmes de privatisation dans le but de renforcer les effets produits par les ventes, qu'il s'agisse de maximiser les recettes réalisées ou d'assurer la viabilité et une meilleure performance des entreprises cédées.

Beaucoup de grandes entreprises ont vu dans la participation de sociétés étrangères le moyen indispensable de recevoir l'apport de compétences de gestion, de savoir-faire technique et de ressources d'investissement dont elles avaient le plus grand besoin mais qu'elles ne pouvaient trouver sur place.

Environ **33** milliards de dollars de devises représente la participation étrangère aux privatisations durant la période **1988-1993** sous la forme de prises de participation de portefeuille et d'investissement étranger direct. Malgré une légère baisse du total des recettes de privatisation en **1993**, le montant de la participation étrangère a continué d'augmenter, atteignant un niveau record de 11 milliards de dollars et une proportion de **44 %** du total des recettes de privatisation²².

L'Algérie, comme tant d'autres pays en développement, a eu recours à la privatisation suite à la dégradation de la situation macroéconomique qui s'est manifestée notamment par une baisse sensible des recettes en devises et l'aggravation de l'endettement public. En effet, l'Algérie comme d'autres pays (Maroc, Tunisie...etc.) a adopté le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) orchestré principalement par la Banque Mondiale et le FMI, aspirant ainsi d'opérer un retour en force sur la scène internationale.

Selon la doctrine du FMI, l'Etat ne doit pas intervenir directement et se substituer à l'initiative privée. Au contraire, il doit se désengager en ne conservant, dans l'économie, que son rôle de régulateur.

De ce fait, la privatisation a été la forme la plus importante du désengagement de l'Etat et souvent les deux sont confondus. En réalité la privatisation recouvre un sens plus restrictif.

²² Sader.F., "La privatisation des entreprises publiques et l'investissement étranger dans les pays en développement,(1988-1993), Banque mondiale,1995, Washington ,p.ix.

L'ordonnance 95/22 du 26 août 1995 a été le premier texte de loi relative à la privatisation des entreprises publiques économiques (E.P.E) qui codifie l'opération de privatisation en définissant les objectifs, les secteurs concernés, la méthode et le dispositif technique de privatisation.

L'ordonnance 95-22, se présente en effet comme étant un texte large qui traite tous les aspects de la privatisation. Il couvre à la fois la privatisation du capital social des entreprises détenues par l'Etat et/ou par les personnes morales de droit public et la cession des actifs des entreprises publiques autonomes et non autonomes.

Des privatisations partielles ou totales en Algérie, il y en a déjà eu quelques unes. Elles ont connu des fortunes diverses. Certaines ont été un échec, comme celle qui a conduit au rachat récent par l'Etat du complexe sidérurgique d'**El Hadjar** dans lequel il a décidé de réinvestir près d'un milliard de dollar. D'autres ont eu plus de succès comme par exemple celle de l'ancien **ENAD** par le groupe allemand **Henkel** qui a conduit à la création des produits vendus sous la marque **Isis** ou bien de la **Maghrébine des Transports** à **MSC Suisse**.

Dans ce point, nous allons essayer de répondre à la problématique centrale de notre thèse à savoir: *Dans quelle mesure la politique de privatisation se révèle intéressante en matière d'attractivité des IDE et peut conférer ainsi plus d'efficacité et de développement durable de ces investissements en Algérie?*

En d'autres termes, la présente étude examine le lien entre l'investissement direct étranger (IDE) et la privatisation des entreprises publiques, sachant que le principal objectif de ce programme est de relancer le développement économique par la libéralisation du commerce et la privatisation des entreprises publiques.

Afin de pouvoir répondre à notre problématique, nous allons essayer de retrouver le rapport qui existe entre l'adoption de ce programme (1995) et l'afflux de IDE durant la période allant de 1995 à 2014.

Il faut noter que dans le contexte algérien, faire ce lien s'avère très difficile pour plusieurs raisons à savoir:

- **Manque de données concernant le programme de privatisation:** Il est important de souligner que le seul bilan existant pour ce programme s'établie sur la période 1995 à août 2008, et ce en nombre d'entreprises privatisées (Voir le bilan des privatisations en chapitre 3). De ce fait, nous ne pourrons pas établir le lien existant en dehors de cette période;

- **Manque de données spécifiques concernant la participation étrangère dans ce programme:** En effet, des efforts colossaux ont été consentis dans le cadre de cette thèse en matière de collecte de données spécifiques aux investisseurs étrangers, où nous avons pu programmer plusieurs entrevues avec des hauts cadres du Ministère de l'industrie et la promotion de l'investissement ainsi que ceux du ministère des finance. Il s'avère que le sujet de privatisation est très délicat et revêt le caractère confidentiel.

- On aurait aimé obtenir des données concernant les recettes de privatisation en général, et la part de la participation étrangère dans ce programme en particulier, afin de mesurer la corrélation et l'effet qui puisse exister entre cette participation étrangère (en nombre et en recettes) sur l'attraction des investissements étrangers en Algérie d'une part ainsi que l'apport de ces recettes dans l'allègement de la pression sur les budgets futurs en réduisant le besoin de financement des entreprises publiques déficitaires.

Il est important de souligner que, dans une interview avec le ministre de l'industrie et des mines (Ministère qui avait accompagné le programme de privatisation), **Mr. Bouchouareb**, à déclaré qu'aux termes de l'article 66 de la LF 2016: "*La loi algérienne ne parle plus de privatisation, mais d'ouverture de capital. Il faut à un moment arriver à comprendre qu'indépendamment du détenteur du capital, l'important c'est la valeur ajoutée créée,..... , l'ouverture du capital, à l'inverse des premières privatisations, n'est pas une fin en soi*"²³, a-t-il dit. Dans ce cadre, il a déclaré qu'un bilan exhaustif de toutes les privatisations effectuées avant 2009 était en cours d'élaboration.

Ceci dit, l'Algérie ne dispose pas de données concernant le programme de privatisation ni de bilan complet pouvant être exploité à des fins de recherches.

²³ Propos retenus d'un article de presse qui s'intitule: "**Bouchouareb: la LF 2016 est une "révolution" pour l'industrie algérienne**" du dimanche, 27 Décembre 2015 16:36 consulté en ligne sur le site: <http://www.aps.dz>.

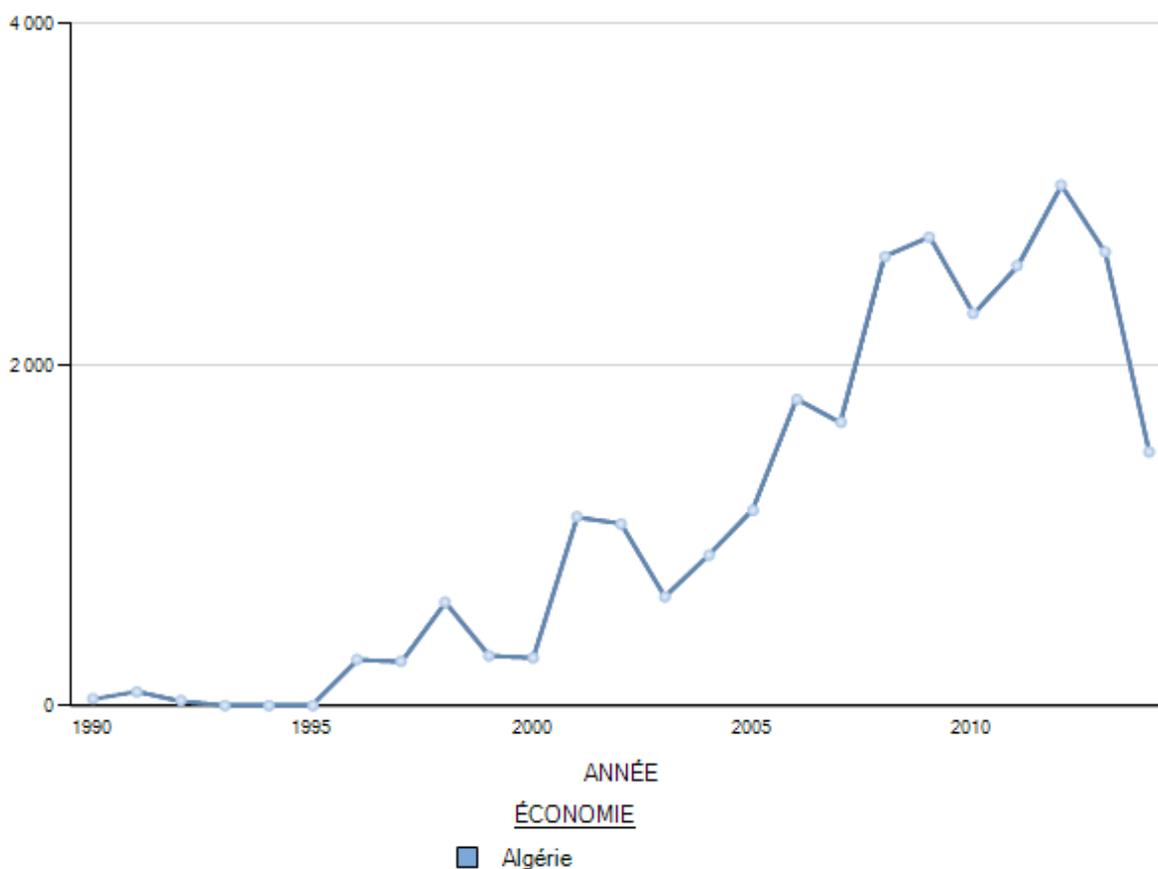
CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Dans cette situation , et dans le but de cerner l'effet qu'a eu la privatisation sur l'afflux des IDE en Algérie, nous avons procédé ainsi:

4.2.3.1 Présentation des flux d'IDE sur la période 1990-2014:

Figure n° 4.6 : Flux des IDE en destination de l'Algérie:

Unité: flux entrants en million de \$



Source: <http://unctadstat.unctad.org>

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Tableau n°4.9 : Flux d'IDE entrants Algérie (1990-2014)

Années	Flux IDE entrants (Millions de \$)	Taux d'évolution %
1990	40	-
1991	80	100
1992	30	-62
1993	0	-100
1994	0	0
1995	0	0
1996	270	0
1997	260	-4
1998	607	133
1999	292	-52
2000	280	-4
2001	1108	296
2002	1065	-4
2003	638	-40
2004	882	38
2005	1145	30
2006	1795	57
2007	1662	-7
2008	2632	58
2009	2746	4
2010	2300	-16
2011	2580	12
2012	3052	18
2013	2661	-13
2014	1488	-44
Moyenne annuelle (1990-1994)	30	
Moyenne annuelle (1995-2000)	285	
Moyenne annuelle (2001-2014)	1840	

Source: Elaboré par nos soins - Données CNUCED.

4.2.3.2 Analyse de l'effet de l'adoption de la privatisation sur l'afflux des IDE en Algérie:

- **Première période: De 1990 à 1994**

Cette phase a connu une absence quasi-totale des IDE. Toutefois l'Algérie ne représentait nullement le centre d'intérêt des investisseurs étrangers. Le choc pétrolier s'est accompagné d'une crise économique: augmentation du chômage, réduction de l'activité... etc. Autant de facteurs qui ont fait de l'Algérie un environnement défavorable à l'investissement à cause de l'insécurité (Terrorisme) qu'a connue l'Algérie durant ces années là.

- **Deuxième période: De 1995 à 2000**

Cette période s'est caractérisée par le retour des investissements, le constat révèle un renversement de tendance qui est clairement affiché à partir de 1996. Mais si l'on analyse la période **1995-1999**, où le processus a été bloqué, le Conseil de privatisation n'ayant rien privatisé, suite à une situation sécuritaire très défavorable.

Cette période connaît une évolution spectaculaire accélérée du mouvement des flux à partir de 2000. Bien que le cadre d'appui à l'investissement étranger ait été amélioré en 1993, le retour des investisseurs étrangers s'est avéré discret en 1996. Avec ce constat, nous ne pouvons pas établir la relation entre le lancement de la politique de privatisation et l'afflux remarquable des IDE durant cette période.

Troisième période: De 2001 à 2014

On constate **un boom** en matière d'afflux d'IDE, et donc une bonne attractivité territoriale de l'Algérie (**taux d'évolution de 296 % en 2001**). On peut expliquer cela par l'amélioration de la situation sécuritaire, l'élection présidentielle en 1999 et la signature de l'accord d'association avec l'UE en 2001. Ce qui s'est traduit par une meilleure visibilité du pays au niveau international²⁴.

²⁴ Boualam.F., "Conduite de la politique de l'attractivité des IDE et modèle de développement de l'Algérie", Colloque International - Algérie : Cinquante ans d'expériences de développement Etat -Economie-Société, 2012,p.4.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Les négociations en vue de l'adhésion à l'OMC, sont de nature à contribuer à créer un climat plus favorable aux IDE. Afin de sortir de la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures et de diversifier son industrie, l'Algérie entreprend depuis 2000 d'ambitieux programme de relance attirant ainsi un flux remarquable qui a été réalisé (280 millions \$), en 2001 (environ 1,1 milliard \$). Durant l'année 2006, les flux ont atteint environ (1,8 Milliard \$).

Cependant, à partir de l'année 2007, les flux d'IDE sont devenus instables ce qui nous pousse à dire qu'à partir de cette année, l'Algérie rencontre de sérieux problème en matière d'attraction d'IDE.

Côté privatisation, le bilan n'est guère satisfaisant. En effet, entre **2000-2009**, ça a été un nombre très discret d'opérations de privatisations (quelques PMI_PME et quelques surfaces commerciales). Quant aux opérateurs étrangers, la règle des **49/51%** est appliquée. Un "appel à projet pour partenariat "avait été ouvert destiné aux opérateurs algériens et étrangers dans 18 filières qui devait expirer le 31 décembre 2013.

A ce point bien précis de l'analyse, on arrive clairement à comprendre que le processus de privatisation peut être considéré comme étant un acte non technique mais éminemment politique ce qui pose la problématique de l'efficacité de ce programme.

La privatisation ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais comme un moyen permettant d'améliorer les performances de l'économie algérienne, et ceci dans le cadre plus vaste de la politique de réforme économique. Nous mettons de côté les questions ayant trait à l'efficacité d'une telle politique et nous nous concentrerons sur les possibilités d'attirer vers l'Algérie des investissements directs étrangers à travers la privatisation.

Des propos du **Dr.Mebtoul** résume parfaitement cette conclusion quand il avait dit au sujet de la politique de privatisation en Algérie: "*Je l'ai toujours comparée au moteur d'une voiture. Mais la voiture n'est pas composée uniquement du moteur, il suffit d'un défaut d'allumage pour qu'elle s'arrête*"²⁵

²⁵ Mebtoul.A., " L'Algérie face aux défis de la mondialisation ", Réformes économiques et privatisation, Office des publications universitaires,2002, p.147 .

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Pour déterminer l'impact des privatisations sur le total des flux d'investissement étranger direct, il faut, tout d'abord, distinguer cet effet des autres variables dont on considère généralement qu'elles déterminent (au moins en partie) la décision d'entreprendre un investissement étranger. Ce travail fera l'objet de la prochaine section.

Section 3: Les déterminants d'attractivité des IDE en Algérie: Etude empirique

Cette section essaye de retrouver les principaux déterminants de l'attractivité de l'Algérie en matière d'IDE.

En effet, de nombreux pays qui ont appliqué des programmes de privatisation **dynamiques** ont assisté généralement à une augmentation rapide des entrées d'IDE au delà des effets directs des programmes de privatisation sur l'attraction de ces IDE dans le cadre de la cession d'entreprises publiques à des étrangers.

Il faut noter que la privatisation est un paramètre très important mesurant le degré d'ouverture du pays à l'initiative privée et reflétant ainsi la volonté du gouvernement en place d'encourager et soutenir l'activité économique privée et cela se traduit bien évidemment par un cadre réglementaire amélioré.

Partant du principe que la décision d'investir, chez l'investisseur étranger, repose sur de multiples facteurs déterminants et indispensables à la réussite de toute entreprise privée; et dans le but de cerner l'effet de l'adoption de la politique de privatisation sur l'afflux des IDE, nous allons distinguer cet effet des autres variables qu'on considère comme étant déterminantes dans le processus décisionnel d'entreprendre un IDE en Algérie.

Nous allons effectuer une étude économétrique dans l'objectif de déceler ces variables qu'on considère influençant l'attractivité des IDE en Algérie.

Cette étude économétrique se reposera sur les travaux empiriques²⁶ (**Edwards.S** (1990) et **Sader.F** (1995) visant à estimer l'importance de la privatisation comme déterminant de l'investissement direct étranger dans les pays en développement d'une part, ainsi que les travaux sur la littérature la plus récente portant sur les IDE, qui suggèrent les facteurs d'attractivité (comme par exemple: **Chakrabati.A** (2001), **Wilhelms** (1998)...etc.) d'autre part.

²⁶ Voir présentation détaillée des principaux travaux dans le chapitre 2.

Cette étude nécessite la mobilisation de plusieurs tests statistiques visant à respecter la méthodologie en la matière et à avoir des résultats valables.

A partir des résultats obtenus, nous pourrons déterminer les principaux facteurs susceptibles de garantir une meilleure attractivité de l'Algérie des capitaux étrangers.

4.3.1 Spécification du modèle économétrique, données et méthodologie:

L'objectif de cette étude est d'estimer les principaux déterminants macroéconomiques des afflux d'IDE en Algérie susceptibles d'encourager les investisseurs étrangers à s'implanter en Algérie en général et de participer aux programmes de privatisation dans le cadre de cessions d'entreprises publiques en particulier.

4.3.1.1 Présentation des données:

La théorie économique sur l'attractivité et la localisation des IDE est relativement peu développée. Cependant, Il existe une littérature économétrique abondante sur les déterminants de l'attractivité territoriale des IDE. Dans ce cas là, les travaux empiriques n'ont pas été effectués dans un cadre théorique bien défini, et donc les résultats ne sont pas toujours concluants.

En effet, les travaux empiriques proposent des variables explicatives toujours plus nombreuses mais autour desquelles aucun consensus ne se dégage. La littérature propose une batterie de déterminants tant industriels, commerciaux qu'institutionnels susceptibles d'expliquer la localisation et l'attractivité des IDE.

De plus , et dans le cadre de notre étude où on s'intéresse à déterminer l'impact des privatisations sur le total des flux d'IDE, le choix des variables explicatives s'avère difficile, car ce choix est fondé sur l'existence de programmes de privatisation d'une taille suffisante durant la période étudiée et sur la disponibilité des données requises²⁷.

²⁷ C'est ce qu'a fait **Sader.F.** (1995) dans son étude (voir détails chapitre 2).

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Malheureusement, les données qu'on dispose sur le programme de privatisation ne sont présentées qu'en nombre d'opérations par année sur une période ne dépassant pas huit années (2001-août 2008) et donc absence de programme dynamique pouvant faire l'objet d'une étude économétrique.

En outre, nous voulions introduire des variables explicatives de dimension politique tout au début de ce travail comme par exemple:

- Variable mesurant le degré de stabilité politique (indice de liberté politique , Banque Mondiale);
- Variable mesurant la liberté d'expression, droit d'assemblée et d'association (indice de liberté civile, Banque Mondiale).

Ces deux variables nous ont posé des contraintes d'ordres économétriques (séries stationnaires prenant la même valeur sur toute la période) du fait qu'elles ne peuvent pas faire l'objet d'une modélisation économétrique.

Il faut noter que la **CNUCED** (2002) affirme que les choix des investisseurs étrangers se font généralement sur la base des données fondamentales de l'économie. Les facteurs au niveau du secteur ou de la firme ne prennent de l'importance qu'après que les facteurs au niveau du pays d'accueil soient devenus positifs. Lorsque le pays d'accueil remplit les conditions requises en matière de données fondamentales (infrastructures, capital humain, croissance économique...etc.), il peut espérer faire partie de la "*short list*" des investisseurs étrangers²⁸.

²⁸ Wilhelms S.K.S., "Foreign Direct Investment and its Determinants in Emerging Economies", African Economic Policy Discussion Paper n°09, United States Agency for International Development, Office of Sustainable Development, Washington DC, 1998, p.33.

De ce fait, et à la lumière des fondements théorique et empiriques présentés précédemment (en chapitre 2), les variables retenues sont les suivantes:

A. La variable à expliquer :

Nous retenons la variable à expliquer suivante : « *Le ratio des flux nets entrants d'IDE rapportés au PIB réel du pays d'accueil* ». Selon **Asiedu** (2002), il s'agit de la variable à expliquer usuelle dans la littérature économique. Celle-ci rend compte du poids des afflux d'IDE dans l'économie d'accueil et traduit ainsi, l'importance des IDE pour le pays d'accueil.

Selon le **World Development Indicators** (W.D.I) de la Banque Mondiale, les investissements directs étrangers sont les rentrées nettes d'investissement dans le cadre d'une acquisition durable (**10 %** ou plus des actions avec droit de vote) dans une entreprise opérant dans un pays hôte. C'est la somme des fonds propres, des bénéfices réinvestis, des autres capitaux à long terme et des capitaux à court terme comptabilisés dans la balance des paiements.

Le flux d'IDE est dit "**net**" lorsqu'on retranche les capitaux transférés à l'étranger par les investisseurs étrangers. Ainsi, un flux entrant net d'IDE négatif veut dire simplement que les investisseurs étrangers ont fait sortir plus de capitaux qu'ils en ont ramené. Quant au PIB, il désigne la somme des valeurs ajoutées brutes créées annuellement par les producteurs résidents dans une économie (nationaux ou étrangers), il est calculé à partir des coûts de production auxquels on soustrait les impôts indirects et on ajoute les subventions.

B. Les variables explicatives:

Edwards (1990) a choisi un ensemble de variables structurelles à prendre en compte , selon lui, dans le processus de prise de décision de l'investisseur étranger. il a ensuite utilisé ces variables pour estimer le niveau moyen d'IDE par rapport au PIB dans une étude portant sur un échantillon de **58** pays en développement durant la période **1971-1981**. Ces variables sont:

- Le revenu par habitant;
- Le commerce extérieur;
- L'investissement intérieur;
- La consommation publique;
- Le taux de change .

La théorie éclectique de l'IDE de **Dunning** (1979) met en lumière les avantages de localisation comme principaux déterminants des IDE. Le choix du lieu d'implantation se fait essentiellement par rapport aux avantages comparatifs des pays hôtes. Les motivations des investisseurs étrangers sont généralement liées à la recherche de gains d'efficacité : Main d'œuvre qualifiée, faibles coûts salariaux, taille du marché, ouverture économique, stabilité politique, infrastructures,...etc.

En guise de synthèse de ces travaux théoriques et empirique en la matière, et en fonction de la disponibilité des données, nous avons retenu huit (**08**) variables explicatives à savoir:

1) **L'agglomération :**

Elle désigne le stock des investissements directs étrangers existants au niveau du pays d'accueil. Ce stock permet, en effet, de mesurer l'agglomération et la concentration des activités économiques.

Il faut noter des études empiriques mettant en avant les effets d'agglomération sur l'attractivité des IDE ont été menées dans les pays PECO. Les résultats de ces études s'avèrent ambigus, mal quantifiés et l'impact paraît de faibles ampleurs²⁹.

En effet, ces études montrent:

- L'existence d'un faible effet d'agglomération dans les PECO que dans l'UE15 (**Disdier & Mayer, 2004**)³⁰;
- Ensuite, des effets d'agglomération semblent sectoriels (**Bevan & Estrin, 2004**)³¹ et (**Pusterla & Resmini, 2007**)³².
- Effets significatifs dans certains pays, comme par exemple:
 - **Hongrie** (**Kaminski & Riboud, 2000**)³³ ; (**Sgard, 2001**)³⁴ ; (**Boudier-Bensebaa, 2005**)³⁵.

²⁹ Lefilleur J., " Déterminants des investissements directs étrangers en Europe centrale et orientale. Un bilan de la transition.", Revue d'études comparatives Est-Ouest, vol. 39, 2008, n°2, p.p. 218-219.

³⁰ Disdier A.G & Mayer T., " How Different is Eastern Europe? Structure and determinants of location choices by French firms in Eastern and Western Europe ", Journal of Comparative Economics 32, 2004, pp. 280- 296.

³¹ Bevan A., Estrin S. & Meyer K. E., " Institution Building and the Integration of Eastern Europe in International Production ", International Business Review, 13, 2004, p.p. 43-64.

³² Pusterla F. & Resmini L., " Where do Foreign Firms Locate in Transition Countries? An empirical investigation ", The Annals of Regional Science, 41, 2007, p.p. 835-856.

³³ Kaminski B. & Riboud M., "Foreign Investment and Restructuring: The Evidence from Hungary", World Bank, Technical Paper, 2000, p. 453.

³⁴ Sgard J., "Direct Foreign Investments and Productivity Growth in Hungarian Firms, 1992-1999", CEPII, Document de travail n° 19, 2001.

- PECO d'Europe centrale (Lefilleur & Maurel, 2007)³⁶.

- Pays baltes (Borsos & Erkkilâ, 1995)³⁷.

Selon notre logique, on pense que les stocks d'investissements existants dans un territoire attirent les capitaux étrangers, en ce sens on s'attend à une corrélation **positive** entre les flux des IDE et l'agglomération en Algérie.

2) Compétitivité internationale du pays:

Est mesurée par le taux de change réel. La sous-évaluation ou la surévaluation de la monnaie d'un pays, peut dynamiser ou endommager la position de concurrence internationale de l'économie. Quand une monnaie est sous-évaluée, l'augmentation des exportations et la substitution par des importations est encouragée, stimulant l'attraction des investissements et le surplus de la balance commerciale mais créant des pressions inflationnistes. Une monnaie surévaluée entraîne une baisse du coût des importations mais rend les exportations plus difficiles, réduisant l'inflation mais provoquant un éventuel déficit de la balance commerciale et une baisse de l'attractivité vis-à-vis des investissements. Et donc, la dépréciation du taux de change réel indique une amélioration de la compétitivité. En effet, l'investisseur s'intéresse essentiellement au secteur des biens échangeables, il s'ensuit alors que les fluctuations du taux de change réel auront une incidence sur la décision d'investir. Nous nous attendons à ce que cette variable ait un impact **négatif** sur les afflux d'IDE.

3) Le niveau de vie des citoyens:

On le mesurera par le **taux d'inflation**, car la stabilité des prix préserve, voire renforce, le pouvoir d'achat des citoyens. Elle est en outre, un facteur déterminant de la compétitivité des entreprises et un élément nécessaire pour inspirer confiance aux opérateurs économiques, qu'ils soient épargnants ou investisseurs, nationaux ou étrangers. On s'attend, dans notre modèle, à ce que ce taux, en Algérie, ait un impact **négatif** sur les afflux d'IDE.

³⁵ Boudier-Bensebaa F., " Agglomeration Economies and Location Choice: Foreign Direct Investment in Hungary", Economics of Transition, 13, 2005, pp. 605-628.

³⁶ Lefilleur J. & Maurel M., "The logics of East-European firms integration: Location close to local input suppliers and export markets", Université de Paris I, Document de travail, 2007.

³⁷ Borsos J. & Erkkilâ M., " Foreign Direct Investment and Trade Flows between the Nordic Countries and the Baltic States", ETLA, Working Paper, 1995.

4) **Le poids de l'endettement extérieur:**

Est calculé par le montant de la dette extérieure de l'Algérie en milliard de \$. Nous nous attendons à ce que cette variable ait un impact **négatif** sur les afflux d'IDE.

5) **Facteur humain: Population en âge de travailler:**

La présence d'une main d'œuvre à la fois bon marché et qualifiée constitue un facteur d'attractivité important pour les investisseurs étrangers. Plusieurs travaux sur les interactions entre le capital humain et les investissements directs étrangers montrent que le facteur humain contribue fortement à l'attraction des IDE. . **Reich** (1993) soutient que la richesse des nations réside dans leur capital humain. La compétence humaine est une ressource stratégique qui constitue, à terme, un avantage comparatif pour le pays, permettant ainsi d'améliorer son attractivité vis-à-vis de l'IDE. L'auteur prétend, qu'au lieu de chercher à attirer les capitaux étrangers par un arsenal juridique et fiscal, il serait plus profitable de développer le capital humain local (éducation, santé et formation). Certains pays ont d'emblée investi dans le capital humain avec l'objectif d'attirer l'IDE. Il est très important que la population ait un certain niveau minimum d'instruction pour qu'un pays puisse à la fois attirer l'IDE et exploiter pleinement les retombées de la présence d'entreprises étrangères sur le plan du capital humain.

Pour mesurer cet aspect , on aurait aimé prendre comme données les dépenses en éducation par année ou la moyenne des années d'éducation pour la population en âge de travailler (**15 ans et plus**) mais l'indisponibilité de ces données sur la période de notre étude (**1995-2014**) nous a contraint à prendre comme indicateur la population en âge de travailler (**15 ans et plus**) calculée par le ratio emploi-population³⁸ (15 ans et plus du total) en pourcentage sans prendre en considération son niveau d'éducation. Nous nous attendons à ce que cette variable ait un impact **positif** sur les afflux d'IDE.

³⁸ Estimation modélisée de l'Organisation Internationale de Travail (O.I.T).

6) La taille du marché du pays d'accueil:

Singh et Jun (1995) ainsi que **Morrissey et Rai** (1995) soutiennent que la taille du marché, mesurée par le **PIB**, est le premier paramètre que les investisseurs étrangers prennent en considération, lorsqu'ils décident de la localisation de leurs entreprises. Une taille de marché importante permet de générer des économies d'échelle et une spécialisation de la production ainsi qu'une utilisation efficace des ressources.

Neumayer et Spess (2005), avait utilisé le log de la taille de la population et le taux de croissance économique pour capturer l'effet actuel et potentiel de la taille du marché. Dans notre modèle, nous nous attendons à ce que la taille du marché des pays d'accueil (mesurée par la taille de la population) ait un impact **positif** sur les afflux d'IDE.

7) Disponibilité de main d'œuvre:

Selon l'**O.I.T** (2015), le chômage fait référence à la part de la population active qui est sans emploi mais qui est disponible pour et à la recherche d'un emploi. Les définitions de la population active et du chômage diffèrent selon le pays. De ce fait, le **taux de chômage** est un bon indicateur pour mesurer la disponibilité de la main d'œuvre dans le pays d'accueil. Nous nous attendons à ce que cette variable ait un impact **positif** sur les afflux d'IDE.

8) Le niveau des coûts des facteurs:

Le revenu national brut (RNB) par habitant est un bon indicateur du développement et de la richesse économique. Le revenu par tête (ou **RNB par habitant**, ou revenu *per capita*), est défini comme le revenu national brut (RNB) pour une année, divisé par le nombre total d'habitants, ceci pour un pays ou une région donnée.

Edwards (1990) avait pris le revenu par habitant dans son étude, et ce en considérant que les pays ayant un revenu par habitant plus bas tendront à recevoir une part plus élevée d'IDE à cause du coût réduit des facteurs.

En conséquence, on s'attend, dans notre modèle, à ce que le RNB par habitant en Algérie ait un impact **néгатif** sur les afflux d'IDE.

4.3.1.2 Présentation du modèle économétrique:

Nous analyserons des données relatives à la période (1995-2014), Y_t est la variable à expliquer, X_{kt} sont les variables explicatives, b_{0t} est une constante b_{kt} sont les coefficients des variables explicatives et w_t sont les perturbations aléatoires. La forme générale de notre modèle est :

$$Y_t = b_{0t} + \sum_{k=1}^K b_{kt} X_{kt} + w_t$$

La formulation complète de notre modèle pour la période **1995-2014** est la suivante :

$$\text{FDI_PIB}_t = b_{0t} + b_{1t} \text{AGGLOM}_t + b_{2t} \text{CHANGE}_t + b_{3t} \text{TXINF}_t + b_{4t} \text{DEPT}_t + b_{5t} \text{MDO}_t + b_{6t} \text{POP}_t + b_{7t} \text{TXCHOM}_t + b_{8t} \text{RNB_HAB}_t + w_t / \text{avec } t=1+\dots+20.$$

- **FDI_PIB:** Afflux nets d'IDE en pourcentage du PIB du pays .
- **AGGLOM:** Stocks d'IDE du pays (en millions de \$).
- **CHANGE :** Taux de change réel du pays.
- **TXINF :** Taux d'inflation.
- **DEBT :** Dette extérieure en milliard de \$.
- **MDO:** Main d'œuvre (Population en âge de travailler).
- **POP:** Taille de la population.
- **TXCHOM:** Taux de chômage.
- **RNB_HAB :** Revenu national brut par habitant du pays.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Le tableau suivant présente les mesures retenues pour nos variables (expliquée et explicatives), ainsi que les références auteurs et les sources de nos données:

Tableau n°4.10: Synthèse des variables retenues, abréviations, sources de données et signes attendus

Variables	Signification	Référence auteurs	Base de données et sources	Signes attendus
FDI	Ratio des flux nets entrants d'IDE en % du PIB réel du pays .	Asiedu (2002) Neumayer et Spess (2005)	World Development Indicators (2015) Banque Mondiale	
AGGLOM	Agglomération et la concentration des activités économiques.	Lefilleur & Maurel, (2007)	CNUCED (unctadstat)	+
CHANGE	Compétitivité internationale du pays.	Plusieurs auteurs dont Edwards (1990)	World Development Indicators (2015) Banque Mondiale	-
TXINF	Le niveau de vie des citoyens.	Asiedu (2002)	Banque d'Algérie	-
DEBT	Le poids de l'endettement extérieur.	Onyeiwu (2000)	Banque d'Algérie	-
MDO	Population en âge de travailler du pays.	Estimation modélisée OIT (2015)	World Development Indicators (2015) Banque Mondiale	+
POP	La taille du marché du pays.	Neumayer et Spess (2005)	World Development Indicators (2015) Banque Mondiale	+
TXCHOM	Disponibilité de main d'œuvre.	Mayer et Mucchelli (1999)	World Development Indicators (2015) Banque Mondiale	+
RNB_HAB	Le niveau des coûts de facteurs.	Plusieurs auteurs dont Edwards (1990).	World Development Indicators (2015) Banque Mondiale	-

Source: Elaboré par nos soins.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

4.3.2 Etude économétrique³⁹:

4.3.2.1 Statistiques descriptives :

Les principales caractéristiques statistiques de base des variables de l'étude, en l'occurrence, les valeurs moyennes, minimales, maximales, et médianes et leurs écarts types sont présentées dans le tableau qui suit :

Tableau n°4.11: Statistiques descriptives des variables

	Moyenne	Médiane	Maximum	Minimum	Ecart-type	Jarque-Bera	Probabilité	Observations
FDI_PIB_	0.010800	0.010500	0.020000	0.000000	0.005493	0.479838	0.786692	20
AGGLOM	-1.50	-15.93609	4118.914	-3364.364	2344.809	1.522878	0.466994	20
CHANGE	-3.00	-0.345733	12.54114	-11.70429	6.163039	0.309419	0.856664	20
TXINF	0.061081	0.041100	0.297790	0.014160	0.066992	57.48339	0.000000	20
DEBT	17.86450	21.75000	33.65000	3.000000	11.64245	2.375798	0.304861	20
MDO	0.353500	0.350000	0.400000	0.310000	0.033131	2.285462	0.318947	20
POP	1.55E-05	-6699.071	742037.9	-411097.1	330131.4	1.047484	0.592300	20
TXCHOM	0.186400	0.177000	0.298000	0.095000	0.078582	2.559584	0.278095	20
RNB_HAB	2827.220	2911.750	3315.500	2245.300	386.0025	2.127384	0.345179	20

Source: Eviews 7.

4.3.2.2 Matrice de corrélation :

La matrice des corrélations est tout simplement la matrice des coefficients de corrélation calculés sur plusieurs variables prises deux à deux, elle mesure l'intensité de la liaison qui puisse exister entre ces variables, elle permet de détecter rapidement certaines liaisons.

Les coefficients de corrélations entre les variables sont présentés dans le tableau croisé suivant :

³⁹ Pour un approfondissement des notions théoriques concernant l'analyse économétrique des séries chronologiques, se référer au livre de Bourbonnais. R., Terraza M., "*Analyse des séries temporelles*", Dunod, Paris, 3ème. éd., 2010.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Tableau n°4.12: Matrice de corrélation

Corrélation Probabilité	FDI- PIB	AGGLOM	CHANGET	TXINF	DEBT	MDO	POPT	TXCHOM	RNB-HAB
FDI-PIB	1								
AGGLOM	0.5021150 (0.0241)	1							
CHANGET	0.243529 (0.3008)	-0.564746 (0.0095)	1						
TXINF	-0.533090 (0.0155)	0.628934 (0.0030)	-0.619995 (0.0035)	1					
DEBT	-0.347723 (0.1330)	-0.036366 (0.8790)	0.200969 0.3955	0.292927 (0.2101)	1				
MDO	0.232540 (0.3238)	0.145813 (0.5396)	-0.307770 (0.1868)	-0.214820 (0.3631)	-0.910833 (0.0000)	1			
POPT	-0.572670 (0.0083)	0.841872 (0.0000)	-0.199309 (0.3995)	0.324643 (0.1626)	0.101766 (0.6694)	0.026295 (0.9124)	1		
TXCHOM	-0.301120 (0.1970)	-0.020673 (0.9311)	0.264172 (0.2604)	0.294361 (0.2077)	0.930349 (0.0000)	-0.980438 (0.0000)	0.109703 (0.6452)	1	
RNB-HAB	0.349622 (0.1308)	-0.099683 (0.6758)	-0.055298 (0.8169)	-0.398738 (0.0816)	-0.953705 (0.0000)	0.934887 (0.0000)	-0.154564 (0.5153)	-0.956966 (0.0000)	1

Source: Elaboré par nos soins sur la base des résultats affichés par EVIEWS7

La matrice est évidemment symétrique et sa diagonale est constituée de 1 puisque la corrélation d'une variable avec elle-même est parfaite.

4.3.2.3 Analyse de la normalité des variables:

- On vérifie la normalité des variables afin d'aborder la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO)⁴⁰ à partir de la statistique de **Jarque-Bera** (J-B).

L'analyse de la normalité des variables à partir du test de **Jarque et Bera** (J-B) est simple, Elle se fait sur la base de :

- H0 : Les données suivent une loi normale.
- H1 : Les données ne suivent pas une loi normale.

Si la probabilité associée au test est inférieure à α , on rejette l'hypothèse de normalité. En revanche, si la probabilité est supérieure à α , on ne rejette pas H0 et l'hypothèse de normalité est vérifiée.

En d'autres termes, l'hypothèse de normalité des variables est acceptée lorsque la condition suivante est vérifiée : la probabilité de la statistique de **Jarque-Bera**, fournie par Eviews, est supérieure au seuil de 5% (0,05).

La statistique de **Jarque-Bera** suit une loi de Khi2 à 2 degré de liberté, donc si la valeur de JB < 5.99 (valeur tabulée de khi-deux à 2 degré de liberté) on accepte l'hypothèse de normalité des variables, et la probabilité est supérieure à 0.05 au seuil de 5% ; sinon on rejette H₀.

- A partir de la valeur de la statistique J-B fournie par Eviews, **on constate que toutes les variables suivent la loi normale.**

⁴⁰Voir démonstration détaillée de cette méthode dans: Maddala.G.S. , "Introduction to Econometrics", éd. MacMillan Publishing Company, 2^{ème} édition, New York,1992, p.p.127-179.

4.3.2.4 Analyse de stationnarité:

Dans le cas des séries chronologique, cette analyse est jugée préalable à toute régression. Le problème principal revient à déterminer si la série est stationnaire ou pas, en particulier lorsqu'on a affaire à des séries macroéconomiques⁴¹.

En effet, avant le traitement d'une série chronologique, il convient d'en étudier les caractéristiques stochastiques. Si ces caractéristiques – c'est-à-dire son espérance et sa variance – se trouvent modifiées dans le temps, la série chronologique est considérée comme **non stationnaire** ; dans le cas d'un processus stochastique invariant, la série temporelle est alors stationnaire. De manière formalisée, le processus stochastique yt est stationnaire si⁴² :

- $E(yt) = E(yt+m) = \mu \forall t$ et $\forall m$, la moyenne est constante et indépendante du temps;
- $Var(yt) < \infty \forall t$, la variance est finie et indépendante du temps ;
- $Cov(yt, yt+k) = E[(yt - \mu)(yt+k - \mu)] = \gamma k$, la covariance est indépendante du temps.

Le test, donc, consiste à vérifier si les propriétés des séries statistiques temporelles sont indépendantes du temps durant la période d'étude. Si cette condition n'est pas vérifiée, les résultats sont invalides et il y a lieu de remplacer les séries par leur différentielle dans l'estimation⁴³.

Le test de stationnarité utilisé est celui de **Dickey Fuller Augmenté** (ADF) avec les hypothèses suivantes :

- H0 : Présence de racine unitaire (série non stationnaire).
- H1 : Absence de racine unitaire (série stationnaire).

Si $ADF_{calculé} < ADF_{théorique}$ alors l'hypothèse H1 est vérifiée. La variable est donc stationnaire; sinon l'hypothèse H0 est vérifiée et la variable est non stationnaire.

⁴¹ Ce qui est le cas de notre étude.

⁴² Bourbonnais.R., "Econométrie", éd.DUNOD, Paris, 2015, p.p.239-240.

⁴³ Jonston. J. et Dinardo. J., "Méthodes économétriques", Economica, 4ème édition, Paris, 1999, p. 222.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

Les résultats de la stratégie du test **Dickey-Fuller Augmenté** (ADF) sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau n°4.13: Résultats de la stratégie du test⁴⁴ (ADF)

Variables	ADF(1) EN NIVEAU	ADF (1) En différence 1ère ou sans tendance	Type de la série
FDI_PIB	-0.94	-4.60***	Intégré d'ordre (1)
AGGLOM	0.12	-2.04*	TS
CHANGE	-4.34	-4.25***	TS
TXINF	-3.35*		Stationnaire
DEBT	-2.00	-3.69**	Intégré d'ordre (1)
MDO	-1.98	-3.36***	Intégré d'ordre (1)
POP	0.94	-4.18***	TS
TXCHOM	-2.06		Stationnaire
RNB_HAB	4.54	-4.21***	Intégré d'ordre (1)

ADF(1)= Augmented Dickey-Fuller statistique, *= le t statistique est significative au seuil de 10%, **= le t statistique est significative au seuil de 5%, ***= le t statistique est significative au seuil de 1%.

Source : Résultats sous Eviews7.

Il ressort du test de **Dickey Fuller augmenté** (ADF) qu'il existe des séries qui ne sont pas stationnaires. Donc, pour avoir des résultats valables, elles ne peuvent être utilisées sous leur forme actuelle.

Par conséquent, dans l'estimation, les variables FDI_PIB, DEBT, MDO et RNB_HAB nécessitent le remplacement par leurs différentielles d'ordre 1 ; et les variables AGGLOM, CHANGE et POP nécessitent un enlèvement de la tendance ; les autres séries sont stationnaires et intégré d'ordre (0).

⁴⁴ Voir schéma récapitulatif de la stratégie ADF en annexes.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

4.3.2.5 Régression et interprétations:

Le résultat de l'estimation du modèle par les **MCO** avec les variables retenues fournie par **Eviews7** est le suivant :

Tableau n° 4.14: Résultat de l'estimation des paramètres du modèle

Variable à expliquer FDI_PIB : Flux nets d'IDE entrants en % du PIB du pays .				
Méthode d'estimation : Moindres Carrés Ordinaires (MCO)				
Période : 1995-2014 ; T = 20 ; N = 10 ; Total observations : 20 Obs				
Variabiles	Coefficient	Std. error	t-Statistic	Prob.
AGGLOMT	-2.70E-07	2.54E-06	-0.106481	0.9173
CHANGET	-0.000515	0.000460	-0.120488	0.2887
TXINF	-0.021997	0.066079	-0.332894	0.7461
D(DEPT)	0.000191	0.000633	-0.301705	0.7691
D(MDO)	0.276817	0.207875	1.331646	0.2125
POPT	2.62E-09	1.26E-08	0.207494	0.8398
TXCHOM	0.040538	0.028109	1.442178	0.1798
D(RNB_HAB)	-1.79E-05	4.06E-05	-0.441473	0.6683
Constante	-0.006043	0.004968	-1.216292	0.2518

Source : Résultats sous Eviews7.

Avant l'interprétation des résultats de ce modèle, et dans le but de valider l'estimation par la méthode MCO, on doit d'abord s'assurer : de la normalité des erreurs, leurs autocorrélation et de l'hétéroscedasticité des perturbations.

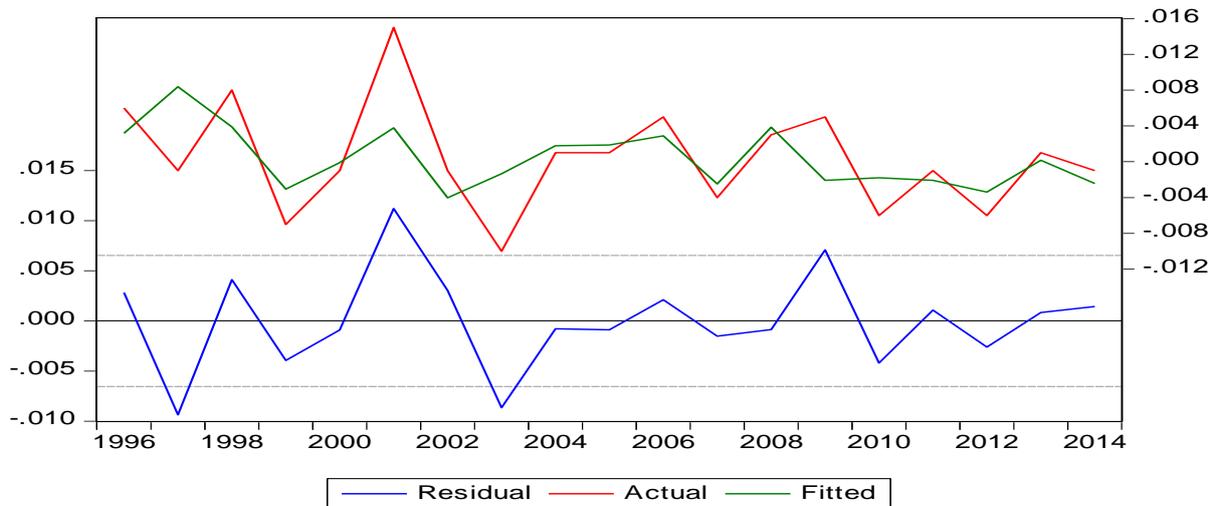
a) Test de normalité des erreurs :

La pertinence globale de la régression repose sur l'hypothèse de distribution normale $N(0;\sigma)$ du terme d'erreur de l'équation de régression. Vérifier cette hypothèse semble incontournable pour obtenir des résultats exacts.

Pour vérifier la normalité des erreurs, on utilise un examen visuel des résidus (graphe) et le test de Jarque-Bera (JB).

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

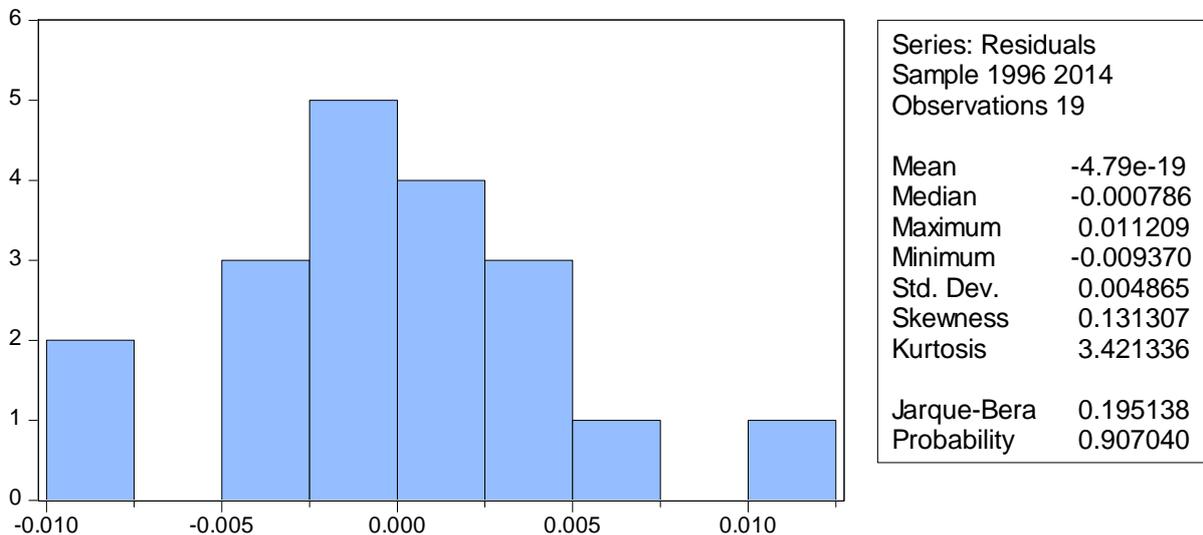
Figure n°4.7 : Diagramme des résidus



Source : Eviews7.

Le graphe des résidus est à l'intérieur de l'intervalle de confiance, on vérifie les résultats par le test de Jarque-Bera :

Figure n°4.8 : Histogramme des résidus.



Source : Eviews7.

On remarque que la valeur de la statistique de J-B est $0.195 < 5.99$ (valeur de χ^2 à 2 degrés de liberté) au seuil 5%, d'autant plus que la probabilité (0.90) est supérieure à 0.05, **donc accepte l'hypothèse de normalité des erreurs.**

D'après ce résultat, on conclut que la distribution des résidus suit une loi normale.

b) Test d'hétéroscédasticité⁴⁵ :

Il existe plusieurs tests qui permettent de détecter une hétéroscédasticité, par exemple: test de **Breusch-Pagan**, test de **Goldfeld**, test de **Gleisjer** et test de **White**.

Sous Eviews7, nous allons utiliser le test de **Breusch-Pagan-Godfrey**,

Le test de **Breusch-Pagan** permet de tester l'hétéroscédasticité, sous les hypothèses suivantes :

- **H0** : Homoscédasticité.
- **H1** : Hétéroscédasticité.

Si la probabilité associée au test est inférieure à α , on rejette l'hypothèse d'homoscédasticité (H0). Dans ce cas, puisque le test est global, on ne sait pas quelle variable est responsable de l'hétéroscédasticité. En revanche, si la probabilité est supérieure à α , l'hypothèse nulle est vérifiée et nous pouvons supposer l'homoscédasticité des résidus.

Les résultats du test (**Sous Eviews 7**) sont les suivants :

Tableau 4.15 : Résultats du test de **Breusch-Pagan**.

Heteroskedasticity Test: Breusch-Pagan-Godfrey			
F-statistic	3.029245	Prob. F(8,10)	0.0520
Obs*R-squared	13.44996	Prob. Chi-Square(8)	0.0973
Scaled explained SS	4.510646	Prob. Chi-Square(8)	0.8084

Source: Eviews 7.

Les résultats montrent la statistique du test (13.45) est inférieure à la valeur tabulée de khi à 8 degré de liberté (14.5073) ,aussi que la probabilité associé au test (0.0973) est supérieure à 0.05, alors on **rejette l'hétéroscédasticité**, et on **accepte l'hypothèse d'homoscédasticité**.

- On peut confirmer cette résultats par le **test de White** ; il est basé sur la statistique du Multiplicateur de Lagrange (LM) donnée par :

⁴⁵ Pour plus de précisions voir: Bourbonnais.R., "Econométrie", éd.DUNOD, Paris, 2015, p.p.147-153.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

$LM=n*R^2$ qui suit une loi de χ^2 , il faudra alors tester :

H_0 : Homoscédasticité

H_1 : Hétéroscédasticité

- Si $n*R^2 > \chi^2(p)$ lu dans la table au seuil 5%, on rejette l'hypothèse d'homoscédasticité des erreurs.

Tableau4.16 : Résultats du test de White

Heteroskedasticity Test: White			
F-statistic	1.308382	Prob. F(8,10)	0.3386
Obs*R-squared	9.716789	Prob. Chi-Square(8)	0.2855
Scaled explained SS	3.258672	Prob. Chi-Square(8)	0.9171

Source: Eviews 7.

On constate que $n*R^2 = 9.71 < 15.5073$ (valeur tabulée de $\chi^2(8)$), aussi que la probabilité associée au test (0.2855) est > 0.05 , donc il y'a une homoscédasticité.

c) **Test d'autocorrélation des résidus :**

- L'hypothèse de non autocorrélation des résidus est une condition nécessaire pour la validation des résultats de l'estimation par la méthode des **MCO**. Lorsque les erreurs sont autocorrélées, on utilise un nouvel estimateur : les Moindres Carrés Généralisés (**MCG**)⁴⁶.
- La détection de la dépendance des erreurs s'effectue en analysant les résidus. Cette analyse peut être faite par l'examen visuel du graphique des résidus, le test de **Durbin et Watson (DW)** et le test de **Breusch-Godfre**.
- L'examen visuel des résidus révèle des résidus qui semblent cycliques, ceci est symptomatique d'une autocorrélation positive des résidus, le test de Durbin et Watson permet de détecter une autocorrélation des erreurs d'ordre (1), par sa construction, cette statistique varie entre 0 et 4, avec $n=20$ et $k=8$ on $d1 = 0.50$ et $d2 = 2.52$ et $DW = 2.54$, $4 - d2 < DW < 4 - d1$ ($1.48 < 2.54 < 3.5$) ce qui veut dire qu'on est dans la zone d'incertitude, on ne peut pas se prononcer sur le rejet ou l'acceptation de H_0 .

⁴⁶ Bourbonnais.R., Op-cit, p.p125-134.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

- On peut recourir à la statistique du multiplicateur de lagrange (LM) du test Breush-Godfrey d'autocorrélation des résidus qui suit la loi de Khi2 à 2 degrés de liberté, si le nombre d'observations $n \cdot R^2 > \text{Khi2}(p)$ lu dans la table au seuil 5%, on rejette l'hypothèse d'indépendance des erreurs. Eviews7 nous donne le calcul de cette valeur :

Tableau4.17 : Résultats du test de **Breush-Godfrey** d'autocorrélation des résidus

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test			
F-statistic	0.362828	Prob. F(2,3)	0.7226
Obs*R-squared	3.505909	Prob. Chi-Square(2)	0.1733

Source: Eviews 7.

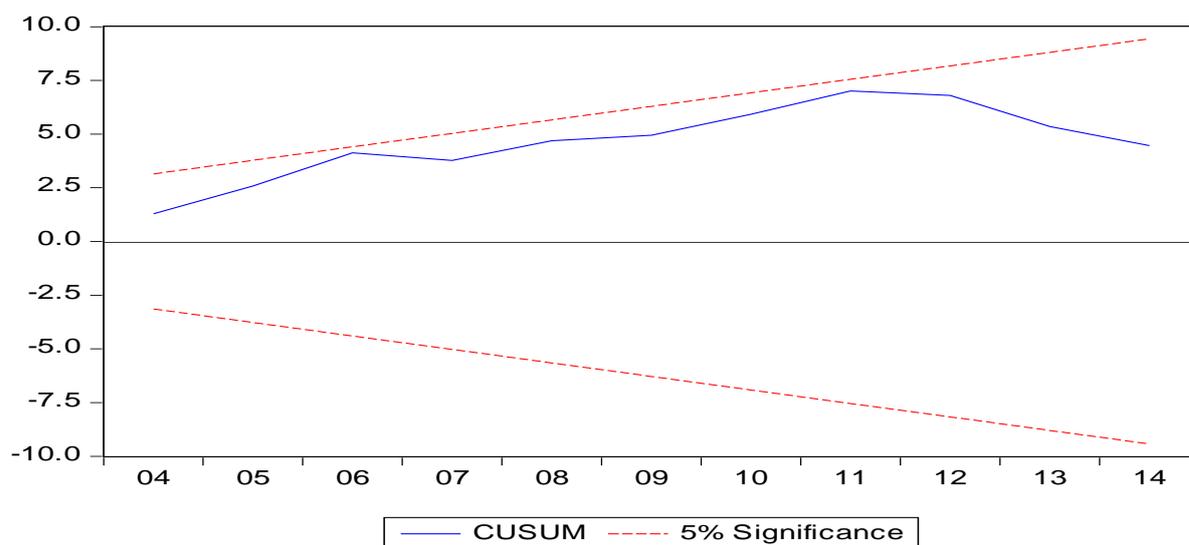
- Le calcul de la valeur de LM est 6.13 est supérieure à 5.99 (la valeur de Khi2 à 2 degrés de liberté), alors on rejette l'hypothèse d'indépendance des erreurs, et on accepte l'hypothèse d'autocorrélation des erreurs ; il convient donc de déterminer une procédure adéquate à l'estimation.

Dans ce cas, la procédure d'estimation préconisée par les économistes est celle des moindres carrés généralisés (**MCG**), Cette méthode permet de prendre en compte les différentes dépendances possibles (autocorrélation ou hétéroscedasticité) entre les variables exogènes et les termes d'erreurs. De même, elle permet de pallier au problème de multi colinéarité.

d) **Test de stabilité des coefficients du modèle :**

Il existe plusieurs tests afin de se prononcer sur une éventuelle stabilité des coefficients du modèle, pour notre étude nous allons utiliser le test de **CUSUM**, ce dernier permet de détecter les instabilités structurelles de l'équation de régression au cours du temps.

Figure n°4.9 : Test CUSUM



Source: Eviews 7.

D'après le test de CUSUM, nous remarquons que le graphe est compris dans un entonnoir, c'est-à-dire que les coefficients restent toujours dans l'intervalle de confiance. Nous rejetons donc l'hypothèse d'un changement structurel au cours du temps. **Le modèle est stable.**

4.3.2.6 Les résultats et validation du modèle :

Sous cette méthode, il existe plusieurs techniques, comme la transformations des variables et régression sur les quasi-différences, ou la plus répandus est la technique de **Cohrane-Orcutt** qui consiste à estimer un modèle autorégressif d'ordre (1), en utilisant cette dernière on obtient les résultats suivants :

Tableau4.18 : Résultats de la régression par la méthode des MCG (**Cochrane-Orcut**)

Variable à expliquer FDI_PIB: Flux nets d'IDE entrants en % du PIB du pays .				
Méthode d'estimation : Moindres Carrés généralisés (MCG)				
Période : 1995-2014 ; T = 20 ; N = 10 ; Total observations : 20 Obs.				
Variables	Coefficient	Std. error	t- Statistic	Prob.
AGGLOMT	5.04E-06	1.63E-06	3.097066	0.0147
CHANGET	-0.000182	0.000237	-0.769314	0.4638
TXINF	-0.302954	0.076054	-3.983438	0.0040
D(DEPT)	-0.001623	0.000448	-3.626288	0.0067
D(MDO)	0.606525	0.131775	4.602736	0.0017
POPT	-1.79E-08	7.16E-09	-2.494226	0.0373
TXCHOM	0.069136	0.014282	4.840874	0.0013
D(RNB_HAB)	-9.55E-05	3.03E-05	-3.148605	0.0136
Constante	0.002712	0.003296	0.822795	0.4345
AR(1)	-0.488277	0.111603	-4.375103	0.0024
R ²	0.806683			
R ² ajusté	0.589201			
F statistic	3.709201			
Prob(F statistic)	0.039240			

Source : Eviews7

La validation du modèle passe par l'analyse de la significativité des coefficients et l'analyse de la stabilité du modèle.

a) La significativité globale et la qualité du modèle :

- Nous allons tester la significativité globale du modèle de régression à travers la statistique de Fisher, dans notre cas F calculée =3.709 >3.28 (valeur tabulée de Fisher à 8 et 12 degré de liberté au seuil de 5%), et la probabilité est inférieure à 0.05 (0.039<0.05) alors la relation est globalement significative.il existe au moins une variable qui explique la variable endogène.

CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique d'attraction et perspectives.

- Le coefficient de détermination R^2 fournie par Eviews =0.8067, c'est-à-dire que les variables exogènes expliquent 81% la variable à expliquer, donc le modèle est globalement significative et de bonne qualité (R^2 tend vers l'unité).

b) Sélection du modèle optimal:

Jusqu'à présent nous avons introduit huit (08) variables dans la régression. Les résultats ont montré que seules certaines variables sont significatives. Pour avoir un modèle optimal, nous allons utiliser la méthode de l'élimination progressive. Cette procédure consiste à éliminer pas à pas les variables explicatives dont les t de Student sont en dessous du seuil critique (ou éliminer ceux qui possèdent les probabilités les plus élevées). Le résultat final obtenu après la réalisation de cette procédure est :

Tableau4.19: Résultats de l'estimation du modèle optimal

Variables	Coefficient	t-student	p-valeur	Significativité
AGGLOMT	5.52	3.73	0.0047	***
TXINF	-0.29	-4.08	0.0027	***
D(DEBT)	-0.002	-4.74	0.0011	***
D(MDO)	0.633	5.10	0.0006	***
POPT	-1.99	-3.08	0.0132	**
TXCHOM	0.0677	4.90	0.0008	***
D(RNB_HAB)	-0.0001	-3.805	0.0042	***
Constante	0.0029	0.918	0.3824	N.S

Source: Eviews7.

- *** Résultat significatif au seuil de 1%.
- ** Résultat significatif au seuil de 5%.
- * Résultat significatif au seuil de 10%.
- N.S Résultat non significatif.

L'étude économétrique ainsi achevée, il convient de passer à l'analyse économique des résultats ainsi obtenus.

Equation du modèle optimal

$\text{FDI_PIB} = 5.52 * \text{AGGLOMT} - 0.29 * \text{TXINF} - 0.0018 * \text{D(DEBT)} - 0.633 * \text{D(MDO)} - 1.99 * \text{POPT} + 0.0677 * \text{TXCHOM} - 0.00001 * \text{D(RNB_HAB)} + 0.0029.$ <p>[AR(1)=rho=-0.496950]</p>

4.3.3 Synthèse et analyse économique des résultats:

Les résultats obtenus ci-dessus sont assez satisfaisants, La valeur de R^2 est relativement élevée ici (environ 0,80) ce qui témoigne que les variables explicatives retenues expliquent bien l'attraction des capitaux étrangers . Les sept (07) variables retenues expliquent à environ 80 % de la variation des IDE en Algérie sur la période étudiée (1995-2014).

Nous allons maintenant vérifier si les variables explicatives significatives ont eu les signes attendus et de faire ressortir leur importance dans le phénomène d'attractivité des IDE en Algérie.

1. Concernant la variable **AGLOM** qui signifie le stock des IDE déjà existants en Algérie, elle affiche un signe positif. Les résultats de l'estimation montrent que cette variable est positivement corrélée avec la variable expliquée. Elle est statistiquement très significative.

En effet, l'augmentation de 1% de la variable AGGLOM entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de 5.52 % des afflux d'IDE (en % du PIB).

Ce qui montre que les investisseurs étrangers choisissent d'implanter leurs projets d'investissements en Algérie en raison de la concentration des investissements étrangers déjà existants. Ce qui est conforme à nos attentes.

Résultat 1: Le degré d'agglomération des IDE agit favorablement sur l'attraction des capitaux étrangers.

2. Concernant la variable **TXINF** qui mesure le niveau de vie des citoyen en Algérie, elle affiche un signe négatif. Les résultats de l'estimation montrent que cette variable est négativement corrélée avec la variable expliquée. Elle est statistiquement très significative.

En effet, l'augmentation de 1% de la variable TXINF entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une diminution de 0.29 % des afflux d'IDE (en % du PIB). Ce qui n'est pas bon dans un processus d'attractivité des IDE. Le résultat de notre estimation vient confirmer nos attentes de départ et en conformité avec la plupart des travaux empiriques dans ce sens.

Résultat 2: L'inflation agit négativement sur le processus d'attractivité des IDE en Algérie.

3. Concernant la variable **DEBT** qui mesure le poids de l'endettement extérieur de l'Algérie, elle affiche un signe négatif. Les résultats de l'estimation montrent que cette variable est négativement corrélée avec la variable expliquée. Elle est statistiquement très significative.

En effet, l'augmentation de 1% de la variable DEBT entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une diminution d'environ 0.002% des afflux d'IDE (en % du PIB). Ce qu'il faut bien entendu éviter dans un processus d'attractivité des IDE.

Le résultat de notre estimation vient confirmer nos attentes de départ et en conformité avec la plupart des travaux empiriques dans ce sens.

Résultat 3: L'endettement extérieur de l'Algérie est perçu comme une source de risque par les investisseurs étrangers.

4. Concernant la variable **MDO** qui donne une idée sur la population en âge de travailler en Algérie, elle affiche un signe positif. Les résultats de l'estimation montrent que cette variable est positivement corrélée avec la variable expliquée. Elle est statistiquement très significative.

En effet, l'augmentation de 1% de la variable MDO entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de 0.63 % des afflux d'IDE (en % du PIB). Ce qui est bon dans un processus d'attractivité des IDE. Il faut noter que plus de 75% de la population algérienne est jeune ce qui est un facteur clés de succès du processus d'attraction des IDE dans la mesure où ce facteur garantit l'existence de la main d'œuvre en Algérie.

Le résultat de notre estimation vient confirmer nos attentes de départ et en conformité avec la plupart des travaux empiriques dans ce sens.

Résultat 4: L'existence d'une population en âge de travailler attire les investisseurs étrangers.

5. Concernant la variable **TXCHOM** qui fait référence à la part de la population active qui est sans emploi mais qui est disponible pour et à la recherche d'un emploi, elle affiche un signe positif. Les résultats de l'estimation montrent que cette variable est positivement corrélée avec la variable expliquée. Elle est statistiquement très significative.

En effet, l'augmentation de 1% de la variable TXCHOM entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de 0.068 % des afflux d'IDE (en % du PIB). Ceci est un facteur clés de succès du processus d'attraction des IDE dans la mesure où ce facteur garantit la disponibilité de la main d'œuvre en Algérie.

Le résultat de notre estimation vient confirmer nos attentes de départ et en conformité avec la plupart des travaux empiriques dans ce sens.

Résultat 5: L'existence d'un taux de chômage élevé agit favorablement sur l'attraction des IDE .

6. Concernant la variable **RNB-HAB** qui mesure le niveau des coûts de facteurs en Algérie, elle affiche un signe négatif. Les résultats de l'estimation montrent que cette variable est négativement corrélée avec la variable expliquée. Elle est statistiquement très significative.

En effet, l'augmentation de 1% de la variable RNB_HAB entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une diminution d'environ 0.00001% des afflux d'IDE (en % du PIB). Ce qu'il faut bien entendu éviter dans un processus d'attractivité des IDE.

Le résultat de notre estimation vient confirmer nos attentes de départ et en conformité avec la plupart des travaux empiriques dans ce sens.

Résultat 6: Le niveau du RNB par habitant en Algérie a une incidence négative sur la décision d'investir.

7. Concernant la variable **POP** qui mesure la taille du marché, elle affiche un signe négatif. Les résultats de l'estimation montrent que cette variable est négativement corrélée avec la variable expliquée. Elle est statistiquement significative (**au seuil de 5%**).

En effet, l'augmentation de 1% de la variable **POP** entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une diminution d'environ 1.99% des afflux d'IDE (en % du PIB).

Le résultat de notre estimation vient à l'opposé de nos attentes de départ. Ce résultat se révèle très important dans la mesure où il nous renseigne que le nombre de la population n'a pas eu un impact positif dans l'attraction des IDE en Algérie alors qu'on pensait tout au début de ce travail que ce facteur allait sans doute avoir un effet positif sur la décision d'investir en Algérie.

Résultat 7: La taille du marché (mesurée par la population totale) n'a pas eu l'effet escompté dans le processus d'attraction des IDE en Algérie.

Quant à la huitième variable : **CHANGE** (Taux de change réel) qui mesure le degrés de compétitivité internationale du pays, elle a été statistiquement non significative, bien qu'elle ait le signe attendu (voir **tableau n°4.18**).

Il faut noter que cette variable était régulièrement significative avec des signes différents (parfois positifs et dans d'autres cas négatifs)⁴⁷ dans la majorité des études empiriques. Ce résultat est probablement due à la nature des données utilisées, la qualité et l'exactitude des chiffres annoncés, ainsi que l'étendu de l'étude qui peut être relativement court afin de détecter l'effet de cette variable sur l'attraction des IDE.

⁴⁷ Par exemple: la mesure du taux de change réel utilisée par **Edwards** (1990) est celle de **Summers et Heston** (1987) qui la définit comme la quantité de monnaie nationale par dollar US, tandis que la mesure du FMI a la définition inverse. En conséquence, le signe du coefficient devrait être négatif.

Conclusion du chapitre quatrième:

Ce chapitre a été consacré à une étude approfondie des IDE en Algérie.

Nous avons dans un premier temps mis le point sur la politique de promotion des IDE et ce en abordant leur cadre légal, les différents acteurs chargés de leur promotion, un examen des mesures spécifiques aux investisseurs étrangers pour arriver enfin à déterminer les forces et les faiblesses du potentiel d'investissement en Algérie.

Dans un deuxième temps, nous avons, d'abord, analysé la tendance globale de ces IDE (par nombre de déclarations, par secteur, par pays d'origine...etc.), nous avons ensuite apprécié le climat des affaires en Algérie pour arriver enfin à établir le lien existant entre l'adoption de la politique de privatisation et l'attraction des IDE.

En dernier lieu, nous avons effectué une étude économétrique dans l'objectif de déceler les variables influençant l'attractivité des IDE et pouvant ainsi créer un climat favorable à la réussite d'une politique de privatisation capable d'intéresser les investisseurs étrangers .

Cette étude économétrique a nécessité la mobilisation de plusieurs tests économétriques visant à respecter la méthodologie en la matière et à obtenir des résultats fiables.

A partir des résultats obtenus, nous pouvons conclure que le l'Algérie attire les capitaux étrangers grâce à plusieurs facteurs dont notamment:

- Le degré d'agglomération des investissements déjà existants à travers le message fort que ceux ci adressent aux investisseurs concernant l'environnement des affaires et la souplesse en matière d'établissement ;
- La disponibilité de la main d'œuvre;
- Un niveau compétitif de rémunération du facteur humain.

Conclusion deuxième partie

Cette partie nous a permis de conclure que le processus de privatisation n'est pas un acte technique mais éminemment politique ce qui pose la problématique de l'efficience de ce programme. La privatisation ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais comme un moyen permettant d'améliorer les performances de l'économie algérienne, et ceci dans le cadre de la politique de réforme économique. Nous nous sommes concentrés, dans ce travail, sur les possibilités d'attirer vers l'Algérie des investissements directs étrangers à travers la privatisation.

Nous avons essayé de modéliser l'attractivité territoriale des IDE par une étude économétrique. Nous avons, à cet effet, testé un modèle économétrique des données macroéconomiques de l'Algérie pour la période allant de 1995 à 2014.

Les résultats obtenus montrent que l'Algérie attire les capitaux étrangers grâce à plusieurs facteurs dont notamment: le degré d'agglomération des investissements déjà existants; la disponibilité de la main d'œuvre; et un niveau compétitif de rémunération du facteur humain.

Contrairement à nos attentes, la taille du marché (mesurée par la population totale) n'a pas eu l'effet escompté (positifs bien entendu) dans le processus d'attraction des IDE en Algérie.

Quant à la variable : **CHANGE** (Taux de change réel) qui mesure le degrés de compétitivité internationale du pays, elle a été statistiquement non significative, bien qu'elle ait le signe attendu .

**CHAPITRE QUATRIEME: Les I.D.E en Algérie : Etat des lieu, Analyse de politique
d'attraction et perspectives.**

CONCLUSION GENERALE:

Les privatisations effectuées dans plusieurs pays ont constitué un moyen important pour attirer les investissements direct étrangers (IDE).

La privatisation n' est donc pas une mesure isolée après laquelle les flux d'investissements étrangers retrouvent leur niveau d'origine, une fois le programme achevé. Bien au contraire, elle peut, en fait, intéresser les investisseurs étrangers et garantir ainsi des apports en capitaux en évolution continue en offrant à ces derniers un contexte économique favorable et un climat d'investissement propice garantissant l'ouverture de l'économie et une meilleure rentabilité des entreprises privatisées.

La présente étude montre que la privatisation peut être un important moyen d'augmenter les flux d'IDE dans les économies des pays en développement en général (à travers la revue des études antérieures dans ce sujet) et de l'Algérie en particulier (cas pratique de notre étude).

Les investisseurs étrangers ont, en effet, participé directement aux grands programmes de privatisation caractérisés de souplesses, de vision stratégique et de bonne gestion (comme le cas des privatisations des pays d'Europe de l'Est, **PECO**) . En outre, les programmes de privatisation bien gérés semblent également avoir attiré des flux supplémentaires d'investissement en provenance de l'étranger, indépendamment du programme de privatisation lui-même, mais en garantissant un territoire attractif suite au climat d'affaires favorable et d'autres indicateurs macroéconomiques susceptibles de rendre le pays hôte une bonne destination en matière d'investissements. C'est dans ce contexte que s'inscrit la notion d'attractivité territoriale.

L'objectif de notre travail à consisté aussi à identifier les facteurs déterminants la localisation et de l'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie

L'identification des facteurs et déterminants de localisation et d'attractivité des IDE a suscité l'intérêt de plusieurs auteurs issus de différentes disciplines (économie classique, économie urbaine, économie internationale, nouvelle économie géographique...etc.). Cet intérêt a donné lieu au développement de travaux hétérogènes.

PRINCIPAUX RESULTATS:

L'apport majeur de notre thèse c'est qu'elle traite un thème d'actualité qui revêt une place très importante dans la vie économique de notre pays. Au fait, l'étude couvre une période récente (1995-2014) et les résultats obtenus ont bien révélé des vérités dont on ignorait tout au début de ce travail.

- ***Sur le plan théorique***, cette thèse nous a permis d'investir plusieurs champs théoriques au même temps. Elle nous a poussé à faire des efforts considérables en matière de recherches bibliographiques afin de nous alimenter des concepts fondamentaux, des théories phares et travaux empiriques dans ce domaine, ce qui a permis de comprendre l'essence de ces phénomènes et d'arriver en fin à établir le lien entre la politique de privatisation et l'attraction des IDE.
- ***Sur le plan pratique*** nous sommes parvenus , à travers ce modeste travail à plusieurs résultats dont les principaux sont:
 1. Etablissement d'un bilan du processus de privatisation: En effet, au termes de ce bilan ,nous avons démontré que: ***La transparence totale et l'adhésion sociale constituent des bases nécessaires pour la réussite du processus de privatisation.***

Dans le contexte algérien où:

- Le couple monopole/ économie de rente est dominant;
- Un secteur privé peu préparé à la concurrence internationale;
- Avec un management stratégique presque inexistant (excepté quelques cas rares bloqués par la bureaucratie);
- Un secteur informel dominant;

- Une situation financière instable (comme le montrent les dévaluations successives du dinars.....etc).

Hélas, le processus de privatisation en Algérie s'avère un échec surtout avec l'absence d'une vision stratégique axée sur la concurrence.

Il faut rappeler qu'à l'époque des grandes privatisations, aucune des entreprises à privatiser ne semblait potentiellement rentable, ni donc privatisable, après quatre décennies de gestion publique. C'est à ce niveau que réside probablement une des causes d'échec des privatisations en Algérie.

De plus, l'épargne nationale est insuffisante, ou mal répartie, pour trouver de nombreux repreneurs locaux. Jusque-là, le secteur privé algérien a pratiquement été absent lors des ventes d'EPE et il s'est peu engagé dans les partenariats public-privé. Sa capacité à gérer de grandes firmes privatisées dont la survie est risquée reste à démontrer. L'intérêt de potentiels repreneurs étrangers était limité en raison de la faible attractivité de l'Algérie tant que les réformes structurelles et institutionnelles, dont la réforme bancaire, avançaient au ralenti.

Parmi les autres facteurs de blocage du processus des privatisations en Algérie, il y a la multiplication des organes administratifs intervenant dans la restructuration et la privatisation. Ceci a engendré des conflits de compétence bloquant tout le processus, la culture du tout-Etat fondant un interventionnisme permanent dans l'économie.

En effet, l'économie algérienne souffre de contraintes structurelles, qui nécessitent une aide extérieure notamment à travers les IDE, qui conditionnent pour une large part l'avenir voire la survie de l'économie algérienne.

2. Analyse de la situation économique du pays: Selon plusieurs paramètres macroéconomiques: PIB, croissance, inflation, chômage, Importations, pour arriver enfin à présenter les perspectives pour l'année 2015.

3. Une analyse approfondie des IDE en Algérie : Nous sommes parvenus aux termes de cette analyse à résumer les forces et faiblesses du potentiel d'investissement en Algérie. En effet, Une série d'obstacles continuent à s'opposer à un flux plus important d'investissements dans le pays, sans qu'une stratégie soit mise en œuvre pour rendre plus attractif le marché algérien. Le discours officiel fait état d'un flux conséquent d'investissements étrangers en Algérie. En fait, en dehors du secteur des hydrocarbures qui continuent à attirer les compagnies étrangères, les engagements des firmes étrangères restent bien maigres. Cependant, l'Algérie fournit des efforts colossaux en termes de législations et des affaires mais l'attractivité des investissements étrangers reste faible si l'on la compare au potentiel d'investissement de l'Algérie

4. Nous sommes arrivés à conclure que le processus de privatisation peut être considéré comme étant un acte non technique mais éminemment politique ce qui pose la problématique de l'efficacité de ce programme.

La privatisation ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais comme un moyen permettant d'améliorer les performances de l'économie algérienne, et ceci dans le cadre plus vaste de la politique de réforme économique.

5. Définition des principaux déterminants d'attractivité des IDE en Algérie dans une étude s'étalant sur vingt ans . Pour y parvenir, nous avons modélisé l'attractivité territoriale des IDE par une étude économétrique. Nous avons, à cet effet, testé un modèle économétrique regroupant huit (08) variables, pour la période allant de **1995 à 2014**.

Les résultats obtenus montrent que l'Algérie attire les capitaux étrangers grâce à plusieurs facteurs dont notamment: le degré d'agglomération des investissements déjà existants; la disponibilité de la main d'œuvre; et un niveau compétitif de rémunération du facteur humain.

6. Contrairement à nos attentes, la taille du marché (mesurée par la population totale) n'a pas eu l'effet escompté (positifs bien entendu) dans le processus d'attraction des IDE en Algérie.

7. Quant à la variable : **CHANGE** (Taux de change réel) qui mesure le degrés de compétitivité internationale du pays, elle a été statistiquement non significative, bien qu'elle ait le signe attendu .

Les résultats de cette recherche nous amènent à confirmer les hypothèses de départ et donc:

- I. Le processus de privatisation a permis à l'Algérie de drainer des IDE, mais sa participation reste faible dans la promotion des IDE;
- II. La privatisation ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais comme un moyen permettant d'améliorer les performances de l'économie algérienne, et ceci dans le cadre de la politique de réforme économique. Donc si l'on insère cette politique dans un cadre macroéconomique sain, ce dernier constituera, un environnement favorable à la privatisation ce qui entrainera, sans doutes, l'accroissement de l'attractivité des capitaux étrangers.
- III. L' Algérie attire les capitaux étrangers grâce à plusieurs facteurs dont notamment: le degré d'agglomération des investissements déjà existants; la disponibilité de la main d'œuvre; et un niveau compétitif de rémunération du facteur humain.

Cependant, la taille du marché (mesurée par la population totale) n'a pas eu l'effet escompté (positifs bien entendu) dans le processus d'attraction des IDE en Algérie, ce qui nous pousse à infirmer l'hypothèse de départ concernant ce facteur.

Il est important de souligner que nous avons rencontré des difficultés (que nous avons évoquées en détails dans le chapitre 4) lors de l'élaboration de ce travail. En effet, dans le contexte algérien, faire le lien entre la politique de privatisation et l'attraction des IDE s'avère très difficile pour plusieurs raisons à savoir:

- Difficulté d'obtenir des données concernant le programme de privatisation;
- Manque de données spécifiques concernant la participation étrangère dans ce programme: comme, la part de la participation étrangère dans les recettes de privatisation par exemple. Ceci nous a empêché d'estimer l'effet qui puisse exister entre cette participation étrangère (en nombre et en recettes) sur l'attraction des investissements étrangers en Algérie.
- Le défaut de données sur certaines variables n'a pas permis une vérification empirique .

Malgré ces difficultés, et dans le but de déterminer l'impact des privatisations sur le total des flux d'investissement étranger direct, il nous a fallu, distinguer cet effet des autres variables dont on considère généralement qu'elles déterminent (au moins en partie) la décision d'entreprendre un investissement étranger. Nous sommes parvenus aux termes de ce travail à déterminer les principaux déterminants d'attractivité d'IDE en Algérie qu'il convient de renforcer pour garantir une meilleure efficacité du programme prochain de privatisation (sous forme d'ouverture de capital) prévu par l'article 66 de la loi LF 2016.

Nous sommes parvenus enfin à répondre à la problématique centrale de notre étude. En effet, *la politique de privatisation se révèle intéressante en matière d'attractivité des IDE* dans la mesure où elle donne la possibilité aux firmes multinationales de s'y implanter à la fois pour tirer avantages de nouveaux marchés et de bénéficier des avantages en termes de coût de facteurs et des mesures de facilitation et d'allègement relatives à l'investissement dans le pays d'accueil d'un côté et de mettre à niveau les secteurs les plus compétitifs de cette économie de l'autre, **mais sa participation reste passive dans la promotion des IDE.**

Notons à la fin, que ce travail n'est que le début d'un parcours de recherche qui s'annonce long, en effet plusieurs pistes de recherche sont envisageables :

- Enrichir l'analyse par des données sectorielles pour mieux comprendre les raisons de la répartition sectorielle inégale des investissements étrangers ;
- Reprendre l'étude sur une période plus grande période (dépassant les 30 ans);
- Appliquer la même démarche au niveau de la région MENA par exemple ;
- Introduire d'autres variables à caractère politique par exemple;
- Reprendre l'étude spécifique de certaines variables qui ne semblent pas significatives telles que le taux de chômage réel, ou celles dont le résultat s'est avéré contraire à nos attentes comme la variable population qui mesure la taille du marché algérien.

Bibliographie

• Ouvrages:

- Abdelmalki.L et Mundler.P, "Economie du développement", Hachette, Paris, 1995.
- Aglietta.M., " Régulation et crises du capitalisme: L'expérience des Etats-Unis", Odile Jacob, Paris.
- Andreff.W., "Les multinationales", éd. La Découverte, coll. "Repères", Paris, 1987.
- Andreff. w., "Peut-on empêcher la surenchère des politiques d'attractivité à l'égard des firmes multinationales?" in A. BOUËT et C. LE CACHEUX, éd., éd. Economica, Paris,1999.
- Arena R., Benzoni L., De Bandt J. et Romani P.M., "Traité d'Economie Industrielle", éd.Economica, Paris, 1991.
- Bédard.M et Lemay. V, "Privatisations", Guérin, Montréal, 2000.
- Bellon.B., et Gouia.R., "Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen", éd. Economica, Paris,1998.
- Benachenhou. A. , "Les Nouveaux Investisseurs", éd. Alpha Design, Alger, 2006.
- Benissad. H., "Le plan d'ajustement structurel", Revue Confluences, Automne 1997.
- Bouquin.H., "Contrôle de gestion", Presses Universitaires de France, 2001.
- Bourbonnais. R., Terraza M., "Analyse des séries temporelles", Dunod, Paris, 3ème. éd., 2010.
- Bourbonnais.R., "Econométrie", Dunod, Paris, 2015.
- Caves. R., "Multinational Enterprise and Economic Analysis", éd. Cambridge University Press, New York,1993.
- Chandler.A.D., "Stratégie et structure d'entreprise", éd.Organisation, Paris,1989.
- Choinel.A.,Rouyer.G., " Le marché financier : structures et acteurs ", Banque Editeur, Paris, 1993.
- Comelio. C. , " Les relations Nord-Sud ", coll Repères, éd. La Découverte, Paris, 1991.
- Davies D.G, "Property rights and economic behavior in private and government enterprise: the case of australia's banking system", Duke University,1971 .
- Denis-Judicis.X et Jean-Pierre Petit.J.P., "Privatisations", Montchrétien, coll. " Économie-clefs ", Paris, 1998.

- Donahue.J.D. , "The Privatization Decision", New York, Basic Books, 1989.
- Dunning, J. H., "Multinational enterprises and the global economy", Wokingham, Berkshire: Addison Wesley, 1993.
- El-Malki.H., Santucci.JC., "L'Etat et le développement des pays arabes : un modèle en question?", A.A.N., tome XXVI, 1987.
- Forget.A, "Des effets de la privatisation sur la gouvernance et la performance des entreprises", Centre de recherche en gestion, Montréal, 1998.
- Frank.I., "Multinationales et développement " ,éd.Masson, Paris, 1981.
- Guiselain.P," Les privatisations : Un défi stratégique, juridique et institutionnel", De Boeck Wesman.s.a, Paris, 1995.
- Hatem.F., "Investissement international et politiques d'attractivité", Economica, Paris, 2004.
- Hood. C., "A Public Management for All Seasons ", Public Administration, 1991.
- Jacquemot.P., " Les firmes multinationales : une introduction économique ", éd.Economica, 1990.
- Jacquillat.B., "Désétatiser", Laffont, Paris, 1985.
- Jonston. J. et Dinardo. J., "Méthodes économétriques", Economica, 4ème édition, Paris, 1999.
- Kent.C.A. ," Privatization of Public Functions: Promises and Problems" , Entrepreneurship and the Privatizing of Government, éd. C.A. Kent.,Westport, Quorum Books, 1987.
- Kinberger. C. P, "International economics", Londres, 1958.
- Kolderie.T, " Let's Not Say Privatization ", Urban Resources 2, 4, 1985.
- Laufer. R. et A. Burlaud," Management public : gestion et légitimité", Paris, France, Dalloz, 1980.
- Leibenstein.H.," Economic theory and organizational analysis", éd.Harper, New-York, 1966.
- Lemaire J.P.," Développement international de l'entreprise et stratégies d'internationalisation", éd. Dunod, Paris, 1997.
- Leruez.J.,"Le phénomène Thatcher", éd. Complexe,1991.

- Lilienthal. D.E.(1960)," The Multinational Corporation", In Management and Corporations, edited by Ashen Melvin, and G.L. Bach, 119-59. New York: McGraw-Hill,1985 .
- Maddala.G.S. , "Introduction to Econometrics", éd. MacMillan Publishing Company, 2^{ème} édition, New York, 1992.
- Martin.B, "In the Public Interest?", Privatisation and Public Sector Reform, London, Zed Books, 1993.
- Mebtoul.A., " L'Algérie face aux défis de la mondialisation ", Réformes économiques et privatisation, O.P.U, 2002.
- Michalet C.A. ,"La Séduction des Nations ou Comment Attirer les Investissements, éd. Economica", Paris, 1999.
- Mine.A., "La mondialisation heureuse", Plon, Paris, 1997.
- Mitchell. J.R et Sutherland.S, "Relations between Politicians and Public Servants ", Nouveau management public et administration publique au Canada, éd. M. Charih et A. Daniels, Toronto, Institut d'administration publique du Canada, 1977.
- Mucchielli.J.L "Multinationales et mondialisations", éd. du seuil,1998.
- Pestiau.J., "Les citoyens au bazar", P.U.L., 1999.
- Porter. M., " L'avantage concurrentiel", InterEdition, 1986.
- Porter M., "L'avantage concurrentiel des nations", InterEditions, Paris, 1993.
- Prosser.V.T., " La privatisation en Grande Bretagne ", Paris, 1989.
- Reich R., "L'Economie Mondialisée", édition Dunod, Paris, 1993.
- Rowan Miranda et karlyn Anderson, "Alternative Service Delivery in Local Gouvernement,1982-1992", municipal year book 1994, Washington, D.C., International City Management Association, 1994.
- Sadi.N.E, "La privatisation des entreprises publiques en Algérie", l'Harmattan, Paris, 2005.
- Stratégor," Politique Générale de l'Entreprise", Dunod, Paris, 1997.
- Tarandeu J-C. et Huttin C. , "Dictionnaire de Stratégie d'Entreprise", édition Vuibert, Paris, 2001.
- Urio.P. , "La gestion publique au service du marché ", éd. PUF et Les nouveaux Cahiers de l'IUED, Paris et Genève,1998.
- Wackerman. G.," De l'espace mondial à la mondialisation", Ellipses, Paris, 1995.

- Waters.A.R, "Privatization: A Viable Policy Option? ", Entrepreneurship and the Privatizing of Government, éd. C.A. Kent, Westport, Quorum Books, 1987.
- Weber.M., "Économie et société", Plon, Paris, 1971.

- **Articles et communications:**

- Adler M. et Dumas B., "International Portfolio Selection and Corporation Finance: A Synthesis", Journal of Finance, vol.38, 1983, p.p.925-984.
- Aharoni.Y ., "On the definition of a multinational corporation", Quarterly Reviews of Economics and Business, New York, 1971.
- Albouy. M., "Finance des organisations publiques et des entreprises privées : convergence ou rupture ? " in G. Cliquet et G. Orange, Organisations Privées, Organisations Publiques, Publication de l'Université de Rouen,2002, p.p. 13-32.
- Alexandre H. et Charreaux G., " Efficiency of French privatizations : A Dynamic Vision ", Journal of Corporate Finance, vol. 10, n° 3, June 2004.
- Andreff. V., "Les politiques d'ajustement des PVD à orientation socialiste : un retour à l'orthodoxie", Colloque du GREITD : Politiques d'ajustement des pays en développement et recompositions sociales dans le Tiers-Monde, Paris, 24-26 février 1988, p.16 .
- Asiedu. E., "On the Determinants of Foreign Direct Investment to Developing Countries: Is Africa Different?", World Development, vol.30 n° .1, 2002, p.p.107-119.
- Atelier "Continent Européen", "PECO: Bilan des politiques de transition vers l'économie de marché", Revue Problèmes Economiques, n° 2345, 1993, p.3.
- Benachenhou.A., "L'aventure de la désétatisation en Algérie", Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée, vol. n°3,1992.
- Bendiff.H. (Directeur MIPI), "Communication sur le processus de privatisation en Algérie", forum économique Lausanne (suisse), 2008.
- Benesrighe. D., "Du processus de multinationalisation des firmes industrielles", Revue Regard sur l'Economie, n° 3 - 2005 .
- Bevan A., Estrin S. & Meyer K. E., " Institution Building and the Integration of Eastern Europe in International Production ", International Business Review, 13, 2004, p.p. 43-64.

- Black. F., "International capital market equilibrium with investment barriers", *Journal of Financial Economics*, 1974, p.p.337-352.
- Boardman A.E. et Vining A.R., " Ownership and Performance in Competitive Environments : A Comparison of the Performance of Private, Mixed, and State Owned Enterprises ", *Journal of Law and Economics*, vol. 32, n° 1, 1989, p.p. 1- 33.
- Bost.F., " Les investissements directs étrangers, révélateurs de l'attractivité des territoires à l'échelle mondiale."-N°75, 2004.
- Bouachic.A., "Les privatisations au Maroc", *Marrocco printing and publishing.co*, 1982, p.252.
- Bouadem.K., et Meliani. H., "Problématique de la privatisation dans le monde ", *Actes du Colloque International sur la mise à niveau de l'entreprise publique économique*, 6ème Séance, 29, 30 octobre 2001, Université de Sétif, Algérie.
- Boualem.F., "Les Institutions et Attractivité des IDE " *Colloque International "Ouverture et émergence en Méditerranée"*, 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc, Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER.
- Boualam.F., "Conduite de la politique de l'attractivité des IDE et modèle de développement de l'Algérie", *Colloque International - Algérie : Cinquante ans d'expériences de développement Etat -Economie-Société*, 2012.
- Boudier-Bensebaa F., " Agglomeration Economies and Location Choice: Foreign Direct Investment in Hungary , *Economics of Transition*", 13, 2005,p.p. 605-628.
- Boukha-Hassane R. et Zatlà N., "L'IDE dans le Bassin Méditerranéen: Ses Déterminants et son Effet sur la Croissance Économique", *Les Cahiers du CREAD*, n°.55, 2001, p.p.118-143.
- Boycko M., Shleifer A. et Vishny R.W., "A theory of privatization ",*The Economic Journal* ,vol 106, 1996, p.p309-319.
- Bronstein, De Gregorio et Lee, "How foreign direct investment does affect economic growth?", *Journal of international economics*, vol.45, n°1, 1998, p.p.115-135.
- Buckley P.J. et Casson M.C., "Models of the Multinational Enterprise", *Journal of International Business Studies*, vol.29, n°.01, 1998, p.p.21-44.
- Calvet A.L., "A Synthesis of Foreign Direct Investment: Theories and Theories of the Multinational Firm", *Journal of International Business Studies*, vol.12, n°.01,1981, p.p.43-59.

- Caves R.E "International corporation, the industrial economy of foreign direct investment " éd.Economica, Paris , 1983.
- Chakrabarti .A., "The Determinants of Foreign Direct Investment: Sensitivity Analyses of Cross-Country Regressions", *Kyklos International Review for Social Sciences*, vol.54, n°.01, 2001, pp.89-113.
- Charreaux.G. , "Pour une véritable théorie de la latitude managériale et du gouvernement des entreprises", *Revue Française de Gestion*, n° 111, novembre-décembre, 1996, p.p. 50-64.
- Charreaux. G., " L'entreprise publique est-elle nécessairement moins efficace ?", *Revue Française de Gestion*, n° 115, septembre/octobre 1997,
- Crozet. M. et al., "How do firms agglomerate ? A study of FDI in France ", *Papier soumis a Regional Science and Urban Economics*", Paris, 2003.
- De Melo M., C. Denier, A. Gelb & S. Tenet , "Circumstances and Choice: the Role of Initial Conditions and Policies in Transition Economies " , *World Bank Economic Review*, vol. 15, n° 1, 2001, p.p. 1-31.
- Disdier A.G & Mayer T., " How Different is Eastern Europe? Structure and determinants of location choices by French firms in Eastern and Western Europe ", *Journal of Comparative Economics* 32, 2004,p.p. 280- 296.
- Djenane A.M, " La réforme du secteur public : Rétablissement des équilibres macro-économiques et effets sociaux 1988- 98 " , *Actes du Colloque international sur la mise à niveau de l'entreprise publique économique*, 29, 30 octobre 2001, Université de Sétif, Algérie.
- Dunning J.H. , "The Determinants of International Production", *Oxford Economic Papers*, New Series, vol.25, n°.3,1973, p.p.289-336.
- Dunning J.H., "Explaining Changing Patterns of International Production: In Defence of the Eclectic Theory", *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, vol.41, 1979, p.p.269-296.
- Dunning J.H. , "Toward an Eclectic Theory of International Production: Some Empirical Tests", *Journal of International Business Studies*", vol.11, 1980, p.p.9-31.
- Dupuch. S., "Les Investissements Directs Étrangers dans les nouveaux pays adhérents à l'Union Européenne", *Revue Région et Développement*, n°.20, 2004, p.p.45-64.
- Eder.S., "Restriction and privatisation in Czechslovakia", *Journal of International Banking and Financial Law*, 5/1991, p.244.

- Fischer S., R. Sahay & C.A. Vègh, " Stabilization and Growth in Transition Economies: the Early Experience ", Journal of Economic Perspectives, vol. 10, n° 2, été 1996, p.p. 45-66.
- Gastanaga V.M., Nugent J.B. et Pashamova B., "Host Country Reforms and FDI Inflows: How Much Difference do they Make?", World Development, vol.26, n°7, 1998, p.p.1299-1314.
- Gliz. A., " Les techniques de privatisations ", Revue Algérienne de comptabilité et d'audit, N° 15, 1997, p.p 19-20.
- Grodfeld I., "Prospects for Privatization in Poland", European Economy, n° 3, mars 1991.
- Gruening, G., "Origin and Theoretical Basis of New Public Management ", International Public Management Journal, 4, 2001.
- Harper J.T., " Short-Term Effects of Privatization on Operating Performance in the Czech Republic ", Journal of Financial Research, vol. 24, n° 1, 2001, p.p. 119-131.
- Holeblat.N,"La privatisation en Europe de l'Est: Problèmes, méthodes et réalités", Revue d'économie et statistiques, n°279-280, 1994.
- Israel.A, "Le nouveau rôle de l'Etat dans le développement", Finances et développement, juin 1991, p.p. 41-43.
- J.P.Gonon, "La promotion du secteur privé dans les pays en voie de développement", Revue française d'administration publique, n° 61, janv-mars 1992.
- Jensen M.C. et Meckling W.H. , " Theory of the Firm : Managerial Behaviour, Agency Costs and Ownership Structure", Journal of Financial Economics, vol. 3, n° 4, 1976, p.p. 305-360.
- Kamel Rizk .S., "Partenariat et privatisation: Les investissements directs étrangers en Égypte", Les dossiers CEDEJ, Egypte/Soudan, 2000, p.p. 105-123.
- Kornai. J., "Paying the Bill for Goulash Communism: Hungarian Development and MacroStabilization", Social Research: An International Quarterly, Arien Mack Editor, Vol. 64, No. 1,1996, p.p.943-1040.
- La Porta R. et Lopez de Silanes (1999), "Benefits of Privatization : Evidence from Mexico ", Quarterly Journal of Economics, vol. 114, n° 4, p.p. 1193-1242.
- Labaronne.D. ,"Les lenteurs de la privatisation en Europe de l'Est : une conséquence de la stratégie d'enracinement des managers ", Revue d'économie politique ,108 (5), 1998, p.p. 671-689.

- Labarone. D., "Les privatisations...qui tardent à s'achever" , Problèmes économiques, N° 2638-2639, Nov 1999, 1999, p.p25-38 .
- Labaronne.D , "Privatisation et croissance dans les pays de l'Est", Économie internationale, la revue du CEPII n° 86, 2^{ème} trimestre 2001.
- Lange. O., " On the economic theory of socialism", Review of Economic Studies, October 1936 et February 1937.
- Lefilleur J.," Déterminants des investissements directs étrangers en Europe centrale et orientale. Un bilan de la transition.", Revue d'études comparatives Est-Ouest, vol. 39, 2008, n°2, p.p. 218-219.
- Les cahiers français n°218, "Les politiques économiques", éd. La documentation française,1984, p.p.8-18.
- Lintner, John, "The Valuation of Risk Assets and the Selection of Risky Investments in Stock Portfolios and Capital Budgets.", Review of Economics and Statistics, February, 47, 1965a, p.p. 13–37.
- Lintner, John.,"Security Prices, Risk and Maximal Gains from Diversification." Journal of Finance,December, 20, 1965b, p.p. 587–615.
- Lipton.D et Sachs. J., "Creating a Market Economy in Eastern Europe ", Brookings Papers on Economic Activity, n°1,1990, p.p. 75-133.
- Markowitz. H.," Portfolio Selection ", The Journal of Finance, Vol. 7, No. 1.,1952, p.p. 77-91.
- Markusen, J. R., "The boundaries of multinational enterprises and the theory of international trade", Journal of Economic Perspectives, 9 (2), 1995, p.p.169–189.
- Mayer T. et Mucchielli T.L., "La localisation à l'étranger des entreprises multinationales: Une approche d'économie géographique hiérarchisée appliquée aux entreprises japonaises en Europe ", Économie et Statistique n° 326-327, 1999 - 6/7.
- Megginson W.L., Nash R.C. et Randenborg M.V., "The Financial and Operating Performance of Newly Privatized Firms : An International Empirical Analysis ", Journal of Finance, vol. 49, n° 2,1994, p.p.403-452.
- Megginson.W.L., et Netter J.M., " From State To Market : A Survey of Empirical Studies on Privatization ", Journal of Economic Literature, vol. 39,2001, n° 2, p.p. 321-389.
- Meyer, "Publicity owned versus privately owned utilities: a policy choice", Review of Economic studies, november, 1975.

- Morrissey. O. et Rai Y., "The GATT Agreement on Trade Related Investment and their Relationship with Transactional Corporations", *Journal of Development Studies*, vol.31, 1995, p.p.702-724.
- Mwana.A et Ngeleza.A., "Déterminants de l'investissement direct à l'étranger dans les pays en voie de développement : application faite à la RDC ", UNIGOM, 2009, p.65.
- Neumayer. E. et Spess. L., "Do Bilateral Treaties Increase Foreign Direct Investment to Developing Countries?", *World Development*, vol.33, n°10, 2005, p.p.1567-1585.
- Noorbakhsh. F., Paloni. A. et Youssef A., "Human Capital and FDI Inflows to Developing Countries: New Empirical Evidence", *World Development*, vol.29, n°9, 2001, p.p.1593-1610.
- Pusterla. F. & Resmini. L., " Where do Foreign Firms Locate in Transition Countries? An empirical investigation" , *The Annals of Regional Science*, 41, 2007,p.p. 835-856.
- Rivero.J., "Rapport de synthèse", *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 33 N°2, Avril-juin 1981, p.p. 659-671.
- Robert. S., Kaplan and David P. Norton, "Transforming the Balanced Scorecard from Performance Measurement to Strategic Management: Part I". *Accounting Horizons*: March 2001, Vol. 15, No. 1, p.p. 87-104.
- Romer. P., "The new Keynesian synthesis", *Journal of Economic Perspectives*, Vol 7, 1993, p.p 5-22.
- Ross, Stephen A., "Arbitrage Theory of Capital Asset Pricing.", *Journal of Economic Theory*, December, 13, 1976, p.p. 341-60.
- Sanni Yaya.H., "L'économie politique de la désétatisation et de la privatisation des entreprises publiques", *Faculté des sciences de l'administration, Université Laval, Québec*, 2003, p.p.99-102.
- Selowsky.V.M, "L'ajustement dans les années 80: une vue d'ensemble ", *Finances et développement*, juin 1987, p. 11-14.
- Sharpe, William F., "Mutual Fund Performance.", *Journal of Business*, January, 39, 1966,p.p. 119-38.
- Shneider.F. et Frey. S.B, "Economic and political determinants of Foreign Direct Investment", *World Development*, vol.13, n°2, 1985, p.p.161-175.
- Shleifer A., "State versus Private Ownership ", *Journal of Economic Perspectives*, vol. 12, n° 4, 1998,p.p.133-150.

- Simon. Y. et Tezenas Du Montcel. H, "Théorie de la firme et réforme de l'entreprise. Une contribution de la théorie des droits de propriété ", Revue Économique, mai 1977, p.p. 321-351.
- Solnik. B., "An Equilibrium Model of International Capital Marke"t, Journal of Economic Theory, vol.8,1974 pp.91-135.
- Stulz, R.M., "On the effects of barriers to international investment", Journal of Finance 36, 1981, p.p.923-934.
- Stulz, René´ M., "A Model of International Asset Pricing.", Journal of Financial Economics, September, 9, 1981, p.p. 383–406.
- Vernon. R. , "International investment and international trade in the product cycle", Quarterly Journal of Economics, vol.80, 1966, p.199.
- Vickers. J. et Yarrow.G., "Economic Perspectives on Privatisation", Journal of Economic Perspectives, vol. 5, n° 2,1991, p.p. 111-132.
- Villalonga, "Privatization and efficiency: differentiating ownership effects from political, organizational, and dynamic effects", Journal of Economic Behavior & organization, vol.42, 2000 .
- Yachir. F., "Crises et politiques d'ajustement dans les pays arabes", Revue internationale des sciences sociales, n°4-6, 1989, p.p.244-254.

- **Thèses et mémoires:**

- Gliz A.K, " Valeur de l'entreprise et méthode de privatisation dans un contexte de transition vers l'économie de marché", Thèse de doctorat de la faculté des sciences économiques et des sciences de gestion, université d'Alger,2001.
- Hymer S.H. (1976), "The International Operations of National Firms: A Study of Direct Foreign Investment", éd. MIT Press, Cambridge (thèse de doctorat, département d'économie, MIT, 1960).
- Naffouti. Z., "La privatisation et ses effets socio-économiques Cas de la Tunisie", thèse MSC, Université de Montréal, 2004 .
- Saadoun.R., " Privatisation des entreprises industrielles en Algérie : analyse, histoire et développement ", thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, 2012.

- **Rapports, bulletins et documents de recherche:**

- Aitken B. and A. Harrison, "Are There Spillovers From Foreign Direct Investment? Evidence from Panel Data for Venezuela", Mimeo, MIT and the World Bank, November 1991.
- BERD, "Transition Report", Londres, 1999.
- Borsos J. et Erkkilâ M., " Foreign Direct Investment and Trade Flows between the Nordic Countries and the Baltic States", ETLA, Working Paper, 1995.
- Boubakri N. et Cosset J.C., "The Aftermarket Performance of Privatization Offerings in Developing Countries", Document de recherche, HEC Montréal, 2000.
- Buchanan J. et Tollison R, " Theory of Public Choice : Political Application of Economics ", *The University of Chicago Press*, Chicago, 1972.
- CNUCED, "Rapport sur l'investissement dans le monde" , 1999.
- CNUCED, "Rapport sur l'investissement dans le monde" , 2002.
- CNUCED, "Rapport sur l'investissement dans le monde" , 2015.
- CNUCED, "Rapport sur l'investissement dans le monde: Les sociétés transnationales et le défi des infrastructures", 2008.
- Crain W M et Zarokoochi A , " A test the property right of the firm : water utilities in the US", 1978.
- De Melo M., C. Denier, A. Gelb & S. Tenev ", Circumstances and Choice: the Role of Initial Conditions and Policies in Transition Economies", World Bank Policy Research Working Paper, n° 1866, Washington DC : Banque mondiale, octobre 1997.
- Doing Business, "Une évaluation indépendante", IFC-Banque mondiale, 2008.
- Edwards. S., "Capital Flows, Foreign Direct Investment, and Debt-Equity Swaps in Developing Countries", NBER Working Paper No. 3497. Cambridge, Massachusetts, octobre 1990.
- Ernst and Young," European attractiveness: the opportunity of diversity", La Baule, mai 2004.
- Ernst and Young, "*Baromètre de l'attractivité Européenne*", 2007.
- Esso Loesse. J., "Investissements directs étrangers , déterminants et influence sur la croissance économique", Politique économique et développement, EN n° 117, Cellule d'analyses de politiques économiques du CIRES, 2005.

- FMI, Manuel de la balance des paiements, " Une nouvelle présentation de la balance des paiements et de la position extérieure ", 5ème édition, N°14, Février 1995
- Frydman R., Rapaczynsk.A., "Privatization in Eastern Europe: Is the State Withering away? "Budapest: Central European University Press, 1994.
- Havrylyshyn.O et McGettigan.D, "Privatisation in transition countries-A sampling of the literature",IMF Working paper,1999/6 (January).
- Havrylyshyn.O., Izvor.I. and Rooden.V., "Recovery and growth in Transition Economies (1990-1997): A stylised regression analysis", IMF Working paper, September 1998.
- Hernandez.L., Mellado.P. et Valdes.R.," Determinants of Private Capital Flows in the 1970s and 1990s: Is There Evidence of Contagion?", IMF working paper, IMF Institute, 2001, p.p 3-21.
- Holland et Pain, "The diffusion of Innovation in Central Eastern Europe: A study of the determinants and impact of Foreign Direct Investment.", NIESR Working Paper, n° 137.
- Kaminski B. & Riboud M., "Foreign Investment and Restructuring: The Evidence from Hungary", World Bank, Technical Paper, 2000,p. 453.
- KPMG, "Guide investir en Algérie", 2006.
- KPMG, "Guide investir en Algérie", 2011.
- KPMG, "Guide investir en Algérie", 2015.
- Lefilleur J. & Maurel M., "The logics of East-European firms integration: Location close to local input suppliers and export markets", Université de Paris I, Document de travail, 2007.
- Levasseur.S., "Investissements directs à l'étranger et stratégies des entreprises multinationales", Département des études de l'OFCE. Mars 2002.
- Linn J. , "Ten Years of Transition in Central Europe and the Former Soviet Union", The Good News and the Not-so-good News, Washington DC , Banque mondiale, 1999.
- Miller. R, " National failures ", Working Paper, Institute of Economic Affairs,1982.
- Morisset J., "*Foreign Direct Investment in Africa: Policies Also Matter*", World Bank Policy Research Working Paper n°.2481, 2000.
- Morissset.J et Neso.O.,"Administrative Barriers to Foreign Investment in Developing Countries, Washington D.C20433,World Bank, 2002, p.21.

- Mouriaux. F., "Le concept d'attractivité en union monétaire ", *Bulletin de la Banque de France*, N°123, 2004.
- Nellis. J," Time to Rethink Privatization in Transition Economies? ", *International Finance Corporation Working Paper*, n° 38, World Bank Group, Washington D.C,1999.
- Note n°17 du M.I.P.I, 2008.
- Pollitt, C. and G. Bouckaert," *Public Management Reform: A Comparative Analysis*", Oxford University Press, 2000.
- Rapport OCDE, "Définition et référence détaillées des investissements internationaux", éd. Economica, 1983.
- Rapport OCDE, "Foreign Direct Investment for Development: Maximising Benefits, Minimising Costs", Paris,2002.
- Rapport OCDE, " Définition de référence des investissements directs internationaux ", 4ème édition, Paris,2008.
- Rapport sur la privatisation et le développement du secteur privé en Tunisie , ITCEQ, Janvier 2011.
- Rapport sur le développement dans le monde, "De l'économie planifiée à l'économie de marché", Banque mondiale, Washington, 1996
- Reynaud E, "Développement durable et entreprise : vers une relation symbiotique ?", Journée AIMS, ESSCA Angers France, 15 mai 2003, p.10.
- Sader.F, "La privatisation des entreprises publiques et l'investissement étranger dans les pays en développement", Banque Mondiale, Washington, 1995.
- Sgard. J., "Direct Foreign Investments and Productivity Growth in Hungarian Firms, 1992-1999", CEPII, Document de travail n° 19, 2001.
- Singh. H. et Jun K.W., "Some New Evidence on Determinants of Foreign Direct Investment in Developing Countries", World Bank Policy Research Working Paper n°.1531,1995.
- Stiglitz. J.E et Edlin. A.S, "Discouraging rivals : Managerial rent seeking and economic insufficiencies ",NBR Working paper,n°4145, august 1992.
- Wilhelms. S.K.S. et Witter Stanley M.D., "Foreign Direct Investment and its Determinants in Emerging Economies", African Economic Policy Discussion Paper n°.09, United States Agency for International Development, Office of Sustainable Development, Washington DC, 1998.

- World Economic Forum (WEF) , "The Future of Manufacturing: Opportunities to drive economic growth", A World Economic Forum Report en collaboration avec Deloitte Touche Tohmatsu Limited, 2012.
- Wyplosz C., "Ten Years of Transformation: Macroeconomic Lessons", World Bank Working Paper, n° WPS 2288, Washington DC : Banque mondiale, février 2000.
- Yoshino.M, "Stratégie alliance: An entrepreneurial approach to globalisation", Harvard Business, School -Press, 1995.

- **Principaux textes législatifs et réglementaires:**

- A. **Décrets:**

- Décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement dit "Code des investissements ".
- Décret exécutif n° 96-104 du 11 mars 1996 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil National de Privatisation ainsi que le statut et le système de rémunération de ses sept membres ;
- Décret exécutif n° 96-105 du 11 mars 1996 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission de contrôle des opérations de privatisation ainsi que les modalités de désignation et le statut indemnitaires de ses membres ;
- Décret exécutif n° 96-106 du 11 mars 1996 portant désignation de l'institution chargée de la privatisation ;
- Décret exécutif n° 96-133 du 13 avril 1996 fixant les conditions et modalités de l'action spécifique ;
- Décret exécutif n° 96-134 du 13 avril 1996 relatif aux conditions et modalités d'acquisition par le public des actions et autres valeurs mobilières des entreprises publiques à privatiser;
- Décrets exécutif n°97-40 du 18 janvier 1997, modifié et complété, relatif aux critères de détermination et d'encadrement des activités et des professions réglementées soumises à l'inscription au registre de commerce.
- Décret exécutif n° 97-329 du 10 septembre 1997 fixant les conditions d'octroi d'avantages spécifiques et paiement à tempérament au profit des acquéreurs des entreprises publiques privatisées ;
- Décret exécutif n° 98-194 du 07 juin 1998 portant désignation de l'institution chargée de la privatisation;

- Décret exécutif n° 98-195 du 07 juin 1998 fixant la liste du premier lot d'entreprises publiques à privatiser, un lot comprenant 89 entreprises;
- Décret exécutif n° 01-253 du 10 septembre 2001 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil des Participations de l'Etat (C.P.E);
- Décret exécutif n° 01-283 du 24 septembre 2001 portant forme particulière d'organe d'administration et de gestion des entreprises publiques économiques;
- Décret exécutif n° 01-352 du 10 novembre 2001 fixant les modalités d'exercice de l'action spécifique;
- Décret exécutif n° 01-353 du 10 novembre 2001 définissant les conditions de reprise des entreprises publiques par les salariés;
- Décret exécutif n° 01-354 du 10 novembre 2001 fixant la composition, les attributions et modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission de contrôle des opérations de privatisation;
- Décret exécutif n° 02-174 du 20 mai 2002 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-106 intitulé "Fonds de partenariat";
- Décret exécutif n°06-357 du 9 octobre 2006 portant composition, organisation et fonctionnement de la commission de recours compétente en matière d'investissement.

B. Ordonnances:

- **Ordonnance n° 95-04** du 21 janvier 1995 portant ratification de la convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements, entre Etats et ressortissants d'autres Etats;
- **Ordonnance n° 95-05** du 21 janvier 1995, portant approbation de la convention portant création de l'agence internationale de garantie des investissements;
- **Ordonnance 95-22** du 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques;
- **Ordonnance 95-25** du 25 septembre 1995 sur la gestion des capitaux marchands de l'Etat;
- **Ordonnance n° 01-03** du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement;
- **Ordonnance n° 01-04** du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques;

- **Ordonnance n° 06-08** du 15 juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement;
- **Ordonnance n° 09-01** du 22 juillet 2009 portant loi de Finances Complémentaire pour 2009;
- **Ordonnance n° 10-01** du 26 août 2010 portant loi de finances complémentaire pour 2010.

C. LOIS:

- Loi 81/84 relative à la cessation des biens immobiliers publics aux particuliers;
- Loi 81/84 relative à la cessation des biens immobiliers publics;
- Loi 87/19 concernant les exploitations agricoles publiques;
- Loi 88/01, sur l'autonomie de l'entreprise publique;
- Lois 88/02 loi relative à la planification;
- Loi 89/01, relative aux fonds de participation;
- Loi n° 08-21 du 30 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009;
- Loi n° 09-09 du 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010;
- Loi n° 13-08 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014;
- Loi n°14-10 du 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015;
- Loi n° 15-18 du 30 décembre 2015 portant loi de finances pour 2016.

D. Divers:

- Note du chef du gouvernement n°58 du 19 février 2003;
- Résolution n°6 du 29 juin 2004;
- Résolution n°6 du 02 juillet 2004;
- Résolution n°9 du 21 décembre 2004;
- Règlement n° 05-03 du 06 juin 2005 relatif aux investissements étrangers.

- **Sites web:**

- **CNUCED:** <http://unctadstat.unctad.org>.
- **ANDI:** <http://www.andi.dz>.
- **Banque d'Algérie:** www.bank-of-algeria.dz.
- **Banque Mondiale :**
 - ✓ www.doingbusiness.org.
 - ✓ <http://donnees.banquemondiale.org>.
- www.animaweb.org/fr.
- **Ministère de l'industrie et des mines:** www.mppi.dz
- <http://www.duediligence.fr>.
- <http://www.aps.dz>.
- Logiciel utilisé dans la modélisation: **EVIEW 7.**

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Ordonnance 01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques.

Annexe 2: Ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

Annexe 3: Résultats affichés par **Eviews 7**.

Annexe 4 : Schéma récapitulatif de la stratégie ADF.

Annexe n° 1

**Ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001 relative à
l'organisation, la gestion et la privatisation des
entreprises publiques économiques.**

**Ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation,
la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques.**

Article 1^{er} :

La présente ordonnance a pour objet de définir les règles d'organisation, de gestion, de contrôle et de privatisation des entreprises publiques économiques.

Article 2 :

Les entreprises publiques économiques sont des sociétés commerciales dans lesquelles l'Etat ou toute autre personne morale de droit public détient directement ou indirectement la majorité du capital social. Elles sont régies par le droit commun.

Article 3 :

En représentation de leur capital social, l'Etat, ou toute autre personne morale de droit public, détient directement ou indirectement sur les entreprises publiques économiques, des fonds publics constitués sous forme de parts sociales, d'actions, certificats d'investissements, titres participatifs ou toutes autres valeurs mobilières.

Les modalités d'émission, d'acquisition et de cession des valeurs mobilières visées ci-dessus sont régies par les dispositions du code de commerce, les dispositions de la présente ordonnance ainsi que toutes autres dispositions légales ou statutaires.

Les fonds publics visés ci-dessus sont régis par les dispositions de la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale, et notamment celles relatives à la gestion du domaine privé de l'Etat.

Article 4 :

Le patrimoine des entreprises publiques économiques est cessible et aliénable conformément aux règles de droit commun et des dispositions de la présente ordonnance.

Leur capital social constitue le gage permanent et irréductible des créanciers sociaux.

Article 5 :

La création, l'organisation et le fonctionnement des entreprises publiques économiques obéissent aux formes propres aux sociétés de capitaux prévues par le code de commerce.

Le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, selon le cas, doit toutefois, comporter deux sièges au profit des travailleurs salariés, selon les dispositions prévues par la loi relative aux relations de travail.

Des formes particulières d'organes d'administration et de gestion peuvent être prévues par voie réglementaire pour les entreprises publiques économiques, dont le capital est détenu en totalité, directement ou indirectement par l'Etat ou toute autre personne morale de droit public.

La décision de soumettre une entreprise publique économique aux formes particulières prévues à l'alinéa ci-dessus est prise par résolution du Conseil des participations de l'Etat visé à l'article 8 ci-dessous.

Article 6 :

Nonobstant les dispositions de la présente ordonnance, les entreprises publiques dont l'activité revêt un caractère stratégique au regard du programme du Gouvernement sont régies par leurs statuts organiques en vigueur, ou par un statut spécial fixé par voie réglementaire.

Article 7 :

Des conventions peuvent être conclues entre l'Etat représenté par le Conseil des Participations de l'Etat visé à l'article 8 ci-dessous et les entreprises publiques économiques soumises à des sujétions de service public.

Article 8 :

Il est institué un Conseil des Participations de l'Etat placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement qui en assure la présidence, dénommé ci-après "le Conseil".

Sa composition et son fonctionnement sont définis par voie réglementaire.

Article 9 :

Le Conseil est chargé :

- de fixer la stratégie globale en matière de participations de l'Etat et de privatisation ;
- de définir et de mettre en oeuvre les politiques et programmes concernant les participations de l'Etat ;
- de définir et d'approuver, les politiques et programmes de privatisation des entreprises publiques économiques ;
- d'examiner et d'approuver les dossiers de privatisation.

Article 10 :

Le Conseil se réunit au moins une (1) fois par trimestre sous la présidence du Chef du Gouvernement. Il peut être convoqué à tout moment par son président ou à la demande d'un de ses membres.

Le secrétariat du Conseil est assuré par le ministre chargé des participations.

Article 11 :

Le Conseil des participations de l'Etat arrête l'organisation du secteur public économique.

Tous les actes, pièces et documents établis dans le cadre des opérations de réorganisation du secteur public économique, décidées par le Conseil des participations de l'Etat, sont exonérés de tous droits et taxes.

Article 12 :

Les missions d'Assemblée générale des entreprises publiques économiques dont le capital social est directement détenu par l'Etat sont assurées par des représentants dûment mandatés par le Conseil des participations de l'Etat.

Ils exercent leurs missions dans les conditions et selon les modalités prévues par le code de commerce pour les sociétés de capitaux.

Article 13 :

La privatisation désigne toute transaction se traduisant par un transfert à des personnes physiques ou morales de droit privé autres que des entreprises publiques, de la propriété ;

- de tout ou partie du capital social des entreprises détenu directement ou indirectement par l'Etat et/ou les personnes morales de droit public, par cession d'actions, de parts sociales ou souscription à une augmentation de capital ;
- des actifs constituant une unité d'exploitation autonome des entreprises appartenant à l'Etat.

Article 14 :

Les opérations de privatisation sont réalisées conformément aux règles de droit commun et aux dispositions de la présente ordonnance, dans le respect des règles de transparence et de publicité.

Article 15 :

Sont éligibles à la privatisation les entreprises publiques économiques relevant de l'ensemble des secteurs d'activité économique.

Article 16 :

Lorsqu'une entreprise publique économique assurant une mission de service public fait l'objet d'une privatisation, l'Etat garantit la continuité du service public.

Article 17 :

Les opérations de privatisation visées à l'article 13 ci-dessus, par lesquelles le ou les acquéreurs s'engagent à réhabiliter ou moderniser l'entreprise et/ou à maintenir tout ou partie des emplois salariés et maintenir l'entreprise en activité, peuvent bénéficier d'avantages spécifiques négociés au cas par cas.

Article 18 :

Préalablement à toute opération de privatisation, les éléments d'actifs et titres à privatiser devront faire l'objet d'une évaluation par des experts, fondée sur les méthodes généralement admises en la matière.

Article 19 :

Les conditions de transfert de propriété sont régies par des cahiers des charges particuliers qui seront partie intégrante du contrat de cession qui définit les droits et obligations du cédant et de l'acquéreur.

Les cahiers des charges peuvent, le cas échéant, prévoir la conservation à titre provisoire par le cédant d'une action spécifique.

Les conditions et les modalités d'exercice de l'action spécifique sont précisées par voie réglementaire.

Article 20 :

La stratégie et le programme de privatisation sont adoptés par le Conseil des ministres.

Article 21 :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de privatisation des entreprises publiques économiques, le ministre chargé des participations :

- élabore et propose en concertation avec les ministres concernés, le programme de privatisation ainsi que les procédures, modalités et conditions de transfert en vue de leur approbation par le Conseil des participations de l'Etat ;
- élabore et met en œuvre une stratégie de communication à l'endroit du public et des investisseurs sur les politiques de privatisation et sur les opportunités de participation au capital des entreprises publiques.

Article 22 :

Au titre de l'exécution des opérations contenues dans le programme de privatisation adopté par le Conseil des ministres, le ministre chargé des participations est chargé :

- de faire estimer la valeur de l'entreprise ou des actifs à céder ;
- d'étudier et de procéder à la sélection des offres et d'établir un rapport circonstancié sur l'offre retenue ;
- de sauvegarder l'information et d'instituer des procédures à même d'assurer la confidentialité de l'information ;
- de transmettre le dossier de cession à la Commission de contrôle des opérations de privatisation visées à l'article 30 ci-dessous ;

- de soumettre au Conseil des participations de l'Etat le dossier de cession comprenant notamment l'évaluation et la fourchette des prix, les modalités de transfert de propriété retenues, ainsi que la proposition de l'acquéreur.

Pour mener à bien l'ensemble de ces tâches, le ministre chargé des participations se fait assister par l'expertise nationale et internationale requise.

Article 23 :

Le suivi des opérations de privatisation est assuré par un comité dont la composition est fixée par voie de résolution du Conseil des participations de l'Etat.

Article 24 :

L'acte de cession est signé par un représentant dûment mandaté par l'Assemblée générale de l'entreprise publique économique concernée.

Article 25 :

Le ministre chargé des participations établit un rapport annuel des opérations de privatisation qu'il soumet au Conseil des participations de l'Etat et au Gouvernement.

Ce rapport soumis également au Conseil des ministres, fait l'objet d'une communication devant l'instance législative.

Article 26 :

Les opérations de privatisation peuvent s'effectuer :

- soit par le recours aux mécanismes du marché financier (par introduction en bourse ou offre publique de vente à prix fixe) ;
- soit par appel d'offres ;
- soit par le recours à la procédure de gré à gré, après autorisation du Conseil des participations de l'Etat sur rapport circonstancié du Ministre chargé des participations ;
- soit par tout autre mode de privatisation visant à promouvoir l'actionnariat populaire.

Les modalités et procédures de privatisation seront définies en tant que de besoin par voie réglementaire.

Article 27 :

En vue de favoriser le développement du marché financier et de permettre une large participation des salariés et du public au capital social des entreprises publiques économiques inscrites au programme de privatisation, il peut être procédé au fractionnement des actions ou parts sociales de celles - ci en titres d'un nominal moins élevé et accessible au grand public.

Article 28 :

Les salariés des entreprises publiques éligibles à la privatisation totale bénéficient à titre gracieux de 10% maximum du capital de l'entreprise concernée. Cette quote-part est représentée par des actions sans droit de vote ni de représentation au conseil d'administration.

Les modalités d'application de la présente disposition sont fixées, en tant que de besoin, par voie réglementaire.

Article 29 :

Les salariés intéressés par la reprise de leur entreprise bénéficient d'un droit de préemption qui doit être exercé dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de notification de l'offre de cession aux salariés.

Les salariés bénéficient en outre d'un abattement de 15% maximum sur le prix de cession.

Ces derniers doivent obligatoirement s'organiser en sociétés dans l'une des formes juridiques prévues par la loi.

Les modalités d'application du présent article seront définies, en tant que de besoin, par voie réglementaire.

Article 30 :

Il est institué une commission de contrôle des opérations de privatisation ci-après dénommée la "Commission".

La composition, les attributions et les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission sont fixées par voie réglementaire.

Article 31 :

Toute opération de transfert de propriété fait l'objet de formalités de publicité et, le cas échéant, de modifications statutaires prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Article 32 :

L'imputation et les conditions d'utilisation des recettes provenant des opérations de privatisation sont précisées par des dispositions de lois de finances.

Article 33 :

Les opérations de privatisation bénéficient de plein droit des garanties prévues par la législation en vigueur et notamment le droit au transfert des revenus proportionnellement aux apports effectués en devises.

Article 34 :

Les opérations effectuées en vertu de la présente ordonnance peuvent être exonérées de tous droits et taxes dans le cadre des dispositions de lois de finances.

Article 35 :

Les opérations de privatisation effectuées en vertu de la présente ordonnance doivent être réalisées conformément aux dispositions de l'ordonnance n°95-06 du 25 janvier 1995 susvisée.

Article 36 :

La qualité de membre de la commission de contrôle des opérations de privatisation est incompatible avec l'exercice d'un mandat au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et d'un mandat de gestionnaire de toute entreprise publique économique inscrite au programme de privatisation.

Cette incompatibilité s'étend au personnel de l'administration en charge de la privatisation, aux experts et leurs associés, ainsi qu'au personnel de la commission de contrôle visée ci-dessus.

Article 37 :

Il est interdit à toute personne exerçant au sein de l'entreprise publique inscrite au programme de privatisation, ou y assurant des missions d'administration, de gestion et de contrôle légal, de divulguer toute information sur la situation ou le fonctionnement de l'entreprise susceptible d'influencer le comportement d'acquéreurs actuels ou potentiels.

Article 38 :

Sauf le cas prévu à l'article 29 ci-dessus, il est interdit à toute personne qui, en raison de ses fonctions ou de l'autorité qu'elle exerce ou a exercées sur les structures concernées par des

opérations de privatisation, a eu à connaître ou a pu avoir à connaître de tout ou partie du dossier de privatisation des dites structures, de se porter au moment de la privatisation acquéreur directement ou indirectement de tout ou partie de ces dernières.

Article 39 :

L'inobservation des dispositions de l'article 37 ci-dessus constitue une infraction qualifiée de divulgation d'informations privilégiées et engage la responsabilité civile et pénale des auteurs conformément à l'article 302 du code pénal.

Constitue une infraction toute inobservation des dispositions relatives à l'incompatibilité au sens de l'article 36 ci-dessus. Son auteur est passible d'une amende allant de 1.000.000 DA à 2.000.000 DA. En outre, il engage sa responsabilité civile et administrative.

Article 40 :

Les holdings publics sont dissous par leurs Assemblées générales extraordinaires dans un délai d'un mois à compter de la date de promulgation de la présente ordonnance.

Les liquidateurs désignés par les Assemblées générales extraordinaires des Holdings publics sont chargés de procéder au transfert à leur valeur bilantielle des biens, droits et obligations des holdings publics dissous au profit des entreprises publiques économiques visées à l'article 41 ci-dessous. Tous les actes, pièces et documents établis dans ce cadre sont exonérés de tous droits et taxes.

Article 41 :

Les actions, participations, titres et autres valeurs mobilières visés à l'article 3 ci-dessus sont répartis par le Conseil des Participation de l'Etat entre les entreprises publiques économiques.

Article 42 :

Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance sont abrogées, notamment :

- l'ordonnance n° 95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques, modifiée et complétée, susvisée ;
- l'ordonnance n° 95-25 du 25 septembre 1995 relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, susvisée.

Article 43 :

La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Annexe n°2

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47

Ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 122 et 124 ;

Vu la loi n° 88-18 du 18 juillet 1988 portant adhésion à la convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères adoptée par la conférence des Nations Unies à New York le 10 juin 1958 ;

Vu l'ordonnance n° 95-04 du 19 Chaâbane 1415 correspondant au 21 janvier 1995 portant ratification de la convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements, entre Etats et ressortissants d'autres Etats ;

Vu l'ordonnance n° 95-05 du 19 Chaâbane 1415 correspondant au 21 janvier 1995, portant approbation de la convention portant création de l'agence internationale de garantie des investissements ;

Vu l'ordonnance n° 66-22 du 26 mars 1966, relative aux zones et sites touristiques ;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;

Vu l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code de commerce ;

Vu l'ordonnance n° 76-105 du 9 décembre 1976, modifiée et complétée, portant code de l'enregistrement ;

Vu la loi n° 79-07 du 21 juillet 1979, modifiée et complétée, portant code des douanes ;

Vu la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-II du 2 juillet 1983, modifiée et complétée, relative aux assurances sociales ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 86-14 du 19 août 1986, modifiée et complétée, relative aux activités de recherche, d'exploitation et de transport par canalisation, des hydrocarbures ;

Vu la loi n° 87-03 du 27 janvier 1987, relative à l'aménagement du territoire ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990, relative à la wilaya ;

Vu la loi n°90-10 du 14 avril 1990, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit ;

Vu la loi n° 90- 30 du 1^{er} décembre 1990 portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 90-36 du 31 décembre 1990 portant loi de finances pour 1991, notamment ses articles 38 et 65 relatifs aux codes fiscaux ;

Vu le décret législatif n° 93- 12 du 19 Rabie Ethani 1414 correspondant au 5 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement ;

Vu l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995, modifiée et complétée, relative à la privatisation des entreprises publiques ;

Vu la loi n° 01-10 du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 3 juillet 2001 portant loi minière ;

Le Conseil des ministres entendu,

Promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}

La présente ordonnance fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et /ou de licence.

Art. 2.

Il est entendu par investissement au sens de la présente ordonnance :

1. les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration ;
2. la participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraires ou en nature ;
3. les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

Art. 3.

Les investissements visés aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus, peuvent bénéficier des avantages de la présente ordonnance. Les conditions d'accès à ces avantages sont fixées par le Conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessous.

Art. 4.

Les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement.

Ces investissements bénéficient de plein droit de la protection et des garanties prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les investissements ayant bénéficié d'avantages font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'agence visée à l'article 6 ci-dessous.

Art. 5.

La forme et les modalités de la déclaration d'investissement, de la demande d'avantages et de la décision d'octroi des avantages, sont fixées par voie réglementaire.

Art. 6.

Il est créé, auprès du Chef du Gouvernement, une agence nationale de développement de l'investissement ci-après dénommée "l'Agence".

Art. 7.

L'Agence dispose d'un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de dépôt de la demande d'avantages pour :

- fournir aux investisseurs tous documents administratifs nécessaires à la réalisation de l'investissement.
- notifier à l'investisseur la décision d'octroi ou de refus des avantages sollicités.

En cas d'absence de réponse ou de contestation de la décision de l'agence, l'investisseur peut introduire un recours auprès de l'autorité de tutelle de l'agence, qui dispose d'un délai maximum de quinze (15) jours pour lui répondre.

La décision de l'agence peut faire l'objet d'un recours juridictionnel.

Art. 8.

La décision de l'agence indique, outre le bénéficiaire, les avantages accordés à celui-ci ainsi que les obligations à sa charge conformément aux dispositions de la présente ordonnance.

Un extrait de la décision de l'agence identifiant le bénéficiaire et les avantages accordés fait l'objet d'une publication au bulletin officiel des annonces légales.

TITRE II

LES AVANTAGES

Chapitre I

Le régime général

Art. 9.

Outre les incitations fiscales, parafiscales et douanières prévues par le droit commun, les investissements définis aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus peuvent bénéficier, au titre de leur réalisation telle que visée à l'article 13 ci-dessous des avantages suivants :

1. application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement,
2. franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement,
3. exemption du droit de mutation a titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

Chapitre II

Le régime dérogatoire

Art. 10.

Bénéficient d'avantages particuliers :

1. les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat,
2. ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.

Les zones visées à l'alinéa 1^{er}, ainsi que les investissements visés à l'alinéa 2 ci-dessus sont définis par le Conseil National de l'Investissement cite à l'article 18 ci-dessous.

Art. 11.

Les investissements réalisés dans les zones citées ont l'alinéa 1^{er} de l'article 10 ci-dessus bénéficient des avantages suivants :

1. An titre de la réalisation de l'investissement :

- exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- application du droit fixe en matières d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2‰) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital ;
- prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après Evaluation de l'Agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties a la TVA ;
- application du taux réduit en matière de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

2. Après constat de mise en exploitation :

- exonération, pendant une période de dix (10) ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de l'IRG sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VF) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;
- exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix (10) ans ;
- octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.

Art. 12.

Les investissements visés à l'alinéa 2 de l'article 10 ci-dessus donnent lieu à l'établissement d'une convention passée entre l'agence, pour le compte de l'Etat, et l'investisseur.

La convention est conclue après approbation du Conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessous, et publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Les termes de cette convention doivent être convenus, notamment à l'occasion de l'octroi d'un droit de concession et/ou d'une licence devant se traduire par un investissement éligible à ces avantages.

Art. 13.

Les investissements visés aux articles 1^{er}, 2 et 10 ci-dessus doivent être réalisés dans un délai préalablement convenu lors de la décision d'octroi des avantages. Ce délai commence à courir à dater de la notification de la dite décision sauf décision de l'agence, citée à l'article 6 ci-dessus, fixant un délai supplémentaire.

TITRE III

GARANTIES ACCORDEES AUX INVESTISSEMENTS

Art. 14.

Les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement.

Les personnes physiques et morales étrangères reçoivent toutes le même traitement sous réserve des dispositions des conventions conclues par l'Etat algérien avec les Etats dont elles sont ressortissantes.

Art. 15.

Les révisions ou abrogations susceptibles d'intervenir à l'avenir ne s'appliquent pas aux investissements réalisés dans le cadre de la présente ordonnance à moins que l'investisseur ne le demande expressément.

Art. 16.

Sauf dans les cas prévus par la législation en vigueur, les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet de réquisition par voie administrative.

La réquisition donne lieu à une indemnisation juste et équitable.

Art. 17.

Tout différend entre l'investisseur étranger et l'Etat Algériens, résultant du fait de l'investisseur ou d'une mesure prise par l'Etat algérien à l'encontre de celui-ci, sera soumis aux juridictions compétentes sauf conventions bilatérales ou multilatérales conclues par l'Etat Algériens, relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire ou permettant aux parties de convenir d'un compromis par arbitrage ad hoc.

TITRE IV

LES ORGANES DE L'INVESTISSEMENT

Chapitre I

Le Conseil national de l'investissement

Art. 18.

Il est créé un Conseil national de l'Investissement ci-après dénommé "le Conseil", présidé par le Chef du Gouvernement.

Art. 19.

Le Conseil est chargé notamment de :

- proposer la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
- proposer l'adaptation aux évolutions constatées des mesures initiales pour l'investissement ;
- se prononcer sur les conventions visées à l'article 12 ci-dessus ;
- se prononcer sur les avantages à accorder au titre des investissements visés à l'article 3 ci-dessus ;
- se prononcer, en liaison avec les objectifs d'aménagement du territoire, sur les zones devant bénéficier du régime dérogatoire prévu dans la présente ordonnance ;
- proposer au Gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investissement ;
- susciter et encourager la création et le développement d'institutions et d'instruments financiers adaptés au financement de l'investissement ;
- traiter de toute autre question en rapport avec la mise en œuvre de la présente ordonnance.

Art. 20.

La composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil sont fixes par voie réglementaire.

Chapitre II

L'Agence nationale de développement de l'investissement

Art. 21.

L'Agence visée à l'article 6 ci-dessus est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'agence a, notamment pour missions dans le domaine des investissements et en relation avec les administrations et organismes concernés :

- d'assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements,
- d'accueillir, d'informer et d'assister les investisseurs résidents et non-résidents,
- de faciliter l'accomplissement des formalités constitutives des entreprises et de concrétisation des projets à travers les prestations du guichet unique décentralisé,
- d'octroyer les avantages liés à l'investissement dans le cadre du dispositif en vigueur,
- de gérer le fonds d'appui à l'investissement visé à l'article 28 ci-dessous,
- de s'assurer du respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

L'organisation et le fonctionnement de l'agence sont fixés par voie réglementaire.

Art. 22.

Le siège de l'agence est fixé à Alger. L'agence dispose de structures décentralisées au niveau local.

Elle peut créer des bureaux de représentation à l'étranger.

Le nombre et l'implantation des structures locales et des bureaux à l'étranger sont fixés par voie réglementaire.

Le Guichet unique :

Art. 23.

Il est créé, au sein de l'agence, un guichet unique regroupant les administrations et organismes concernés par l'investissement.

Le guichet unique est dûment habilité à fournir les prestations administratives nécessaires à la concrétisation des investissements, objet de la déclaration visée à l'article 4 ci-dessus.

Les décisions du guichet unique sont opposables aux administrations concernées.

Art. 24.

Le guichet unique est créé au niveau de la structure décentralisée de l'Agence.

Art. 25.

Le guichet unique s'assure, en relation avec les administrations et les organismes concernés, de l'allégement et de la simplification des procédures et formalités constitutives des entreprises et de réalisation des projets.

Il veille à la mise en œuvre des simplifications et allègements décidés.

Art. 26.

A partir des articles résiduels des entreprises publiques dissoutes et en vue d'assurer leur valorisation pour le développement de l'investissement, l'Etat constituera un portefeuille foncier et immobilier, dont la gestion est dévolue à l'agence chargée du développement de l'investissement visée à l'article 6 ci-dessus.

Les modalités de mise en œuvre de cet article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 27.

L'offre d'assiettes foncières s'effectuera à travers la représentation, au niveau du guichet unique décentralisé, des organismes chargés du foncier destiné à l'investissement.

TITRE V

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Art. 28.

Il est créé un Fonds d'appui à l'investissement sous forme d'un compte d'affectation spécial.

Ce fond est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investissements, notamment les dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.

La nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées à ce compte est arrêtée par le Conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessus.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce Fonds sont fixées par voie réglementaire.

TITRE VI

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 29.

Sont maintenus les droits acquis par les investisseurs en ce qui concerne les avantages dont ils bénéficient en vertu des législations instituant des mesures, d'encouragement aux investissements, lesquels avantages demeurent en vigueur jusqu'à expiration de la durée, et aux conditions pour lesquelles ils ont été accordés.

Art. 30.

Les investissements qui bénéficient des avantages prévus par la présente ordonnance peuvent faire l'objet de transfert ou de cession. Le repreneur s'engage auprès de l'agence à honorer toutes les obligations prises par l'investisseur initial et ayant permis l'octroi des dits avantages, faute de quoi ces avantages sont supprimés.

Art. 31.

Les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque d'Algérie et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital initialement investi.

Art. 32.

Les investissements qui bénéficient des avantages de la présente ordonnance font l'objet durant leur période d'exonération d'un suivi de l'agence.

Le suivi de ces investissements est effectué par l'agence en relation avec les administrations et les organismes chargés de veiller au respect des obligations nées du bénéfice des avantages octroyés.

Art. 33.

En cas de non-respect des délais de réalisation et des conditions d'octroi des avantages tels que fixes à l'article 13 ci-dessus, ces avantages sont retirés dans les mêmes formes que celles relatives à leur octroi, sans préjudice des autres dispositions légales.

Art. 34.

En attendant la mise en place d'agence, visé à l'article 6 ci-dessus, les dispositions de la présente ordonnance ainsi que les effets induits par la période de transition visée à l'article 29 ci-dessus, sont pris en charge par l'agence de promotion et de soutien de l'Investissement (APSI).

Art. 35.

Sont abrogées, à l'exception des lois relatives aux hydrocarbures susvisées, toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance, notamment celles relatives au décret législatif n° 93-12, du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement.

Art. 36.

La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Ordonnance n° 06.08 du Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 Juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 122 et 124;

Vu l'Ordonnance n°01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement ;

Vu l'ordonnance n°01-04 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques ;

Vu la loi n° 01-10 du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 3 juillet 2001 portant loi minière;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 01-21 du 7 Chaoual 1422 correspondant au 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002, notamment son article 227 ;

Vu la loi n° 03-01 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative au développement durable du tourisme ;

Vu la loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005 relative aux hydrocarbures.

Le Conseil des ministres entendu,

Promulgue l'ordonnance dont la teneur suit:

Article 1er. – La présente ordonnance a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 sus visée relative au développement de l'investissement.

Article 2. – L'article 3 de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 sus visée est modifié et rédigé comme suit :

1. - *Au titre de la réalisation de l'investissement :*
 - *Exemption (sans changement).....*
 - *application du droit d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2‰) pour les actes constitutifs de société et les augmentations de capital;*
 - *prise en charge.....(sans changement).....*
 - *franchise de la TVA pour les biens et services non exclus des avantages entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local ;*
 - *exonération de droits de douane pour les biens importés non exclus des avantages, entrant directement dans la réalisation de l'investissement.*
2. *Après constat de mise en exploitation établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur :*
 - *exonération, pendant une période de dix (10) ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP);*
 - *exonération(sans changement).....*

Article 9. - L'article 12 de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 sus visée est modifié et complété comme suit :

« Article 12 : Les investissements visés à l'alinéa 2 de l'article 10 ci-dessus donnent lieu à l'établissement d'une convention négociée dans les conditions prévues à l'article 12 bis ci-dessous.

La convention est conclue par l'Agence, agissant pour le compte de l'Etat, après approbation du Conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessous. La convention est publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire ».

Article 10. - L'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 sus visée est complétée par un article 12 bis rédigé comme suit :

« Article 12 bis : Bénéficiaire d'avantages établis par voie de négociation entre l'investisseur et l'Agence agissant pour le compte de l'Etat, sous la conduite du Ministre chargé de la promotion des investissements, les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale.

Les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale sont identifiés selon des critères fixés par voie réglementaire après avis conforme du Conseil National de l'Investissement visé à l'article 18 ci-dessous ».

Annexe N° 3: RESULTATS MODELISATION SOUS EViews 7

- Matrice de corrélation:**

Covariance Analysis: Ordinary
Date: 02/28/16 Time: 23:38
Sample: 1995 2014
Included observations: 20

Correlation Probability	FDI	PIB	AGGLOMT	CHANGET	TXINF	DEBT	MDO	POPT	TXCHOM	RNB_HAB
FDI__PIB_	1.000000	-----								
AGGLOMT	-0.502150	1.000000	-----							
CHANGET	0.243529	-0.564746	1.000000	-----						
TXINF	-0.533090	0.628934	-0.619995	1.000000	-----					
DEBT	-0.347723	-0.036366	0.200969	0.292927	1.000000	-----				
MDO	0.232540	0.145813	-0.307770	-0.214820	-0.910833	1.000000	-----			
POPT	-0.572670	0.841872	-0.199309	0.324643	0.101766	0.026295	1.000000	-----		
TXCHOM	-0.301120	-0.020673	0.264172	0.294361	0.930349	-0.980438	0.109703	1.000000	-----	
RNB_HAB	0.349622	-0.099683	-0.055298	-0.398738	-0.953705	0.934887	-0.154564	-0.956966	1.000000	-----

- Résultats de test Dickey fuller pour les séries FDI PIB et D(FDI PIB) :**

Null Hypothesis: FDI__PIB_ has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.426070	0.3555
Test critical values:		
1% level	-4.571559	
5% level	-3.690814	
10% level	-3.286909	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(FDI__PIB_)
Method: Least Squares
Date: 02/26/16 Time: 00:07
Sample (adjusted): 1997 2014
Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
FDI__PIB_(-1)	-0.777419	0.320444	-2.426070	0.0294
D(FDI__PIB_(-1))	0.114705	0.264578	0.433541	0.6712
C	0.008692	0.003707	2.344562	0.0343
@TREND(1995)	3.23E-05	0.000272	0.118990	0.9070
R-squared	0.365365	Mean dependent var	5.56E-05	
Adjusted R-squared	0.229371	S.D. dependent var	0.005906	
S.E. of regression	0.005184	Akaike info criterion	-7.493165	
Sum squared resid	0.000376	Schwarz criterion	-7.295304	
Log likelihood	71.43848	Hannan-Quinn criter.	-7.465883	
F-statistic	2.686638	Durbin-Watson stat	1.896219	
Prob(F-statistic)	0.086632			

Null Hypothesis: FDI__PIB_ has a unit root
Exogenous: Constant
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.746491	0.0859
Test critical values:		
1% level	-3.857386	
5% level	-3.040391	
10% level	-2.660551	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(FDI__PIB_)
Method: Least Squares
Date: 02/26/16 Time: 00:11
Sample (adjusted): 1997 2014
Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
FDI__PIB_(-1)	-0.760317	0.276832	-2.746491	0.0150
D(FDI__PIB_(-1))	0.100890	0.229797	0.439040	0.6669
C	0.008839	0.003379	2.615905	0.0195
R-squared	0.364723	Mean dependent var	5.56E-05	
Adjusted R-squared	0.280019	S.D. dependent var	0.005906	
S.E. of regression	0.005011	Akaike info criterion	-7.603265	
Sum squared resid	0.000377	Schwarz criterion	-7.454870	
Log likelihood	71.42939	Hannan-Quinn criter.	-7.582803	
F-statistic	4.305871	Durbin-Watson stat	1.907334	
Prob(F-statistic)	0.033283			

Null Hypothesis: FDI__PIB_ has a unit root
 Exogenous: None
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-0.940073	0.2969
Test critical values:		
1% level	-2.692358	
5% level	-1.960171	
10% level	-1.607051	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(FDI__PIB_)
 Method: Least Squares
 Date: 02/28/16 Time: 19:52
 Sample (adjusted): 1996 2014
 Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
FDI__PIB_(-1)	-0.101505	0.107976	-0.940073	0.3596
R-squared	0.042875	Mean dependent var	0.000368	
Adjusted R-squared	0.042875	S.D. dependent var	0.005899	
S.E. of regression	0.005771	Akaike info criterion	-7.420607	
Sum squared resid	0.000600	Schwarz criterion	-7.370900	
Log likelihood	71.49577	Hannan-Quinn criter.	-7.412195	
Durbin-Watson stat	2.221269			

Null Hypothesis: D(FDI__PIB_) has a unit root
 Exogenous: Constant
 Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.461321	0.0032
Test critical values:		
1% level	-3.886751	
5% level	-3.052169	
10% level	-2.666593	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 17

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(FDI__PIB_2)
 Method: Least Squares
 Date: 02/28/16 Time: 19:53
 Sample (adjusted): 1998 2014
 Included observations: 17 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(FDI__PIB_(-1))	-1.681481	0.376902	-4.461321	0.0005
D(FDI__PIB_(-1),2)	0.388628	0.238849	1.627087	0.1260
C	0.000312	0.001418	0.220044	0.8290
R-squared	0.667081	Mean dependent var	0.000000	
Adjusted R-squared	0.619521	S.D. dependent var	0.009454	
S.E. of regression	0.005831	Akaike info criterion	-7.292331	
Sum squared resid	0.000476	Schwarz criterion	-7.145293	
Log likelihood	64.98481	Hannan-Quinn criter.	-7.277715	
F-statistic	14.02611	Durbin-Watson stat	1.866019	
Prob(F-statistic)	0.000453			

Null Hypothesis: D(FDI__PIB_) has a unit root
 Exogenous: Constant, Linear Trend
 Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-5.091880	0.0043
Test critical values:		
1% level	-4.616209	
5% level	-3.710482	
10% level	-3.297799	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 17

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(FDI__PIB_2)
 Method: Least Squares
 Date: 02/28/16 Time: 19:52
 Sample (adjusted): 1998 2014
 Included observations: 17 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(FDI__PIB_(-1))	-1.913851	0.375863	-5.091880	0.0002
D(FDI__PIB_(-1),2)	0.521155	0.235361	2.214279	0.0453
C	0.005946	0.003475	1.711254	0.1108
@TREND(1995)	-0.000506	0.000289	-1.753667	0.1030
R-squared	0.730771	Mean dependent var	0.000000	
Adjusted R-squared	0.668641	S.D. dependent var	0.009454	
S.E. of regression	0.005442	Akaike info criterion	-7.387021	
Sum squared resid	0.000385	Schwarz criterion	-7.190971	
Log likelihood	66.78968	Hannan-Quinn criter.	-7.367534	
F-statistic	11.76200	Durbin-Watson stat	2.104193	
Prob(F-statistic)	0.000526			

Null Hypothesis: D(FDI__PIB_) has a unit root
 Exogenous: None
 Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.605272	0.0001
Test critical values:		
1% level	-2.708094	
5% level	-1.962813	
10% level	-1.606129	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 17

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(FDI__PIB_2)
 Method: Least Squares
 Date: 02/28/16 Time: 19:53
 Sample (adjusted): 1998 2014
 Included observations: 17 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(FDI__PIB_(-1))	-1.675719	0.363870	-4.605272	0.0003
D(FDI__PIB_(-1),2)	0.384758	0.230521	1.669078	0.1158
R-squared	0.665929	Mean dependent var	0.000000	
Adjusted R-squared	0.643658	S.D. dependent var	0.009454	
S.E. of regression	0.005643	Akaike info criterion	-7.406525	
Sum squared resid	0.000478	Schwarz criterion	-7.308500	
Log likelihood	64.95547	Hannan-Quinn criter.	-7.396781	
Durbin-Watson stat	1.863430			

• **Résultat du test de la racine unitaire Dickey-Fuller pour la série AGGLOM et D(AGGLOMT) :**

Null Hypothesis: AGGLOM has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.079252	0.5220
Test critical values:		
1% level	-4.571559	
5% level	-3.690814	
10% level	-3.286909	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(AGGLOM)
Method: Least Squares
Date: 02/28/16 Time: 19:55
Sample (adjusted): 1997 2014
Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
AGGLOM(-1)	-0.100959	0.048555	-2.079252	0.0565
D(AGGLOM(-1))	0.579445	0.219152	2.644036	0.0193
C	-252.3322	318.7741	-0.791571	0.4418
@TREND(1995)	184.0838	80.40080	2.289577	0.0381

R-squared	0.778422	Mean dependent var	1380.278
Adjusted R-squared	0.730941	S.D. dependent var	822.9223
S.E. of regression	426.8570	Akaike info criterion	15.14390
Sum squared resid	2550896.	Schwarz criterion	15.34177
Log likelihood	-132.2951	Hannan-Quinn criter.	15.17119
F-statistic	16.39441	Durbin-Watson stat	2.297842
Prob(F-statistic)	0.000074		

Null Hypothesis: AGGLOMT has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.079252	0.5220
Test critical values:		
1% level	-4.571559	
5% level	-3.690814	
10% level	-3.286909	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(AGGLOMT)
Method: Least Squares
Date: 02/28/16 Time: 19:56
Sample (adjusted): 1997 2014
Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
AGGLOMT(-1)	-0.100959	0.048555	-2.079252	0.0565
D(AGGLOMT(-1))	0.579445	0.219152	2.644036	0.0193
C	-453.5655	404.7773	-1.120531	0.2813
@TREND(1995)	42.44625	35.51013	1.195328	0.2518

R-squared	0.778422	Mean dependent var	-22.65004
Adjusted R-squared	0.730941	S.D. dependent var	822.9223
S.E. of regression	426.8570	Akaike info criterion	15.14390
Sum squared resid	2550896.	Schwarz criterion	15.34177
Log likelihood	-132.2951	Hannan-Quinn criter.	15.17119
F-statistic	16.39441	Durbin-Watson stat	2.297842
Prob(F-statistic)	0.000074		

Null Hypothesis: AGGLOMT has a unit root
Exogenous: Constant
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-1.926072	0.3139
Test critical values:		
1% level	-3.857386	
5% level	-3.040391	
10% level	-2.660551	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(AGGLOMT)
Method: Least Squares
Date: 02/28/16 Time: 19:57
Sample (adjusted): 1997 2014
Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
AGGLOMT(-1)	-0.094204	0.048910	-1.926072	0.0733
D(AGGLOMT(-1))	0.798625	0.121724	6.560937	0.0000
C	14.42910	104.2049	0.138468	0.8917

R-squared	0.755809	Mean dependent var	-22.65004
Adjusted R-squared	0.723250	S.D. dependent var	822.9223
S.E. of regression	432.9153	Akaike info criterion	15.12997
Sum squared resid	2811235.	Schwarz criterion	15.27837
Log likelihood	-133.1698	Hannan-Quinn criter.	15.15043
F-statistic	23.21360	Durbin-Watson stat	2.644187
Prob(F-statistic)	0.000026		

Null Hypothesis: AGGLOMT has a unit root
Exogenous: None
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.043622	0.0422
Test critical values:		
1% level	-2.699769	
5% level	-1.961409	
10% level	-1.606610	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(AGGLOMT)
Method: Least Squares
Date: 02/28/16 Time: 20:00
Sample (adjusted): 1997 2014
Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
AGGLOMT(-1)	-0.095377	0.046670	-2.043622	0.0578
D(AGGLOMT(-1))	0.796886	0.117305	6.793288	0.0000

R-squared	0.755496	Mean dependent var	-22.65004
Adjusted R-squared	0.740215	S.D. dependent var	822.9223
S.E. of regression	419.4362	Akaike info criterion	15.02014
Sum squared resid	2814828.	Schwarz criterion	15.11907
Log likelihood	-133.1813	Hannan-Quinn criter.	15.03378
Durbin-Watson stat	2.633621		

• **Résultats du test Dickey-Fuller Augementé sur la série CHANGE et CHANGET :**

Null Hypothesis: CHANGE has a unit root
 Exogenous: Constant, Linear Trend
 Lag Length: 4 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.345268	0.0189
Test critical values: 1% level	-4.728363	
5% level	-3.759743	
10% level	-3.324976	

*Mackinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 15

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(CHANGE)
 Method: Least Squares
 Date: 02/04/16 Time: 22:20
 Sample (adjusted): 2000 2014
 Included observations: 15 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
CHANGE(-1)	-1.119894	0.257727	-4.345268	0.0025
D(CHANGE(-1))	0.183012	0.197330	0.927442	0.3808
D(CHANGE(-2))	0.347070	0.194649	1.783054	0.1124
D(CHANGE(-3))	0.631702	0.188070	3.358865	0.0099
D(CHANGE(-4))	0.514402	0.212895	2.416221	0.0421
C	71.76157	17.06695	4.204710	0.0030
@TREND(1995)	0.735033	0.257155	2.858322	0.0212
R-squared	0.757769	Mean dependent var	0.934000	
Adjusted R-squared	0.576096	S.D. dependent var	4.747661	
S.E. of regression	3.091104	Akaike info criterion	5.399659	
Sum squared resid	76.43941	Schwarz criterion	5.730082	
Log likelihood	-33.49744	Hannan-Quinn criter.	5.396139	
F-statistic	4.171051	Durbin-Watson stat	2.550933	
Prob(F-statistic)	0.033648			

Null Hypothesis: CHANGET has a unit root
 Exogenous: Constant
 Lag Length: 4 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.458144	0.0253
Test critical values: 1% level	-3.959148	
5% level	-3.081002	
10% level	-2.681330	

*Mackinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 15

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(CHANGET)
 Method: Least Squares
 Date: 02/04/16 Time: 22:38
 Sample (adjusted): 2000 2014
 Included observations: 15 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
CHANGET(-1)	-0.838822	0.242564	-3.458144	0.0072
D(CHANGET(-1))	0.125199	0.222565	0.562528	0.5875
D(CHANGET(-2))	0.324448	0.221716	1.463347	0.1774
D(CHANGET(-3))	0.682468	0.212500	3.211617	0.0106
D(CHANGET(-4))	0.523273	0.242884	2.154415	0.0596
C	0.707020	0.958657	0.737511	0.4796
R-squared	0.645144	Mean dependent var	-0.176654	
Adjusted R-squared	0.448002	S.D. dependent var	4.747661	
S.E. of regression	3.527349	Akaike info criterion	5.648144	
Sum squared resid	111.9797	Schwarz criterion	5.931365	
Log likelihood	-36.36108	Hannan-Quinn criter.	5.645128	
F-statistic	3.272483	Durbin-Watson stat	2.184119	
Prob(F-statistic)	0.058556			

Null Hypothesis: CHANGET has a unit root
 Exogenous: Constant, Linear Trend
 Lag Length: 4 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.345268	0.0189
Test critical values: 1% level	-4.728363	
5% level	-3.759743	
10% level	-3.324976	

*Mackinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 15

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(CHANGET)
 Method: Least Squares
 Date: 02/04/16 Time: 22:37
 Sample (adjusted): 2000 2014
 Included observations: 15 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
CHANGET(-1)	-1.119894	0.257727	-4.345268	0.0025
D(CHANGET(-1))	0.183012	0.197330	0.927442	0.3808
D(CHANGET(-2))	0.347070	0.194649	1.783054	0.1124
D(CHANGET(-3))	0.631702	0.188070	3.358865	0.0099
D(CHANGET(-4))	0.514402	0.212895	2.416221	0.0421
C	7.274680	3.507461	2.074059	0.0718
@TREND(1995)	-0.508782	0.263806	-1.928620	0.0899
R-squared	0.757769	Mean dependent var	-0.176654	
Adjusted R-squared	0.576096	S.D. dependent var	4.747661	
S.E. of regression	3.091104	Akaike info criterion	5.399659	
Sum squared resid	76.43941	Schwarz criterion	5.730082	
Log likelihood	-33.49744	Hannan-Quinn criter.	5.396139	
F-statistic	4.171051	Durbin-Watson stat	2.550933	
Prob(F-statistic)	0.033648			

Null Hypothesis: CHANGET has a unit root
 Exogenous: None
 Lag Length: 4 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.466557	0.0019
Test critical values: 1% level	-2.728252	
5% level	-1.966270	
10% level	-1.605026	

*Mackinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 15

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(CHANGET)
 Method: Least Squares
 Date: 02/04/16 Time: 22:38
 Sample (adjusted): 2000 2014
 Included observations: 15 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
CHANGET(-1)	-0.789110	0.227635	-3.466557	0.0061
D(CHANGET(-1))	0.110217	0.216523	0.509032	0.6218
D(CHANGET(-2))	0.308383	0.215553	1.430656	0.1830
D(CHANGET(-3))	0.668187	0.206734	3.232114	0.0090
D(CHANGET(-4))	0.514876	0.237020	2.172290	0.0550
R-squared	0.623698	Mean dependent var	-0.176654	
Adjusted R-squared	0.473177	S.D. dependent var	4.747661	
S.E. of regression	3.445973	Akaike info criterion	5.573491	
Sum squared resid	118.7473	Schwarz criterion	5.809508	
Log likelihood	-36.80118	Hannan-Quinn criter.	5.570977	
Durbin-Watson stat	2.140225			

• **Résultat du test Dickey-Fuller sur la série TXINF :**

Null Hypothesis: TXINF has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-6.126075	0.0005
Test critical values:		
1% level	-4.532598	
5% level	-3.673616	
10% level	-3.277364	

*Mackinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(TXINF)
Method: Least Squares
Date: 02/24/16 Time: 22:06
Sample (adjusted): 1996 2014
Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
TXINF(-1)	-0.494497	0.080720	-6.126075	0.0000
C	0.558894	1.366876	0.408885	0.6880
@TREND(1995)	0.113299	0.098138	1.154486	0.2653
R-squared	0.770767	Mean dependent var	-1.409421	
Adjusted R-squared	0.742112	S.D. dependent var	4.204848	
S.E. of regression	2.135332	Akaike info criterion	4.499061	
Sum squared resid	72.95430	Schwarz criterion	4.648183	
Log likelihood	-39.74108	Hannan-Quinn criter.	4.524298	
F-statistic	26.89894	Durbin-Watson stat	2.453772	
Prob(F-statistic)	0.000008			

Null Hypothesis: TXINF has a unit root
Exogenous: Constant
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-7.173393	0.0000
Test critical values:		
1% level	-3.831511	
5% level	-3.029970	
10% level	-2.655194	

*Mackinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(TXINF)
Method: Least Squares
Date: 02/24/16 Time: 22:07
Sample (adjusted): 1996 2014
Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
TXINF(-1)	-0.532854	0.074282	-7.173393	0.0000
C	1.932442	0.679495	2.843937	0.0112
R-squared	0.751671	Mean dependent var	-1.409421	
Adjusted R-squared	0.737063	S.D. dependent var	4.204848	
S.E. of regression	2.156134	Akaike info criterion	4.473812	
Sum squared resid	79.03157	Schwarz criterion	4.573226	
Log likelihood	-40.50121	Hannan-Quinn criter.	4.490637	
F-statistic	51.45756	Durbin-Watson stat	2.226641	
Prob(F-statistic)	0.000002			

• **Résultats du test Dickey Fuller Augementé sur la série DEBT et D(DEBT):**

Null Hypothesis: DEBT has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.004957	0.5618
Test critical values:		
1% level	-4.532598	
5% level	-3.673616	
10% level	-3.277364	

*Mackinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(DEBT)
Method: Least Squares
Date: 02/04/16 Time: 22:44
Sample (adjusted): 1996 2014
Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DEBT(-1)	-0.422745	0.210850	-2.004957	0.0622
C	14.43494	8.159206	1.769160	0.0959
@TREND(1995)	-0.798649	0.433437	-1.842597	0.0840
R-squared	0.201518	Mean dependent var	-1.383684	
Adjusted R-squared	0.101708	S.D. dependent var	3.674983	
S.E. of regression	3.483086	Akaike info criterion	5.477654	
Sum squared resid	194.1102	Schwarz criterion	5.626776	
Log likelihood	-49.03771	Hannan-Quinn criter.	5.502891	
F-statistic	2.019012	Durbin-Watson stat	1.651922	
Prob(F-statistic)	0.165242			

Null Hypothesis: DEBT has a unit root
Exogenous: Constant
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-0.750648	0.8102
Test critical values:		
1% level	-3.831511	
5% level	-3.029970	
10% level	-2.655194	

*Mackinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(DEBT)
Method: Least Squares
Date: 02/04/16 Time: 22:48
Sample (adjusted): 1996 2014
Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DEBT(-1)	-0.056903	0.075805	-0.750648	0.4631
C	-0.329456	1.643438	-0.200467	0.8435
R-squared	0.032082	Mean dependent var	-1.383684	
Adjusted R-squared	-0.024854	S.D. dependent var	3.674983	
S.E. of regression	3.720372	Akaike info criterion	5.564825	
Sum squared resid	235.2999	Schwarz criterion	5.664240	
Log likelihood	-50.86584	Hannan-Quinn criter.	5.581650	
F-statistic	0.563473	Durbin-Watson stat	1.965132	
Prob(F-statistic)	0.463129			

Null Hypothesis: DEBT has a unit root
 Exogenous: None
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-1.824548	0.0657
Test critical values:		
1% level	-2.692358	
5% level	-1.960171	
10% level	-1.607051	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(DEBT)
 Method: Least Squares
 Date: 02/04/16 Time: 22:50
 Sample (adjusted): 1996 2014
 Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DEBT(-1)	-0.069889	0.038305	-1.824548	0.0847
R-squared	0.029794	Mean dependent var		-1.383684
Adjusted R-squared	0.029794	S.D. dependent var		3.674983
S.E. of regression	3.619823	Akaike info criterion		5.461923
Sum squared resid	235.8562	Schwarz criterion		5.511631
Log likelihood	-50.88827	Hannan-Quinn criter.		5.470336
Durbin-Watson stat	1.935273			

Null Hypothesis: D(DEBT) has a unit root
 Exogenous: Constant
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.242324	0.0046
Test critical values:		
1% level	-3.857386	
5% level	-3.040391	
10% level	-2.660551	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(DEBT,2)
 Method: Least Squares
 Date: 02/04/16 Time: 22:56
 Sample (adjusted): 1997 2014
 Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(DEBT(-1))	-1.033508	0.243566	-4.242324	0.0006
C	-1.623897	0.959078	-1.693185	0.1098
R-squared	0.529481	Mean dependent var		-0.150000
Adjusted R-squared	0.500074	S.D. dependent var		5.364202
S.E. of regression	3.792782	Akaike info criterion		5.608516
Sum squared resid	230.1632	Schwarz criterion		5.707446
Log likelihood	-48.47664	Hannan-Quinn criter.		5.622157
F-statistic	18.00504	Durbin-Watson stat		1.968744
Prob(F-statistic)	0.000620			

Null Hypothesis: D(DEBT) has a unit root
 Exogenous: Constant, Linear Trend
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.150746	0.0218
Test critical values:		
1% level	-4.571559	
5% level	-3.690814	
10% level	-3.286909	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(DEBT,2)
 Method: Least Squares
 Date: 02/04/16 Time: 22:55
 Sample (adjusted): 1997 2014
 Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(DEBT(-1))	-1.034998	0.249352	-4.150746	0.0009
C	-2.585074	2.099983	-1.230998	0.2373
@TREND(1995)	0.091338	0.176404	0.517780	0.6122
R-squared	0.537743	Mean dependent var		-0.150000
Adjusted R-squared	0.476109	S.D. dependent var		5.364202
S.E. of regression	3.882625	Akaike info criterion		5.701912
Sum squared resid	226.1217	Schwarz criterion		5.850307
Log likelihood	-48.31721	Hannan-Quinn criter.		5.722374
F-statistic	8.724756	Durbin-Watson stat		2.000067
Prob(F-statistic)	0.003066			

Null Hypothesis: D(DEBT) has a unit root
 Exogenous: None
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.696702	0.0010
Test critical values:		
1% level	-2.699769	
5% level	-1.961409	
10% level	-1.606610	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(DEBT,2)
 Method: Least Squares
 Date: 02/04/16 Time: 22:57
 Sample (adjusted): 1997 2014
 Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(DEBT(-1))	-0.884147	0.239172	-3.696702	0.0018
R-squared	0.445174	Mean dependent var		-0.150000
Adjusted R-squared	0.445174	S.D. dependent var		5.364202
S.E. of regression	3.995613	Akaike info criterion		5.662224
Sum squared resid	271.4038	Schwarz criterion		5.711689
Log likelihood	-49.96002	Hannan-Quinn criter.		5.669045
Durbin-Watson stat	1.965041			

• **Résultats du test Dickey-Fuller Augmenté sur les séries MDOet D(MDO) :**

Null Hypothesis: MDO has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-1.983819	0.5726
Test critical values:		
1% level	-4.532598	
5% level	-3.673616	
10% level	-3.277364	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(MDO)
Method: Least Squares
Date: 02/05/16 Time: 00:13
Sample (adjusted): 1996 2014
Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
MDO(-1)	-0.333778	0.168250	-1.983819	0.0647
C	10.15947	5.042454	2.014787	0.0611
@TREND(1995)	0.197894	0.096057	2.060175	0.0560
R-squared	0.211721	Mean dependent var	0.421053	
Adjusted R-squared	0.113186	S.D. dependent var	0.961237	
S.E. of regression	0.905205	Akaike info criterion	2.782628	
Sum squared resid	13.11033	Schwarz criterion	2.931750	
Log likelihood	-23.43496	Hannan-Quinn criter.	2.807865	
F-statistic	2.148690	Durbin-Watson stat	1.769242	
Prob(F-statistic)	0.149087			

Null Hypothesis: MDO has a unit root
Exogenous: None
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	1.877274	0.9813
Test critical values:		
1% level	-2.692358	
5% level	-1.960171	
10% level	-1.607051	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(MDO)
Method: Least Squares
Date: 02/05/16 Time: 00:16
Sample (adjusted): 1996 2014
Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
MDO(-1)	0.011779	0.006275	1.877274	0.0768
R-squared	-0.005641	Mean dependent var	0.421053	
Adjusted R-squared	-0.005641	S.D. dependent var	0.961237	
S.E. of regression	0.963944	Akaike info criterion	2.815629	
Sum squared resid	16.72539	Schwarz criterion	2.865337	
Log likelihood	-25.74848	Hannan-Quinn criter.	2.824042	
Durbin-Watson stat	1.935961			

Null Hypothesis: MDO has a unit root
Exogenous: Constant
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-0.211084	0.9215
Test critical values:		
1% level	-3.831511	
5% level	-3.029970	
10% level	-2.655194	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(MDO)
Method: Least Squares
Date: 02/05/16 Time: 00:14
Sample (adjusted): 1996 2014
Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
MDO(-1)	-0.015297	0.072471	-0.211084	0.8353
C	0.958074	2.554181	0.375100	0.7122
R-squared	0.002614	Mean dependent var	0.421053	
Adjusted R-squared	-0.056056	S.D. dependent var	0.961237	
S.E. of regression	0.987811	Akaike info criterion	2.912650	
Sum squared resid	16.58810	Schwarz criterion	3.012065	
Log likelihood	-25.67018	Hannan-Quinn criter.	2.929475	
F-statistic	0.044557	Durbin-Watson stat	1.899865	
Prob(F-statistic)	0.835331			

Null Hypothesis: D(MDO) has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.790665	0.0419
Test critical values:		
1% level	-4.571559	
5% level	-3.690814	
10% level	-3.286909	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(MDO,2)
Method: Least Squares
Date: 02/05/16 Time: 00:17
Sample (adjusted): 1997 2014
Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(MDO(-1))	-0.991882	0.261664	-3.790665	0.0018
C	0.248781	0.554610	0.448569	0.6602
@TREND(1995)	0.018291	0.048207	0.379429	0.7097
R-squared	0.491368	Mean dependent var	0.000000	
Adjusted R-squared	0.423551	S.D. dependent var	1.371989	
S.E. of regression	1.041672	Akaike info criterion	3.070544	
Sum squared resid	16.27622	Schwarz criterion	3.218939	
Log likelihood	-24.63489	Hannan-Quinn criter.	3.091005	
F-statistic	7.245441	Durbin-Watson stat	1.921326	
Prob(F-statistic)	0.006281			

Null Hypothesis: D(MDO) has a unit root
 Exogenous: Constant
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.893314	0.0093
Test critical values:		
1% level	-3.857386	
5% level	-3.040391	
10% level	-2.660551	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(MDO,2)
 Method: Least Squares
 Date: 02/05/16 Time: 00:17
 Sample (adjusted): 1997 2014
 Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(MDO(-1))	-0.972973	0.249909	-3.893314	0.0013
C	0.432432	0.263427	1.641565	0.1202
R-squared	0.486486	Mean dependent var		0.000000
Adjusted R-squared	0.454392	S.D. dependent var		1.371989
S.E. of regression	1.013423	Akaike info criterion		2.968985
Sum squared resid	16.43243	Schwarz criterion		3.067915
Log likelihood	-24.72086	Hannan-Quinn criter.		2.982626
F-statistic	15.15789	Durbin-Watson stat		1.933944
Prob(F-statistic)	0.001292			

Null Hypothesis: D(MDO) has a unit root
 Exogenous: None
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.366502	0.0021
Test critical values:		
1% level	-2.699769	
5% level	-1.961409	
10% level	-1.606610	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(MDO,2)
 Method: Least Squares
 Date: 02/05/16 Time: 00:18
 Sample (adjusted): 1997 2014
 Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(MDO(-1))	-0.800000	0.237635	-3.366502	0.0037
R-squared	0.400000	Mean dependent var		0.000000
Adjusted R-squared	0.400000	S.D. dependent var		1.371989
S.E. of regression	1.062738	Akaike info criterion		3.013527
Sum squared resid	19.20000	Schwarz criterion		3.062992
Log likelihood	-26.12174	Hannan-Quinn criter.		3.020347
Durbin-Watson stat	1.970833			

• **Résultats du test Dickey-Fuller Augmenté sur les séries POP et POPT :**

Null Hypothesis: POP has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 3 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-5.188534	0.0041
Test critical values:		
1% level	-4.667883	
5% level	-3.733200	
10% level	-3.310349	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 16

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(POP)
Method: Least Squares
Date: 02/05/16 Time: 00:54
Sample (adjusted): 1999 2014
Included observations: 16 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
POP(-1)	-0.067679	0.013044	-5.188534	0.0004
D(POP(-1))	2.132254	0.179963	11.84826	0.0000
D(POP(-2))	-2.135316	0.349440	-6.110673	0.0001
D(POP(-3))	1.154777	0.239868	4.814224	0.0007
C	1811345.	344749.8	5.254085	0.0004
@TREND(1995)	36152.18	7032.790	5.140518	0.0004

R-squared	0.999762	Mean dependent var	537340.9
Adjusted R-squared	0.999643	S.D. dependent var	131561.7
S.E. of regression	2485.038	Akaike info criterion	18.75396
Sum squared resid	61754155	Schwarz criterion	19.04368
Log likelihood	-144.0317	Hannan-Quinn criter.	18.76880
F-statistic	8406.419	Durbin-Watson stat	1.903482
Prob(F-statistic)	0.000000		

Null Hypothesis: POPT has a unit root
Exogenous: Constant, Linear Trend
Lag Length: 3 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-5.188534	0.0041
Test critical values:		
1% level	-4.667883	
5% level	-3.733200	
10% level	-3.310349	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 16

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(POPT)
Method: Least Squares
Date: 02/05/16 Time: 00:58
Sample (adjusted): 1999 2014
Included observations: 16 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
POPT(-1)	-0.067679	0.013044	-5.188534	0.0004
D(POPT(-1))	2.132254	0.179963	11.84826	0.0000
D(POPT(-2))	-2.135316	0.349440	-6.110673	0.0001
D(POPT(-3))	1.154777	0.239868	4.814224	0.0007
C	-14828.87	9342.837	-1.587192	0.1436
@TREND(1995)	2043.029	991.8370	2.059843	0.0664

R-squared	0.999762	Mean dependent var	33356.99
Adjusted R-squared	0.999643	S.D. dependent var	131561.7
S.E. of regression	2485.038	Akaike info criterion	18.75396
Sum squared resid	61754155	Schwarz criterion	19.04368
Log likelihood	-144.0317	Hannan-Quinn criter.	18.76880
F-statistic	8406.419	Durbin-Watson stat	1.903482
Prob(F-statistic)	0.000000		

Null Hypothesis: POPT has a unit root
Exogenous: Constant
Lag Length: 3 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.185144	0.0060
Test critical values:		
1% level	-3.920350	
5% level	-3.065585	
10% level	-2.673459	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 16

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
Dependent Variable: D(POPT)
Method: Least Squares
Date: 02/05/16 Time: 00:59
Sample (adjusted): 1999 2014
Included observations: 16 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
POPT(-1)	-0.056842	0.013582	-4.185144	0.0015
D(POPT(-1))	2.177950	0.203218	10.71729	0.0000
D(POPT(-2))	-1.843774	0.363551	-5.071563	0.0004
D(POPT(-3))	0.803971	0.192207	4.182831	0.0015
C	4226.136	1489.285	2.837696	0.0161

R-squared	0.999661	Mean dependent var	33356.99
Adjusted R-squared	0.999538	S.D. dependent var	131561.7
S.E. of regression	2827.722	Akaike info criterion	18.98264
Sum squared resid	87956153	Schwarz criterion	19.22407
Log likelihood	-146.8611	Hannan-Quinn criter.	18.99500
F-statistic	8114.651	Durbin-Watson stat	1.496590
Prob(F-statistic)	0.000000		

• **Résultats de test Dickey-Fullre pour la série TXCHOM:**

Null Hypothesis: TXCHOM has a unit root
 Exogenous: Constant, Linear Trend
 Lag Length: 4 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.446805	0.0827
Test critical values:		
1% level	-4.728363	
5% level	-3.759743	
10% level	-3.324976	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 15

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(TXCHOM)
 Method: Least Squares
 Date: 02/28/16 Time: 20:05
 Sample (adjusted): 2000 2014
 Included observations: 15 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
TXCHOM(-1)	-1.161242	0.336904	-3.446805	0.0087
D(TXCHOM(-1))	0.691584	0.265429	2.605531	0.0313
D(TXCHOM(-2))	0.616140	0.262163	2.350219	0.0467
D(TXCHOM(-3))	0.476615	0.291551	1.634757	0.1407
D(TXCHOM(-4))	0.547429	0.252055	2.171862	0.0616
C	0.412710	0.125184	3.296820	0.0109
@TREND(1995)	-0.016635	0.005116	-3.251423	0.0117
R-squared	0.637135	Mean dependent var	-0.010600	
Adjusted R-squared	0.364985	S.D. dependent var	0.022809	
S.E. of regression	0.018176	Akaike info criterion	-4.872693	
Sum squared resid	0.002643	Schwarz criterion	-4.542269	
Log likelihood	43.54520	Hannan-Quinn criter.	-4.876213	
F-statistic	2.341123	Durbin-Watson stat	1.887563	
Prob(F-statistic)	0.131902			

Null Hypothesis: TXCHOM has a unit root
 Exogenous: None
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.065556	0.0402
Test critical values:		
1% level	-2.692358	
5% level	-1.960171	
10% level	-1.607051	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(TXCHOM)
 Method: Least Squares
 Date: 02/28/16 Time: 20:06
 Sample (adjusted): 1996 2014
 Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
TXCHOM(-1)	-0.049140	0.023790	-2.065556	0.0536
R-squared	0.018896	Mean dependent var	-0.009684	
Adjusted R-squared	0.018896	S.D. dependent var	0.021525	
S.E. of regression	0.021321	Akaike info criterion	-4.807055	
Sum squared resid	0.008183	Schwarz criterion	-4.757348	
Log likelihood	46.66703	Hannan-Quinn criter.	-4.798643	
Durbin-Watson stat	1.732620			

Null Hypothesis: TXCHOM has a unit root
 Exogenous: Constant
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-0.593457	0.8503
Test critical values:		
1% level	-3.831511	
5% level	-3.029970	
10% level	-2.655194	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(TXCHOM)
 Method: Least Squares
 Date: 02/28/16 Time: 20:06
 Sample (adjusted): 1996 2014
 Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
TXCHOM(-1)	-0.039493	0.066547	-0.593457	0.5607
C	-0.002133	0.013682	-0.155879	0.8780
R-squared	0.020297	Mean dependent var	-0.009684	
Adjusted R-squared	-0.037333	S.D. dependent var	0.021525	
S.E. of regression	0.021923	Akaike info criterion	-4.703220	
Sum squared resid	0.008171	Schwarz criterion	-4.603806	
Log likelihood	46.68059	Hannan-Quinn criter.	-4.686396	
F-statistic	0.352191	Durbin-Watson stat	1.751679	
Prob(F-statistic)	0.560689			

• **Résultats Dickey-Fuller sur les série rnb hab et d(rnb hab) :**

Null Hypothesis: RNB_HAB has a unit root
 Exogenous: Constant, Linear Trend
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-0.880355	0.9376
Test critical values:		
1% level	-4.532598	
5% level	-3.673616	
10% level	-3.277364	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(RNB_HAB)
 Method: Least Squares
 Date: 02/28/16 Time: 20:08
 Sample (adjusted): 1996 2014
 Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RNB_HAB(-1)	-0.150268	0.170690	-0.880355	0.3917
C	394.3983	366.1667	1.077100	0.2974
@TREND(1995)	8.290733	11.48368	0.721958	0.4807
R-squared	0.078732	Mean dependent var	56.32632	
Adjusted R-squared	-0.036426	S.D. dependent var	50.05712	
S.E. of regression	50.96066	Akaike info criterion	10.84392	
Sum squared resid	41551.82	Schwarz criterion	10.99305	
Log likelihood	-100.0173	Hannan-Quinn criter.	10.86916	
F-statistic	0.683687	Durbin-Watson stat	1.960940	
Prob(F-statistic)	0.518903			

Null Hypothesis: RNB_HAB has a unit root
 Exogenous: None
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	4.545265	0.9999
Test critical values:		
1% level	-2.692358	
5% level	-1.960171	
10% level	-1.607051	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(RNB_HAB)
 Method: Least Squares
 Date: 02/28/16 Time: 20:08
 Sample (adjusted): 1996 2014
 Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RNB_HAB(-1)	0.019267	0.004239	4.545265	0.0003
R-squared	-0.087889	Mean dependent var	56.32632	
Adjusted R-squared	-0.087889	S.D. dependent var	50.05712	
S.E. of regression	52.21054	Akaike info criterion	10.79964	
Sum squared resid	49066.92	Schwarz criterion	10.84935	
Log likelihood	-101.5966	Hannan-Quinn criter.	10.80805	
Durbin-Watson stat	1.967905			

Null Hypothesis: RNB_HAB has a unit root
 Exogenous: Constant
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-0.933098	0.7545
Test critical values:		
1% level	-3.831511	
5% level	-3.029970	
10% level	-2.655194	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(RNB_HAB)
 Method: Least Squares
 Date: 02/28/16 Time: 20:08
 Sample (adjusted): 1996 2014
 Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RNB_HAB(-1)	-0.029184	0.031277	-0.933098	0.3638
C	138.0868	88.37733	1.562468	0.1366
R-squared	0.048721	Mean dependent var	56.32632	
Adjusted R-squared	-0.007237	S.D. dependent var	50.05712	
S.E. of regression	50.23792	Akaike info criterion	10.77072	
Sum squared resid	42905.43	Schwarz criterion	10.87013	
Log likelihood	-100.3218	Hannan-Quinn criter.	10.78754	
F-statistic	0.870672	Durbin-Watson stat	2.145269	
Prob(F-statistic)	0.363834			

Null Hypothesis: D(RNB_HAB) has a unit root
 Exogenous: Constant, Linear Trend
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.309016	0.0163
Test critical values:		
1% level	-4.571559	
5% level	-3.690814	
10% level	-3.286909	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(RNB_HAB,2)
 Method: Least Squares
 Date: 02/28/16 Time: 20:09
 Sample (adjusted): 1997 2014
 Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(RNB_HAB(-1))	-1.097344	0.254662	-4.309016	0.0006
C	86.99914	34.19894	2.543913	0.0225
@TREND(1995)	-2.334783	2.455932	-0.950671	0.3568
R-squared	0.553421	Mean dependent var	0.288889	
Adjusted R-squared	0.493877	S.D. dependent var	74.63799	
S.E. of regression	53.09919	Akaike info criterion	10.93321	
Sum squared resid	42292.86	Schwarz criterion	11.08161	
Log likelihood	-95.39891	Hannan-Quinn criter.	10.95367	
F-statistic	9.294340	Durbin-Watson stat	1.936399	
Prob(F-statistic)	0.002367			

Null Hypothesis: D(RNB_HAB) has a unit root
 Exogenous: Constant
 Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.218045	0.0048
Test critical values:		
1% level	-3.857386	
5% level	-3.040391	
10% level	-2.660551	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
 Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations
 and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(RNB_HAB,2)
 Method: Least Squares
 Date: 02/28/16 Time: 20:09
 Sample (adjusted): 1997 2014
 Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(RNB_HAB(-1))	-1.051939	0.249390	-4.218045	0.0007
C	59.91047	18.85453	3.177511	0.0058
R-squared	0.526514	Mean dependent var		0.288889
Adjusted R-squared	0.496921	S.D. dependent var		74.63799
S.E. of regression	52.93928	Akaike info criterion		10.88061
Sum squared resid	44841.08	Schwarz criterion		10.97954
Log likelihood	-95.92547	Hannan-Quinn criter.		10.89425
F-statistic	17.79191	Durbin-Watson stat		1.932618
Prob(F-statistic)	0.000653			

• **Résultats de la régression par la méthode des MCG :**

Dependent Variable: D(FDI____PIB_)
 Method: Least Squares
 Date: 02/29/16 Time: 00:21
 Sample (adjusted): 1997 2014
 Included observations: 18 after adjustments
 Convergence achieved after 11 iterations

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
AGGLOMT	5.04E-06	1.63E-06	3.097066	0.0147
CHANGET	-0.000182	0.000237	-0.769314	0.4638
TXINF	-0.302954	0.076054	-3.983438	0.0040
D(DEBT)	-0.001623	0.000448	-3.626288	0.0067
D(MDO)	0.606525	0.131775	4.602736	0.0017
POPT	-1.79E-08	7.16E-09	-2.494226	0.0373
TXCHOM	0.069136	0.014282	4.840874	0.0013
D(RNB_HAB)	-9.55E-05	3.03E-05	-3.148605	0.0136
C	0.002712	0.003296	0.822795	0.4345
AR(1)	-0.488277	0.111603	-4.375103	0.0024
R-squared	0.806683	Mean dependent var		5.56E-05
Adjusted R-squared	0.589201	S.D. dependent var		0.005906
S.E. of regression	0.003785	Akaike info criterion		-8.015218
Sum squared resid	0.000115	Schwarz criterion		-7.520567
Log likelihood	82.13696	Hannan-Quinn criter.		-7.947012
F-statistic	3.709201	Durbin-Watson stat		2.463146
Prob(F-statistic)	0.039240			
Inverted AR Roots	-0.49			

- **Résultats de l'estimation du modèle optimal:**

Dependent Variable: D(FDI___PIB_)
 Method: Least Squares
 Date: 02/29/16 Time: 00:32
 Sample (adjusted): 1997 2014
 Included observations: 18 after adjustments
 Convergence achieved after 11 iterations

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
AGGLOMT	5.52E-06	1.48E-06	3.733464	0.0047
TXINF	-0.299997	0.073484	-4.082501	0.0027
D(DEBT)	-0.001798	0.000380	-4.738606	0.0011
D(MDO)	0.633032	0.124117	5.100292	0.0006
POPT	-1.99E-08	6.48E-09	-3.077528	0.0132
TXCHOM	0.067741	0.013811	4.904727	0.0008
D(RNB_HAB)	-0.000104	2.74E-05	-3.805006	0.0042
C	0.002904	0.003163	0.918403	0.3824
AR(1)	-0.496950	0.105350	-4.717128	0.0011
R-squared	0.792148	Mean dependent var	5.56E-05	
Adjusted R-squared	0.607391	S.D. dependent var	0.005906	
S.E. of regression	0.003701	Akaike info criterion	-8.053833	
Sum squared resid	0.000123	Schwarz criterion	-7.608648	
Log likelihood	81.48450	Hannan-Quinn criter.	-7.992448	
F-statistic	4.287505	Durbin-Watson stat	2.680396	
Prob(F-statistic)	0.021833			
Inverted AR Roots	-0.50			

Annexe° 4: Stratégie de tests de Dickey et Fuller

Stratégie de tests de Dickey et Fuller

Les différents modèles retenus pour construire les statistiques de tests sont les suivants:

$$\Delta Y_t = \rho Y_{t-1} + \alpha + \beta t + \sum_{i=1}^p \phi_i \Delta Y_{t-i} + \varepsilon_t \quad (1)$$

$$\Delta Y_t = \rho Y_{t-1} + \alpha + \sum_{i=1}^p \phi_i \Delta Y_{t-i} + \varepsilon_t \quad (2)$$

$$\Delta Y_t = \rho Y_{t-1} + \sum_{i=1}^p \phi_i \Delta Y_{t-i} + \varepsilon_t \quad (3)$$

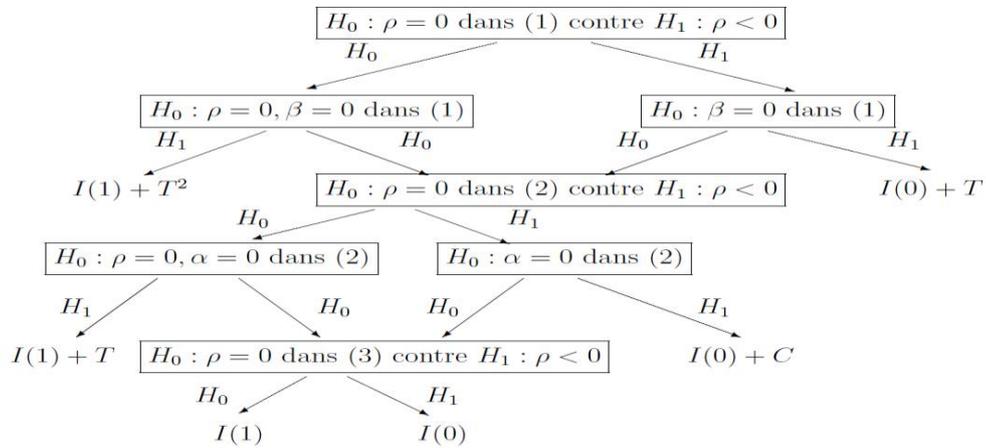


Table 1: Valeurs critiques des tests de racine unitaire de Dickey et Fuller

Modèles	10%			5%			1%		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
T=50	-3.18	-2.6	-1.61	-3.5	-2.93	-1.95	-4.15	-3.58	-2.62
T=100	-3.15	-2.58	-1.61	-3.45	-2.89	-1.95	-4.04	-3.51	-2.60
T=250	-3.13	-2.57	-1.62	-3.43	-2.88	-1.95	-3.99	-3.46	-2.58

Table des matières

Remerciements.....	i
Dédicaces.....	ii
Résumé.....	iii
Sommaire.....	v
Liste des tableaux.....	ix
Liste des figures	xi
Liste des abréviations.....	xii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
<u>PREMIERE PARTIE</u> : Privatisation et investissements directs étrangers (IDE) :	
Fondements théoriques et pratiques.....	11
<u>CHAPITRE PREMIER</u>: Les fondements théoriques et pratiques de la politique de	
privatisation.....	12
<u>Section 1: Histoire de la privatisation: vers un choix entre la gestion publique et la gestion</u>	
privée.....	14
1.1.1 Histoire de la privatisation.....	14
1.1.2 Les fondements théoriques de l'entreprise publique.....	18
1.1.3 La remise en cause de la gestion publique.....	20
<u>Section 2: Justifications théoriques et empiriques de la privatisation.....</u>	24
1.2.1 Incidence de la privatisation sur la rentabilité des entreprises publiques.....	24
1.2.2 Notions de performance d'entreprises.....	26
1.2.2.1 Définition de la performance.....	26
1.2.2.2 Les liens Performance/Stratégie.....	28
1.2.2.3 Evaluation de la performance.....	30
1.2.3 Revue des justifications théoriques et empiriques en faveur de la privatisation.....	33
1.2.3.1 La théorie de l'agence.....	33
1.2.3.2 La théorie des droits de propriété.....	35
1.2.3.3 La théorie des choix publics.....	37
1.2.3.4 La théorie de l'efficience - X.....	39

1.2.3.5	La théorie du New Public Management (N.P.M).....	40
Section 3: Evolution du concept de privatisation.....		46
1.3.1	Définition de la privatisation.....	46
1.3.1.1	Conception anglo-saxonne: Notions de désengagement.....	48
1.3.1.2	La privatisation.....	54
1.3.2	Les objectifs affichés par la privatisation.....	57
1.3.2.1	Parvenir à une plus grande efficacité de l'économie.....	57
1.3.2.2	Suppression des rigidités.....	58
1.3.2.3	Alléger les contraintes budgétaires.....	59
1.3.2.4	Contribuer à la compétitivité et à la modernisation des places financières.....	60
1.3.2.5	Développement de l'actionnariat populaire et salarial.....	61
1.3.2.6	Attrait des investissements étrangers.....	62
1.3.3	Les techniques et les modalités de la privatisation.....	64
1.3.3.1	Les méthodes de privatisation de référence.....	66
1.3.3.2	Les principales méthodes de privatisation en Algérie.....	73
1.3.4	Les obstacles liés à la privatisation.....	73
1.3.4.1	Obstacles économiques.....	74
1.3.4.2	Obstacles techniques.....	74
1.3.4.3	Obstacles juridiques.....	75
1.3.4.4	Obstacles institutionnels.....	75
1.3.4.5	Obstacles comportementales.....	75
Section 4: Etude du processus de privatisation dans les pays en transition: Cas des pays d'Europe de l'Est.....		76
1.4.1	Contexte économique et politique de la transition en Europe de l'Est.....	76
1.4.2	Le déroulement du processus de privatisation.....	76
1.4.3	Bilan des privatisation des économies d'Europe de l'Est.....	81

CHAPITRE DEUXIEME: Les investissements directs étrangers (I.D.E): Eléments fondamentaux.....88

Section 1: Fondements théoriques des IDE.....89

2.1.1 Revue générales des théorie sur les IDE.....89

2.1.1.1 Synthèse des principales théories explicatives des IDE.....89

a) L'approche de la microéconomie financière.....90

b) Théorie de l'imperfection du marché et de l'oligopole.....91

c) Théorie de cycle de vie.....93

d) Approche d'internationalisation.....95

e) La théorie éclectique de Dunning (1979).....97

2.1.2 Définitions opérationnelles des IDE.....101

2.1.2.1 Définition des IDE selon l'OCDE.....102

2.1.2.2 Définition des IDE selon le F.M.I.....104

2.1.2.3 Définition des IDE selon l'O.M.C.....106

2.1.3 Les firmes multinationales "FMN": Eléments fondamentaux.....106

2.1.3.1 Définition de la firme multinationale.....106

2.1.3.2 Les IDE et stratégies des FMN.....110

Section 2: Politiques des pays d'accueil: Pour une meilleure attractivité du territoire.....116

2.2.1 Principaux facteurs de croissance des IDE dans le monde.....116

2.2.1.1 Les privatisations.....118

2.2.1.2 Les fusions acquisitions transfrontalières.....119

2.2.1.3 L'internationalisation des entreprises.....120

2.2.1.4 Une gestion spécifique aux entreprises internationalisées.....121

2.2.1.5 Le développement des technologies de l'information et de la communication.....122

2.2.1.6 Le déploiement international de la chaîne de valeur par la délocalisation.....123

2.2.1.7 La montée du libéralisme économique.....126

2.2.2 Les effets des IDE sur leurs pays d'accueil.....	128
2.2.2.1 Les avantages des IDE.....	128
2.2.2.2 Les désavantages de l'IDE.....	132
2.2.3 Les facteurs déterminants dans un processus d'attractivité des IDE.....	133
2.2.3.1 Concept d'attractivité territoriale.....	133
2.2.3.2 Fondements empiriques de modélisation.....	136

Section 3: Privatisation et Investissement direct étranger (IDE): Quelle relation?.....147

2.3.1 Débats sur l'incidence de la politique de privatisation sur l'attraction des IDE.....	148
2.3.1.1 Participation étrangère suivant les techniques de privatisation.....	148
2.3.1.2 L'investissement étranger et privatisation en Europe de l'Est: Quel relation?.....	149
2.3.2 Le lien entre le programme de privatisation et attraction des IDE.....	152
2.3.3 Aperçu sur les principales études analysant le lien entre le programme de privatisation et attraction des IDE.....	154

DEUXIEME PARTIE : La politique de privatisation et attraction des IDE en Algérie: Etat des lieux, analyses critiques et perspectives.....163

CHAPITRE TROISIEME : Analyse du processus de privatisation en Algérie: Etat des lieux, bilans et analyses.....164

Section 1: Le cadre national du phénomène de privatisation en Algérie.....165

3.1.1 Historique de la conjoncture politique et économique en Algérie.....	165
3.1.2 Intervention des entités internationales au secours d'une économie en crise.....	166
3.1.2.1 Définition de l'ajustement structurel.....	167
3.1.2.2 La privatisation et le désengagement: Quelle relation?	169
3.1.3 L'ajustement structurel en Algérie.....	170

<u>Section 2:</u> Le cadre juridique et institutionnel du processus de privatisation.....	175
3.2.1 Le cadre juridique de la politique de privatisation.....	175
3.2.1.1 Première phase.....	176
3.2.1.2 Deuxième phase.....	178
3.2.1.3 Troisième phase.....	181
3.2.2 Le cadre institutionnel du processus de privatisation.....	183
3.2.2.1 Le cadre institutionnel mis en place par l'ordonnance 95-22.....	183
3.2.2.2 Le cadre institutionnel mis en place par l'ordonnance 01-04.....	185
3.2.3 Présentation détaillée du déroulement du processus de privatisation en Algérie.....	189
3.2.3.1 Les préalables à l'opération de privatisation.....	189
3.2.3.2 Analyse du réel de l'entreprise : Le diagnostic.....	192
3.2.3.3 Analyse du potentiel de l'entreprise : Business Plan.....	193
3.2.3.4 Evaluation et périmètre de privatisation.....	194
3.2.3.5 Le déroulement de l'opération de privatisation.....	196
3.2.3.6 Préparation et finalisation des accords.....	200
3.2.3.7 Difficultés du transfert de propriété.....	201
<u>Section3:</u> Bilan et perspectives du processus de privatisation en Algérie.....	202
3.3.1 L'économie algérienne en chiffres.....	202
3.3.1.1 Le Produit intérieur brut (PIB).....	202
3.3.1.2 La croissance.....	203
3.3.1.3 L'inflation.....	204
3.3.1.4 Le chômage.....	204
3.3.1.5 Les importations.....	205
3.3.1.6 Perspectives économiques en Algérie: Vers une bonne gouvernance.....	206
3.3.2 Evaluation du programme de privatisation des entreprises publiques: Un processus en panne.....	208
3.3.3 Les facteurs de blocages du processus de privatisation et attraction des IDE.....	214

CHAPITRE QUATRIEME Les IDE en Algérie : Caractéristiques, état des lieux et perspectives.....217

Section 1: Examen de la politique de promotion des IDE en Algérie.....218

4.1.1 Le cadre légal des I.D.E en Algérie.....218

4.1.1.1 La loi 90-10 du 14 avril 1990.....219

4.1.1.2 Décret législatif 93-12 du 05 octobre 1993, dit "Code des investissements ".....219

4.1.1.3 L'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.....220

4.1.2 Les institutions chargées de la promotion des investissements en Algérie.....222

4.1.2.1 Le conseil national d'investissement (C.N.I).....223

4.1.2.2 L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (A.N.D.I).....224

4.1.2.3 Le guichet unique.....224

4.1.3 Mesures spécifiques aux investisseurs étrangers.....226

4.1.3.1 En matière d'entrée et d'établissement.....226

4.1.3.2 En matière de protection des investisseurs étrangers.....231

4.1.3.3 En matière d'avantages accordés.....233

4.1.4 Analyse des forces et des faiblesses du potentiel d'investissement en Algérie.....236

Section 2: Analyse du lien entre l'adoption de la politique de privatisation et l'attraction des IDE en Algérie (Période: 1995-2014).....239

4.2.1 Tendances globales des IDE en Algérie.....239

4.2.1.1 Evolution des IDE par nombre de déclaration.....239

4.2.1.2 Evolution des IDE par secteur.....241

4.2.1.3 Evolution des IDE par pays d'origine.....243

4.2.2 Analyse du climat des affaires en Algérie.....244

4.2.2.1 Les IDE en chiffres.....245

4.2.2.2 Le Doing Business et le climat de l'investissement en Algérie.....246

4.2.3 Les privatisations ont-elles attiré les investisseurs étrangers ?.....247

4.2.3.1 Présentation des flux d'IDE sur la période 1990-2014.....251

4.2.3.2 Analyse de l'effet de l'adoption de la politique de privatisation sur l'afflux des IDE en Algérie.....	253
--	-----

Section 3: Les déterminants d'attractivité des IDE en Algérie: Etude empirique.....256

4.3.1 Spécification du modèle économétrique, données et méthodologie.....	257
4.3.1.1 Présentation des données.....	257
4.3.1.2 Présentation du modèle économétrique.....	264
4.3.2 Etude économétrique.....	266
4.3.2.1 Statistiques descriptives	266
4.3.2.2 Matrice de corrélation.....	267
4.3.2.3 Analyse de la normalité des variables.....	268
4.3.2.4 Analyse de stationnarité.....	269
4.3.2.5 Régression et interprétations.....	271
4.3.2.6 Les résultats et validation du modèle.....	277
4.3.3 Synthèse et analyse économique des résultats.....	279

CONCLUSION GENERALE.....285

BIBLIOGRAPHIE.....291

ANNEXES.....308

TABLE DES MATIERES.....340

INTRODUCTION

GENERALE

PREMIERE PARTIE

DEUXIEME PARTIE

CONCLUSION

GENERALE